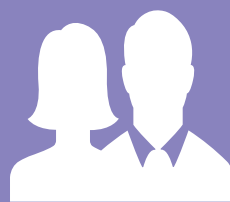


Observatoire Girondin de la Précarité et de la Pauvreté (O.G.P.P.)



RAPPORT 2016



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA GIRONDE



Gironde
LE DÉPARTEMENT
gironde.fr

TABLE DES MATIÈRES

	Page
INTRODUCTION	7
1^{re} PARTIE : Approche de la pauvreté par l'analyse des revenus	11
1. Les bas revenus	12
a. La Gironde et les départements de France métropolitaine	13
b. Les bas revenus dans les territoires girondins	19
2. Le taux de pauvreté	22
a. La Gironde, une situation plutôt favorable	22
b. La pauvreté monétaire dans les territoires girondins	26
2^e PARTIE : Manifestations de la pauvreté et recours aux aides sociales	29
1. Les prestations sociales	29
1) Le revenu de solidarité active (RSA)	29
a. La Gironde et les autres départements de la France métropolitaine	29
b. Le revenu de solidarité active dans les territoires girondins	33
2) L'allocation adulte handicapé (AAH)	37
a. La Gironde et les autres départements de la France métropolitaine	37
b. L'allocation adulte handicapé dans les territoires girondins	38
3) L'allocation spécifique de solidarité	40
4) Le minimum vieillesse	42
5) La couverture maladie universelle complémentaire (CMUc)	44
a. La Gironde et les autres départements de la France métropolitaine	44
b. La couverture maladie universelle complémentaire dans les territoires girondins	46
6) Logement et pauvreté : problèmes d'habitat, aides ciblées et interventions	48
a. La Gironde et les autres départements de la France métropolitaine	48
1. La sur-occupation des logements	48
2. Le droit au logement opposable (DALO)	50
3. Les expulsions locatives	51
b. Les problématiques du logement dans les territoires girondins	53



	Page
7) Le surendettement	58
a. La Gironde et les autres départements de la France métropolitaine	58
b. Le surendettement dans les territoires girondins	59
2. Les données associatives	61
1) Les Restos du Cœur	61
2) Le 115	64
3) Le secours populaire	65
3^e PARTIE : Pauvreté et défauts d'insertion professionnelle	67
1. Les très-bas salaires	67
a. La Gironde et les autres départements de la France métropolitaine	67
b. Les très-bas salaires dans les territoires girondins	69
2. Le défaut d'emploi	71
1) Le chômage	71
a. La Gironde et les autres départements de la France métropolitaine	71
b. Le chômage dans les territoires girondins	76
2) L'inactivité	78
a. La Gironde et les autres départements de la France métropolitaine	78
b. L'inactivité dans les territoires girondins	80
CONCLUSION	83
ANNEXES	87
1. Définitions	89
2. Liste des cartes, tableaux et graphiques	93
3. Liste des territoires représentés sur les cartes utilisées	97
4. Données statistiques	101
5. Mode de calcul du taux de pauvreté	105
6. Tableau de la pauvreté monétaire en France et en Gironde	106
7. Portrait de la précarité en Gironde	108
8. L'Observatoire Girondin de la Précarité et de la Pauvreté	110
9. Les membres de la Conférence Girondine de la Précarité et de la Pauvreté	114
10. Les membres du Conseil Scientifique	118
11. Bibliographie	120
12. Glossaire des acronymes et sigles utilisés	126



ÉDITORIAL du Président du Conseil Départemental de la Gironde

L'Observatoire Girondin de la Précarité et de la Pauvreté a pour mission de produire des connaissances et des analyses partagées, quantitatives et qualitatives, sur les évolutions de la pauvreté et de la précarité en Gironde. Il s'appuie pour cela sur une série d'indicateurs et de données et sur un certain nombre de focus thématiques sur les problématiques que rencontrent les personnes en situation de précarité.

Pour cette septième édition de la Conférence Girondine de la Précarité et de la Pauvreté, «la santé» sera l'objet de nos échanges. Nous bénéficierons de temps de débats, d'échange, et de présentations éclairantes sur cette question centrale de société.

En Gironde, la santé n'échappe pas aux logiques d'inégalités contre lesquelles l'État et les collectivités tentent chaque jour de lutter. Les études et statistiques nous prouvent en effet souvent l'existence d'une corrélation franche entre pauvreté et santé dégradée.

La famille et l'âge, le lieu de résidence et le type de logement, la profession et les conditions de travail, nombreux sont les facteurs à prendre en compte pour appréhender au mieux l'amélioration de la santé de nos concitoyens en difficulté. La dimension territoriale amène notamment des disparités importantes au sein-même de notre département.

Les difficultés que rencontrent les populations fragiles sont souvent étroitement liées. Ainsi, problématiques sociales, éducation, logement, hygiène, alimentation, santé dépendent les uns des autres, sont provoqués ou aggravés les uns par les autres. C'est à cette chaîne de fragilités que chacun d'entre nous s'emploie, que chacun d'entre nous tente à son niveau de s'attaquer.

Les observations nous permettent de constater avec certitude que le non-recours aux droits et aux offres de soin est une réalité. Nous devons donc poursuivre notre travail partenarial d'information et de prévention à destination de toute la population.

Pour les publics fragiles, la santé n'est plus une priorité. Tous ensemble, avec nos responsabilités, nos idées, nos projets, tentons chaque jour de la replacer au cœur des préoccupations de tous nos concitoyens. Être en bonne santé ne doit ni être un choix, ni un luxe, ni un privilège !

*Président du Conseil départemental de la Gironde
Conseiller départemental du canton du Sud-Gironde*



Jean-Luc GLEYZE



ÉDITORIAL du Préfet de la Gironde

Étudier la pauvreté c'est s'intéresser à des situations sociales complexes : précarité, exclusion, grande pauvreté, nouvelle pauvreté, conditions de vie dégradées, privations, etc.

Aussi pour combattre la pauvreté, il est d'abord nécessaire d'en connaître les contours, de construire un diagnostic le plus complet, et d'aider ainsi tous les acteurs qui s'investissent dans ce domaine.

C'est dans cet objectif, que l'observatoire girondin de la précarité et de la pauvreté a été mis en place, afin de disposer d'une meilleure connaissance des phénomènes qui touchent notre département.

Cette compréhension plus fine des facteurs de précarisation doit permettre d'adapter nos interventions dans les champs de la lutte contre la pauvreté et de l'inclusion sociale des girondins en traitant le plus en amont possible les situations les plus dégradées et en posant les bases d'une prévention efficace.

Cette démarche se traduit également dans la mise en œuvre de plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté par l'État le 21 janvier 2013. Ce plan agit aux véritables racines de la pauvreté : le non recours aux droits, le manque d'accompagnement ou de formation, ou encore l'isolement face aux accidents de la vie. Il renforce le rôle de bouclier social des politiques publiques, et il agit également comme un tremplin pour offrir des opportunités aux personnes en difficulté et leur permettre de rebondir.

Les services du Conseil départemental et de l'État ont mené un travail sur les problématiques de la pauvreté et de la précarité pour vous présenter ce quatrième rapport. Ce rapport est complété par une étude particulière sur l'accès à la santé des personnes en situation de précarité restituée sous forme de livret thématique.

Cette étude a pu être menée grâce à la forte mobilisation et participation des acteurs locaux et associatifs investis dans ce champ.

Le niveau de pauvreté tend à se stabiliser dans le département depuis 2014 notamment grâce aux efforts réalisés ces dernières années pour accompagner les citoyens et former les professionnels. Au sein de la région Nouvelle-Aquitaine, la situation de la Gironde est globalement plutôt favorable, mais des écarts sont notables entre ses différents territoires, et il est important de bien les connaître pour renforcer les efforts d'équilibre et de solidarité.

La pauvreté et la précarité subsistent en France et en Gironde, touchant particulièrement des familles monoparentales, des enfants, des jeunes, des chômeurs de longue durée mais également un certain nombre de salariés aux revenus modestes. Il faut donc rester mobilisés et déterminés pour enrayer le développement de la précarité dans notre département.

Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine
Préfet de la Gironde



Pierre DARTOUT



INTRODUCTION

Si l'on utilise la définition la plus classique dans l'Union européenne, c'est-à-dire l'approche par la pauvreté monétaire relative qui fait référence au niveau de vie médian, la France compte, aujourd'hui (données 2013 de l'INSEE), entre 4,9 et 8,65 millions de pauvres selon le seuil adopté (50% du revenu médian ou 60%). Ces chiffres sont la marque d'une forte progression en volume de la pauvreté à partir de 2008 du fait des difficultés économiques engendrées principalement par la crise financière.

Derrière ces chiffres, qui montrent une réalité monétaire, les visages de la pauvreté se sont transformés : dans un récent article¹, Julien Damon décrit une pauvreté qui, globalement, pour la France, a rajeuni, s'est féminisée, en se concentrant sur les familles monoparentales et affecte les actifs qui travaillent, tout en s'urbanisant. De fait, il était pertinent qu'une collectivité départementale se documente sur les caractéristiques propres de son territoire d'action ; c'est la mission dévolue à l'Observatoire Girondin de la Précarité et de la Pauvreté (OGPP) créé alors par le Conseil général, en 2009. En effet, l'étude des difficultés socio-économiques des personnes revêt, plus que jamais, une grande importance. Celle-ci doit permettre de mieux cerner les situations de précarité et de pauvreté, d'en dégager les causes et les enjeux, pour fournir, à terme, des observations permettant de prendre les orientations les plus adaptées.

Ce quatrième rapport de l'OGPP reprend donc un [état des lieux des années marquées par la persistance d'un climat économique détérioré](#). L'ensemble des données présentées porte ainsi sur la [période 2008-2015](#). L'approche demeure prudente et diversifiée. L'une des principales conclusions des éditions précédentes fut que l'aspect monétaire synthétise bon nombre de dimensions de la pauvreté. S'il est bien évidemment primordial de s'attarder sur ce volet-là, il l'est tout autant de traiter les facteurs influençant les niveaux de pauvreté monétaire des territoires, que ce soit de façon directe (non-emploi, faibles salaires) ou moins immédiate (faibles qualifications, composition démographique de la population, structure du tissu économique, etc.), et d'en évoquer les conséquences (perception de prestations sociales, mal-logement, recours à l'assistance humanitaire).

L'idée est toujours de [situer la Gironde](#), par rapport aux autres départements de France métropolitaine, à travers l'étude de différents indicateurs de précarité et de pauvreté, mais aussi de rendre compte de la [situation infra-départementale](#).

Ce double objectif s'appuie essentiellement sur des chiffres issus des producteurs de données institutionnels ; il existe donc un décalage entre la date de référence des données et leur date de mise à disposition. Ainsi, les dernières statistiques consolidées diffusées par l'INSEE concernent l'année 2013. Pour compenser cet écart, de nombreux autres fournisseurs de statistiques ont été sollicités, afin de disposer d'informations plus récentes pour étudier, dans un second temps, la précarité et la pauvreté au plus près des évolutions actuelles. Plutôt que l'approche spatiale de la vulnérabilité socio-économique, c'est alors la fraîcheur des données qui sera privilégiée.

Le présent rapport se structure donc autour de [trois parties](#) :

- 1- L'approche de la pauvreté par l'analyse des revenus ;
- 2- Manifestations de la pauvreté par le recours aux aides sociales ;
- 3- Pauvreté et défauts d'insertion professionnelle.

¹ DAMON Julien, «Pauvreté et précarité en chiffres», Les Cahiers français, n°390, 2016, pp. 8-14



La première partie permettra ainsi de mesurer la pauvreté monétaire, baromètre des niveaux de vie. Cette approche sera complétée, dans la deuxième partie, par l'analyse des «manifestations» de la pauvreté via la fréquence du recours aux aides sociales, aussi bien légales que caritatives ou via des situations particulières de logement ou d'endettement qui impliquent une aide ou une intervention. La troisième partie aura pour objectif d'approcher les principaux facteurs explicatifs directs de la pauvreté monétaire à savoir les questions de l'emploi et des salaires.

L'approche spatiale² comparée de la vulnérabilité socio-économique a été réalisée sur la Gironde, au regard des autres départements de France métropolitaine ainsi que sur les 9 **Pôles Territoriaux de Solidarité** (PTS), nouveau découpage territorial des services de la solidarité du Département regroupant les circonscriptions d'action sociale existantes, et les **cantons-villes, ou pseudo-cantons, girondins**. Les données à l'échelle des nouveaux cantons (Décret n° 2014-192 du 20 février 2014 mis en application début 2015) ne sont pas disponibles au moment de l'écriture du présent rapport ; aussi, ce sont les périmètres des cantons utilisés dans les précédents rapports de l'OGPP qui sont cartographiés dans ce dernier. Ils correspondent aux 55 pseudo-cantons INSEE définis de façon à ne comprendre que des communes entières :

- Ainsi, les 8 cantons bordelais sont regroupés en un pseudo-canton unique ;
- De même, les 2 cantons pessacais forment un seul pseudo-canton ;
- La partie de la commune de Mérignac appartenant au canton de Mérignac 2 est agrégée au reste de la commune de Mérignac qui constitue un seul pseudo-canton, le pseudo-canton de Mérignac 2 ici cartographié correspondant en fait à l'ensemble formé par les communes de Martignas-sur-Jalle et Saint-Jean-d'Ilac.

Quand les données ne sont pas disponibles à l'échelle de ces deux entités géographiques³, nos analyses porteront sur les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)⁴.

Les analyses décrivent pour chaque indicateur alimentant cette approche spatiale :

- La **situation une année donnée** (2012, 2013, 2014 ou 2015 en fonction de l'accessibilité aux données) ;
- La **situation de vulnérabilité** identifie les caractéristiques démographiques qui exposent à la forme de précarité étudiée ;
- Les **effets de structure de la population** permettent de repérer si le poids de la sous-population exposée à la situation de vulnérabilité contribue à expliquer la valeur globale de l'indicateur ;
- La comparaison et l'analyse de **l'évolution dans le temps** permet de faire un diagnostic sur l'évolution de l'inégalité ;
- Les **facteurs explicatifs** autres que démographiques (socio-économiques) viennent expliquer les résultats à l'intérieur d'un territoire.

Les **définitions** des indicateurs ou notions introduites dans ce rapport sont rappelées en annexe 1. Le nom des territoires portés sur les différentes cartes (départements de la France métropolitaine, pôles territoriaux de solidarité, cantons girondins et Établissements Publics de Coopération Intercommunale) utilisées dans ce rapport, peut, pour des raisons de lisibilité des cartes, être absent sur ces dernières mais accessible sur des listes qui sont insérées en annexe 3 du présent rapport.

² Listes et cartes des territoires présentées en annexe 3.

³ Jusqu'en 2011, l'INSEE diffusait des données pour les cantons (ancienne répartition). A partir de 2012, les statistiques (notamment les revenus et la pauvreté) pour cet échelon géographique ne sont plus diffusées.

⁴ Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de «projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.



La **couleur des territoires sur les cartes** peut aller d'une nuance de bleu pour les valeurs inférieures à la moyenne du territoire de référence (France métropolitaine, Gironde) à une nuance de rouge quand les valeurs sont supérieures à la moyenne du territoire de référence.

Les analyses que nous effectuons, dans le présent document, se nourrissent, également, des savoirs capitalisés, au cours des différents ateliers thématiques organisés par l'OGPP, depuis 2009, mais aussi lors des **activités et publications régulières** que nous échangeons :

*** Au plan européen :**

- Avec la FEANTSA (Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri) : c'est une fédération d'organisations à but non lucratif qui participent ou contribuent à la lutte contre l'exclusion liée au logement en Europe ;
- Avec le réseau EAPN⁵ (European Anti Poverty Network) dont le but principal est de faire reconnaître la dignité des personnes pauvres et fragiles...

*** Au plan national :**

- Avec le CNIS (Conseil National de l'Information Statistique), l'ADF (Association des Départements de France) et la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques de l'administration centrale des ministères sanitaires et sociaux) sur la construction d'un système d'indicateurs partagés ;
- Avec la FNARS (Fédération Nationale des Associations de Réinsertion Sociale), dans le cadre du conseil scientifique de l'observatoire national du 115 ;
- Avec la FAP (Fondation Abbé Pierre) lors de l'édition de son rapport annuel sur le mal logement ;
- Avec l'APRAS (Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale) de Rennes, et ce dans une logique d'amélioration de notre organisation, de nos outils et méthodes ;
- Avec l'ONPES (Observatoire National de la Pauvreté et l'Exclusion Sociale)...

*** Au plan local :**

- Au sein du Collectif Clarté qui regroupe l'essentiel des associations de lutte contre toutes exclusions. Celui-ci fonctionne sous forme de réunions d'échange et d'information et a capacité à se mobiliser très rapidement selon la nature et/ou l'urgence des problèmes à traiter ;
- Au club des utilisateurs de la statistique de l'INSEE Aquitaine ;
- Le CISS Aquitaine (Collectif Interassociatif Sur la Santé) ;
- L'ORSA (Observatoire Régional de la Santé en Aquitaine) ;
- Au CREAQ (Centre Régional d'Eco-énergétique d'Aquitaine) qui anime le premier réseau départemental des professionnels de la précarité énergétique...

5 Le Réseau européen de lutte contre la pauvreté (EAPN) publie son évaluation des programmes nationaux de réforme (PNR) 2013. Le rapport « Évaluation d'EAPN critique de la stratégie Europe 2020 : pauvreté et inégalités à un niveau record » montre non seulement une aggravation des déséquilibres sociaux, mais donne aussi des recommandations sur la façon d'y remédier. Le rapport est basé sur la contribution de 19 réseaux nationaux et européens d'EAPN. Il prouve que l'Union européenne est bien en deçà de ses promesses sur l'Europe sociale, en particulier sur la pauvreté : elle compte 4 autres millions de personnes dans ses rangs depuis l'année passée, alors que l'objectif de réduction de la pauvreté de l'Union est d'abaisser la pauvreté de 20 millions (2010- 2020).



1^{re} PARTIE : Approche de la pauvreté par l'analyse des revenus

Dans cette première partie, nous allons approcher la pauvreté par l'analyse des revenus. Comme nous l'avons signalé dans l'introduction, deux principales **contraintes** se dressent devant cet exercice.

La première concerne la **fraîcheur des données**. Les dernières statistiques consolidées sur les revenus, et qui sont diffusées par l'INSEE, concernent l'année 2013. Pour contourner cette situation, nous allons enrichir nos analyses, effectuées sur les données de 2013 pour les territoires girondins, par d'autres indicateurs construits à partir de données plus récentes. Ainsi, en ce qui concerne, par exemple, les bas revenus, en plus de l'analyse des revenus déclarés par les populations les plus modestes, nous allons utiliser les données de la CAF de la Gironde (proportions d'allocataires dépendant de la CAF pour au moins 50% de leurs ressources) pour essayer d'en tirer une image plus récente des disparités spatiales portant sur les bas revenus.

La deuxième contrainte concerne les **échelles géographiques** pour lesquelles les données sont diffusées. Jusqu'en 2011, l'INSEE diffusait des données pour les cantons ou villes. A partir de 2012, les statistiques (notamment concernant les revenus et la pauvreté), pour cet échelon géographique, ne sont plus diffusées et même si l'INSEE continue à diffuser les données à l'échelle des communes, la règle du secret statistique (certaines données ne sont diffusées que pour des communes dont la taille permet de garder le secret statistique) nous empêche de reconstituer les données pour l'ensemble des cantons à partir des données des communes qui les composent. De ce fait, pour étudier les disparités spatiales des bas revenus et des taux de pauvreté à l'échelle des territoires girondins, nous avons utilisé les statistiques à l'échelle des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)⁶. Ces analyses sont enrichies par des données à l'échelle des cantons pour lesquels nous avons pu reconstituer les statistiques.

⁶ Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.



1 – Les bas revenus

Nous allons chercher à appréhender aussi bien les inégalités de revenu au sein d'un territoire que les disparités entre ces différents territoires. Pour cela, nous allons utiliser la distribution des revenus pour identifier et caractériser, dans chaque territoire, la part de la population en grande difficulté économique : il s'agit des 10% des personnes dont les revenus sont les plus modestes ou ce qu'on appelle, en langage statistique, 1^{er} décile de revenus (voir encadré 1).

Encadré 1 : Décile de revenu par unité de consommation

Si on ordonne une distribution de revenus, de salaires, etc., les déciles sont les valeurs qui partagent cette distribution en dix parties égales.

Ainsi, pour une distribution de revenus fiscaux, le premier décile est tel que 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu inférieur à cette valeur et 90 % présentent un revenu supérieur.

Pour permettre des comparaisons des niveaux de revenus de ménages de tailles ou de compositions différentes, on utilise les déciles du revenu corrigé par unité de consommation.

Il s'agit ainsi d'un système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC) pour tenir compte des économies d'échelles qui peuvent s'opérer au niveau du ménage. En effet, les besoins d'un ménage ne s'accroissent pas en stricte proportion de sa taille. Lorsque plusieurs personnes vivent ensemble, il n'est pas nécessaire de multiplier tous les biens de consommation (en particulier, les biens de consommation durables : logement, équipements, etc) par le nombre de personnes pour garder le même niveau de vie.

L'échelle actuellement la plus utilisée retient la pondération suivante :

- 1 UC pour le premier adulte du ménage ;
- 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ;
- 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.



a La Gironde et les départements de France métropolitaine

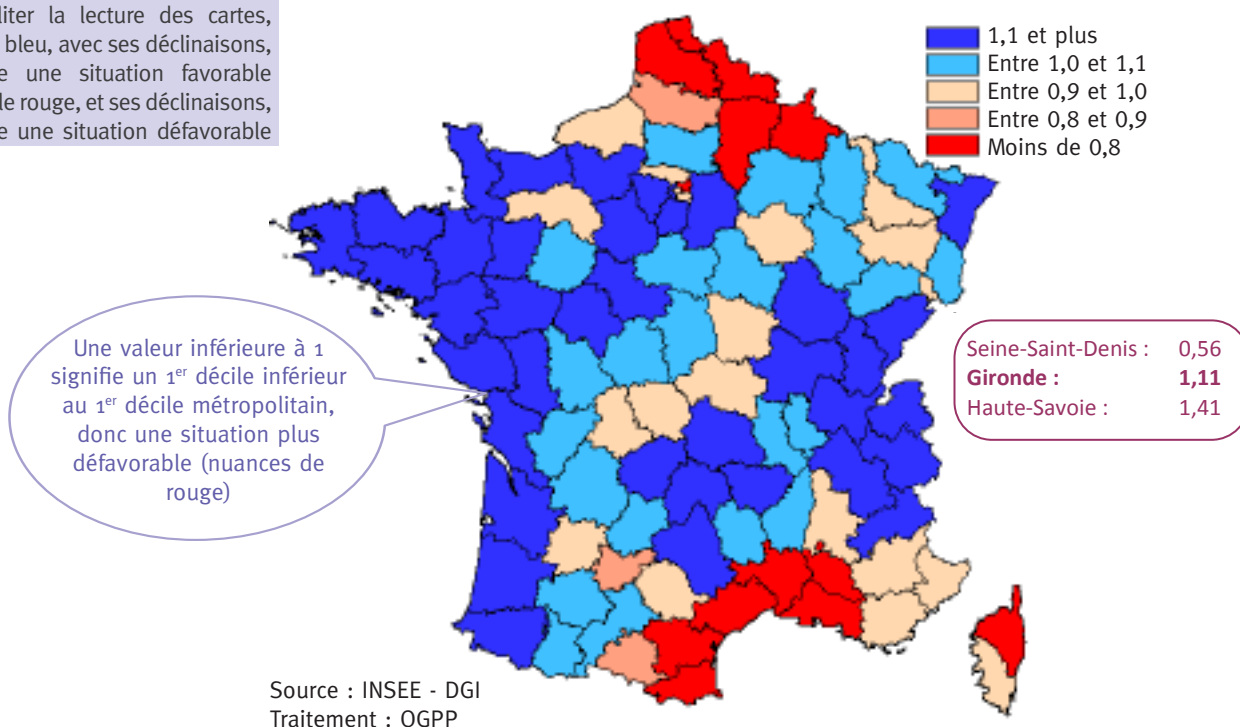
L'analyse de la distribution des revenus déclarés par les ménages, montre que les 10 % des personnes les plus modestes (premier décile du revenu fiscal) en France métropolitaine ont déclaré en 2013 un revenu inférieur à 7 168 €/an soit 597 €/mois. En Gironde, les 10 % des personnes les plus modestes ont déclaré 67 euros de plus par mois (664 €/mois), soit un **revenu annuel de 7 966 €**.

Comparativement à leurs niveaux en 2012, les revenus déclarés en 2013 ont légèrement baissé. Ainsi, le premier décile du revenu fiscal était de 7 202 € à l'échelle de la France métropolitaine et de 7 994 € en Gironde.

Le rapport des revenus déclarés par les 10% des personnes les plus modestes dans chaque département à la moyenne des revenus des 10% personnes les plus modestes à l'échelle de la France métropolitaine, permet de positionner les différents départements en matière de faibles revenus (carte 1).

Carte 1 : Rapport entre le 1^{er} décile du revenu fiscal par UC du département et 1^{er} décile du revenu fiscal par UC de l'ensemble de la France métropolitaine en 2013

Pour faciliter la lecture des cartes, la couleur bleu, avec ses déclinaisons, représente une situation favorable alors que le rouge, et ses déclinaisons, représente une situation défavorable



Comme le montre la carte, ci-dessus, les revenus les plus faibles sont nettement concentrés dans le Nord du pays et sur le pourtour méditerranéen. Dans les départements des Pyrénées-Orientales, du Gard, du Nord et de l'Aude, les individus, dont le niveau de revenu est inférieur au 1^{er} décile, disposent d'un revenu moyen par UC qui n'atteint pas 4 964 euros (414 €/mois), soit 44% de moins que la moyenne de la France métropolitaine. Ceci dit, c'est la Seine-Saint-Denis qui détient le niveau le plus bas (3 986 euros/an soit 332€/mois), ce qui ne représente que 56% du 1^{er} décile à l'échelle de la France métropolitaine.

Les façades Ouest et Est du pays semblent, en revanche, nettement moins concernées par la faiblesse des revenus. Les revenus les plus élevés sont affichés par la Haute-Savoie et les Yvelines (respectivement 10 136 et 9 762 € par an). En Vendée et en Savoie, les rapports mesurés sont également supérieurs à 1,3.

En ce qui concerne les départements de la «**Nouvelle Aquitaine**», la situation est contrastée entre ceux qui donnent sur le littoral atlantique et ceux qui sont à l'intérieur des terres. Dans les Landes, les 10% des personnes les plus modestes ont déclaré un revenu annuel de 8 766 €, soit 2 118 € de plus que ce qui a été déclaré par les plus modestes en Lot-et-Garonne (6 648 €). Dans cette distribution, avec un premier décile de revenu égal à 7 966 €, la **Gironde** se place en médiane des départements de la région et, à l'échelle de la France métropolitaine, elle occupe la 34^e place dans le classement, par ordre décroissant, des départements les plus favorisés.

Les disparités spatiales portant sur la déclaration des bas revenus sont liées, entre autre, aux disparités des caractéristiques sociodémographiques des déclarants. Ainsi, par exemple, le niveau des revenus varie suivant l'âge mais aussi la taille du ménage du déclarant.

Faibles revenus : des inégalités selon les caractéristiques sociodémographiques des déclarants

Les jeunes sont ceux qui ont les revenus les plus faibles

Traduisant les différentes difficultés rencontrées au début de la vie (problèmes d'insertion professionnelle, niveau de salaires, absence de patrimoine...), les ménages dont le référent a moins de 30 ans, ont les revenus les plus faibles en Gironde mais aussi dans tous les départements de France métropolitaine hormis Paris.

Comparativement à la moyenne métropolitaine, en **Gironde**, les ménages sont relativement plus favorisés. A âge égal, les rapports entre les premiers déciles girondins et les moyennes métropolitaines sont de 1,21 (0,64/0,53) pour les moins de 30 ans, 1,18 (0,91/0,77) pour les **30-39 ans**, 1,10 (1,58/1,44) pour les 60-74 ans et un rapport de 1,01 (1,52/1,51) pour les 75 ans ou plus. Cela veut dire que si les ménages, dont le référent est âgé de moins de 30 ans, déclarent des revenus plus faibles que ceux qui sont déclarés par leurs aînés, en Gironde, ces revenus restent relativement plus élevés que ceux qui sont déclarés par leurs semblables à l'échelle de la France métropolitaine.

Tableau 1 : Rapport entre le 1^{er} décile du revenu fiscal par UC par groupes d'âge du référent du ménage fiscal et le 1^{er} décile du revenu fiscal global par UC de l'ensemble de la France métropolitaine en 2013

	Moins de 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-74 ans	75 ans et +
Gironde	0,64	0,91	0,99	1,21	1,58	1,52
France métropolitaine	0,53	0,77	0,86	1,06	1,44	1,51

4 594 € / an
383 € / mois
13€ / jour

10 836 € / an
903 € / mois
30 € / jour

Source : INSEE-DGI
Traitement : OGPP



Note de lecture du tableau 1 :

Ce tableau permet de comparer le degré de pauvreté monétaire (sur la base du revenu fiscal déclaré) d'un groupe d'âge (du référent du ménage) d'une population de la Gironde (1^{ère} ligne) ou de la France métropolitaine (2^{ème} ligne) à celui de l'ensemble de la France métropolitaine. Le dénominateur pour tout le tableau est donc la valeur du 1^{er} décile pour l'ensemble des Français (toutes tranches d'âge) : les 10% des Français les plus modestes ont déclaré moins de **7 168 €/UC**.

- Pour la colonne des moins de 30 ans, la première valeur du tableau (0,64) correspond au rapport entre 4 594 €/UC et 7 168 €/UC

4 594 € étant la valeur du 1^{er} décile des jeunes Girondins (10% des jeunes Girondins les plus modestes ont déclaré moins de 4 594 € / UC).

Ceci signifie que le niveau des revenus déclarés par les 10% des jeunes Girondins (moins de 30 ans) les plus modestes ne représente que 0,64 (64%) (soit 4 594€/7 168€) des revenus déclarés par les 10% des Français les plus modestes.

- Pour la colonne des moins de 30 ans, la deuxième valeur du tableau (0,53) correspond au rapport entre 3 776 €/UC et 7 168 €/UC

3 776 € étant la valeur du 1^{er} décile des jeunes Français (10% des jeunes Français les plus modestes ont déclaré moins de 3 776 € / UC).

Ceci signifie que le niveau des revenus déclarés par les 10% des jeunes Français (moins de 30 ans) les plus modestes ne représente que 0,53 (53%) (soit 3 776€/7 168€) des revenus déclarés par les 10% des Français les plus modestes.

L'analyse de la composition des revenus déclarés par les jeunes Girondins révèle leur dépendance relativement élevée vis-à-vis des indemnités de chômage. La part de ces dernières dans les revenus déclarés par les ménages de jeunes est de 6,4% en Gironde contre 5,9% pour l'ensemble des jeunes de la France métropolitaine. En plus des indemnités du chômage, on note aussi le poids important des pensions, retraites et rentes⁷, respectivement 2,2% contre 1,2%. En ce qui concerne les autres sources de revenus, les salaires et traitements hors chômage représentent 87,3% des revenus des jeunes girondins (88,8% pour l'ensemble des jeunes) et les revenus d'activités non salariées⁸ 3,2% (2,9% pour la France métropolitaine).

Il faut signaler au final que la composition des revenus, tout âge confondu, en Gironde est la même qu'en France métropolitaine. Ainsi 60% (59,4% en Gironde, 59,5% en France métropolitaine) des revenus sont composés de salaires et traitements hors chômage, 26% (conjointement 26,4%) de pensions, retraites et rentes, 6% (respectivement 5,6% et 5,4%) de revenus d'activités non salariées, 3% (respectivement 3,2% et 3,1%) d'indemnités de chômage et le reste : 5% (5,4 et 5,6%) d'autres revenus.

⁷ Les pensions, retraites et rentes incluent les retraites mais aussi les pensions d'invalidité et les pensions alimentaires nettes (déduction faites des pensions versées) et les rentes viagères (à titre gratuit et onéreux).

⁸ Le revenu d'activité non salariée est la somme des revenus nets découlant d'une activité non salariée ou indépendante au cours d'une année.



La taille du ménage et les faibles revenus : les personnes isolées et les ménages de grande taille sont les plus touchés

Au même titre que l'âge du référent, la taille du ménage impacte le niveau des revenus déclarés. Sur ce point, ce sont les ménages fiscaux comptant cinq personnes ou plus qui ont les revenus les plus modestes aussi bien en Gironde, que dans une très large majorité des départements de France métropolitaine.

Les ménages d'une personne, qui sont bien plus nombreux que les ménages de cinq personnes ou plus (36% contre 5% en 2013), ont eux aussi des faibles revenus, ce qui est cohérent avec les constats précédents, puisque les moins de 30 ans sont également surreprésentés au sein des petits ménages.

**Tableau 2 : Rapport entre le 1^{er} décile du revenu fiscal par UC
par taille de ménage du référent du ménage fiscal et 1^{er} décile du revenu fiscal global
par UC de l'ensemble de la France métropolitaine en 2013**

	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes ou +
Gironde	0,83	1,50	1,25	1,29	0,65
France métropolitaine	0,87	1,48	1,15	1,18	0,57

10 783€ / an
895 € / mois
30 € / jour

4 658€ / an
388 € / mois
13 € / jour

Source : INSEE-DGI
Traitement : OGPP

Note de lecture du tableau 2 :

Ce tableau permet de comparer le degré de pauvreté monétaire (sur la base du revenu fiscal déclaré) d'un ménage selon sa taille (nombre de personnes) de la Gironde (1^{ère} ligne) ou de la France métropolitaine (2^{ème} ligne) à celui de l'ensemble de la France métropolitaine. Le dénominateur pour tout le tableau est donc la valeur du 1^{er} décile pour l'ensemble des Français : les 10% des Français les plus modestes ont déclaré moins de **7 168 €/UC**.

1. Pour la colonne des ménages de 5 personnes ou plus, la première valeur du tableau (0,65) correspond au rapport entre 4 658 €/UC et 7 168 €/UC

4 658 € étant la valeur du 1^{er} décile des Girondins vivant dans des ménages de 5 personnes ou plus.

Ceci signifie que le niveau des revenus déclarés par les 10% des Girondins vivant dans des ménages de 5 personnes ou plus les plus modestes ne représente que 0,65 (65%) (soit 4 658€/7 168€) des revenus déclarés par les 10% des Français les plus modestes.

2. Pour la colonne des ménages de 5 personnes ou plus, la deuxième valeur du tableau (0,57) correspond au rapport entre 4 080 €/UC et 7 168 €/UC

4 080 € étant la valeur du 1^{er} décile des Français (10% des jeunes Français les plus modestes ont déclaré moins de 4 080 € / UC).

Ceci signifie que le niveau des revenus déclarés par les 10% des Français vivant dans des ménages de 5 personnes ou plus les plus modestes ne représente que 0,57 (57%) (soit 4 080€/7 168€) des revenus déclarés par les 10% des Français les plus modestes.



Comparativement, pour un type de ménage identique (ménage de plus de 5 personnes ou plus), le 1^{er} décile des revenus des Girondins (4 658 €) est plus élevé et représente 1,14 (114%) du 1^{er} décile des revenus des Français vivant dans des ménages de 5 personnes ou plus (4 080 €).

Encadré 2 : Calcul du décile de revenu pour un ménage

Application pour un ménage de 5 personnes, constitué de deux adultes et de trois enfants dont un de moins de 14 ans

1^{ère} étape : calcul du nombre des unités de consommation :

Ce ménage correspond à 2,8 UC (voir encadré 1 : 1 UC pour 1 des adultes + 0,5 UC pour le 2^{ème} adulte + 0,5 UC X 2 pour les 2 enfants de plus de 14 ans + 0,3 UC pour l'enfant de moins de 14 ans)

2^{ème} étape : calcul de la valeur du décile de revenu fiscal de l'ensemble de ce ménage :

La valeur du décile de revenu fiscal par UC pour un ménage de 5 personnes s'établit à 4658 euros mensuels par UC en Gironde

Le décile de revenu fiscal de l'ensemble de ce ménage se calcule ainsi : 2,8 UC X 4658 €, c'est-à-dire un montant annuel de 13 042 €
soit 1 087 € par mois ou 36 € par jour.

Ce qui se traduit ainsi :

10% des ménages girondins de 5 personnes, constitués de deux adultes et de trois enfants dont un de moins de 14 ans, ont un revenu fiscal inférieur à 36 euros par jour.

Évolution des revenus déclarés : la Gironde au même rythme que la moyenne métropolitaine

Entre 2009 et 2013, les revenus déclarés par les 10% des personnes les plus modestes (le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation) ont augmenté en **Gironde** à peu près au même rythme qu'en France métropolitaine (respectivement : +7,7% et +7,5%). Sur ce point, il faut signaler que, contrairement aux années précédentes, l'année 2013 a connu une légère baisse du niveau des revenus déclarés. Cette baisse a été plus modeste en Gironde comparativement à la moyenne de la France métropolitaine.

Cette évolution globale cache néanmoins des disparités d'évolution selon l'âge du référent. Ainsi, hormis les moins de 30 ans, les revenus ont davantage augmenté avec l'âge. Autrement dit, plus le groupe d'âge du référent du ménage fiscal est élevé, plus le premier décile du revenu par unité de consommation a augmenté. Pour les ménages dont la personne de référence a moins de 30 ans, la situation s'est nettement améliorée en Gironde (+9,4%) alors, qu'en France métropolitaine le niveau de revenus de ces ménages en 2013 est plus faible qu'en 2009.



Tableau 3 : Évolution de la valeur du 1^{er} décile du revenu fiscal par UC entre 2009 et 2013, selon l'espace géographique et le groupe d'âge du référent du ménage fiscal

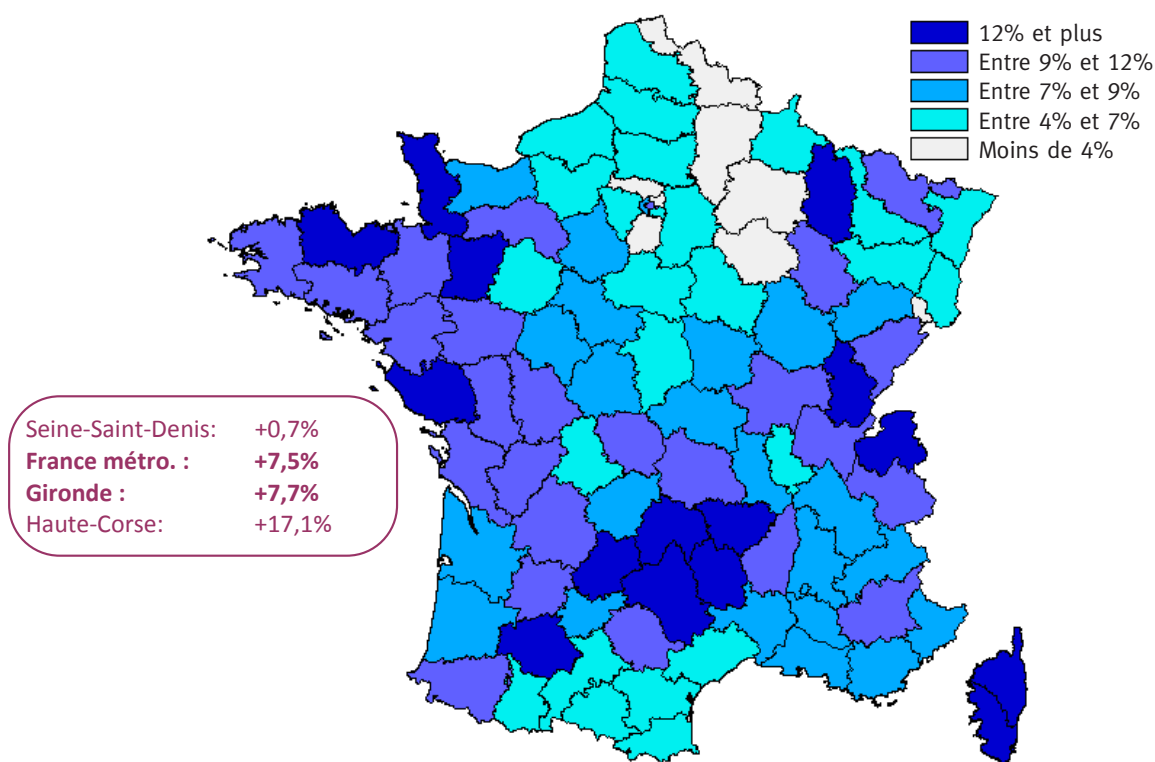
	Moins 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-59 ans	60-74 ans	75 et plus
Gironde	+9,4%	+4,1%	+4,6%	+5,0%	+12,8%	+16,5%
France métropolitaine	-0,3%	+1,0%	+4,5%	+6,1%	+13,1%	+14,7%

Source : INSEE-DGI

Traitement : OGPP

En ce qui concerne les autres départements, le premier décile du revenu fiscal par unité de consommation a augmenté, de façon particulièrement nette, dans certains départements à dominante rurale de la moitié sud. Les hausses ont, également, été prononcées sur la façade atlantique. A l'inverse, dans la banlieue Est de Paris, dans le Nord, l'Est et dans le Languedoc-Roussillon, les évolutions apparaissent très modestes. (Carte 2)

Carte 2 : Évolution de la valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation entre 2009 et 2013, selon le département



Source : INSEE-DGI

Traitement : OGPP

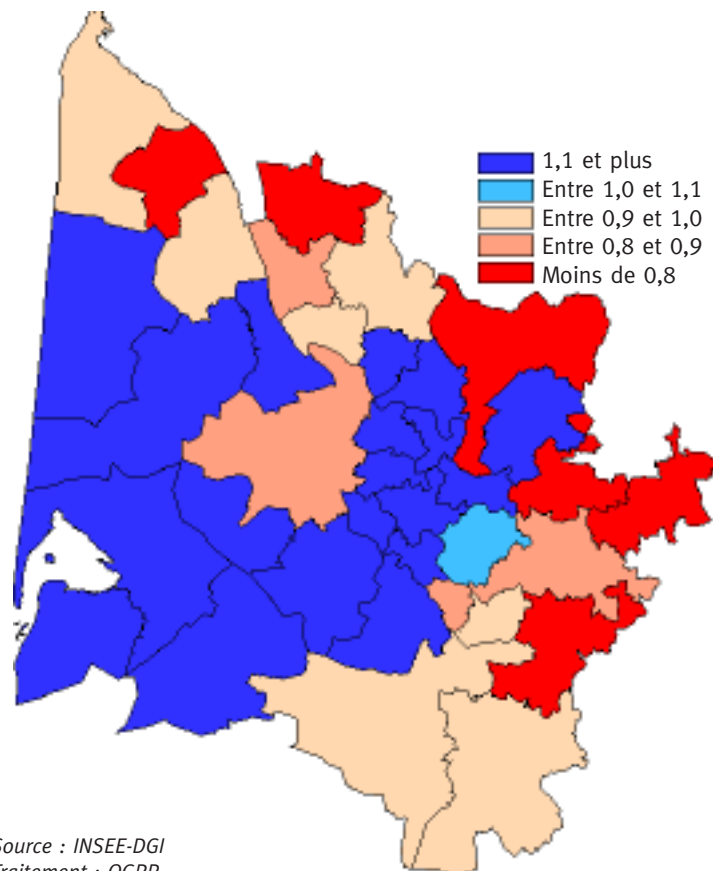
1. Distribution des revenus fiscaux

Comme nous l'avons signalé plus haut, dans ce point, nous allons étudier les disparités spatiales des niveaux de revenus déclarés par les ménages à l'échelle des EPCI. Cette analyse sera enrichie, dans un deuxième temps, par une analyse des bas revenus à partir des données plus récentes fournies par la CAF et ce à l'échelle des cantons (ancienne répartition).

Pour identifier les territoires qui sont plus en difficulté par rapport à la moyenne du département, nous avons comparé les revenus déclarés dans ces territoires par rapport à la moyenne girondine.

Comme le montre la carte 3 ci-dessous, c'est à la marge du département que les revenus déclarés sont les plus faibles. Dans les territoires du Pays Foyen, l'Estuaire, Castillon - Pujols, ainsi que dans le Cœur et la pointe du Médoc, le 1^{er} décile du revenu fiscal par UC est nettement inférieur au 1^{er} décile de la Gironde. Dans cette liste, c'est dans le Pays Foyen que les revenus sont nettement les plus faibles : le 1^{er} décile du revenu fiscal par UC est à peine de 4 748 euros ce qui représente 60% du 1^{er} décile du revenu fiscal de la Gironde (7 966 €) et seulement 34% du décile le plus élevé du département, enregistré à Jalle-Eau-Bourde (13 884 €), communauté de communes regroupant les communes de Canéjan, Cestas et Saint-Jean-d'Ilac. En plus de ces territoires, et dans une moindre mesure, la faiblesse des revenus concerne aussi la Métropole bordelaise.

Carte 3 : Rapport entre le 1^{er} décile du revenu fiscal par UC des EPCI et le 1^{er} décile du revenu fiscal par UC de la Gironde en 2013



Source : INSEE-DGI
Traitement : OGPP

La prise en compte des **caractéristiques sociodémographiques** des déclarants révèle des disparités encore plus fortes. Ainsi, si de manière générale ce sont les ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans qui ont les revenus les plus bas, dans le Pays Foyen, le 1^{er} décile de ces ménages n'est que de 198 euros ce qui ne représente que 2% du 1^{er} décile déclaré par les mêmes ménages dans Jalle Eau Bourde. Ces écarts se réduisent avec l'augmentation des âges des déclarants. Ainsi, pour les ménages dont le référent est âgé de plus de 75 ans, le 1^{er} décile des revenus le plus faible, 8 028 € à l'Estuaire, représente 61% du 1^{er} décile le plus élevé, 13 256 € à Jalle Eau Bourde.

En ce qui concerne les disparités selon le **statut d'occupation**, chez les propriétaires, les revenus les plus bas sont observés dans Castillon/Pujols avec un 1^{er} décile de l'ordre de 8 722 euros, alors que les propriétaires de Jalle Eau Bourde ont déclaré des revenus dont le 1^{er} décile est de 16 750 euros.

Chez les locataires, comme attendu, les niveaux des revenus sont généralement plus bas, tous particulièrement dans le Pays Foyen où le 1^{er} décile est de 1 608 euros contre 8 338 à Jalle Eau Bourde.

2. Dépendances vis-à-vis des prestations CAF

Pour enrichir et rafraîchir les analyses menées dans le précédent point, nous avons utilisé les données de la Caf permettant de calculer les proportions d'allocataires dont les revenus sont constitués à plus de 50% par des prestations CAF⁹. Bien que ces données ne concernent que les allocataires CAF et non pas l'ensemble des Girondins, leur exploitation permet de situer les allocataires les plus modestes et de dresser une cartographie départementale, même partielle, de la précarité.

En France métropolitaine, au 31 décembre 2015, 28,9 % des allocataires dépendent des prestations de la CAF pour au moins 50% de leurs ressources. En Gironde, cette proportion est de **28,3%**.

En ce qui concerne les territoires girondins, la configuration va dans le sens des analyses menées dans le point précédent. Ainsi, les bas revenus, représentés par les proportions les plus élevées d'allocataires dont les revenus sont les plus modestes, se concentrent davantage en marge du département mais aussi au centre de la métropole bordelaise. Dans les **cantons** de **Sainte-Foy-la-Grande**, **la Réole**, **Lesparre-Médoc** et à **Castillon La Bataille**, plus de 36% des allocataires dépendent de la CAF pour au moins 50% de leurs ressources. Des niveaux élevés sont aussi observés à **Enon** et à **Lomont** (respectivement 35 et 37%). Cette situation s'explique, entre autre, par le fait que, dans ces cantons, les familles monoparentales sont surreprésentées. A l'inverse, dans le périurbain de la métropole (**Créon**, **La Brède**, **Mérignac 2**), les valeurs sont, en revanche, inférieures à 14%. Ces cantons se caractérisent par une faible proportion de ménages d'une seule personne (à l'inverse de Bordeaux et Talence qui associent forte présence des isolés et proportion assez forte d'allocataires CAF dépendant des prestations sociales pour plus de 50% de leurs ressources).

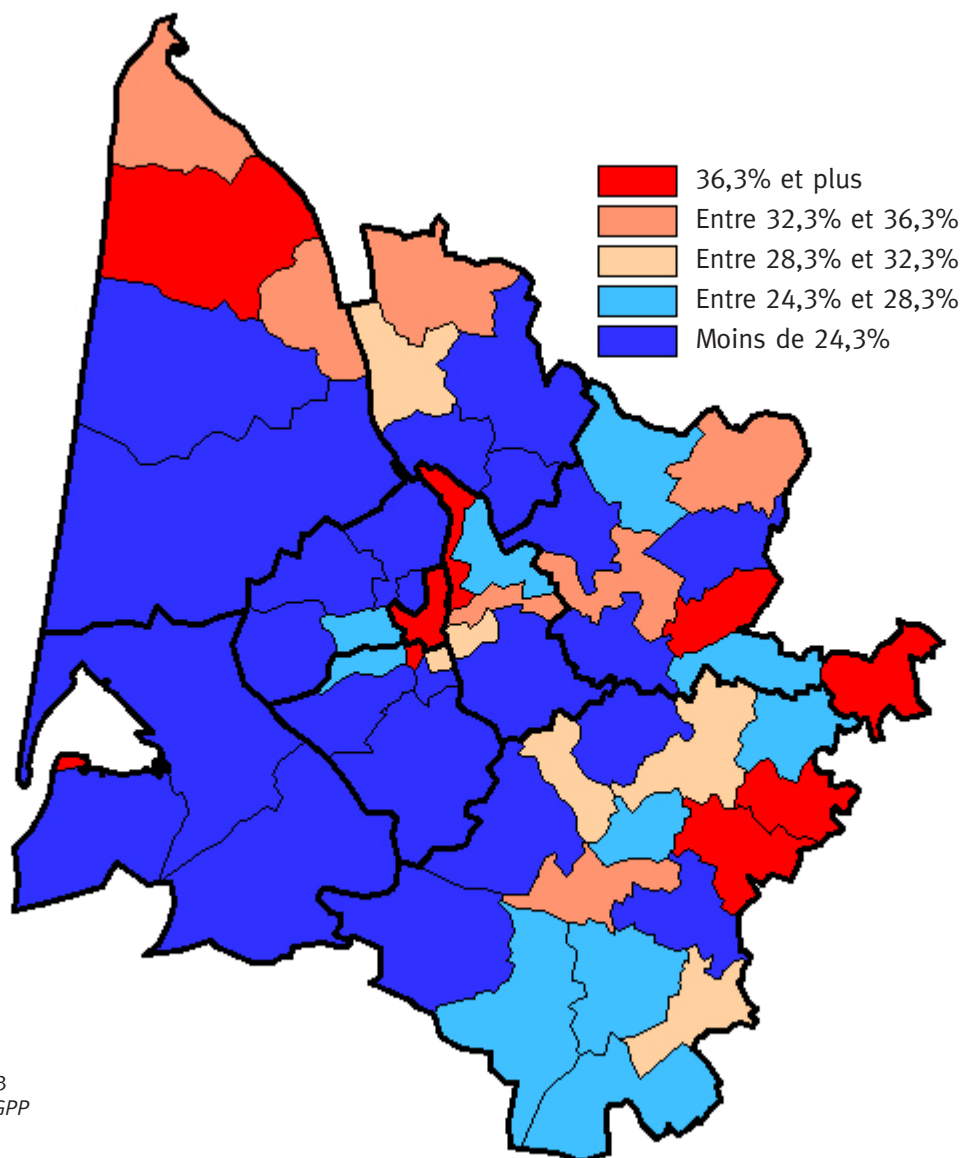
⁹ Cet indicateur rapporte le nombre d'allocataires CAF dont les revenus sont constitués à plus de 50% par des prestations versées par les CAF au nombre d'allocataires dans le champ de calcul de la dépendance aux prestations.

Les allocataires dans le champ de calcul de la dépendance sont les allocataires qui font partie de la population de référence prise en compte pour le calcul du revenu par unité de consommation (RUC). Pour les allocataires étudiants et les personnes âgées, les ressources sont considérées comme absentes ou mal connues, ce qui ne permet pas de calculer le RUC (ou le Quotient familial QF Cnaf). Ces allocataires sont hors champ.

Les allocataires dans le champ de calcul de la dépendance sont donc l'ensemble des allocataires Caf hors étudiants et personnes âgées. Pour rappel : l'allocataire désigne le responsable du dossier CAF pour l'ensemble de la famille.



Carte 4 : Proportions d'allocataires dépendant de la CAF pour au moins 50% de leurs ressources au 31 décembre 2015, selon le canton girondin



Source : CAF 33
Traitement : OGPP

L'analyse des tendances enregistrées au cours de trois dernières années, montre que la proportion d'allocataires, dépendant des prestations de la CAF pour 50% ou davantage, a augmenté plus fortement pour l'ensemble de la France métropolitaine que pour la seule **Gironde**.

Dans le département, les augmentations les plus importantes ont été mesurées dans des **cantons** où le poids des allocataires dépendants demeure assez faible (**Captieux, Saint-Symphorien, Sauveterre-de-Guyenne**). Néanmoins, les cantons de **Guîtres, Pellegrue et Saint-Ciers-sur-Gironde** affichent des valeurs élevées et une progression plus forte que la moyenne.

Au total, les analyses des revenus ont montré que d'un côté, comparativement aux autres départements, la situation de la Gironde est relativement favorable. De l'autre côté, ces analyses indiquent qu'à l'échelle des territoires infra girondins, ce sont les territoires qui se situent en marge mais aussi au cœur du département qui affichent les niveaux de revenus les plus faibles.

2 - Le taux de pauvreté

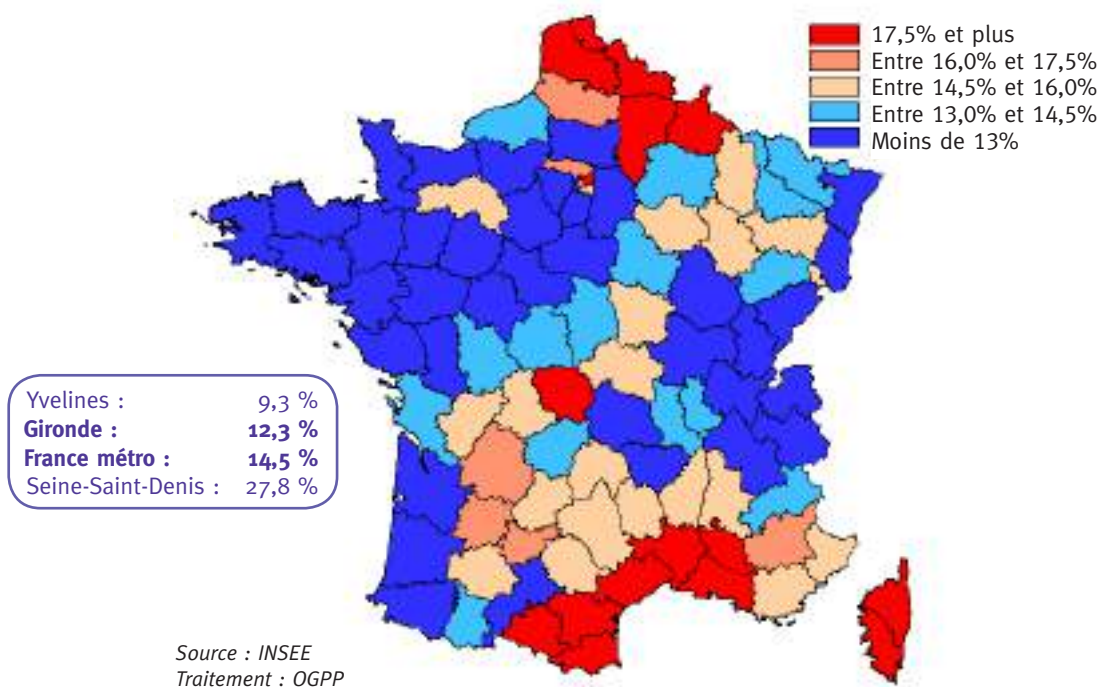
a La Gironde, une situation globale plutôt favorable

En France métropolitaine, **14,5% des personnes** en 2013 vivent en situation de pauvreté monétaire. Au total, ce sont **8,65 millions de personnes** qui disposent de ressources inférieures au **seuil de pauvreté qui s'établit à 1 000 € par mois**. La moitié de ces personnes pauvres a un niveau de vie inférieur à 789 euros par mois.

En Gironde, à la même date, le taux de pauvreté est sensiblement inférieur à la moyenne métropolitaine (**12,3%** de la population départementale). Néanmoins, ce sont **185 000 Girondins** qui **vivent avec moins de 1 000 € par mois (soit 33 euros par jour)**.

Comparativement aux départements de l'ancienne région Aquitaine, la Gironde occupe une place intermédiaire en étant plus proche des niveaux les plus bas enregistrés dans les Landes et dans les Pyrénées-Atlantiques (conjointement 11,8%), que de ceux mesurés en Dordogne et en Lot-et-Garonne, respectivement 16,3% et 16,6%. Si on élargit la comparaison à l'ensemble des départements composant la «Nouvelle Aquitaine», le département de la Creuse affiche le taux de pauvreté le plus élevé (19,4%), soit une personne sur cinq qui vit avec moins de 1 000 € par mois. Pour les autres départements, ce taux se situe entre 12,3% (Deux-Sèvres) et 15,2% (Haute-Vienne).

Carte 5 : Taux de pauvreté dans les départements de France métropolitaine, en 2013



En ce qui concerne les autres départements de la France métropolitaine, comme attendu, les plus forts taux de pauvreté sont enregistrés dans les régions Nord - Pas-de-Calais, Picardie, Corse Languedoc-Roussillon, Banlieue Nord-Est de Paris et, dans une moindre mesure, en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Lorraine ou dans des départements ruraux (Aveyron, Nièvre, Creuse, Meuse).

En classant les départements, suivant l'ordre croissant de leur taux de pauvreté, la Gironde arrive à la 23ème place.



La pauvreté : des inégalités selon les caractéristiques sociodémographiques

Les inégalités spatiales décrites plus haut sont liées, entre autres, aux caractéristiques économiques et **sociodémographiques** des populations. Nous avons vu que ce sont les **jeunes** de moins de 30 ans qui ont les revenus les plus faibles. Cette situation se traduit par un niveau de pauvreté élevé. Plus d'un jeune sur 5 (23%) est «pauvre» ; proportionnellement, c'est trois fois plus que chez les personnes âgées de 60 ans ou plus (7,5%).

Par **type de ménage**, ce sont les familles monoparentales qui sont fortement touchées. Leur taux de pauvreté (30,8%) est cinq fois plus élevé que le taux de pauvreté des familles composées d'un couple sans enfant (6%).

L'autre facteur d'inégalité concerne le **statut d'occupation du logement**. Ainsi, le taux de pauvreté des propriétaires (6,7%) est quatre fois moins élevé que le taux des locataires (27%).

Quel que soit le critère (hormis pour les **femmes seules** où le taux de pauvreté girondin est de 15,4% contre 14,9% pour la France métropolitaine), le niveau de pauvreté en Gironde est inférieur à la moyenne métropolitaine. Les écarts les plus importants sont observés :

- par âge, chez les 40-49 ans (14% pour les Girondins contre 16,9% pour la France métropolitaine),
- par type de famille, chez les familles monoparentales (27,3% en Gironde contre 30,8% en France métropolitaine),
- par statut d'occupation, chez les locataires (22,6% en Gironde et 27% en France métropolitaine).

Tableau 4 : Taux de pauvreté selon les caractéristiques sociodémographiques des personnes en 2013

Critère	Catégorie	France métropolitaine	Gironde
Age des individus	moins 30 ans	22,8	22,5
	30 -39 ans	16,7	14,0
	40 - 49 ans	16,9	14,0
	50 - 59 ans	14	11,3
	60 - 74 ans	9,3	7,2
	plus de 75 ans	8,9	8,3
Statut d'occupation	Propriétaires	6,7	5,9
	Locataires	27,0	22,6
Critère	Catégorie	France métropolitaine	Gironde
Type de ménage	familles monoparentales	30,8	27,3
	couples sans enfant	5,9	5,1
	couples avec enfants	13,2	10,4
	femmes seules	14,9	15,4
	hommes seuls	17,5	17,4

Sources: INSEE : RDL-revenus disponibles localisés 2013, DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal

Traitement : OGPP

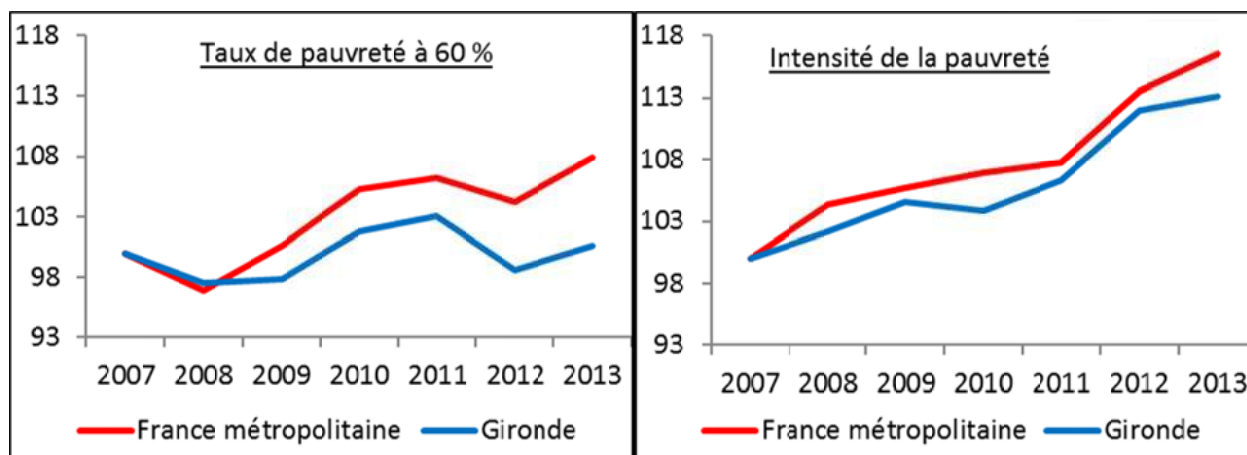


La pauvreté : de plus en plus intense !

Entre 2007 et 2013, le taux de pauvreté en France métropolitaine est passé de 13,4% à 14,5%. Cela étant dit, sur l'ensemble de cette période, c'est surtout la période 2008-2011 qui a connu une nette aggravation de la situation. Ainsi, après une légère baisse en 2008 par rapport à 2007 (respectivement 13% et 13,4%), le taux de pauvreté est reparti à la hausse pour atteindre 14,3% en 2011, niveau retrouvé en 2014 après une légère baisse en 2012 (13,9%). Sur ce point, la Gironde fait mieux, tant dans les périodes de hausse que dans les périodes de baisse (moindre hausse, baisse plus rapide).

La baisse, enregistrée dernièrement, ne concerne pas les personnes connaissant les situations les plus difficiles. En France métropolitaine et, dans une moindre mesure, en Gironde, l'intensité de la pauvreté est en hausse. Cela veut dire que dans la population des pauvres (personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté), les 50% les plus pauvres ont un niveau de vie de plus en plus bas par rapport au seuil de pauvreté.

Graphique 1 : Évolution (en base 100) du taux de pauvreté et de l'intensité de la pauvreté entre 2007 et 2013, selon l'espace géographique et la proportion du revenu médian

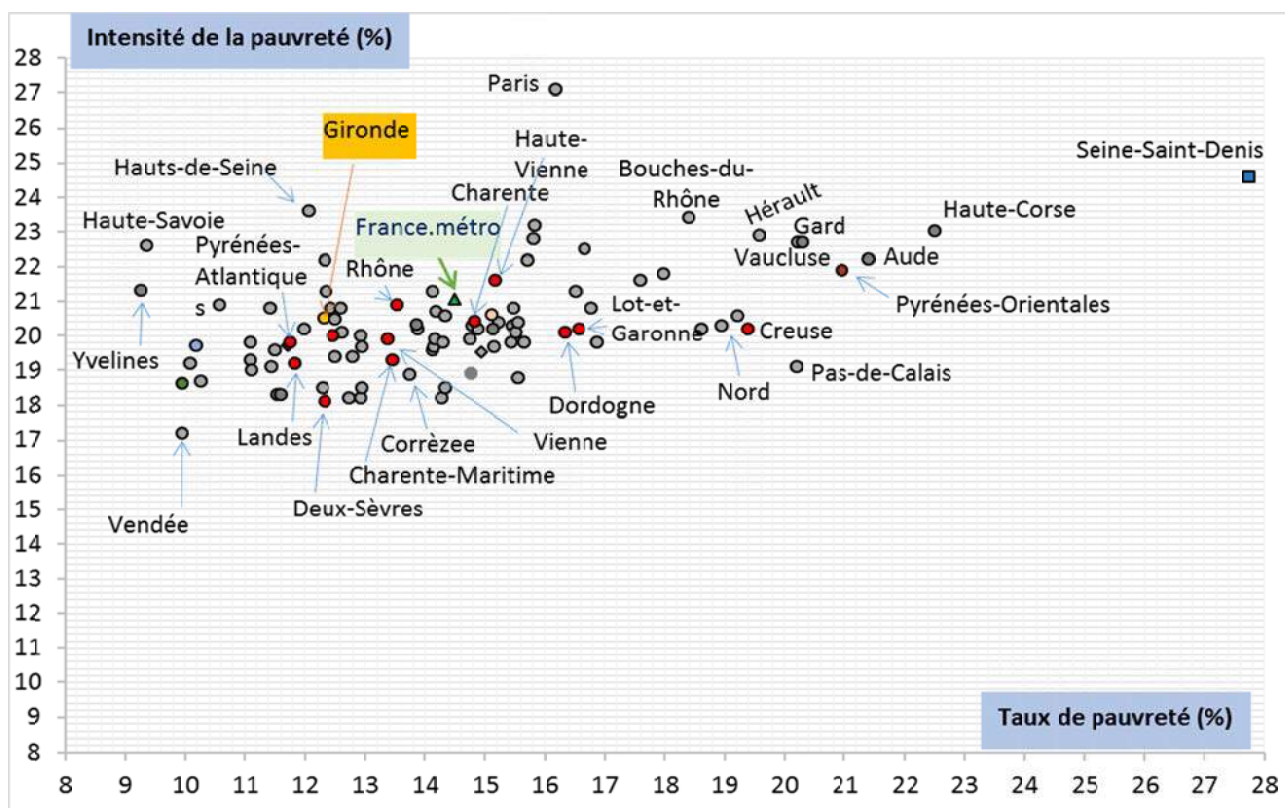


Source : INSEE
Traitement : OGPP

Au final, le croisement des deux indicateurs, taux de pauvreté et intensité de pauvreté, permet d'avoir une approche plus globale de ce phénomène. Les résultats de ce croisement sont représentés dans le graphique 2.



Graphique 2 : Distribution des départements selon leur taux et intensité de la pauvreté en 2013



Source : INSEE
Traitement : OGPP

De la lecture du graphique 2, il ressort que le département de la Seine-Saint-Denis se distingue nettement des autres départements par ses valeurs élevées du couple d'indicateurs (taux, intensité) de la pauvreté. Il est suivi par le département de Haute-Corse où les deux indices (intensité et taux de pauvreté) affichent des niveaux relativement élevés.

Concernant la **Gironde**, le **taux de pauvreté (12,3%)** est relativement bas mais l'intensité est élevée (**50 % des pauvres en Gironde vivent avec moins de 795 euros par mois, soit un revenu par unité de consommation inférieur de 20,5% par rapport au seuil de pauvreté (1 000 euros)**). Néanmoins, avec cette configuration, la Gironde se classe dans les limites supérieures du 1er tiers des départements dont la situation est relativement favorable (en classant les 96 départements de la France métropolitaine, par ordre croissant de taux et d'intensité de la pauvreté, la **Gironde arrive à la 29ème place**).

Dans la «**Nouvelle Aquitaine**», ce sont, dans l'ordre décroissant, les départements des Deux-Sèvres, des Landes et des Pyrénées-Atlantiques qui ont les situations les plus favorables en termes de fréquence mais aussi en termes d'intensité de pauvreté (moins de pauvres et moins de très pauvres). Ces départements sont suivis par la Gironde puis par la Corrèze et la Charente-Maritime. De l'autre côté du classement, on retrouve le Lot-et-Garonne, mais surtout la Creuse, où la pauvreté est très fréquente avec un niveau de vie des plus pauvres qui est très bas par rapport au seuil de pauvreté.

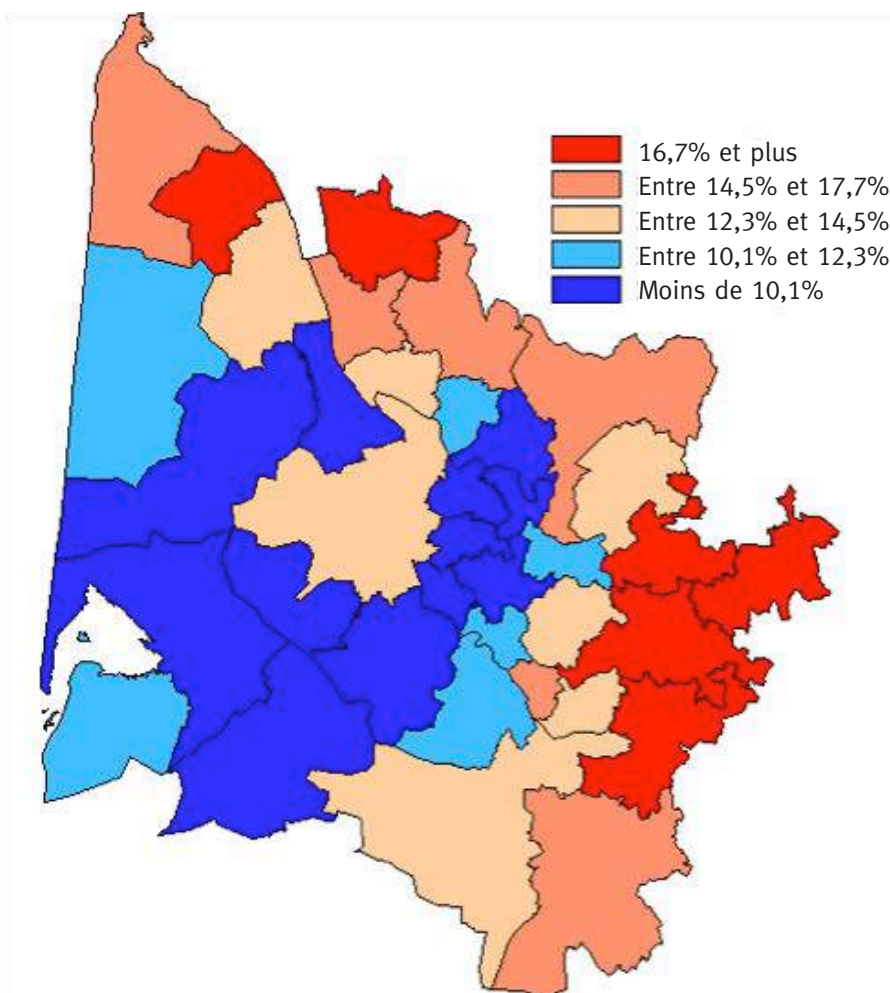


b La pauvreté monétaire dans les territoires girondins

Reflétant les inégalités spatiales des revenus traitées plus haut, la cartographie des taux de pauvreté à l'échelle des **EPCI** girondins montre bien que la pauvreté est plus répandue au nord et plus encore à l'est du département. Ainsi dans les CDC de l'Estuaire, du Réolais de Sud-Gironde et de Castillon sur Pujols, une personne sur cinq est pauvre, mais comme précédemment, avec 22% de pauvres, c'est le Pays-Foyen qui affiche le taux le plus élevé. Des niveaux relativement élevés sont enregistrés aussi dans le Nord-Médoc (les CDC de la Pointe du Médoc et du Cœur de Médoc) 17%, et dans le Nord-Libournais (CA du Libournais) 16,5%.

Cette situation contraste fortement avec la situation des territoires situés sur le littoral et dans le périurbain de l'agglomération bordelaise. L'analyse des taux de pauvreté, à l'échelle des **cantons** composant l'aire bordelaise, révèle un niveau de la pauvreté particulièrement élevé dans les cantons de Lormont (22%), de Cenon (18%) et de Bordeaux (16,5%). A l'inverse, dans les cantons de La Brède et Saint Médard-en-Jalles, la pauvreté ne concerne que 5 à 6% de la population.

Carte 6 : Taux de pauvreté dans les EPCI girondins, en 2013



Les disparités observées entre les différents territoires girondins sont liées aux caractéristiques sociodémographiques et économiques de chaque espace.

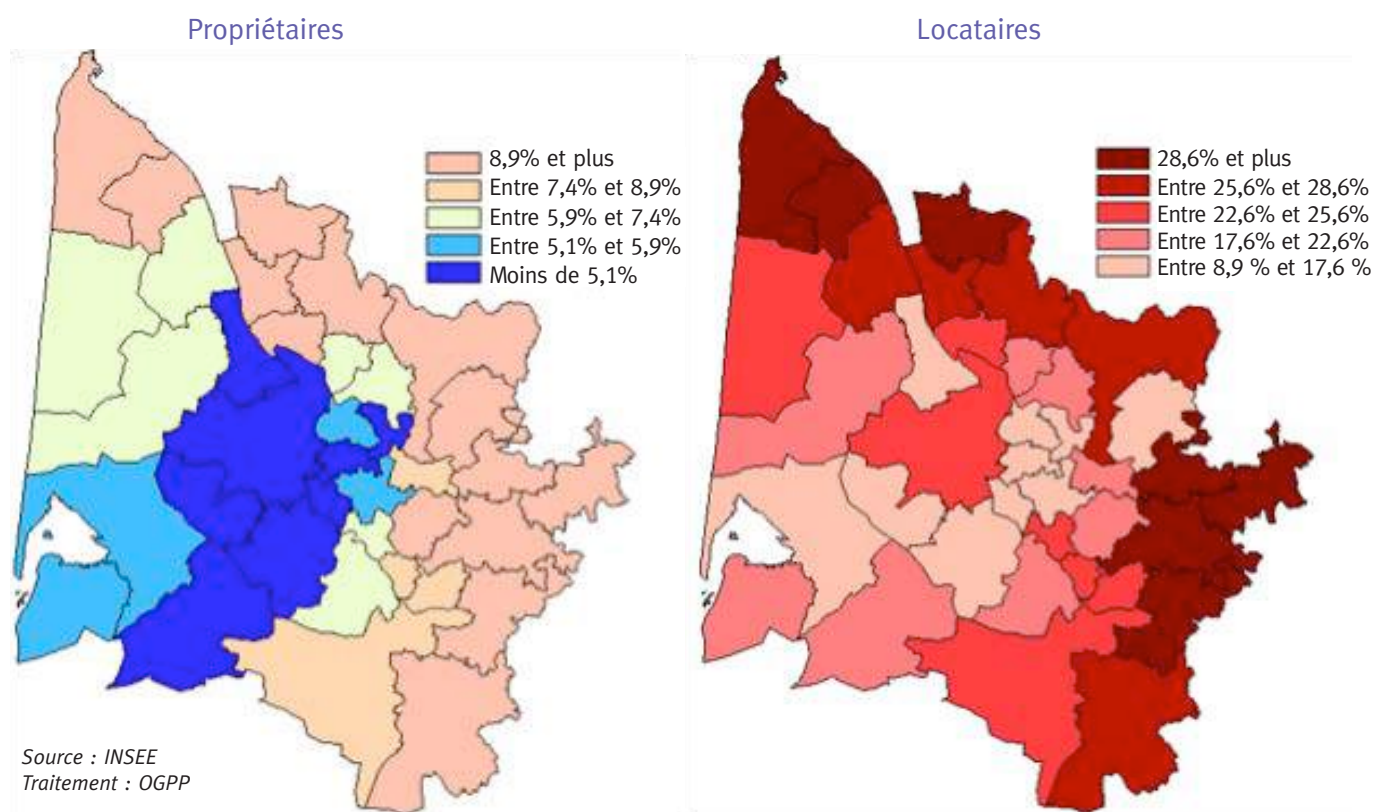
La pauvreté dans les territoires girondins : des inégalités selon les caractéristiques sociodémographiques

Par **âge**, nous avons vu plus haut que, de manière générale, les ménages dont le référent est un jeune de moins de 30 ans, sont davantage touchés par la pauvreté que les autres ménages. Les territoires girondins n'échappent pas à ce constat. Ainsi dans la quasi-totalité des **EPCI**, les taux de pauvreté les plus élevés sont observés chez les ménages dont le référent est âgé de moins de 30 ans. Toutefois, d'un territoire à l'autre, le niveau de pauvreté, au sein de cette catégorie de ménages, peut varier du simple au triple (10,3% dans la communauté de communes de Montesquieu et 37 % dans le Pays Foyen). Ce taux est aussi relativement élevé dans le Réolais, l'Estuaire, Castillon/Pujols et au Cœur du Médoc. Dans ces territoires, le taux de pauvreté des ménages dont le référent a moins de 30 ans dépasse les 28%.

A contrario, les ménages des personnes âgées de 60 à 74 ans sont les moins touchés par la pauvreté. A l'échelle du département, rappelons-le, le taux de pauvreté de ces ménages se situe à 7,2%. Cependant, de fortes disparités sont observées à l'échelle des territoires girondins. Ce taux varie ainsi de 5% pour l'EPCI de Montesquieu à 14,3 % enregistré dans le Pays Foyen. Des niveaux élevés sont aussi enregistrés à Castillon/Pujols, en Sauveterrois et dans l'EPCI de l'Estuaire (respectivement 11,5%, 12,9%, 13,4%).

En plus de l'âge, le niveau de pauvreté varie selon le **statut d'occupation** du logement (carte 7). De manière générale et comme attendu, la pauvreté touche davantage les locataires que les propriétaires, mais là aussi, avec des disparités territoriales. Ainsi le taux de pauvreté chez les propriétaires varie de 5% (Jalle-Eau-Bourde) à 14,3% (Estuaire-canton de Saint-Ciers-sur-Gironde). Chez les locataires, ce taux varie de 11,5% (Jalle-Eau-Bourde) à 35,9% (Pays Foyen).

Carte 7 : Taux de pauvreté selon le statut d'occupation dans les EPCI girondins, en 2013

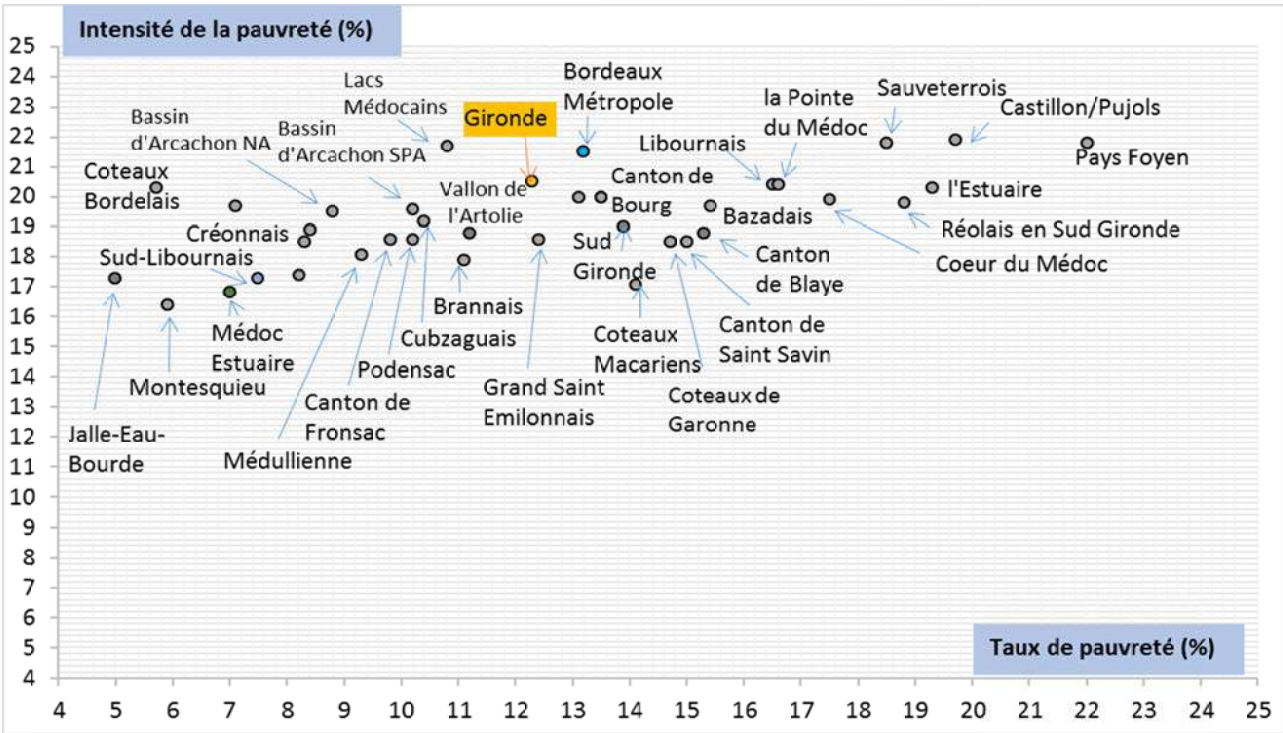


NB : ces cartes sont réalisées en prenant en compte les moyennes girondines selon le statut d'occupation 5,9% pour les propriétaires et 22,6% pour les locataires.

Pour finir, comme pour les départements, le croisement des deux indicateurs, taux de pauvreté et intensité de pauvreté, permet d'avoir une approche plus globale du phénomène de la pauvreté (graphique 3).



Graphique 3 : Distribution des EPCI girondins selon leur taux et intensité de la pauvreté en 2013



Source : INSEE
Traitement : OGPP

La lecture de ce graphique montre bien que les territoires situés au Nord (l'Estuaire, La pointe du Médoc, Cœur du Médoc) et à l'Est du département (Pays Foyen, Castillon-Pujols, Sauveterrois) se distinguent nettement des autres territoires par leurs valeurs élevées du couple d'indicateurs (taux, intensité) de la pauvreté. Au centre du département, bien que le taux de pauvreté soit relativement moins élevé (Bordeaux métropole), le niveau de vie des plus pauvres (intensité de la pauvreté) est le même que dans les territoires cités plus haut.

Au total, les analyses menées dans cette partie montrent bien, qu'en matière de pauvreté monétaire, la situation girondine est légèrement meilleure que ce qui est observé pour l'ensemble de la France métropolitaine. Cependant, cette situation va de pair avec une forte hétérogénéité entre les territoires girondins. Dans ce cadre, ce sont, d'un côté, Bordeaux et les Hauts de Garonne, et, de l'autre côté, les territoires situés au nord et l'est du département (EPCI de l'Estuaire, La pointe du Médoc, Cœur du Médoc, Pays Foyen, Sauveterrois, Castillon-Pujols,), qui sont les plus touchés par la pauvreté monétaire. A l'inverse, la situation est plutôt favorable dans la périphérie pavillonnaire de Bordeaux (Gradignan, Saint-Médard-en-Jalles, La Brède...) où la pauvreté est la moins fréquente.

Les mesures de la pauvreté, menées dans cette première partie, sont (à l'exception de l'analyse des prestations CAF qui ne couvre pas toute la population) basées sur l'analyse des revenus fiscaux. Ces derniers sont des revenus avant redistribution, les prestations sociales et les impôts directs (impôt sur le revenu et taxe d'habitation) ne sont pas pris en compte. L'analyse comparative des revenus fiscaux permet ainsi de mesurer les inégalités de ressources avant toute action de redistribution visant à réduire les inégalités de niveaux de vie. Or les prestations sociales peuvent constituer, pour les ménages à bas revenus, une part substantielle de leur revenu disponible.

Pour compléter et approfondir ces analyses, nous allons donc adopter une autre approche. Les situations de pauvreté et de précarité se manifestent aussi par la fréquence du recours aux aides sociales, aussi bien les aides légales que celles émanant des associations d'entraide sociale, ou encore par des problématiques spécifiques (logement, surendettement) qui impliquent une assistance et des interventions ciblées ; cette approche fait donc l'objet de la deuxième partie de ce rapport.



2^e PARTIE : Manifestations de la pauvreté et recours aux aides sociales

Dans cette deuxième partie, nous allons, dans un premier temps, étudier les manifestations de la pauvreté aux différentes échelles territoriales (départements de France métropolitaine et territoires girondins), manifestations qui seront abordées par l'importance et l'évolution du recours aux aides sociales institutionnalisées. Ensuite, les problématiques du logement et du surendettement ainsi que les aides et interventions qui leur sont associées seront traitées. Enfin, l'analyse des données d'activité des associations caritatives, en Gironde, nous permettra d'avoir une approche plus spécifique des évolutions tendancielle et des disparités spatiales de la pauvreté et de la précarité dans le département.

1 – Les prestations sociales

1) Le revenu de solidarité active (RSA) : de plus en plus de populations concernées !

Au 31/12/2015, 113 867 Girondins,
dont 54 343 allocataires,
sont concernés par le RSA

La Gironde et les autres départements de la France métropolitaine

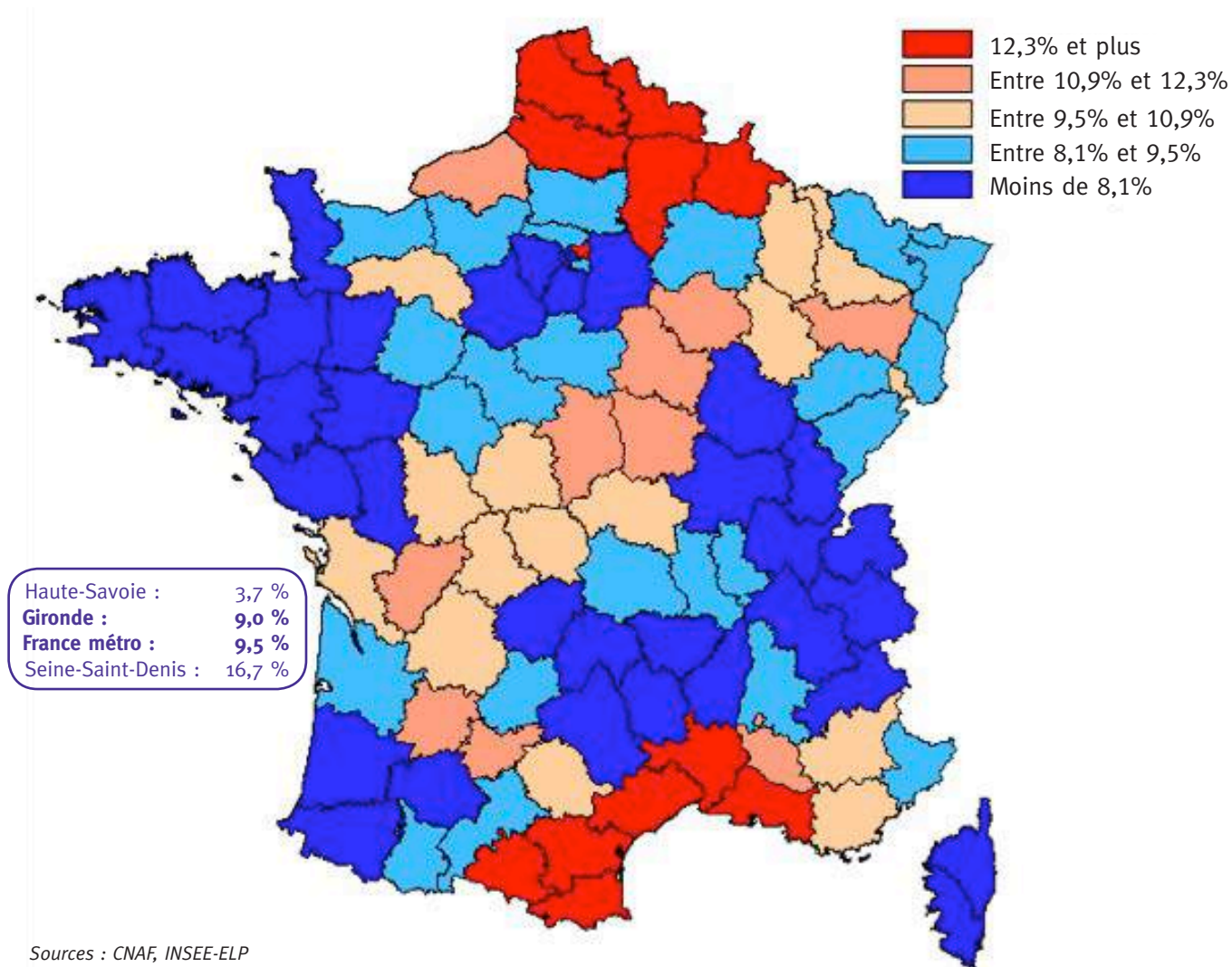
Le RSA, mis en place au 1^{er} juin 2009 en France métropolitaine et applicable au 1^{er} janvier 2011 dans les départements d'outre-mer, se substitue au RMI, à l'API et aux dispositifs d'intéressement à la reprise d'activité qui leur sont associés. Il remplace également partiellement la prime pour l'emploi (PPE), maintenue pour les foyers disposant d'un montant de la PPE supérieur au montant du RSA activité.

Parmi les 54 343 allocataires que comptait la **Gironde** au 31/12/2015, près de six sur dix (59%) percevaient le RSA socle (62% pour l'ensemble de la France métropolitaine), près d'un sur quatre (26%), le RSA activité (25% pour la France métropolitaine) et 15% restant, le RSA socle et activité (12% pour l'ensemble de la France métropolitaine).

Pour mesurer l'importance du RSA dans la prise en charge des populations en situation de précarité, nous avons calculé les proportions de population couverte par le RSA (carte 8). Au 31 décembre 2015, 113 867 Girondins sont concernés par le RSA, étant allocataires, conjoints d'allocataires ou ayant-droits. Cela correspond à 9% des moins de 65 ans dans le département. Avec cette proportion, la Gironde reste légèrement en dessous de la moyenne enregistrée à l'échelle de la France métropolitaine (9,5%).



Carte 8 : Proportions de population de 0 à 64 ans couverte par le RSA dans les départements de France métropolitaine, au 31 décembre 2015.



Sources : CNAF, INSEE-ELP
 Traitement : OGPP

En lien avec la faiblesse des revenus, traitée dans la partie précédente, mais aussi avec la situation de l'emploi, comme nous allons le voir dans la suite de ce rapport, les proportions les plus élevées se concentrent dans le nord du pays, sur le pourtour méditerranéen et dans la Seine-Saint-Denis. En revanche, les valeurs sont faibles dans le Massif Central, la Grande Couronne parisienne et le nord-ouest, ainsi que dans les départements savoyards et rhône-alpins.

L'analyse de la distribution des départements, selon cette proportion, montre que, dans un département sur deux, la part de la population couverte par le RSA est supérieure à 9,0 %, valeur médiane que l'on trouve dans le département de la Gironde.

Concernant les autres départements de la «**Nouvelle Aquitaine**», comme le montre la carte ci-dessus, la situation est très contrastée entre le nord et le sud de la région. Alors que dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques, le RSA couvre moins de 8% des personnes de moins de 65 ans (moins d'une personne sur 13), dans la Charente près de 12%, soit un peu plus d'une personne sur 8 âgée de moins de 65 ans bénéficie du RSA. Le recours au RSA est très fréquent aussi dans le Lot-et-Garonne (11,4%), en Haute-Vienne, dans la Vienne et la Creuse où plus d'une personne sur dix est dépendante du RSA.

Tableau 5 : Proportions d'allocataires du RSA selon le groupe d'âge, au 31 décembre 2015

	20- 24 ans	25- 29 ans	30- 39 ans	40- 49 ans	50- 64 ans	20- 64 ans
Gironde	3,0%	11,7%	9,0%	5,9%	3,3%	6,0%
France métropolitaine	3,7%	12,2%	9,0%	6,8%	4,2%	6,7%

Sources : CNAF, INSEE-ELP
Traitement : OGPP

En adéquation avec les constats faits dans la première partie (faiblesse des revenus des jeunes), en **Gironde**, aussi bien qu'à l'échelle de la France métropolitaine, les allocataires du RSA sont proportionnellement plus nombreux entre 25 et 29 ans. Dans ce groupe d'âge, plus d'une personne sur dix est allocataire du RSA. A partir de 30 ans, plus l'âge croît, plus le poids des allocataires est faible.

La **répartition par âge** des allocataires du RSA en Gironde montre une surreprésentation des jeunes de 25-29 ans et 30-34 ans qui constituent respectivement 21% et 18% de l'ensemble des allocataires (40% au total). Dans l'ensemble de la population départementale âgée de 20-64 ans, ces deux groupes représentent chacun 11% (22% au total).

Au même titre que la répartition par âge, la **répartition par sexe** montre une inégalité au recours au RSA selon le sexe. Ainsi, dans la population des bénéficiaires du RSA, les femmes représentent 56% contre 44% pour les hommes alors que, dans l'ensemble de la population girondine âgée de 20 à 64 ans, la répartition par sexe est plus équilibrée (51% de femmes et 49% d'hommes).

Le recours au RSA : la tendance est à la hausse au cours des six dernières années

Entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2015, le nombre de foyers allocataires du RSA en France métropolitaine est passé de 1 697 357 à 2 285 203, ce qui représente une évolution de +35%.

En **Gironde**, au cours de la même période, le nombre d'allocataires est passé de 38 788 à 54 343, soit une augmentation de 40%. Bien qu'une partie de cette évolution soit liée à l'augmentation du nombre de ménages¹⁰, son rythme révèle aussi une précarisation de plus en plus importante de la population au cours de cette période.

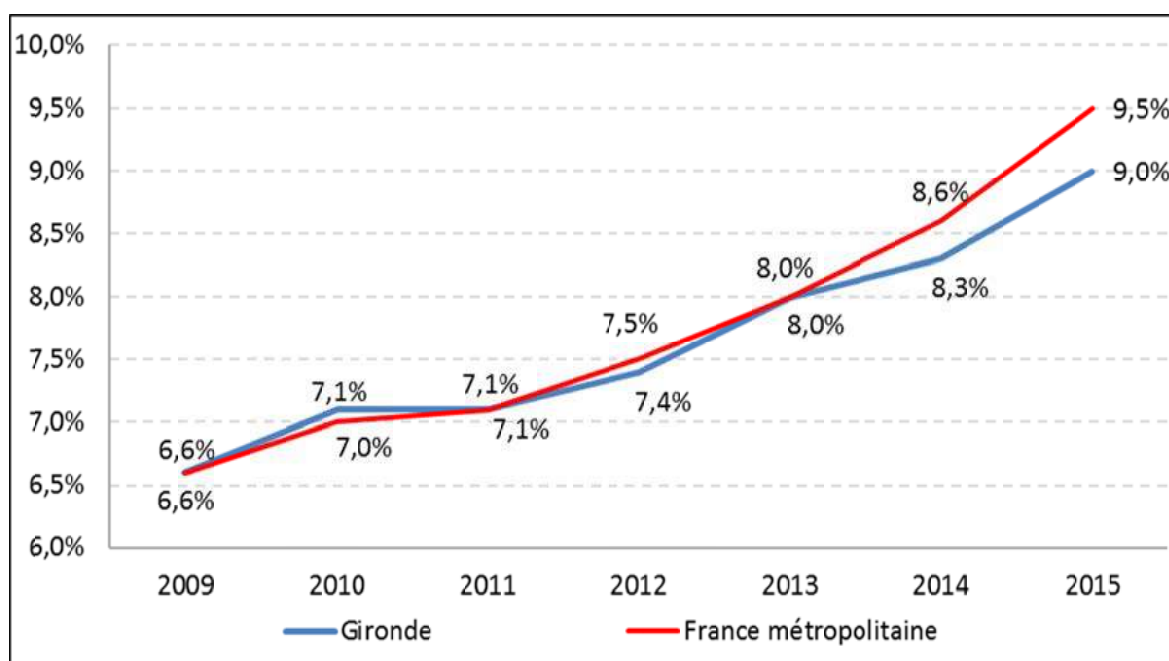
L'analyse de l'évolution du nombre d'allocataires, par type du RSA, montre que l'évolution la plus importante a été enregistrée au niveau du RSA Socle et Activité. En terme relatif, sur l'ensemble de la période 2009-2015, en Gironde, l'augmentation a été de +59% (+61% en France métropolitaine) contre +45% pour le RSA Activité seul (+42% en France métropolitaine) et +34% pour le RSA Socle (+28% en France métropolitaine). Cela étant dit, et comme il a été signalé plus haut, au 31/12/2015, près de six allocataires sur dix (59%), en Gironde, percevaient du RSA socle seul, soit quatre fois la proportion des allocataires du RSA Socle et Activité (15%). En France métropolitaine, ces proportions sont respectivement de 62% et 12%.

¹⁰ Plus rapide en Gironde que dans l'ensemble de la France, du fait de l'attractivité régionale. Selon les données du recensement, au 1^{er} janvier 2013, le nombre de ménages en Gironde s'élève à 679 651, soit 11 450 ménages de plus par rapport au 1^{er} janvier 2012.



L'évolution du nombre de foyers allocataires se traduit par une évolution de la part de la population couverte par le RSA. Ainsi, entre 2009 et 2015, la part de la population, âgée de 0 à 64 ans, couverte par le RSA, en Gironde, a augmenté de 36%, passant ainsi de 6,6% à 9,0% entre les deux années. Malgré son importance, cette évolution reste en deçà de celle enregistrée à l'échelle de la France métropolitaine, où la proportion de la population couverte est passée de 6,6% à 9,5%, bien qu'entre 2009 et 2013, l'évolution des 2 courbes ait été semblable, la différence de rythme de croissance des proportions de bénéficiaires du RSA (en faveur de la Gironde) étant assez récente (graphique 4).

Graphique 4 : Évolution de la part de la population, âgée de 0 à 64 ans, couverte par le RSA, en Gironde et en France métropolitaine, entre 2009 et 2015



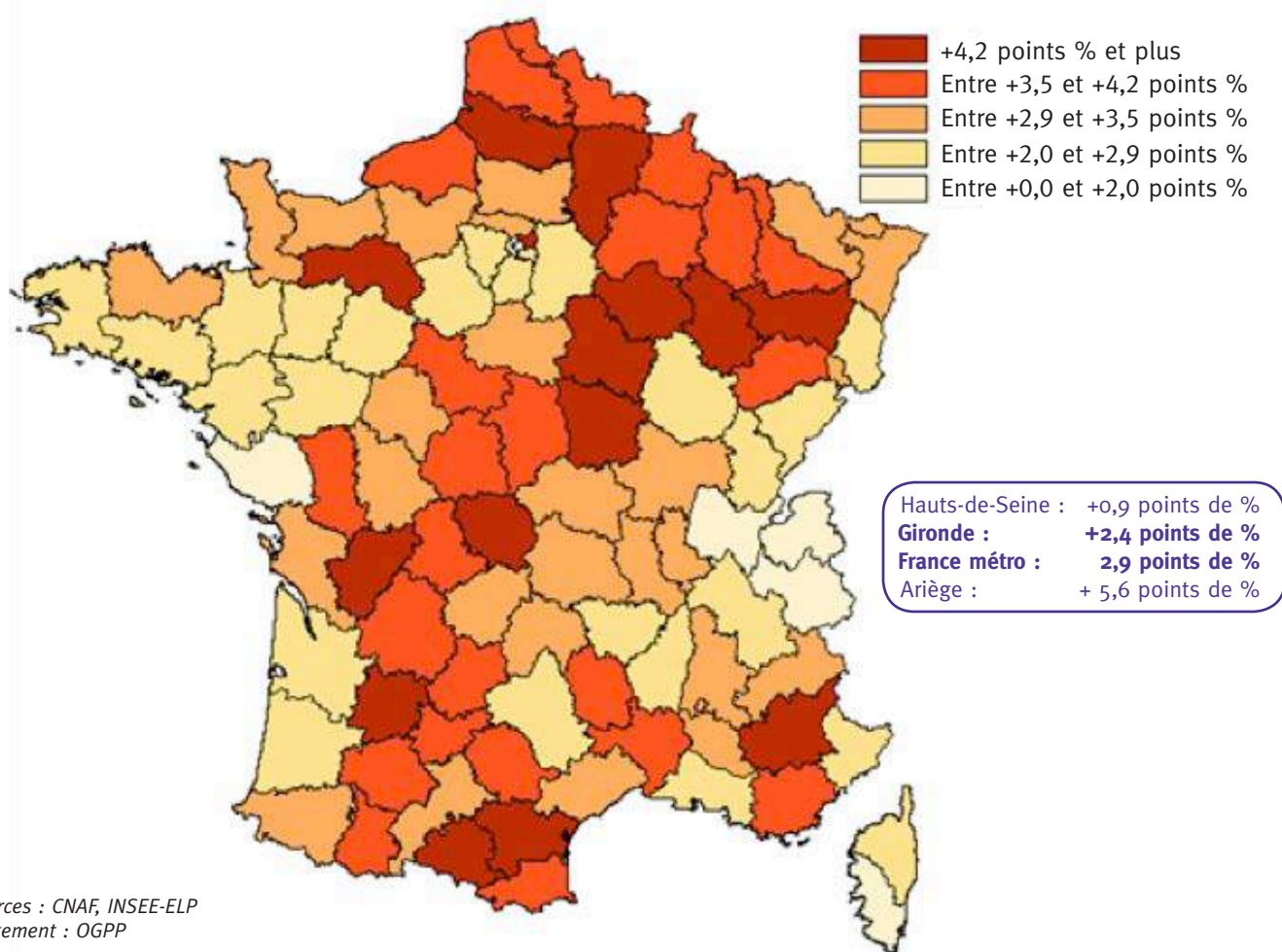
Sources : CNAF, INSEE-ELP
Traitement : OGPP

Dans les départements de la «**Nouvelle Aquitaine**», c'est la Gironde qui a enregistré l'augmentation la plus modérée de la part de population couverte par le RSA, suivie par les Landes et la Charente-Maritime. De l'autre côté du classement, la Creuse a connu un quasi-doublement de cette proportion (de 5,2% en 2009 à 10,3% en 2015). De même, dans les Deux-Sèvres et en Corrèze, la part de la population dépendante du RSA a augmenté considérablement au cours des six dernières années.

En ce qui concerne les autres départements, en lien avec l'évolution des taux de chômage, comme nous allons le voir dans la suite de ce travail, sur la période 2009-2015, l'augmentation de la part de la population couverte par le RSA est générale. Les augmentations les plus importantes sont mesurées tant dans des départements initialement peu couverts par le dispositif (Creuse, Alpes-de-Haute-Provence, Orne, Indre) que dans des départements déjà très concernés (Seine-Saint-Denis, Aude, Ardennes, Gard, Pas-de-Calais).



Carte 9 : Évolution des proportions de 0-64 ans couverts par le RSA entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2015 (en points de %)



b Le revenu de solidarité active dans les territoires girondins

Au 31 décembre 2015, **113 867** Girondins sont concernés par le RSA, en tant qu'allocataires, conjoints d'allocataires ou ayant-droits, ce qui correspond à 9% des personnes âgées de moins de 65 ans dans le département.

Comme partout ailleurs, en Gironde, le recours au RSA, qui est un marqueur de la pauvreté, est un phénomène essentiellement urbain. Il est particulièrement fréquent dans l'agglomération bordelaise mais plus encore dans ses banlieues notamment dans les Hauts de Garonne. Des niveaux élevés sont aussi enregistrés dans des petites agglomérations du nord et de l'est du département.

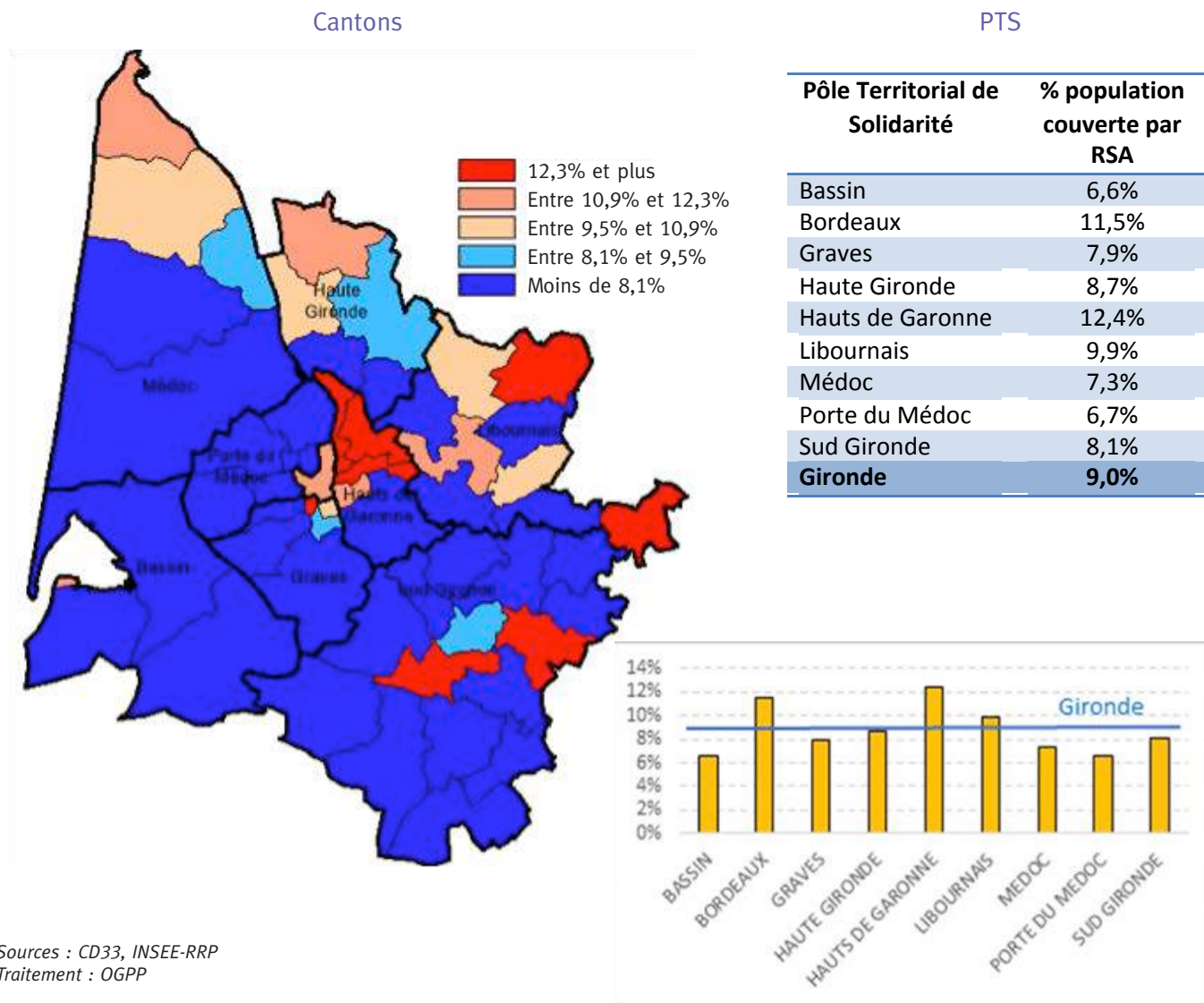
A l'échelle des cantons, à **Lormont**, une personne sur cinq (20%), âgée de moins de 65 ans, est dépendante du RSA. Ce poids est également élevé à **Sainte-Foy-la-Grande**, à **Coutras** et à **Canon**, où il dépasse 14%. De l'autre côté de l'échelle, on trouve les cantons de **Pellegrue**, **Targon**, **Mérignac 2**, **La Brède** et **Créon** où la population couverte par le RSA représente moins de 4% des personnes âgées de moins de 65 ans.

Les résultats des analyses par **pôle territorial de solidarité** (PTS) synthétisent les précédentes conclusions. Ainsi la proportion la plus élevée est mesurée dans le **PTS des Hauts de Garonne**. Dans ce dernier, plus d'une personne sur huit (12,4%), âgée de moins de 65 ans, est couverte par le RSA.



Cette proportion dépasse de peu celle enregistrée dans le PTS de Bordeaux (11,5%). A l'inverse, dans les PTS du Bassin et Porte du Médoc, la part des personnes, âgées de moins de 65 ans, couverte par le RSA est relativement faible (moins de 7%).

Carte 10 : Proportions de population de 0 à 64 ans couverte par le RSA dans les cantons et PTS girondins, au 31 décembre 2015



Le recours au RSA en Gironde : des inégalités selon les caractéristiques sociodémographiques

Comme il a été dit plus haut, en termes d'âge, quatre bénéficiaires¹¹ du RSA sur dix sont des jeunes de 25-34 ans et, par sexe, les femmes représentent 56% de cette population en Gironde.

Le croisement de ces deux variables est un des éléments explicatifs des disparités spatiales évoquées plus haut. Ainsi dans le **PTS de Bordeaux**, au sein de la population âgée de 20 à 64 ans, 14% des hommes et 13% des femmes sont des bénéficiaires du RSA. A l'inverse, dans le **PTS Porte du Médoc**, ces proportions sont deux fois moins importantes avec respectivement 6% et 7%.

11. Ne disposant pas de la répartition par âge de la population couverte par le RSA, nous avons utilisé la répartition par âge des bénéficiaires du RSA

Les situations des jeunes âgés de 25-29 ans, tout particulièrement dans le PTS des Hauts de Garonne mais aussi aux PTS de Bordeaux et du Libournais, sont très précaires. Près d'un jeune sur quatre (22 à 23%), dans ces territoires, est dépendant du RSA.

Tableau 6 : Proportions de bénéficiaires du RSA au 31 décembre 2015, selon le groupe d'âge, le sexe et le PTS

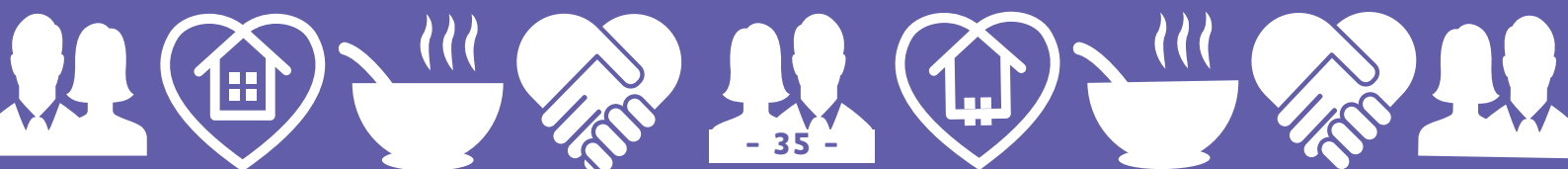
Pôle Territorial de Solidarité	Proportions de bénéficiaires du RSA parmi les						
	20-24 ans	25-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50-64 ans	Hommes de 20-64 ans	Femmes de 20-64 ans
BASSIN	4%	16%	9%	7%	4%	6%	8%
BORDEAUX	3%	22%	20%	16%	10%	14%	13%
GRAVES	3%	17%	13%	8%	4%	7%	8%
HAUTE GIRONDE	8%	17%	12%	9%	6%	8%	11%
HAUTS DE GARONNE	7%	23%	16%	10%	5%	10%	12%
LIBOURNAIS	9%	22%	15%	10%	6%	9%	12%
MEDOC	7%	16%	11%	9%	5%	7%	10%
PORTE DU MEDOC	4%	14%	10%	6%	3%	6%	7%
SUD GIRONDE	9%	19%	12%	9%	5%	8%	11%

Sources : CD33, INSEE-RRP
Traitement : OGPP

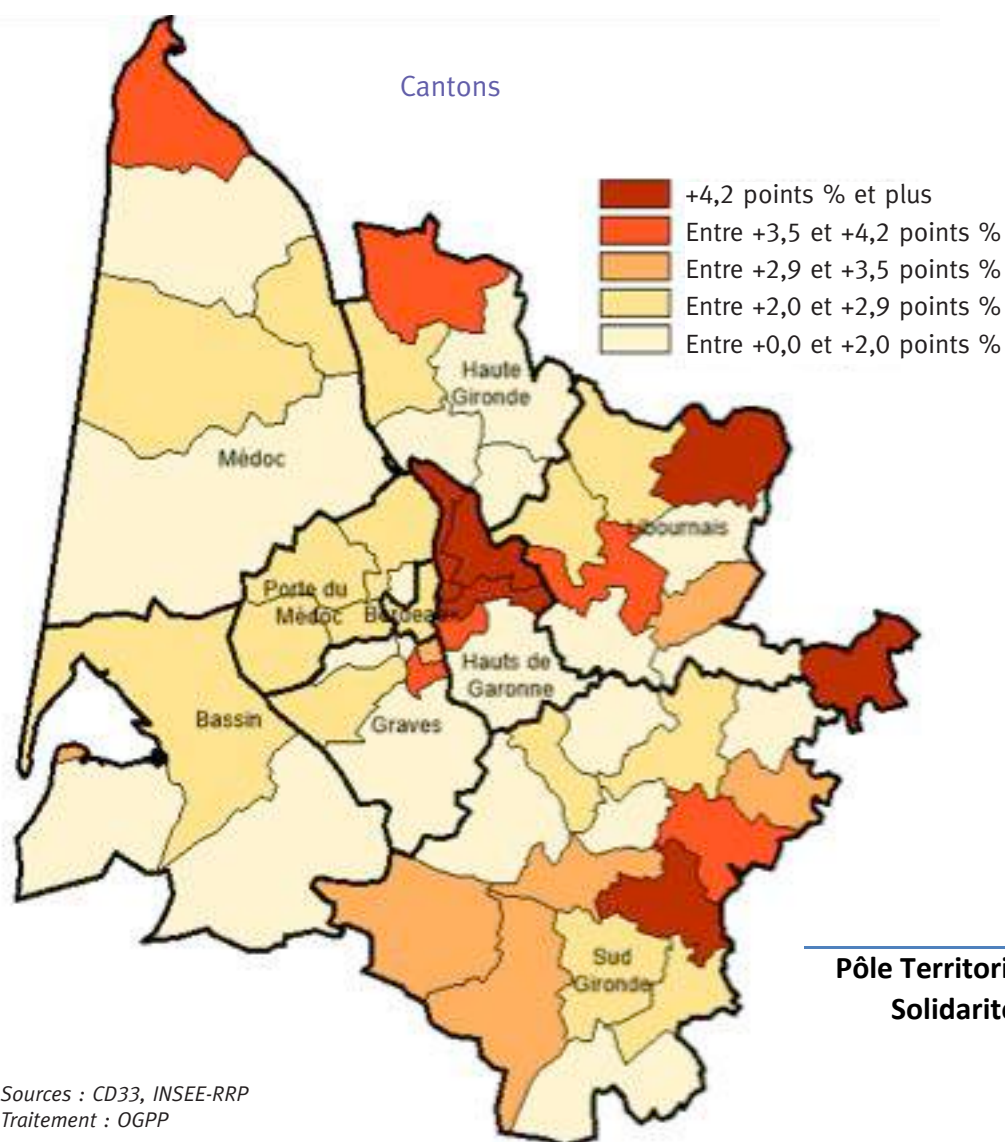
En plus de ces effets de structure par sexe et par âge, la **structure des ménages** est un des facteurs explicatifs des disparités entre les différents territoires. Ainsi, le **canton** de **Lormont** affiche, à la fois, la part de population couverte par le RSA la plus élevée (17%) et la part de ménages monoparentaux la plus forte (12%). Ce lien se vérifie aussi dans d'autres cantons. Ainsi, par exemple, dans les cantons de **Bègles**, **Floirac**, **Libourne**, **Langon**, **Canon**, où plus d'une personne âgée de moins de 65 ans sur dix est couverte par le RSA, plus d'un ménage sur dix est composé d'une famille monoparentale. Dans les autres cantons les plus touchés par le RSA, c'est l'isolement des personnes qui est un des principaux facteurs explicatifs. Ainsi, dans les cantons de **Sainte-Foy-La-Grande**, mais surtout à **Talence** et à **Bordeaux**, les ménages, composés d'une seule personne, représentent entre un tiers et la moitié de l'ensemble des ménages de ces territoires. Ces caractéristiques sociodémographiques sont à mettre en lien avec les caractéristiques de ces territoires, notamment, en ce qui concerne le **parc locatif** mais aussi la **proximité des services** (transport, université...).

Évolution du recours au RSA dans les territoires girondins

L'évolution du recours au RSA, à l'échelle infra-départementale, montre des augmentations assez fortes dans des territoires déjà très concernés (Hauts-de-Garonne, petites villes du Nord et de l'Est de la Gironde). On remarque toutefois de fortes augmentations dans des territoires ruraux initialement peu affectés (Auros, Monségur, peut-être en raison d'un recul du non-recours, estimé comme particulièrement élevé dans ces territoires) et des augmentations modérées dans des espaces initialement très concernés (Bordeaux).



Carte 11 : Évolution de la part de la population âgée de 0 à 64 ans couverte par le RSA entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2015, selon le territoire girondin (en point de %)

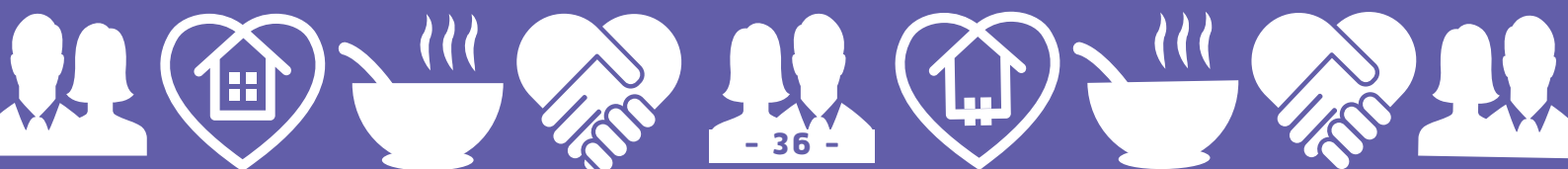


Sources : CD33, INSEE-RRP
Traitement : OGPP

PTS

Pôle Territorial de Solidarité	Evolution population couverte par RSA (en points de %)
Bassin	+1,9
Bordeaux	+2,0
Graves	+2,1
Haute Gironde	+2,0
Hauts de Garonne	+4,1
Libournais	+3,0
Médoc	+1,7
Porte du Médoc	+2,3
Sud Gironde	+2,4
Gironde	+2,4

De ces analyses, il ressort que depuis sa mise en place en 2009, dans un contexte de crise économique, le recours au RSA n'a cessé de progresser. Ce dispositif est devenu ainsi le premier minimum social en nombre d'allocataires, qui se chiffrent au total à 2,53 millions en France métropolitaine, au 31 décembre 2015.



2) L'allocation adulte handicapé (AAH)

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une allocation de solidarité destinée à assurer un minimum de ressources aux personnes handicapées âgées de 20 ans ou plus et remplissant un certain nombre de conditions. Financée par l'État, versée par les caisses d'allocations familiales (CAF) ou les caisses de Mutualité Sociale Agricole, elle est accordée sur décision de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

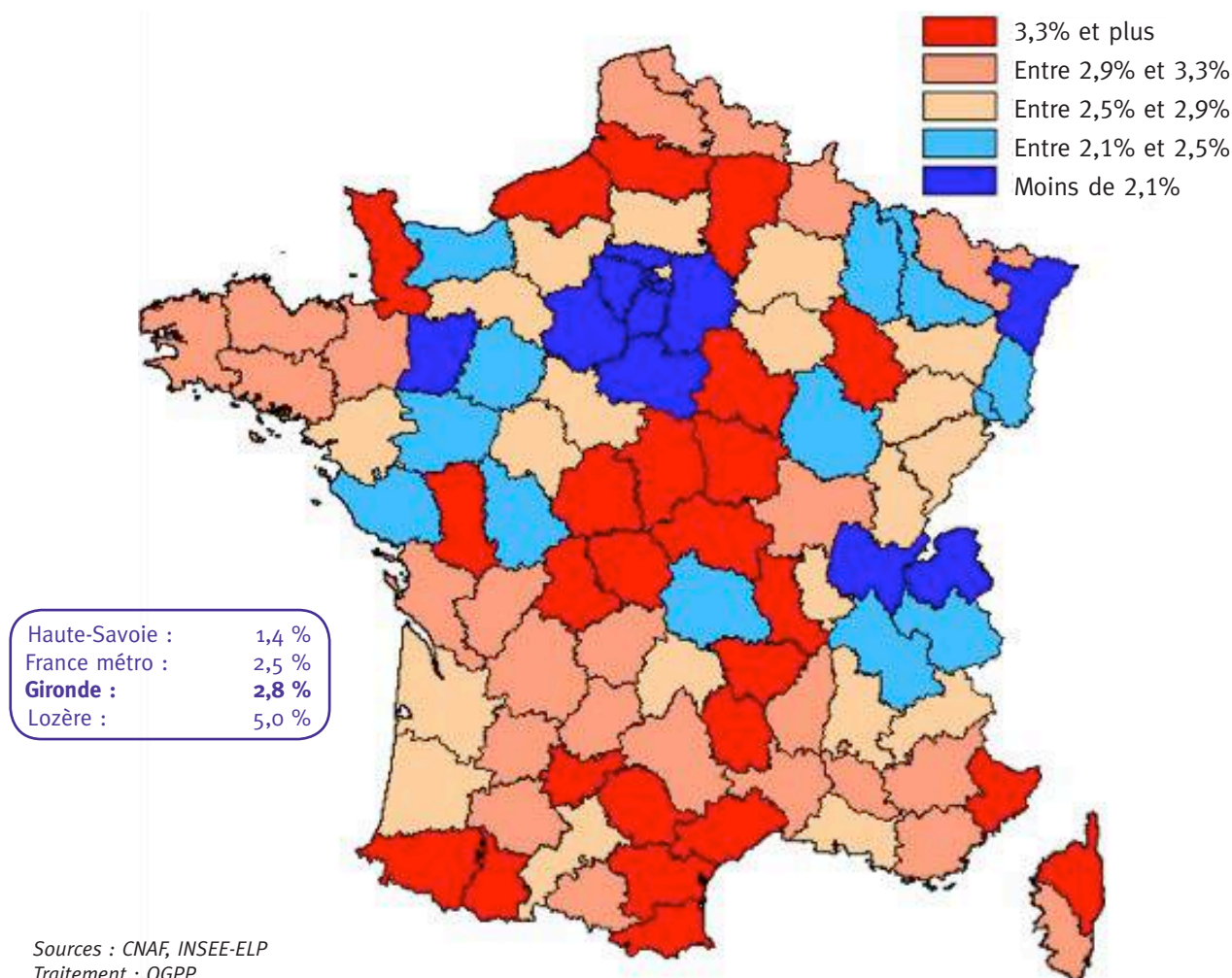
Au 31/12/2015, 24 934 Girondins percevaient l'AAH

a

La Gironde et les autres départements de la France métropolitaine

Au 31 décembre 2015, 24 934 Girondins percevaient l'allocation adulte handicapé, soit 2,8% de l'ensemble des 20-64 ans. Pour la France métropolitaine dans son ensemble, la proportion est légèrement inférieure (2,5%).

Carte 12 : Proportions d'allocataires de l'AAH parmi les 20 à 64 ans dans les départements de France métropolitaine, au 31 décembre 2015



Traduisant l'ampleur des difficultés rencontrées par les «personnes handicapées» qui habitent loin des villes (taux d'incapacité plus important, chances réduites de trouver un emploi adéquat...), le recours à l'AAH est très fréquent dans les espaces à dominante rurale, notamment dans le Massif Central et les Pyrénées. A l'inverse, le poids des allocataires de l'AAH est plus modeste dans les départements les plus urbanisés. Ainsi, le recours à l'allocation est particulièrement peu fréquent dans les départements franciliens tels que les Yvelines (1,4%), le Val-d'Oise (1,6%), les Hauts-de-Seine (1,7%) et en Essonne (1,8%). Les proportions sont également faibles dans les Alpes (Haute-Savoie, Ain : 1,7%).

Concernant les départements de la «**Nouvelle Aquitaine**», la proportion d'allocataire AAH varie du simple au double. Elle est ainsi de 2% dans la Vienne, alors qu'en Haute-Vienne, elle avoisine les 4% (3,7%). Dans les Pyrénées-Atlantiques, la Creuse et les Deux-Sèvres, cette proportion dépasse les 3,3%. Dans cette région, avec ces 2,8%, la Gironde fait donc partie des départements où l'allocation AAH reste modérément sollicitée.

En plus des facteurs cités plus haut, les disparités spatiales concernant le recours à l'AAH sont aussi liées à la localisation des établissements d'accueil des adultes handicapés, mais aussi à la structure sociodémographique de la population du territoire.

Le recours à l'AAH : des inégalités selon les caractéristiques sociodémographiques

Tableau 7 : Proportions d'allocataires de l'AAH selon le groupe d'âge, au 31 décembre 2015

	20 à 29 ans	30 à 39 ans	40 à 49 ans	50 à 64 ans	20 à 64 ans
Gironde	1,8%	2,5%	3,6%	3,4	2,8%
France métropolitaine	1,7%	2,2%	3,0%	2,8%	2,5%

Sources : CNAF, INSEE-ELP
Traitement : OGPP

Aussi bien en Gironde qu'en France métropolitaine, ce sont les personnes appartenant au groupe d'âge 40-64 ans qui sont les plus représentées dans ce dispositif. En Gironde, pour ce groupe d'âge, les proportions d'allocataires sont plus élevées que la moyenne métropolitaine (3,6% contre 3,0%). Une partie des disparités observées à l'échelle des départements, sont expliquées, au-delà des facteurs socio-économiques et sanitaires, par les facteurs démographiques liés notamment à la surreprésentation des personnes de 40-64 ans parmi les 20-64 ans.

b

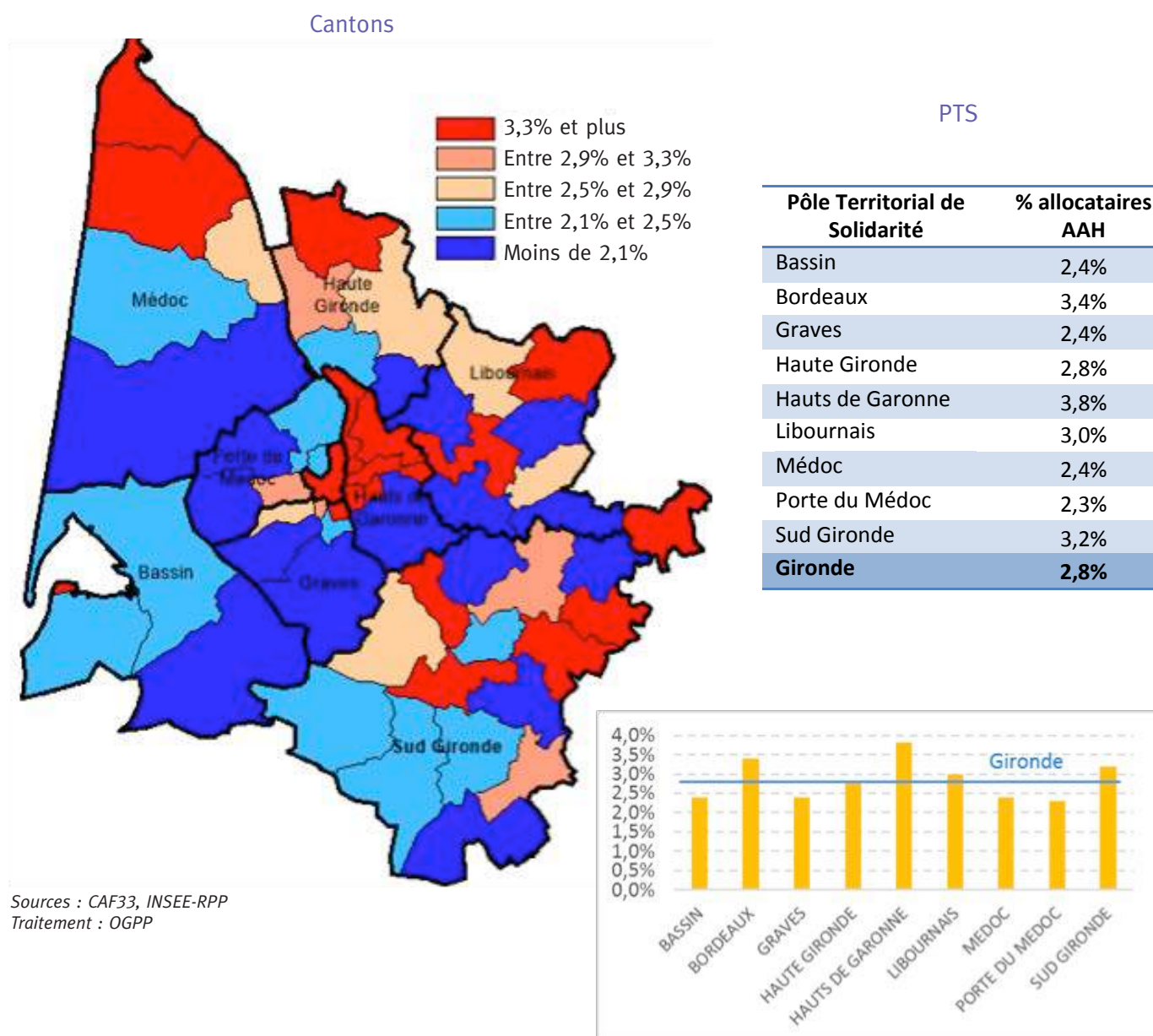
L'allocation adulte handicapé dans les territoires girondins

La configuration spatiale de l'allocation adulte handicapé (AAH), en Gironde, ne diffère pas sensiblement de celle du RSA. Le recours à l'AAH est ainsi très fréquent au centre de la métropole bordelaise et plus encore dans sa banlieue ouest (Hauts de Garonne). L'autre groupe de territoires girondins où l'AAH est très sollicitée est constitué de petites agglomérations du nord et de l'est du département (Blaye, Coutras, Langon, Lesparre, Libourne, La Réole, Saint-Ciers, Sainte-Foy).

Dans le **canton** de La Réole, 7% des adultes de 20 à 64 ans dépendent de l'AAH, alors que dans le périurbain de Bordeaux (La Brède, Créon, Saint-Médard-en-Jalles) mais aussi dans certains cantons plus excentrés (Saint-Laurent-Médoc, Fronsac, Branne), ce poids ne dépasse pas 2%.



Carte 13 : Proportions d'allocataires de l'AAH parmi les 20 à 64 ans dans les cantons et les PTS girondins, au 31 décembre 2015



En termes d'âge, les 40-64 ans apparaissent nettement surreprésentés dans les cantons de La Réole ou Monségur, où ils constituent plus de 60% des 20-64 ans, contre 56% pour l'ensemble du département. Les fortes proportions, observées dans ces espaces, relèvent donc également, en partie, du poids conséquent du sous-groupe le plus concerné par l'AAH. En revanche, la proportion de 40-64 ans dans les cantons de Lormont, Cenon ou Cadillac ne s'écarte guère de la moyenne girondine.

Au total, les proportions d'allocataires de l'AAH, sont modestement corrélées à la valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation, notamment à l'échelle des départements. Bénéficier de l'AAH nécessite d'avoir des ressources inférieures à un certain plafond, mais également d'être atteint d'un taux d'incapacité permanente. La fréquence élevée du recours à l'allocation doit ainsi s'expliquer également par des facteurs n'ayant pas uniquement trait à la pauvreté monétaire.

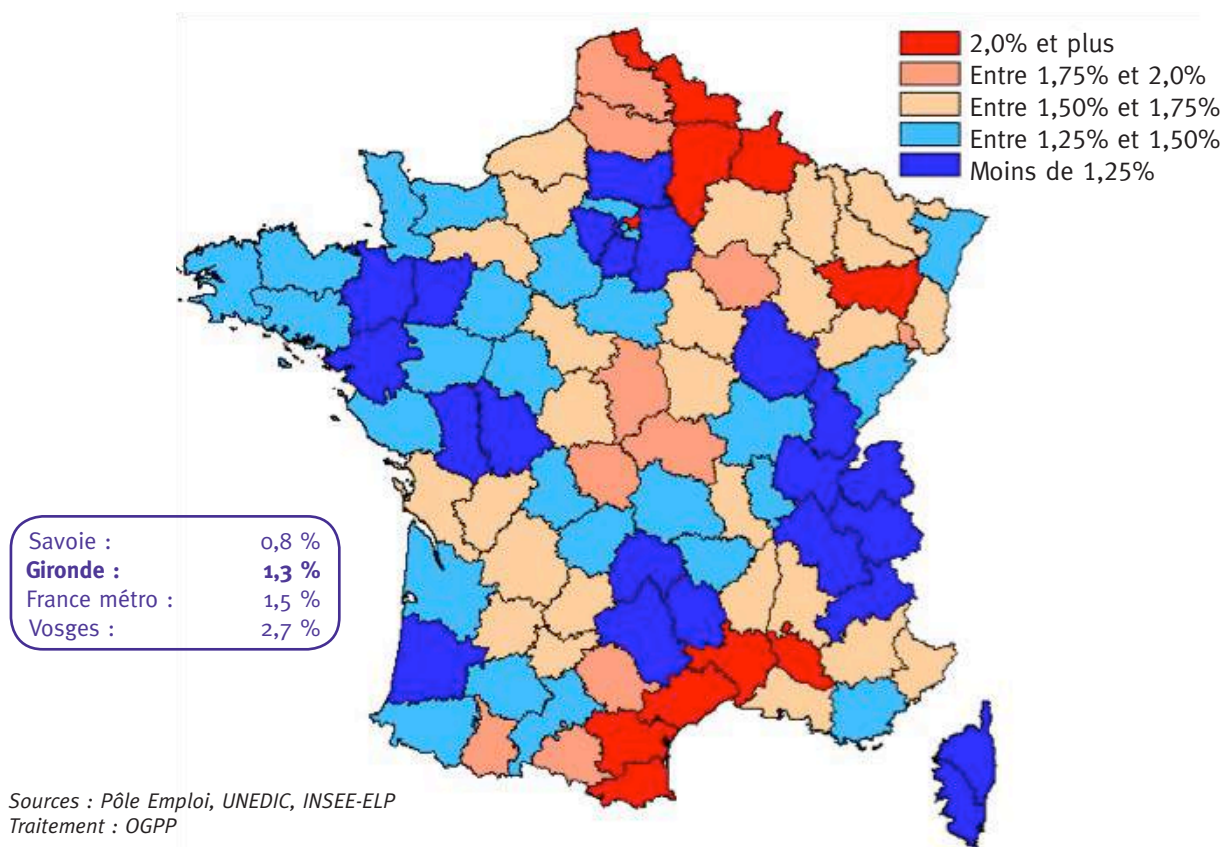
3) L'allocation spécifique de solidarité

Montant de l'ASS à taux plein pour
une personne en 2016 :
16,25 €/jour - 487,5 €/mois

Au 1^{er} décembre 2015, 437 000 personnes perçoivent l'ASS, allocation, créée en 1984, sous condition de ressources et d'activité passée, destinée aux personnes ayant épuisé leurs droits à l'allocation d'aide retour à l'emploi (ARE) ou à la rémunération de fin de formation (RFF). L'ASS est la principale allocation de chômage du régime de solidarité financée par l'État. Entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2015, le nombre d'allocataires en France métropolitaine a augmenté de 28,3%.

Au 31 décembre 2015, on estime la proportion d'allocataires de l'ASS, parmi les 30-64 ans, à 1,5% pour l'ensemble de la France métropolitaine. En Gironde, la valeur est de 1,3%.

Carte 14 : Proportions de 30-64 ans percevant l'ASS
au 31 décembre 2015, selon le département de France métropolitaine



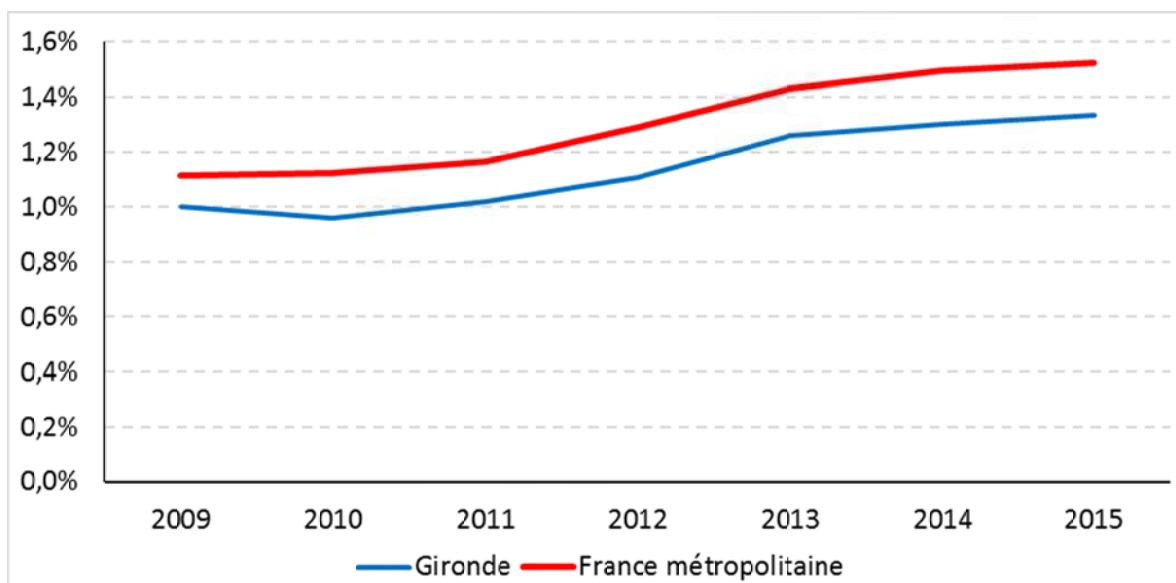
Étroitement lié à la fréquence du chômage surtout de longue durée, comme nous allons le voir dans la troisième partie de ce rapport, le poids des allocataires ASS est important dans le nord du pays, sur le bassin méditerranéen et dans quelques départements plus isolés (Vosges, Aube, Creuse, Allier).

De l'autre côté de l'échelle, les valeurs sont plus faibles dans les départements rhône-alpins, et notamment dans la Savoie (0,8%), l'Ain (0,9%), et en Haute-Savoie (0,9%), mais aussi dans certains départements franciliens (Yvelines, Essonne et Seine-et-Marne, conjointement 0,9%).



En ce qui concerne les départements de la «**Nouvelle Aquitaine**», la situation diffère entre le nord et le sud de la région. Dans le département de la Creuse, la part des allocataires ASS, parmi les personnes d'âge 30-64 ans, atteint 2% alors que, dans la majeure partie des autres départements, cette part se situe à 1,3%. Ces disparités ne reflètent généralement que les disparités portant sur la fréquence du chômage de longue durée. Dans la Creuse, près d'un chômeur sur 2 (48%) est un chômeur de longue durée, alors que dans les Landes, où le poids des allocataires ASS est de 1,2%, les chômeurs de longue durée ne représentent que 40% de l'ensemble des chômeurs. En Gironde, cette proportion est de 41%.

Graphique 5 : Évolution des proportions estimées des 30-64 ans percevant l'ASS entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2015, selon l'espace géographique



Source : UNEDIC, INSEE-ELP
Traitement : OGPP

En Gironde, entre fin 2019 et fin 2015, la proportion d'allocataires a augmenté un peu moins que la moyenne métropolitaine. La valeur a connu une hausse dans tous les départements, et, notamment, dans l'Aveyron et le Territoire de Belfort.

L'évolution du nombre d'allocataires de l'ASS peut provenir de plusieurs facteurs. Comme il a été dit plus haut, le principal est lié à la situation du marché du travail, même s'il existe un décalage dans le temps du fait que l'ASS prend le relais des allocations de l'Assurance chômage. De ce fait, l'évolution du nombre d'allocataires de l'ASS reflète généralement l'évolution de nombre de chômeurs de longue durée. Sur ce point, comme nous allons le voir dans la suite de ce rapport, au cours de ces dernières années, cette catégorie de chômeurs a augmenté plus rapidement à l'échelle de la France métropolitaine qu'en Gironde. L'autre facteur est démographique et concerne le vieillissement des bénéficiaires de l'ASS dont l'accès à la dispense de recherche d'emploi dépend notamment de l'âge.



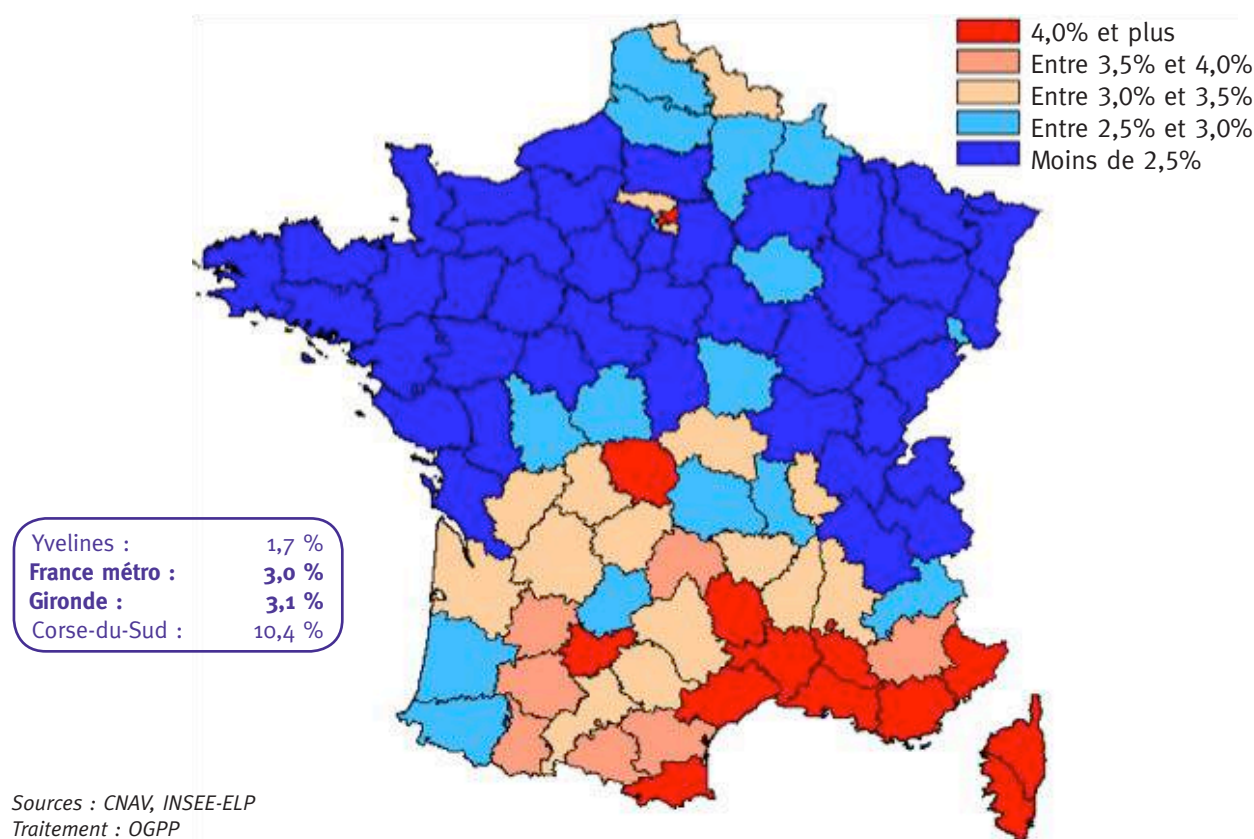
4) Le minimum vieillesse

Montant du minimum vieillesse (ASP) à
taux plein pour une personne en 2016 :
800 €/mois

Le minimum vieillesse permet aux personnes âgées d'au moins 65 ans (60 ans en cas d'incapacité au travail) d'atteindre un seuil minimal de ressources. Deux allocations, permettant d'atteindre le niveau du minimum vieillesse, coexistent : l'allocation supplémentaire vieillesse (ASV) et l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASP). Créée en 2007, l'ASP se substitue progressivement à l'ASV pour les nouveaux entrants.

Au 31 décembre 2014, on compte 480 000 allocataires du minimum vieillesse, soit 3,0% des 60 ans et plus résidant en France métropolitaine. En Gironde, à la même date, on dénombre **11 220 allocataires** soit, presque la même proportion qu'en France métropolitaine, 3,1%.

Carte 15 : Proportion d'allocataires du minimum vieillesse parmi les 60 ans et plus au 31 décembre 2014, selon le département de France métropolitaine



Les disparités du recours au minimum vieillesse sont très marquées entre la moitié nord et la moitié sud de la France métropolitaine. Les proportions les plus élevées sont notamment observées, dans les départements méditerranéens. Dans les deux départements corses, ce sont plus de 10% des 60 ans et plus qui sont titulaires de l'allocation. Dans la partie nord, les départements de Paris et de la Seine-Saint-Denis affichent des proportions particulièrement élevées (5%).

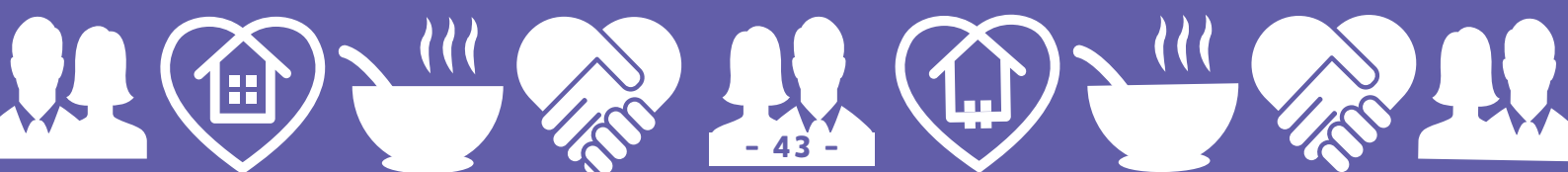
A l'inverse, le poids des allocataires est, généralement, faible au nord de la Loire. Dans les Yvelines, en Haute-Savoie et en Eure-et-Loir, ce sont ainsi moins de 2% des personnes âgées de 60 ans et plus qui sont concernés par l'ASV ou l'ASP.

En ce qui concerne, les départements de la **Nouvelle Aquitaine**, c'est dans la Creuse que les personnes âgées sont le plus confrontées à la précarité : 4% de ces personnes font appel au minimum vieillesse soit deux fois plus qu'en Charente-Maritime.



Ces disparités entre départements s'expliquent, en partie, par des effets de structure par génération au sein du groupe des personnes âgées. En effet, dans les générations les plus anciennes de personnes âgées, les veuves d'exploitants agricoles, de commerçants et d'artisans sont très représentées : souvent anciennes aides-familiales de leur conjoint, elles bénéficient, une fois celui-ci décédé, de très faibles ressources, d'où leur recours au minimum vieillesse. Ce recours est donc particulièrement fréquent, à la fois, dans les départements où, au sein des personnes âgées, les personnes très âgées sont surreprésentées, et dans les départements où les anciens agriculteurs exploitants, commerçants et artisans pesaient lourd dans la population des anciens actifs. Certains départements cumulent ces deux caractéristiques, notamment dans le sud et le centre de la France.

Plus généralement, cette carte renseigne sur la géographie de l'inactivité féminine formelle (aide familiale...) dans les anciennes générations (suffisamment âgées pour comprendre une part importante de veuves), qu'il s'agisse d'inactivité féminine effective (femmes sans aucune activité économique), cas du Nord et pourtour méditerranéen, ou d'activité féminine non formelle (Sud et Centre rural).



5) La couverture maladie universelle complémentaire (CMUc)

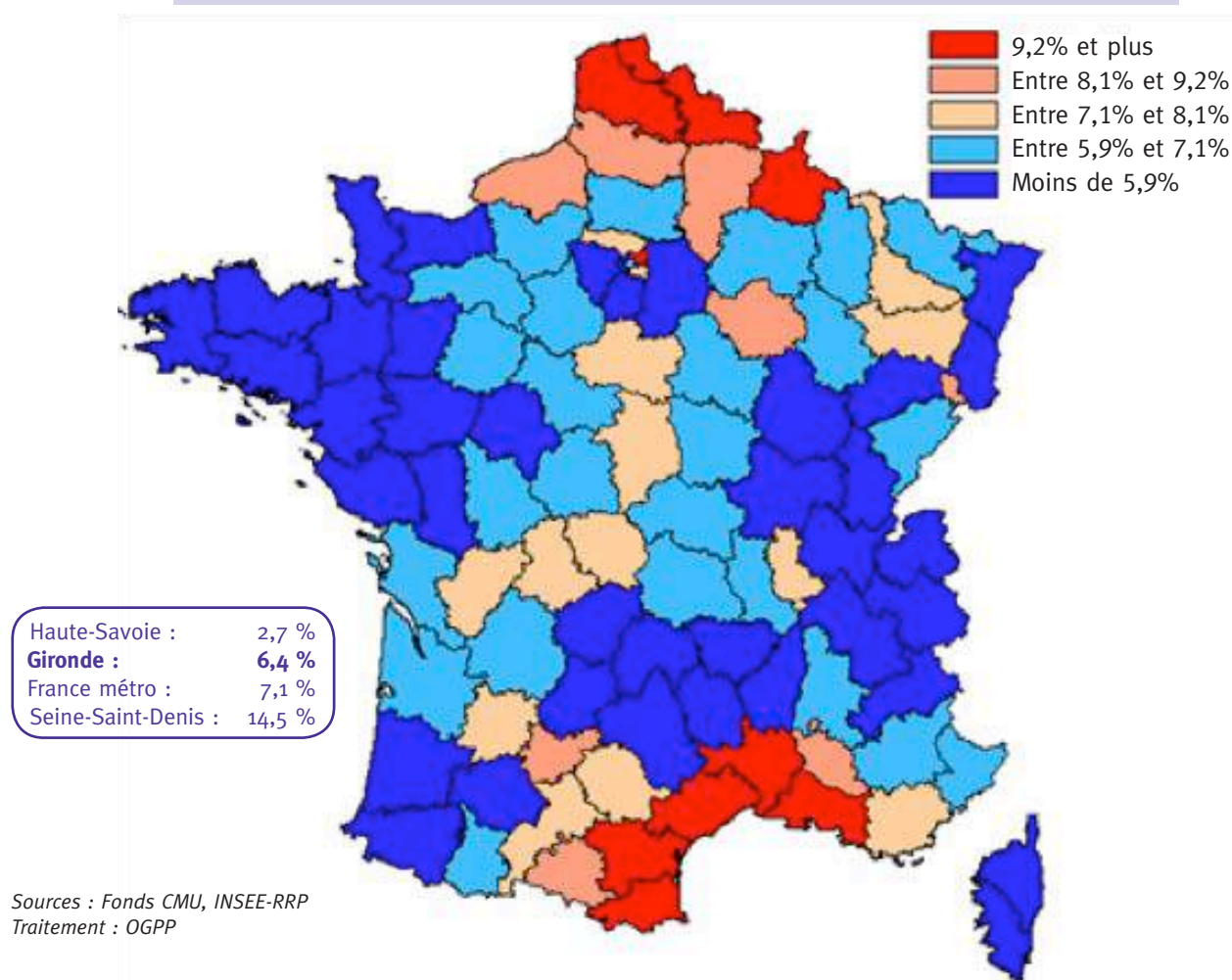
97 657 Girondins
bénéficient de la CMUc en 2015

a La Gironde et les autres départements de la France métropolitaine

La CMU-C, instaurée par la loi du 27 juillet 1999, est entrée en application le 1^{er} janvier 2000. Elle permet, sous condition de ressources, aux personnes en situation régulière sur le territoire français d'avoir droit à une prise en charge gratuite des frais complémentaires de santé.

En 2015, 97 657 Girondins ont bénéficié de la couverture maladie universelle complémentaire, soit une proportion estimée de 6,4% de la population totale du département. Pour la France métropolitaine dans son ensemble, la valeur est de 7,1% en 2015.

Carte 16 : Proportion de la population totale couverte par la CMUc dans les départements de France métropolitaine, en 2015



Le poids des bénéficiaires de la CMUc, dans la population, est élevé dans le nord du pays, sur le bassin méditerranéen et en Seine-Saint-Denis. Ainsi, le poids de la population couverte par cette prestation sociale dans ce département francilien est de 14,5%. Les valeurs sont également supérieures à 10% dans le Nord, le Pas-de-Calais, les Pyrénées-Orientales et les Bouches-du-Rhône.

A l'inverse, les proportions sont beaucoup plus faibles dans l'Est et dans l'Ouest. Dans les départements savoyards, dans l'Ain et la Vendée, c'est moins de 3,5% de la population qui est concernée par la CMUc.



Dans la «**Nouvelle Aquitaine**», en lien avec la fréquence d'autres difficultés socioéconomiques traitées plus haut, c'est la Creuse qui enregistre le niveau de couverture par la CMUc le plus élevé. Dans ce département, 8% de la population dépend de la CMUc pour accéder aux soins. Ce recours à la CMUc est élevé aussi en Haute-Vienne, Lot-et-Garonne, Charente et dans la Vienne. Dans tous ces départements, la part de la population couverte par la CMUc dépasse les 7%, alors qu'en Corrèze, elle n'atteint pas les 5% (4,4%).

Le recours à la CMUc : des inégalités selon les caractéristiques sociodémographiques

De façon assez nette, les **moins de 20 ans** constituent le groupe d'âge le plus concerné par la CMUc parmi les affiliés à la CPAM. Pour l'ensemble de la France, et pour tous les régimes d'assurance maladie, les résultats sont similaires : la proportion estimée de la tranche d'âge couverte est de 11,0%. Ces valeurs révèlent une surreprésentation des enfants au sein des bénéficiaires. A partir de 60 ans, le poids des bénéficiaires est très faible.

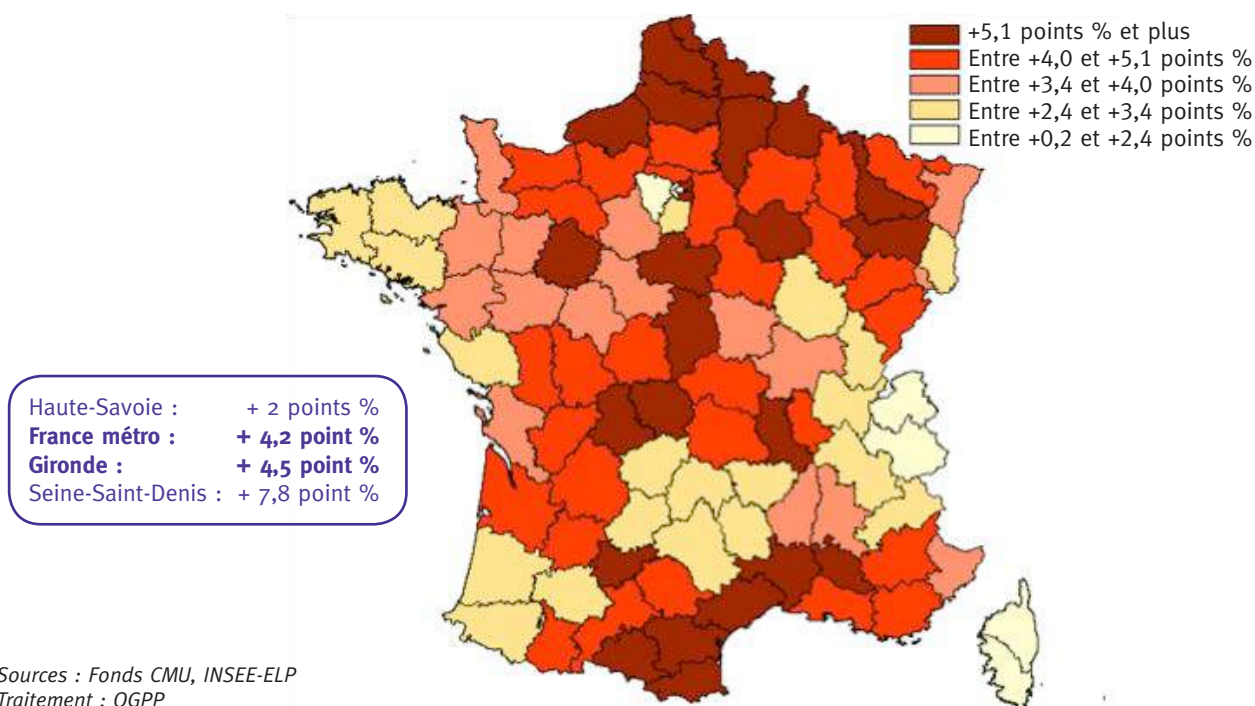
Tableau 8 : Proportion des affiliés à la CPAM couverts par la CMUc en Gironde selon le groupe d'âge, au 1^{er} janvier 2015

	0 - 19 ans	20 - 39 ans	40 - 59 ans	60 ans et +
Gironde	12,9%	7,7%	6,0%	1,4%

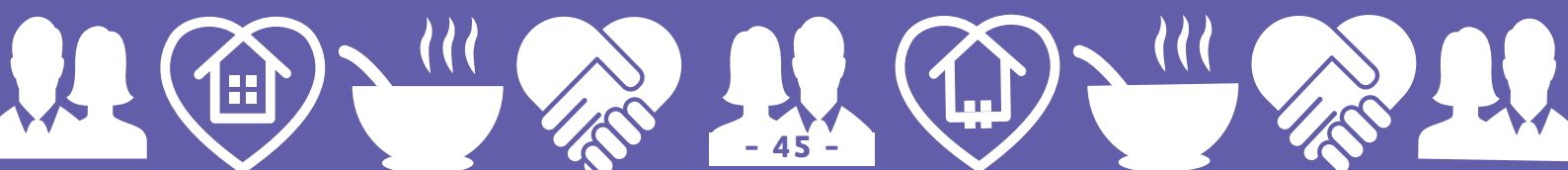
Sources : CPAM33 - Traitement : OGPP

Si les fortes proportions mesurées ne sont pas imputables uniquement à cet effet de structure, les moins de 20 ans sont néanmoins surreprésentés en Seine-Saint-Denis, dans le Nord et le Pas-de-Calais. La tranche d'âge regroupe 27% ou plus de la population de ces départements, contre 24% pour l'ensemble de la France métropolitaine. En revanche, dans les départements du bassin méditerranéen (et notamment dans les Bouches-du-Rhône et les Pyrénées-Orientales), les moins de 20 ans sont sous-représentés dans la population générale.

Carte 17 : Évolution des proportions de la population totale couverte par la CMUc entre 2009 et 2015, selon le département (en points de %)



Sources : Fonds CMU, INSEE-ELP
 Traitement : OGPP

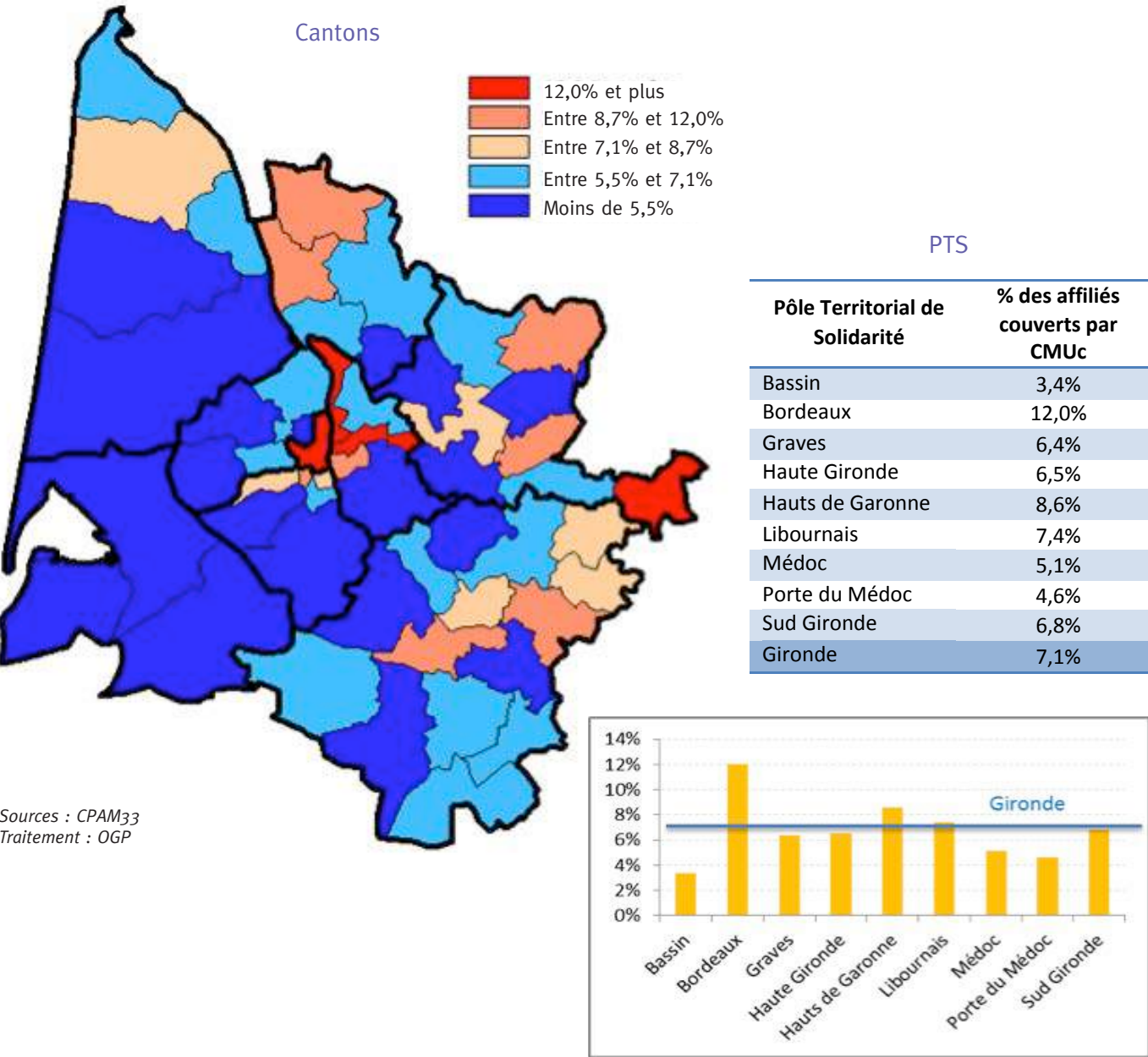


A l'échelle de la France métropolitaine, entre 2009 et 2015, la proportion de la population totale couverte par la CMUc, a augmenté de 4,2 points de % passant de 2,9% à 7,1% entre les deux dates. Par département, les fortes augmentations ont été enregistrées dans les départements déjà fortement couverts par le dispositif (Seine-Saint-Denis, Nord, Gard, Pyrénées-Orientales), mais parfois aussi dans des départements initialement peu concernés (Sarthe, Haute-Corse, Seine-et-Marne).

b La couverture maladie universelle complémentaire dans les territoires girondins

En 2015, 7,1% des Girondins affiliés à la CPAM bénéficient de la CMUc. Si l'on considère l'ensemble de la population girondine (affiliés ou non à la CPAM), comme indiqué plus haut, la CMUc couvre 6,4% de Girondins.

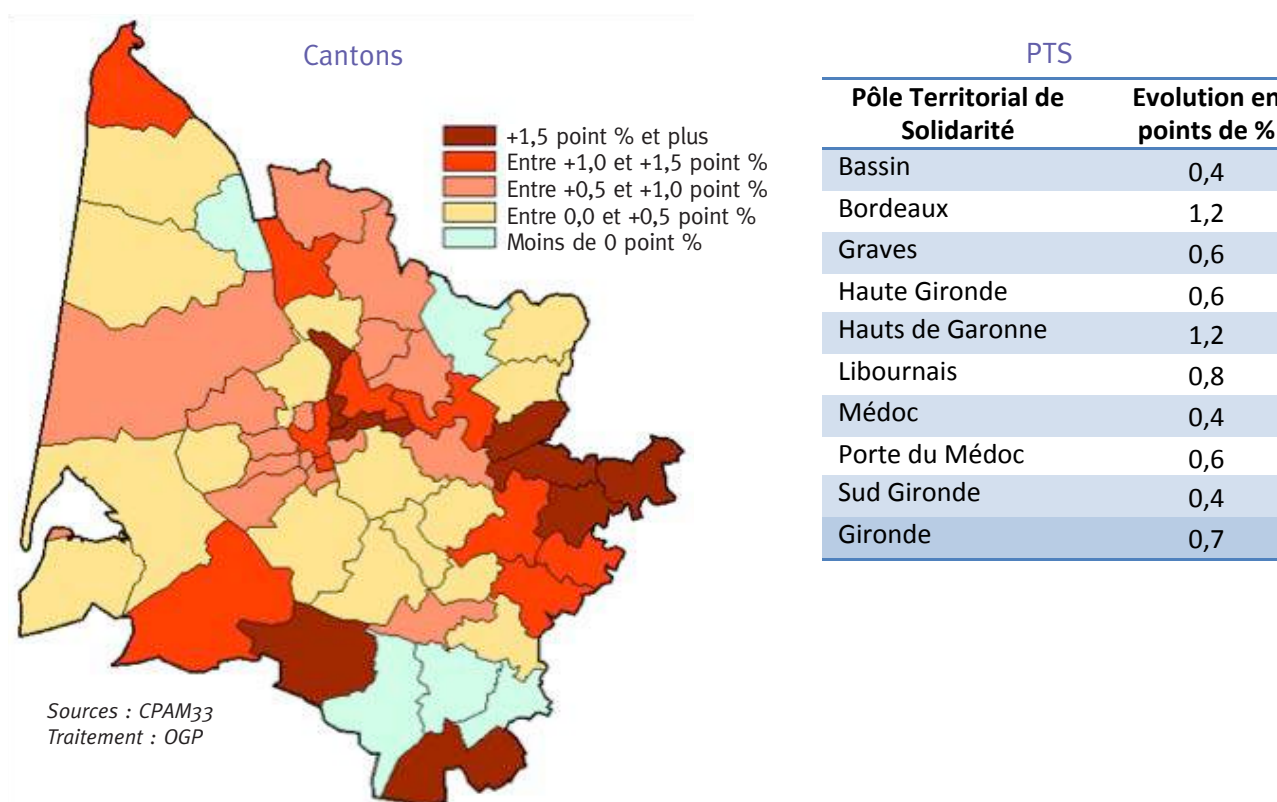
Carte 18 : Proportions des affiliés à la CPAM couverts par la CMUc dans les cantons girondins, en 2015



En lien avec les niveaux de pauvreté et de précarité mis en évidence par les différents indicateurs analysés dans ce document, le recours à la CMUc est plus fréquent dans le cœur de la métropole, et, notamment, dans les **cantons** de **Lormont** (12,1%), **Bordeaux** (10,8%), **Cenon** (10,8%) et **Talence** (10,3%). Hors de l'agglomération bordelaise, la proportion est particulièrement élevée à la marge du département, notamment dans les petites agglomérations du nord et de l'est : de **Sainte-Foy-la-Grande** (11,0%), **Langon** (9,4%), **La Réole** (9,1%).

En revanche et comme attendu, dans la périphérie de l'agglomération bordelaise, le poids des personnes couvertes par la CMUc est plutôt faible. Ainsi, dans les cantons de Mérignac 2, La Brède ou Créon, c'est moins de 2 % de la population qui est concernée par cette prestation sociale.

Carte 19 : Évolution des proportions d'affiliés à la CPAM couverts par la CMUc entre 2012 et 2015, selon le canton girondin (en point de %)



Entre le 1^{er} janvier 2012 et le 1^{er} janvier 2015, le poids des bénéficiaires de la CMUc, parmi les affiliés à la CPAM, a augmenté de 0,7 point de %. Il a aussi augmenté dans la majeure partie des cantons du département. L'augmentation des proportions a, notamment, été importante dans l'est du département, (**Captieux**, **La Réole**, **Sauveterre De Guyenne**, **Castillon**, **Pujols**), dans les Hauts-de-Garonne et à Bordeaux. A l'inverse de ces derniers, la tendance a été plutôt à la baisse entre 2012 et 2015, notamment à Grignols, Bazas, Guîtres, Villandraut et à Pauillac.

6) Logement et pauvreté : problèmes d'habitat, aides ciblées et interventions

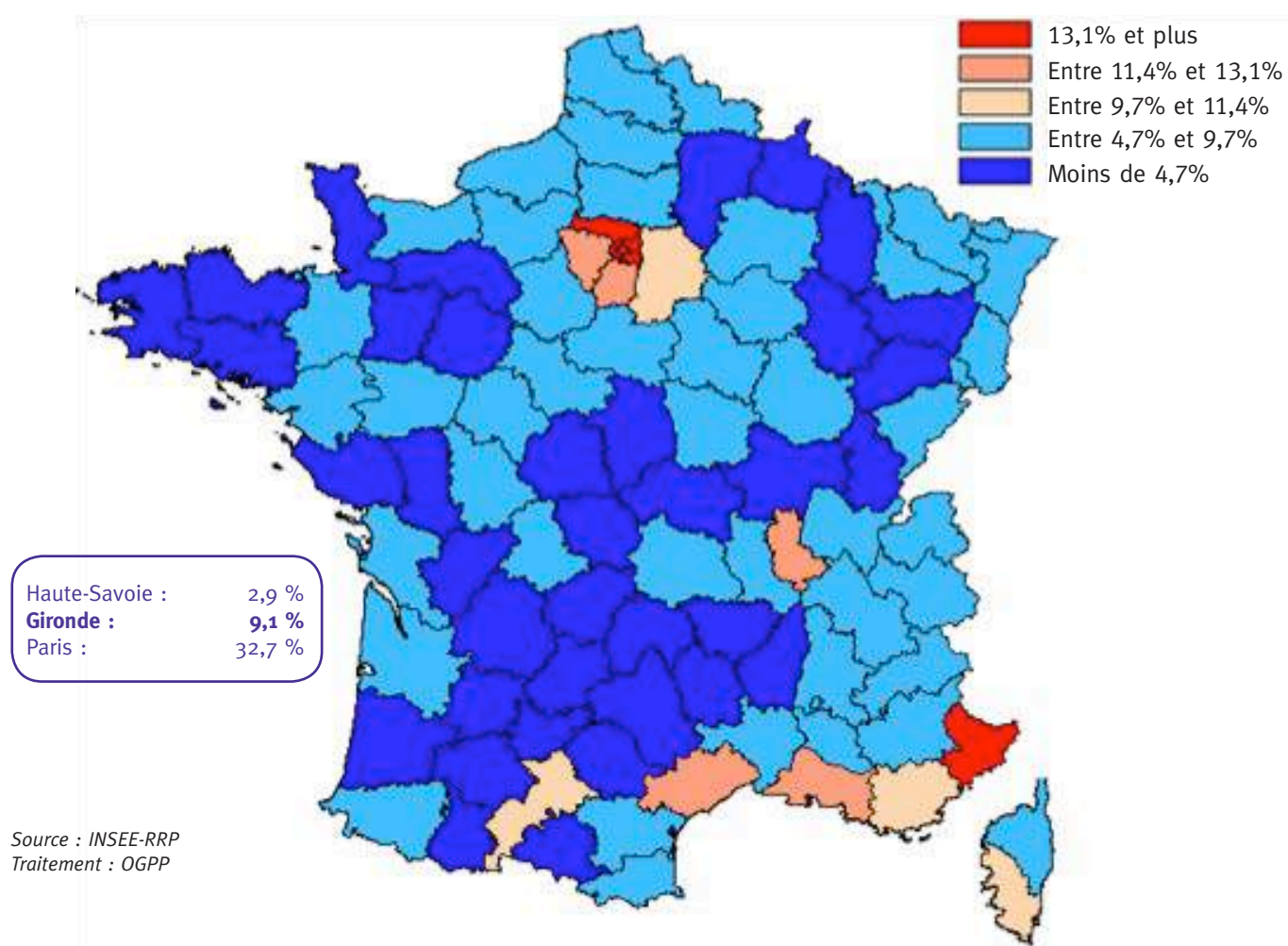
95 000 Girondins vivent dans un logement surpeuplé

a La Gironde et les autres départements de la France métropolitaine

1. La sur-occupation des logements

L'analyse du niveau d'occupation des résidences principales, en Gironde en 2012, montre que 70% sont en situation de sous-occupation, 21% en occupation normale et 9% sur-occupées¹². A l'échelle de la France métropolitaine, la sur-occupation concerne 9,7% des résidences principales, alors que 69,3% sont sous-occupées et 21% normalement occupées. Cependant, si la situation de la Gironde est relativement «meilleure» que la moyenne métropolitaine, elle reste moins favorable comparativement aux autres régions de province (la sur-occupation ne concerne que 7,2% des résidences principale en France de province), ce qui pourrait s'expliquer par la présence d'une grande métropole dans le département.

Carte 20 : Part des résidences principales en situation de sur-occupation selon le département de France métropolitaine, au 1^{er} janvier 2012



¹² Le concept de sur-occupation repose sur la composition du ménage et le nombre de pièces du logement.

Un logement est sur-occupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'«occupation normale», fondée sur :

- une pièce de séjour pour le ménage,
- une pièce pour chaque personne de référence d'une famille,
- une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus, et pour les célibataires de moins de 19 ans :
- une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans,
- sinon, une pièce par enfant.

A l'inverse un logement est considéré en sous-occupation lorsqu'il y a au moins une pièce en plus par rapport à la norme d'occupation définie ci-dessus. Par construction, les logements d'une pièce sont considérés comme sur-occupés.



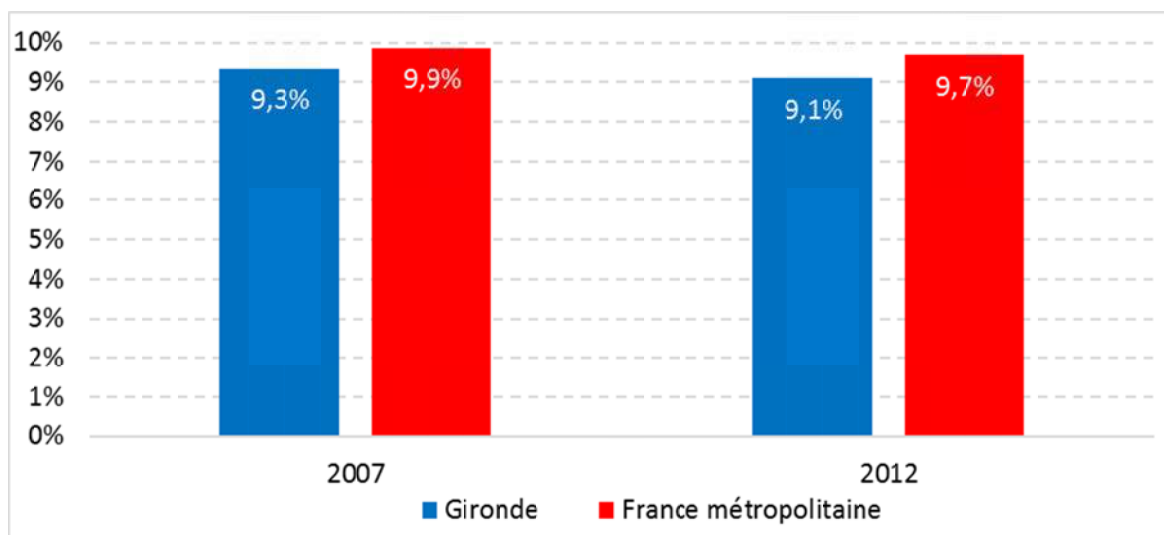
Concernant les autres départements, il est clair que, comme le montre la carte précédente, le surpeuplement des logements est une problématique essentiellement francilienne. A Paris, une résidence principale sur trois (32,7%) est en situation de sur-occupation. C'est le cas aussi de 25,5% des résidences de la Seine Saint Denis, de 22% des résidences des Hauts-de-Seine et de 20% de celles de Val-de-Marne.

En Province, la sur-occupation des logements est observée, essentiellement à l'est du bassin méditerranéen (Alpes-Maritimes - 20%, Bouches-du-Rhône - 13%, Hérault - 11,5%, Var - 10%, Corse du Sud - 10%). En revanche, le surpeuplement des logements est très peu fréquent dans le Massif Central et le nord-ouest du pays.

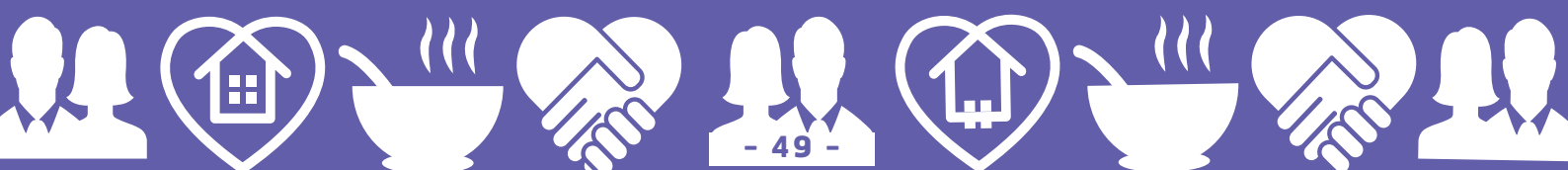
Dans la région «**Nouvelle Aquitaine**», étroitement lié à son niveau d'urbanisation et à la présence de la métropole bordelaise, c'est le département de la Gironde qui est le plus confronté à ce problème de sur-occupation des logements : près d'une résidence principale sur dix (9%) est sur-occupée. Avec une moindre intensité, les départements de la Vienne, de la Haute-Vienne et des Pyrénées-Atlantiques sont eux aussi touchés par ce problème (la part des résidences principales est respectivement de 8%, 7% et 6%). Pour les autres départements, en majorité ruraux, cette part n'atteint pas 4%.

En ce qui concerne l'évolution dans le temps de ce problème, la situation a connu une légère amélioration entre 2007-2012 : la part des logements sur-occupés a baissé de 2,6% en Gironde contre 1,9% à l'échelle de la France métropolitaine.

Graphique 6 : Évolution de la part des résidences principales sur-occupées entre 2007 et 2012



Source : INSEE
Traitement : OGPP

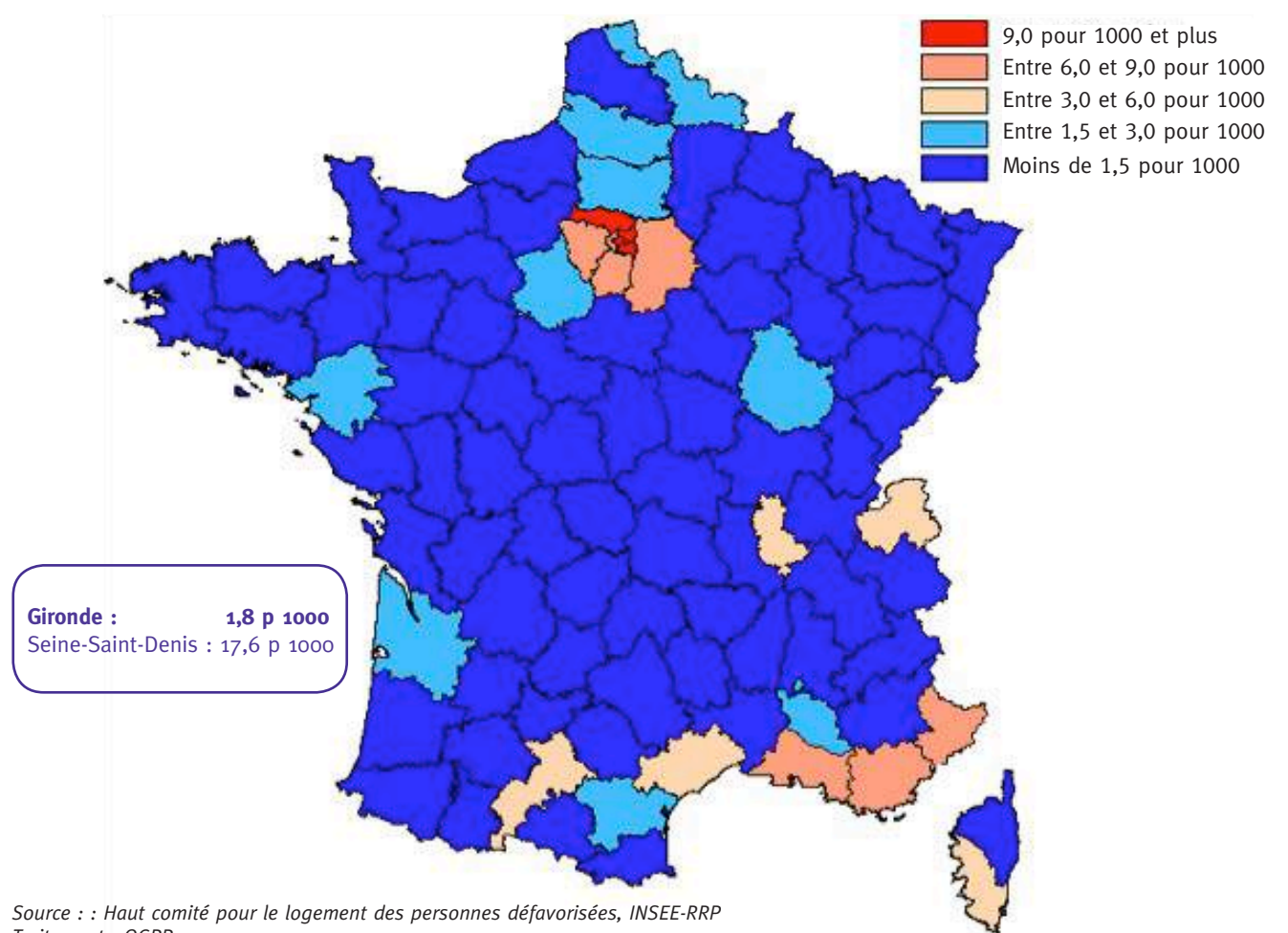


En Gironde, 1 467 recours DALO ont été déposés en 2015 soit 1,9 recours pour 1000 ménages

2. Le droit au logement opposable (DALO)¹³

Au cours de l'année 2015, 95 260 recours DALO (dont 85 000 pour logement et 10 260 pour hébergement) ont été déposés en France. Rapporté au nombre de ménages recensés au 1^{er} janvier 2013, on obtient un ratio de 3,3 recours DALO pour 1000 ménages (3 recours logement et 0,3 recours hébergement pour 1000 ménages). En Gironde, ces valeurs sont moitié moins élevées : 1,9 recours DALO pour 1000 ménages (1,8 recours logement et 0,1 recours hébergement pour 1000 ménages) pour un total de recours égal à 1 467 (1 373 pour logement et 94 pour hébergement) au cours de la même année.

Carte 21 : Rapport nombre de recours logement DALO déposés en 2015/nombre de ménages recensés au 1^{er} janvier 2013, selon le département de France métropolitaine



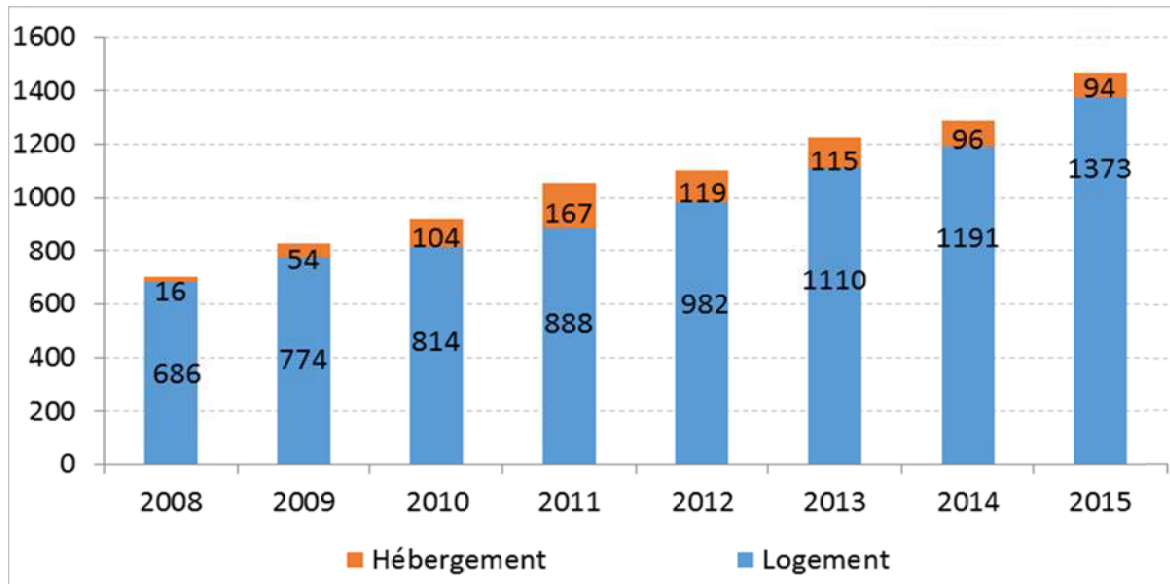
Comme pour la sur-occupation des résidences principales, le recours au DALO est très fréquent dans la région parisienne. En dehors de l'Île-de-France, les valeurs sont élevées à l'est du pourtour méditerranéen (Bouches-du-Rhône, Var, Corse-du-Sud). En revanche, certains départements, peu attractifs, à dominante rurale, n'ont enregistré aucun recours durant l'année 2015 (Ariège, Aveyron, Meuse, Cantal, Creuse et Gers).

En ce qui concerne la Gironde, elle se distingue nettement de ses voisins. Depuis 2012, elle est classée parmi les 17 départements qui connaissent une forte activité de dépôts de dossiers, la présence de la métropole bordelaise expliquant probablement cette situation.

¹³ L'opposabilité du droit au logement a acquis un fondement juridique par la loi du 5 mars 2007 qui vise à garantir le droit à un logement à toute personne qui, résidant en France de façon stable et régulière, n'est pas en mesure d'accéder à un logement décent ou de s'y maintenir.



Graphique 7 : Évolution du nombre de recours DALO en Gironde entre 2008 et 2015



Source : DDCS33
Traitement : OGPP

Le nombre de recours enregistrés dans le département, a été en augmentation constante entre 2008 et 2015, passant de 702 (686 recours logement et 16 hébergement) à 1 467 (1 373 Logement et 94 Hébergement) soit une augmentation de +109 %, hausse bien supérieure à celle du nombre de ménages. Au cours de cette période, le nombre de recours, relevant du droit à l'hébergement opposable, a été multiplié par six. Sur ce point, l'année 2011 a enregistré un nombre record (167) de recours hébergement mais, depuis, ce nombre est en nette baisse.

Sur l'ensemble des dossiers déposés en 2015, près de 40% ont été reconnus prioritaires et urgents, les requérants étant menacés d'expulsion ou dépourvus de logement. Cette catégorie de dossier est en nette augmentation. En 2008, seuls 25% des dossiers, soit 173, ont été reconnus prioritaires et urgents.

Concernant le profil **sociodémographique** des requérants, en 2015, huit personnes sur dix vivent seules ou dans une famille monoparentale. En termes d'âge, plus de quatre personnes sur dix (45%) font partie du groupe d'âge 25-40 ans. Parallèlement à la prédominance de ce groupe d'âge, il faut noter que 6% des requérants sont des jeunes de 18 à 24 ans et 4% ont dépassé 65 ans. La fragilité de la situation des requérants est perceptible dans leur niveau de ressources : un requérant sur cinq dispose de moins d'un demi-smic annuel (soit 6 772€) et un peu plus de quatre sur dix (43%) ont des ressources qui se situent entre un demi-smic et un smic annuel. Au total, près de deux tiers (63%) des requérants ne disposent que de ressources mensuelles inférieures ou égales à 1 130 euros.

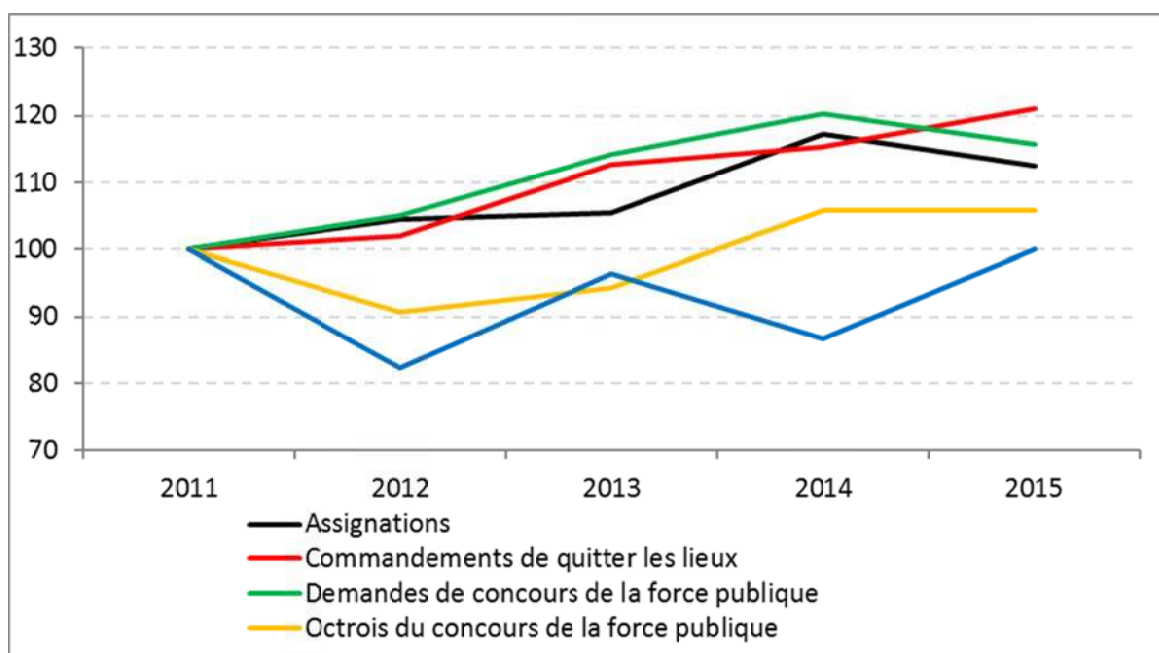
3. Les expulsions locatives

En ce qui concerne les expulsions locatives, le graphique ci-dessous montre une tendance à la hausse au cours de la période 2011-2015. Cette augmentation est surtout perceptible en ce qui concerne : les commandements de quitter les lieux (+20%), les demandes de concours de la force publique (+20%) et les assignations (+12%). Sur ces points, Il faut rappeler que la procédure d'expulsion locative se déroule en plusieurs temps :

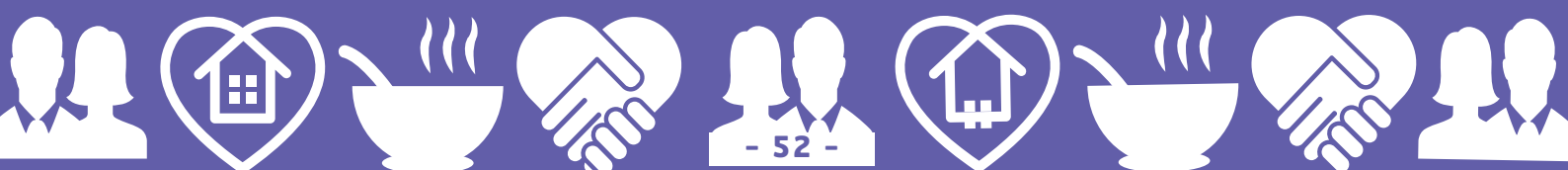


- Dans un premier temps, face à un défaut de paiement de loyer ou de charges et en l'absence de règlement amiable, un commandement de payer est délivré par un huissier de justice au locataire. Ce dernier dispose alors d'un délai de deux mois pour régler ses dettes de loyer, à travers les différentes voies qui s'offrent à lui (rencontre avec un travailleur social, mise en place d'un dispositif d'aide aux impayés de loyers, mise en place de l'allocation logement en tiers-payant, etc.) ;
- Si, au terme de ce délai, le règlement de la dette n'a pas été effectué, une assignation est délivrée par huissier de justice. Il s'agit d'une convocation à une audience. Elle évoque les moyens de droit et de fait du bailleur à l'appui de sa demande d'expulsion. L'huissier de justice doit notifier l'assignation au Préfet, qui informe les organismes sociaux. Une enquête financière et sociale est alors réalisée et transmise au juge pour le jour de l'audience. Le juge peut suspendre les effets de la clause résolutoire et accorder au locataire des délais de paiement ;
- Le jugement doit être signifié par voie d'huissier au locataire. En cas de résiliation du bail ou si la clause résolutoire a repris son plein effet, le bailleur doit faire parvenir, par huissier de justice, un commandement de quitter les lieux. Ce commandement laisse au locataire un délai de deux mois pour quitter le logement de lui-même ;
- A l'expiration du délai donné par le commandement de quitter les lieux, l'expulsion avec concours de la force publique peut être demandée au Préfet.

Graphique 8 : Évolution (en base 100) de 2011 à 2015 du nombre d'occurrences des différentes phases dans la procédure d'expulsion, en Gironde



Source : DDCS33
 Traitement : OGPP

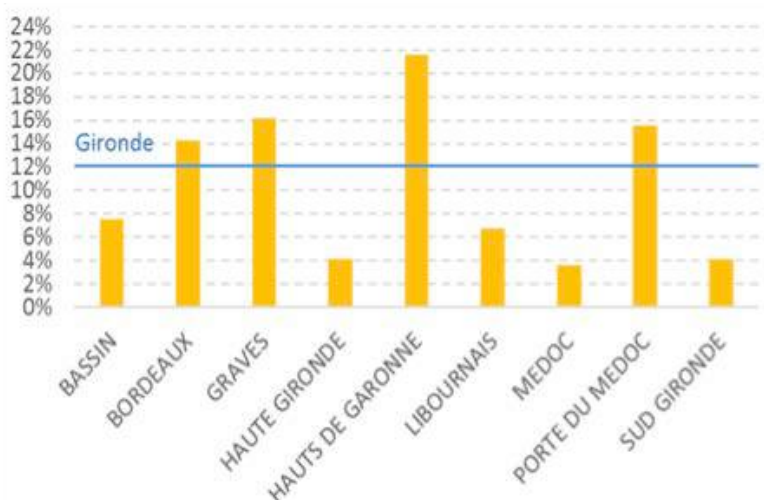


D'après les données du recensement, au 1^{er} janvier 2013, on estime à 798 450 le nombre de logements dans le département de la Gironde, soit 62 000 de plus qu'en 2008. La répartition par catégorie montre que 85,1% de ces logements sont des résidences principales (85,5% en 2008), 8,4% des résidences secondaires (8,8% en 2008) et 6,4 % des logements vacants (5,7% en 2008).

En ce qui concerne le statut d'occupation, 55,4% des personnes sont propriétaires de leur résidence principale. Cette proportion est relativement plus faible comparativement à la moyenne de la «Nouvelle Aquitaine» où 62,5% des personnes sont propriétaires de leur logement. L'autre point de différence avec la grande région renvoie au fort niveau d'urbanisation du département, il s'agit de la part des locataires qui atteint 42% en Gironde (la proportion la plus élevée de la région), contre une moyenne régionale de 35%. Parmi les locataires girondins, 12% habitent dans le parc HLM contre 9,3% à l'échelle de la «Nouvelle Aquitaine». Concernant ce dernier point, comme le montre le graphique ci-dessous, le poids de la population vivant dans des logements HLM est très inégal selon les territoires girondins. Dans les Hauts de Garonne, plus d'une personne sur cinq (22%) vit dans un logement social. Dans les PTS des Graves, Porte du Médoc et à Bordeaux cette situation concerne près d'une personne sur sept. A l'inverse, dans les autres espaces, notamment à dominante rurale, le poids de la population vivant dans les logements sociaux reste relativement modéré.

Graphique 9 : Poids de la population vivant dans les logements HLM en 2013, selon les territoires girondins

Pôle Territorial de Solidarité	proportions en %
Bassin	7,5%
Bordeaux	14,2%
Graves	16,2%
Haute Gironde	4,1%
Hauts de Garonne	21,6%
Libournais	6,7%
Médoc	3,6%
Porte du Médoc	15,5%
Sud Gironde	4,1%
Gironde	12,2%



Sources : INSEE-RRP
Traitement : OGPP

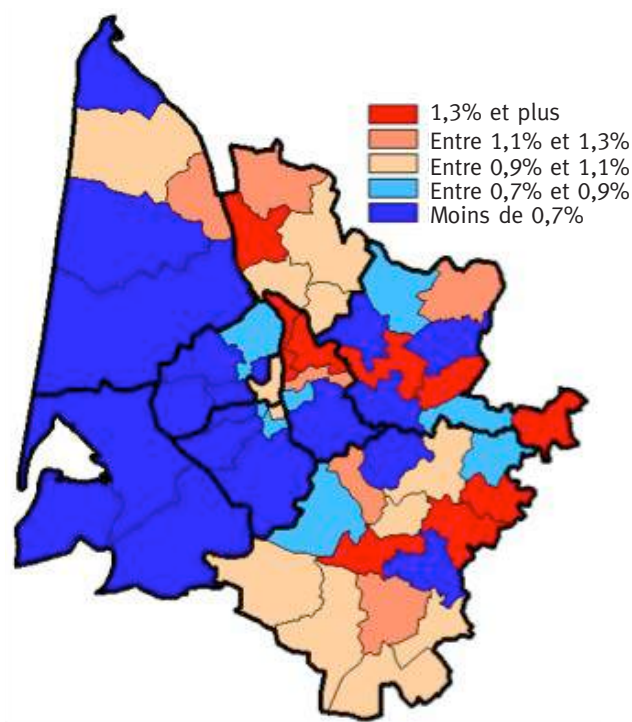
Pour approcher les problématiques du logement dans les territoires girondins, nous avons utilisé des données du **Fonds Solidarité Logement de la Gironde** (FSL 33). L'analyse de ces données, plus récentes que celles du recensement de 2013, nous permettra de rendre compte de la situation actuelle mais aussi des évolutions enregistrées au cours des quatre dernières années.

En 2015, près de 16 000 demandes ont été adressées au FSL de la Gironde. Près de 8 334 ont concerné l'énergie, 5 637 le logement et 2 030 l'eau. Si l'on ramène l'ensemble de ces demandes au nombre de ménages recensés dans le département, au 1^{er} janvier 2013, on obtient un rapport de 2,4%.

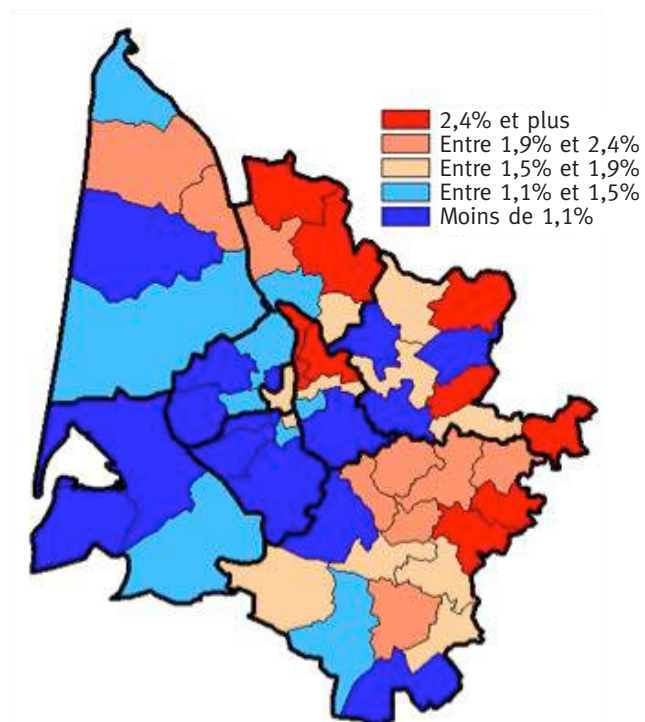


**Carte 22 : Rapport entre nombre de demandes adressées au FSL en 2015
et nombre de ménages en 2013 des territoires girondins, selon la nature de la demande**

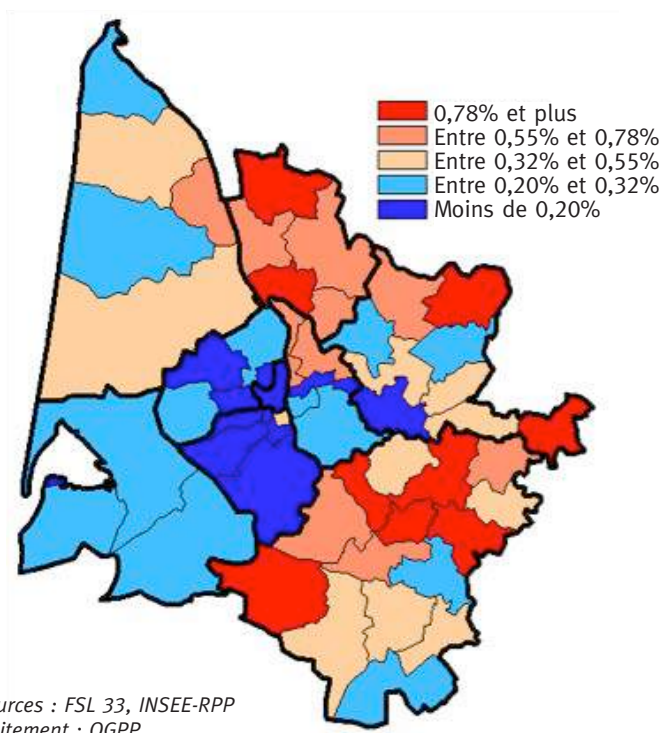
Demandes Logement



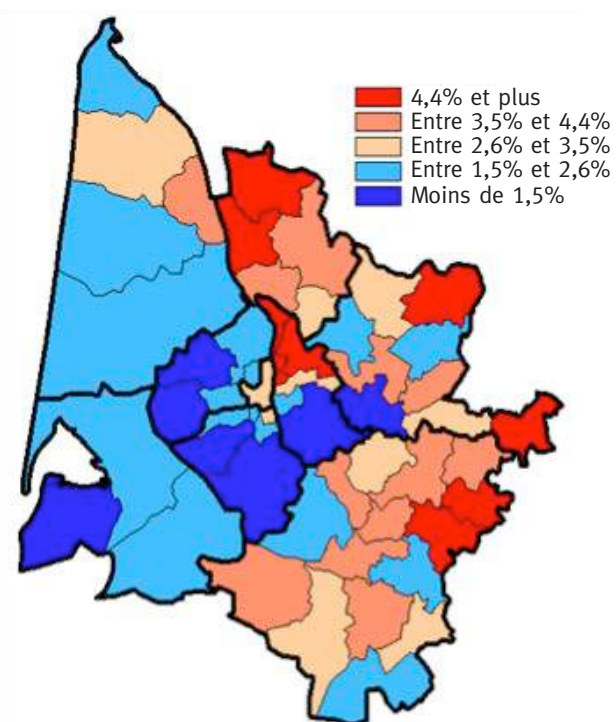
Demandes Énergie



Demandes Eau



Total demandes



Sources : FSL 33, INSEE-RPP
Traitement : OGPP

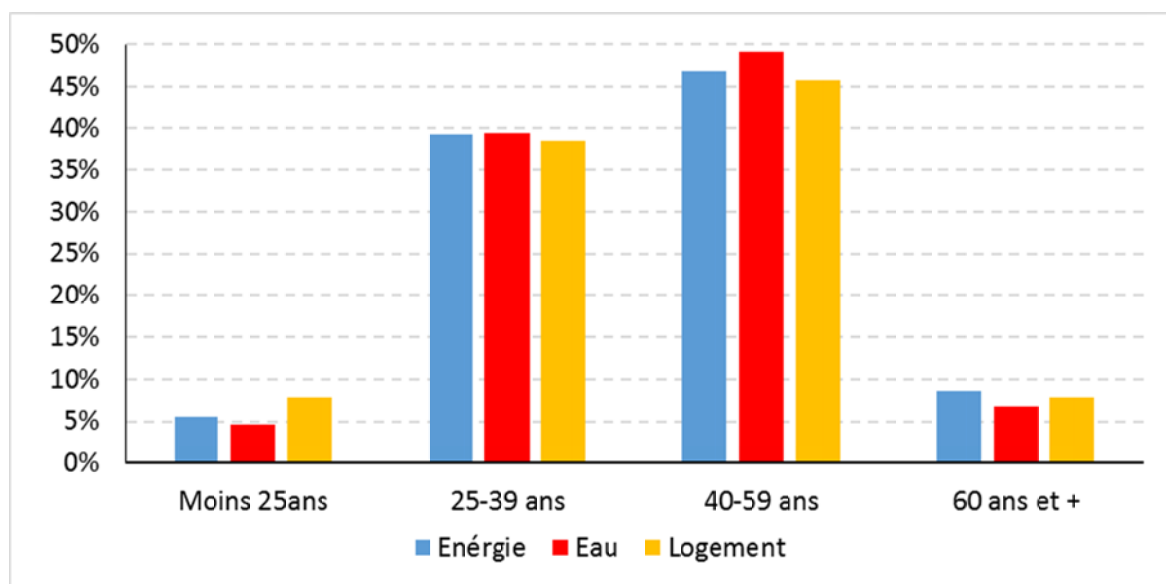
De façon générale, il apparaît que le FSL est plus sollicité pour intervenir [sur les marges du département](#). Ainsi, à [La Réole](#), on compte 8,5 demandes pour 100 ménages. La valeur de l'indicateur est supérieure à 4 dans les cantons de [Saint-Ciers-sur-Gironde](#), [Sainte-Foy-la-Grande](#) et [Saint-Macaire](#). Si la métropole est assez peu concernée, la demande demeure, néanmoins, forte à [Lormont](#).

L'énergie et l'eau constituent, de façon très nette, des problématiques concernant plus largement les cantons situés hors-métropole. Le logement concerne, en revanche, autant l'agglomération bordelaise que le reste de la Gironde. Néanmoins, beaucoup des cantons affichant les taux les plus élevés de demandes sont, également, concentrés au nord et à l'est du département ([Lesparre-Médoc](#), [Saint-Ciers-sur-Gironde](#), [Blaye](#), [Libourne](#), [La Réole](#)). Au cœur de la métropole, le FSL apparaît fréquemment sollicité pour des dossiers ayant trait au logement à [Lormont](#) et [Cenon](#).

Le recours au FSL : des inégalités selon les caractéristiques sociodémographiques

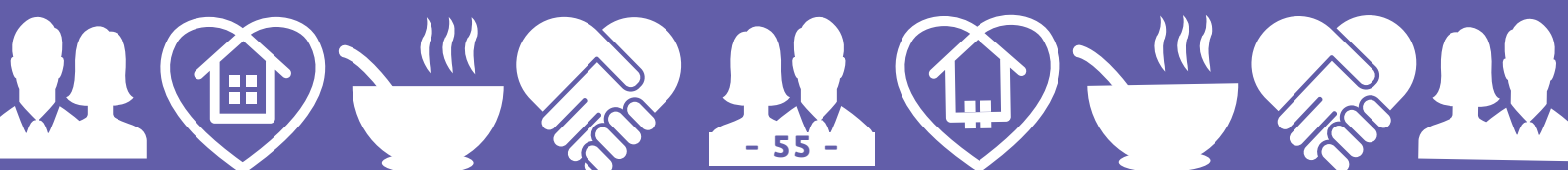
Comme le montre le graphique ci-dessous, les [40-59 ans](#), suivis par les [25-39 ans](#), apparaissent surreprésentés parmi les personnes s'adressant au FSL. Ainsi, la tranche d'âge 40-59 ans constitue [46%](#) du public, alors que ce groupe d'âge ne représente que 36% de l'ensemble des référents de ménages girondins en 2013. De façon similaire, si 39% des personnes, s'adressant au FSL, ont entre 25 et 39 ans, ces derniers ne représentent que 23% des référents des ménages girondins. En revanche, les plus de 60 ans sont nettement sous-représentés : 8% des demandeurs contre 34% des référents des ménages.

Graphique 10 : Répartition par groupes d'âges des personnes s'adressant au FSL en 2015, selon la nature de la demande

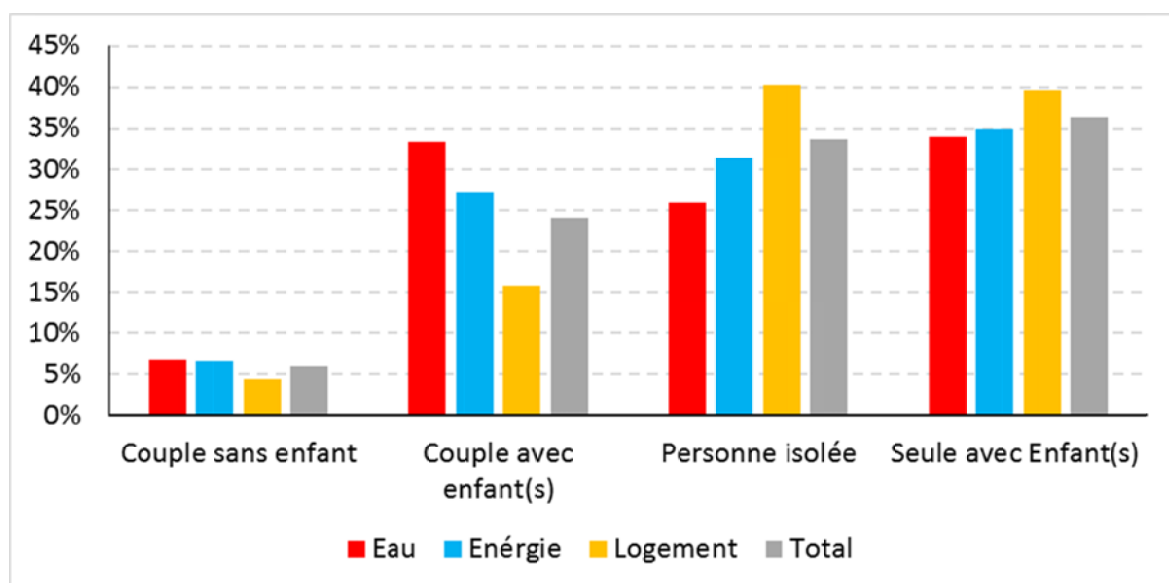


Source : FSL33
Traitement : OGPP

En ce qui concerne les inégalités selon le type de ménage, les [familles monoparentales](#) sont, nettement, surreprésentées au sein du public du FSL. Ainsi, 36% des demandes émanent d'un mono-parent, alors que seuls 9% des ménages girondins sont monoparentaux. A l'inverse, si les couples sans enfant représentent 28% des ménages du département, ils n'ont été à l'origine que de 6% des demandes adressées au FSL.



Graphique 11 : Répartition des personnes s'adressant au FSL en 2015, par type de ménage, selon la nature de la demande



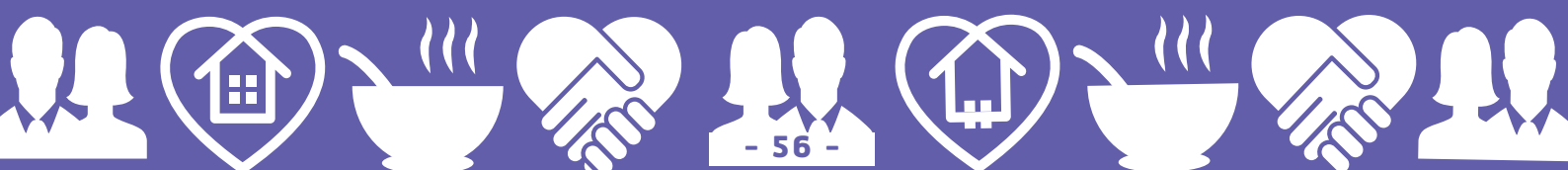
Source : FSL33
Traitement : OGPP

Le poids des différents types de ménages varie, également, selon la nature des demandes. Les personnes seules sollicitent davantage le FSL pour des problèmes liés au logement, ce qui est à mettre en lien avec l'importance de ce type de demande pour les moins de 25 ans. Les couples avec enfants se dirigent davantage vers le FSL pour des demandes liées à l'eau et à l'énergie.

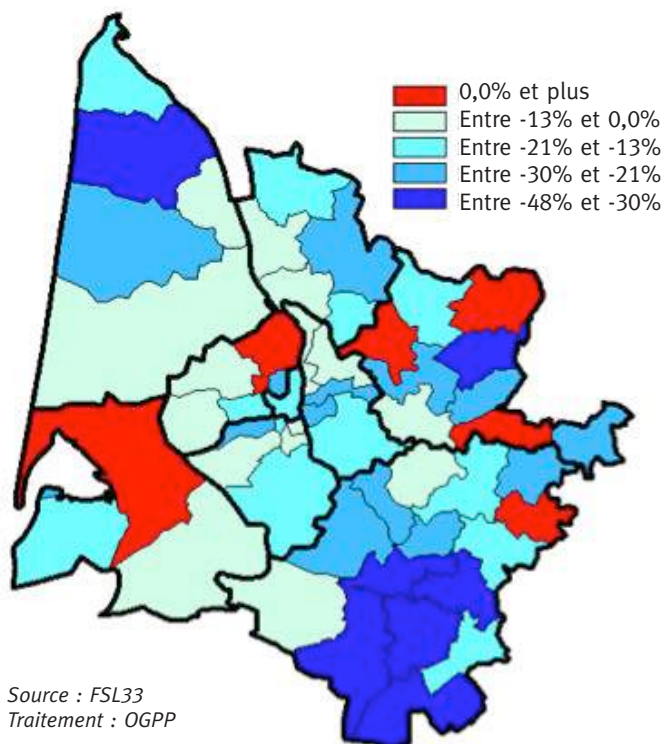
Le recours au FSL : une tendance générale à la baisse au cours des quatre dernières années

Le nombre de demandes adressées au FSL a baissé dans la majeure partie des **cantons**. Les baisses les plus importantes ont été mesurées dans le **sud-est du département** et dans **l'ouest de l'agglomération bordelaise**.

A l'inverse, les cantons **d'Audenge, Blaye, Coutras, Monségur et Pujols** ont vu le nombre de sollicitations du FSL augmenter durant la période. Dans ces derniers cantons notamment à Audenge et à Coutras, l'augmentation, du nombre de demandes adressées au FSL, peut s'expliquer par l'augmentation, importante du nombre de ménages dans ces cantons. Ainsi, rien qu'entre 2012 et 2013, le nombre de ménages a augmenté de 29% à Audenge et de 10% à Coutras.



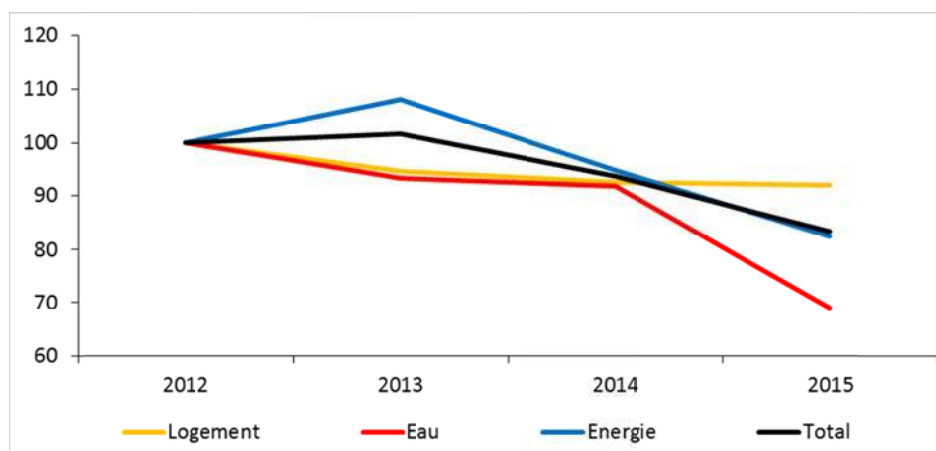
Carte 23 : Évolution du nombre de demandes adressées au FSL entre 2012 et 2015, (en base 100) selon les territoires girondins



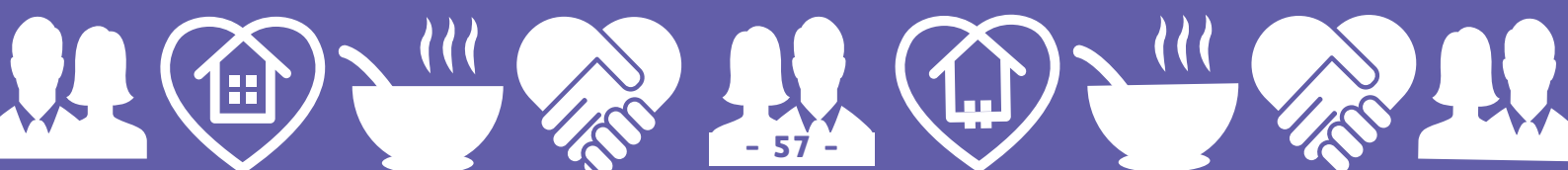
Contrairement à ce que nous avons vu concernant l'évolution du recours aux prestations sociales légales, notamment le RSA, les quatre dernières années ont connu une diminution sensible du nombre de demandes adressées au FSL. A l'exception des demandes d'énergie, qui ont augmenté en 2013, les autres dispositifs enregistrent une tendance à la baisse. Ainsi le nombre de demandes portant sur le logement est passé de 6 133 en 2012 à 5 637 en 2015. Les demandes liées à l'eau ont baissé de 31% (de 2 938 à 2 030).

Si la baisse de la facture énergétique, liée notamment aux conditions climatiques mais aussi au prix de l'énergie, peut expliquer cette tendance, pour les autres dispositifs, les baisses enregistrées interviennent plutôt dans un contexte de progression de la précarité comme nous l'avons vu dans ce document.

Graphique 12 : Évolution (en base 100) du nombre de demandes adressées au FSL entre 2012 et 2015, selon la nature de la demande



Sources : FSL33, INSEE-RRP
Traitement : OGPP



7) Le surendettement

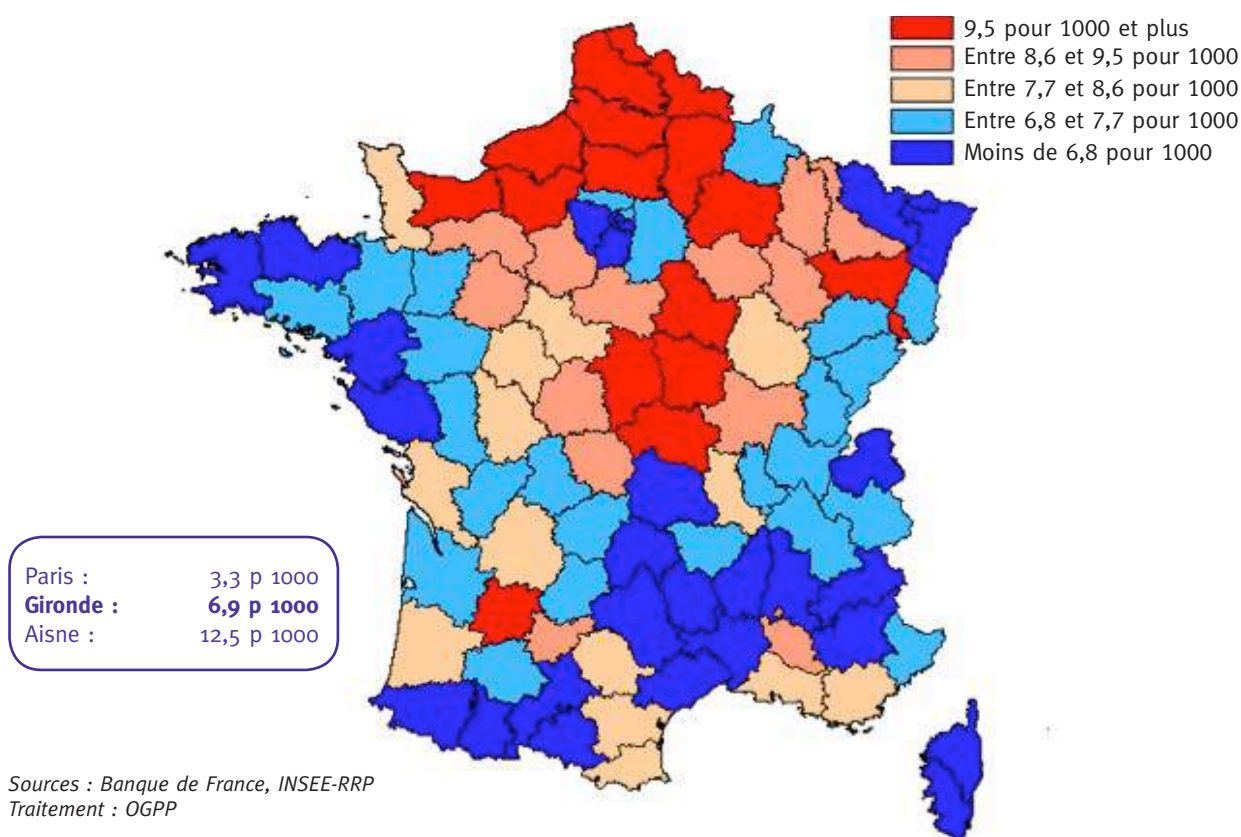
En Gironde, 5 248 dossiers de surendettement ont été déposés en 2015



La Gironde et les autres départements de la France métropolitaine

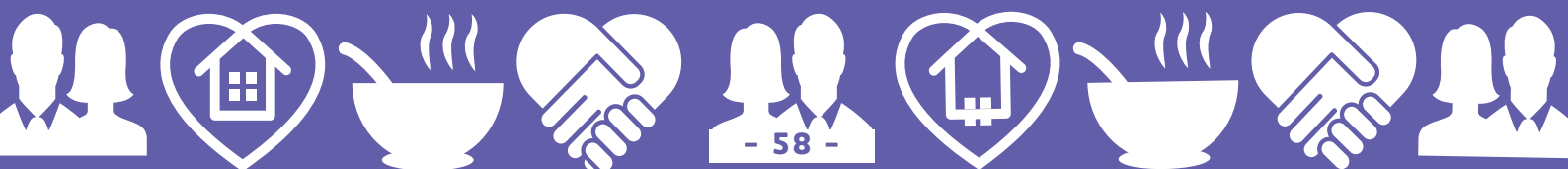
En 2015, à l'échelle de la France métropolitaine, **219 451** dossiers de surendettement ont été déposés auprès des commissions de surendettement. Pour la Gironde, sur les **5 248** dossiers déposés, **4 915** ont été jugés recevables par la commission de surendettement du département, ou par un juge suite à un recours sur irrecevabilité. Si l'on établit un ratio par rapport au nombre de ménages, cela correspond à une valeur de 6,9 pour 1 000 ménages girondins. Pour l'ensemble de la France métropolitaine, le ratio est de 7,7 pour 1 000 soit le même ratio qu'en 2012.

Carte 24 : Nombre de dossiers de surendettement déposés en 2015 pour 1000 ménages dans les départements de France métropolitaine



Comme le montre la carte ci-dessus, les dépôts de dossier pour surendettement sont généralement plus fréquents dans la partie nord de la France. Ainsi, dans le Nord, le Pas-de-Calais l'Aisne et l'Eure, plus de 11 ménages pour 1 000 ont déposé un dossier jugé acceptable en 2015. Les valeurs sont également fortes dans le Calvados, la Seine-Maritime, la Somme, mais aussi dans des départements qui se situent plus au centre comme la Nièvre, l'Yonne et l'Allier. Dans le sud-ouest, le Lot-et-Garonne se distingue de ses voisins par une fréquence particulièrement élevée. Dans ce département, plus de 10 ménages pour 1 000 ont déposé un dossier jugé recevable en 2015, alors que dans les départements limitrophes, ce ratio est compris entre 8,6 pour 1000 dans le Tarn-et-Garonne et 7,3 pour 1000 dans le Gers.

En ce qui concerne les départements les moins touchés, on trouve Paris, suivi par un certain nombre de départements ruraux de la moitié Sud (Lozère, Aveyron, Ardèche).



Le surendettement : une tendance générale à la baisse en 2015 par rapport à 2014

Au cours de la période 2011-2014, le nombre de dossiers déposés à l'échelle de la France métropolitaine a enregistré une tendance générale à la hausse. Les données de 2015 montrent un fléchissement de la situation puisque, comparativement à l'année 2014, le nombre de dossiers déposés a baissé de 5,7%, soit 13 365 dossiers de moins. Cette tendance a été enregistrée dans la quasi-totalité des départements, seuls une dizaine ont connu une hausse. Parmi ces derniers, ce sont les départements corses qui ont enregistré les hausses les plus importantes +6,9% en Corse-du-Sud et +8,3% en Haute-Corse. Ces importantes augmentations résultent en partie de l'augmentation du nombre de ménages dans ces deux départements. En plus de ces deux départements, le nombre de dossiers déposés a augmenté aussi dans le Loir-et-Cher (+8%), l'Ille-et-Vilaine et l'Ardèche (+5%), le Vaucluse, le Morbihan, les Pyrénées-Orientales 4% et la Dordogne 2%.

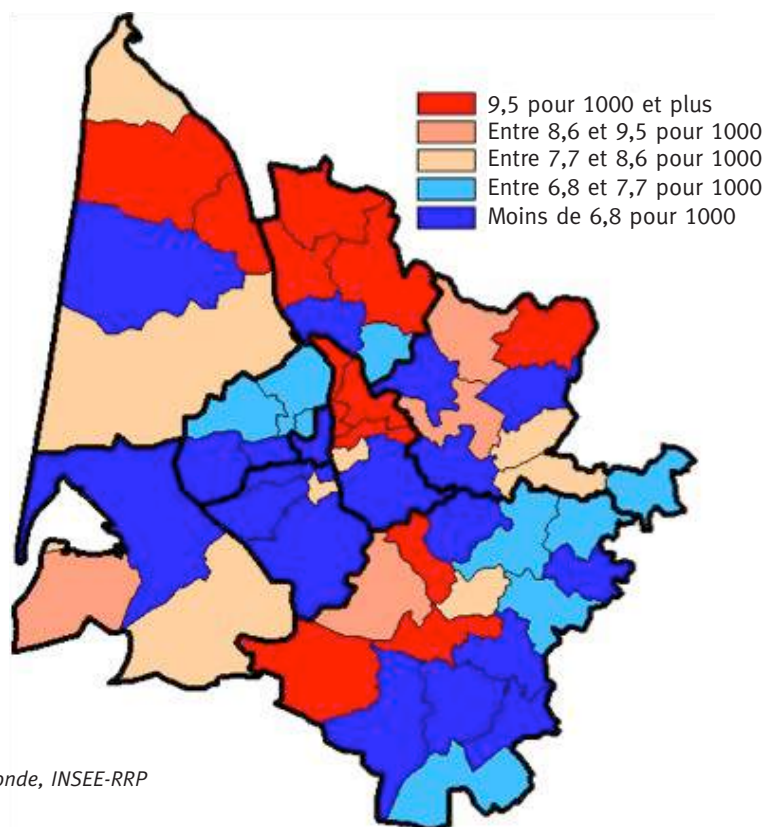
En ce qui concerne les autres départements, la baisse la plus importante a été enregistrée dans le département de l'Indre (-17%) suivi des Alpes-de-Haute-Provence (-15%).

b Les problématiques du surendettement dans les territoires girondins

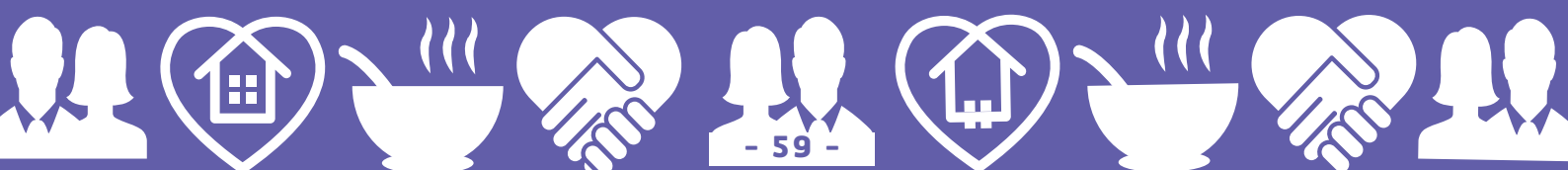
Dans les territoires girondins, la carte du surendettement ne reflète pas totalement les disparités spatiales en ce qui concerne la pauvreté et la précarité. Il apparaît ainsi que la problématique du surendettement concerne davantage les territoires plutôt situés à la périphérie du département, notamment au Nord. Cela étant dit, en lien avec la pauvreté, c'est le canton de Lormont qui a le nombre le plus élevé de dossiers par ménage (18 pour 1000), suivi de Coutras et de Langon (conjointement 13 pour 1000).

A l'inverse, ce rapport se situe à 3 pour 1000 dans les cantons de Targon et de Grignols.

Carte 25 : Nombre de dossiers de surendettement déposés en 2015 pour 1000 ménages dans les territoires girondins



Sources : Banque de France Gironde, INSEE-RRP
Traitement : OGPP



2 - Les données associatives

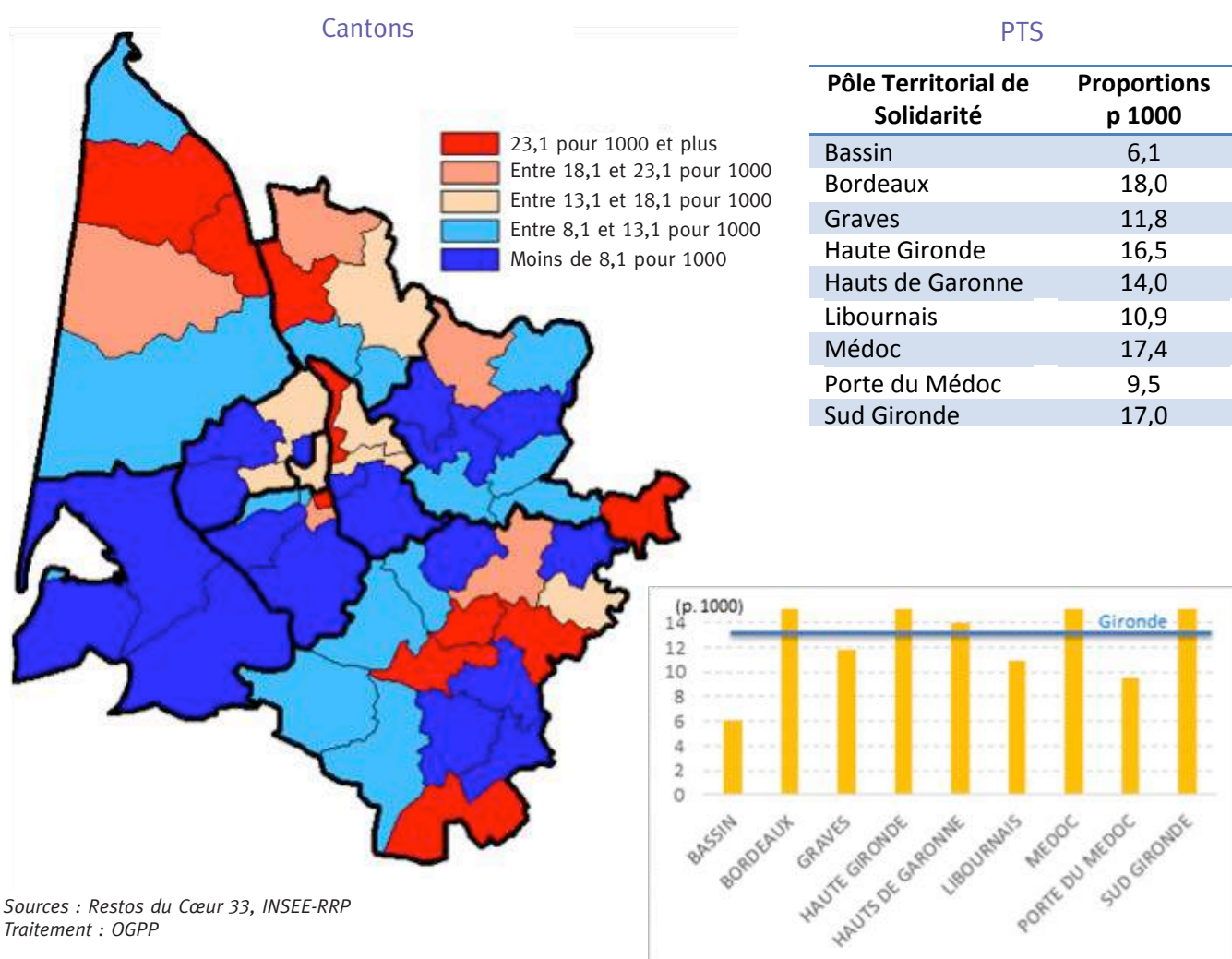
Pour approfondir nos analyses sur l'évolution de la précarité et de la pauvreté en Gironde, nous allons utiliser les données d'activité des grandes associations caritatives qui ont mis en place un système de collecte de données.

1) Les Restos du Cœur

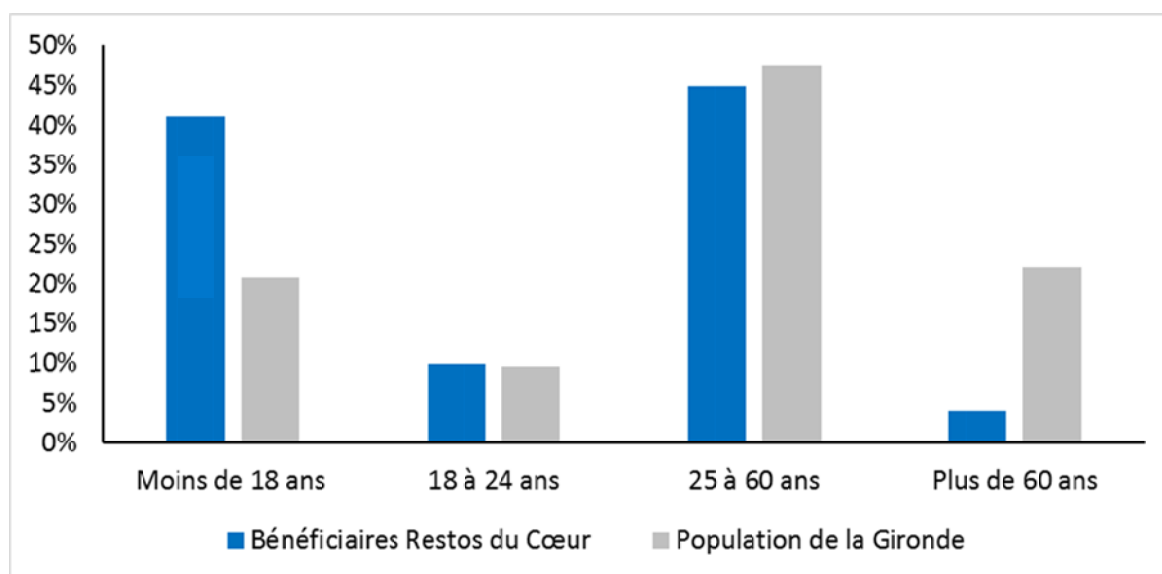
Association loi de 1901 reconnue d'utilité publique, les Restos du Cœur ont été fondés en 1985 par Coluche. Ils ont pour but «d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute action contre la pauvreté sous toutes ses formes».

Durant la campagne 2014-2015, l'antenne girondine des Restos du Cœur a fourni environ 1,6 million de repas à 19 893 personnes du département.

**Carte 26 : Rapport nombre d'usagers des Restos du Cœur
durant la campagne 2014-2015 / population, selon le territoire girondin**



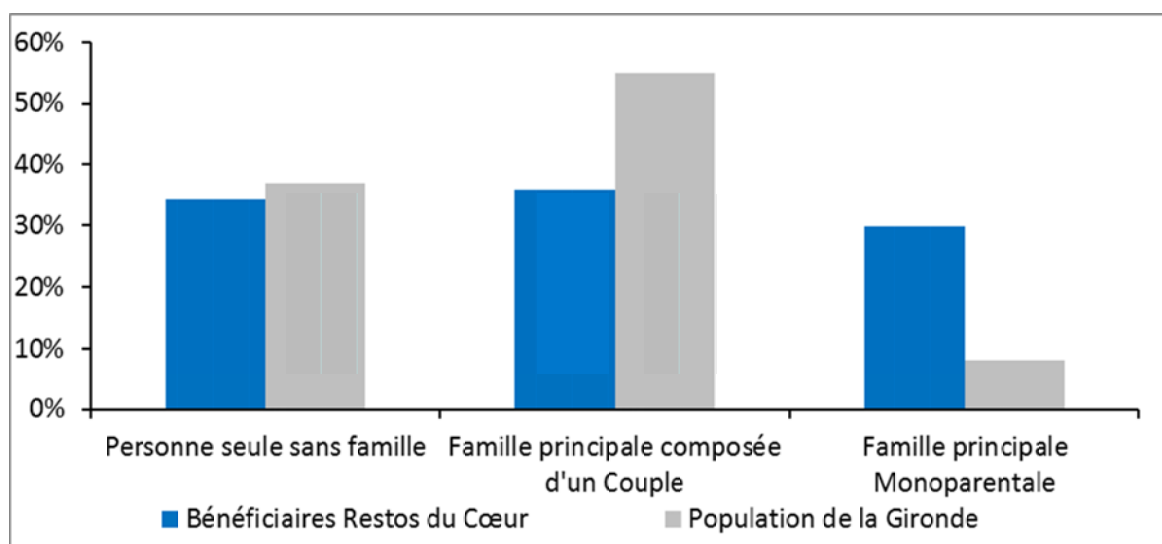
Graphique 13 : Répartition des usagers des Restos du Cœur en Gironde lors de la campagne 2014-2015 et de la population girondine au 1^{er} janvier 2013, selon le groupe d'âge



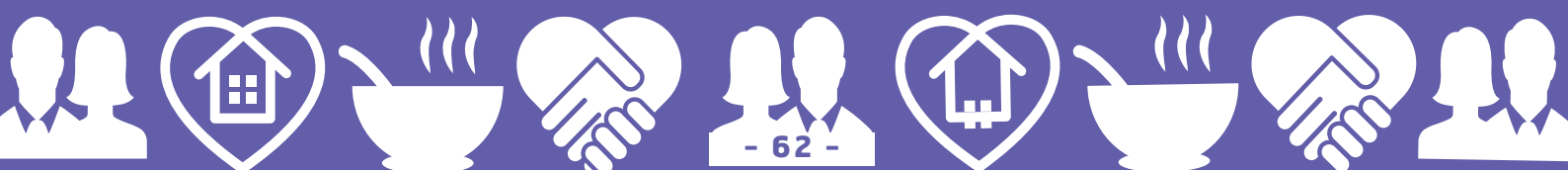
Sources : Restos du Cœur 33, INSEE-RRP
 Traitement : OGPP

Les **enfants et les adolescents** sont très nettement surreprésentés au sein du public des Restos du Cœur. La proportion de moins de 18 ans est ainsi deux fois plus importante parmi les usagers de l'association que dans la population girondine (42% contre 21%). A l'inverse, le poids des plus de 60 ans est beaucoup plus important parmi les Girondins dans leur ensemble.

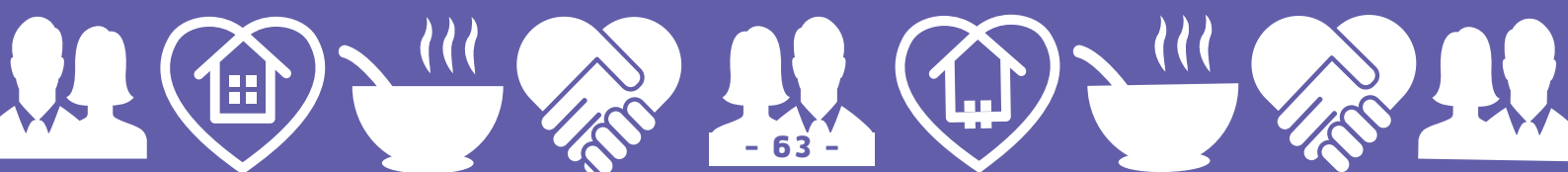
Graphique 14 : Répartition des ménages usagers des Restos du Cœur en Gironde lors de la campagne 2014-2015 et de la population girondine au 1^{er} janvier 2013 selon le type de ménage



Sources : Restos du Cœur 33, INSEE-RRP
 Traitement : OGPP



Les ménages monoparentaux sont très nettement surreprésentés au sein du public des Restos du Cœur, constituant 30% des ménages usagers contre seulement 9% des ménages girondins. De façon liée, les deux tiers des personnes, ayant recours à l'association, sont des femmes. Les personnes seules apparaissent sous-représentées, même si un croisement des types de ménage avec les groupes d'âges serait peut-être nécessaire pour nuancer ce constat.

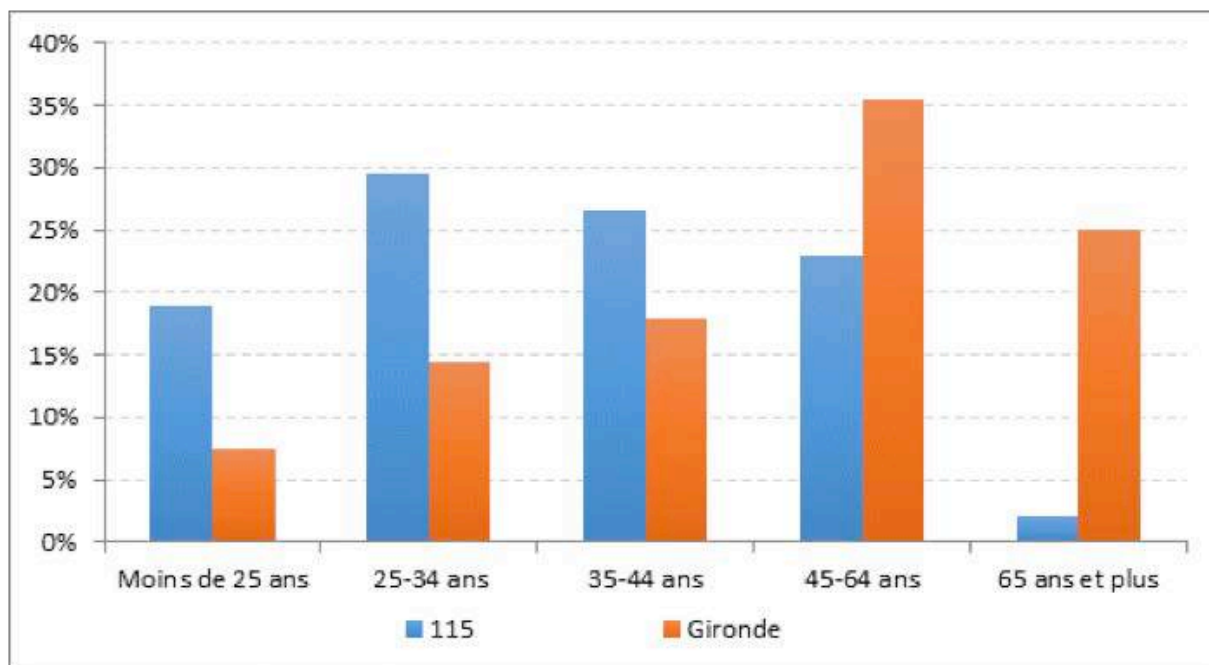


2) Le 115

Le 115 est un numéro national départementalisé, donnant accès à un service d'écoute et d'urgence sociale. Il est gratuit et accessible sept jours sur sept, 24 heures sur 24. En Gironde, le 115 a notamment pour mission de réceptionner toutes les demandes d'hébergement d'urgence émanant du public. Il doit, également, centraliser les remises à disposition des places d'hébergement d'urgence, puis gérer et attribuer les demandes vers ces disponibilités.

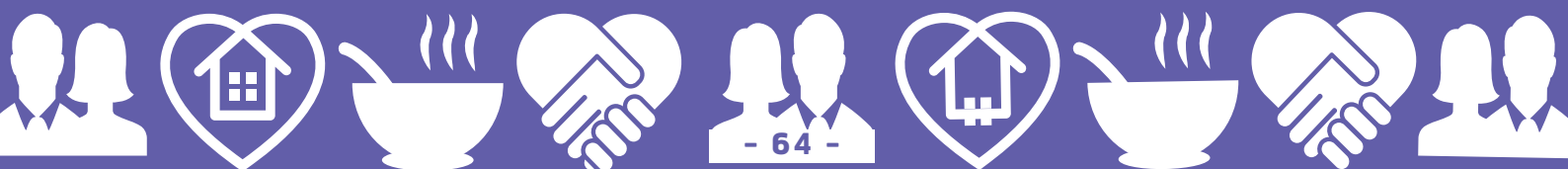
En 2015, le 115 de la Gironde a réceptionné **450 663 appels**, émis par **5 303 ménages**. Parmi ces derniers, un peu plus de la moitié, soit 2 774, n'avaient jamais contacté le service auparavant. Comparativement à l'année précédente, le nombre de ménages sollicitant le service a très légèrement diminué. Ainsi en 2014, 5 695 ménages, dont 3 997 primo-appelants, ont sollicité le 115.

Graphique 15 : Répartition par âge des référents des ménages ayant sollicité le 115 en 2015 et des référents des ménages de l'ensemble de la Gironde, au 1^{er} janvier 2013



Sources : SIAO 33, INSEE-RRP
Traitement : OGPP

La comparaison, de la structure par âge des référents des ménages sollicitant le 115 et de l'ensemble des ménages girondins, révèle que le recours au 115 est plus fréquent chez les jeunes adultes. Ainsi, près de la moitié (48%) des appelants ont moins de 35 ans, alors qu'en Gironde les moins de 35 ans ne représentent que 22% des référents des ménages. A l'inverse, les personnes âgées de 65 ans et plus ne représentent que 2% du public du 115 mais 25% des référents des ménages girondins. Ces disparités par âge s'inscrivent dans l'ensemble des difficultés qui caractérisent le début de la vie active notamment en ce qui concerne l'activité et, par voie de conséquence, le logement.



3) Le secours populaire

Au cours de l'année 2014, le secours populaire en Gironde est venu en aide à **13 309 personnes**, soit 3 000 de plus que l'année précédente.

L'analyse, des caractéristiques sociodémographiques des personnes aidées, révèle une surreprésentation des enfants de moins de 18 ans et de leurs parents âgés de 26 à 59 ans. Ainsi, ces deux groupes représentent au total 90% des bénéficiaires. En ce qui concerne les personnes âgées de 60 ans et plus et les jeunes de 18 à 25 ans, avec près de 4 % chacun, leur part, dans la population des bénéficiaires, est relativement faible comparativement à leur poids dans l'ensemble de la population girondine.

Tableau 9 : Répartition des personnes aidées par le secours populaire en Gironde selon le groupe d'âge

Groupe d'âge	Effectif	proportion
Moins de 18 ans	5 645	42,4%
18-25 ans	593	4,5%
26-59 ans	6 496	48,8%
60 ans et +	575	4,3%

Source : secours populaire
Traitement : OGPP

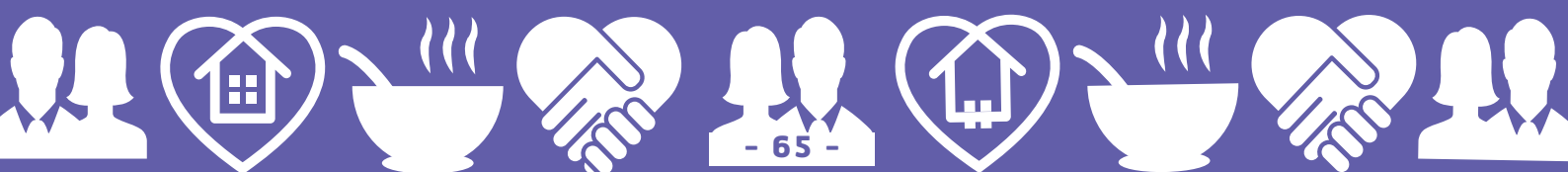
La répartition par âge est en étroite liaison avec la structure familiale des personnes aidées. Sur ce point, ce sont les personnes vivant seules qui constituent le plus important contingent (36%) des personnes aidées. Ceci dit, ces ménages ne sont pas surreprésentés dans la population aidée puisque, dans l'ensemble des ménages girondins, leur poids est également de 36%. A l'inverse, la part des familles monoparentales dans la population aidée (24%) est près de trois fois plus élevée que dans l'ensemble des ménages girondins (8,8%).

Tableau 10 : Répartition des personnes aidées par le secours populaire en Gironde selon le type de ménage

Type de ménage	Effectif	proportion
Couples avec enfant(s)	1 697	30,6%
Familles monoparentales	1 325	23,9%
Couples sans enfant	499	9,0%
Personnes seules	2 016	36,4%

Source : secours populaire
Traitement : OGPP

Le croisement avec le statut d'activité montre que les «sans ressources» et les bénéficiaires du RSA représentent 61% des bénéficiaires (respectivement 31% et 30%).

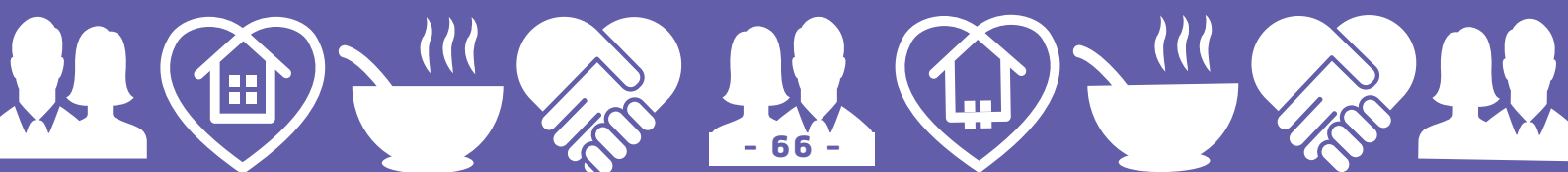


L'ensemble des analyses menées dans cette partie montre clairement que, depuis le début de la crise économique en 2009, la précarité et la pauvreté, qui se manifestent par la fréquence du recours aux aides sociales, aussi bien institutionnelles qu'associatives, ont presque systématiquement progressé. La dépendance d'une part de plus en plus importante de la population vis-à-vis du RSA, mais aussi de l'ASS, illustre bien cette tendance.

En lien étroit avec notre conclusion de la première partie, de manière globale, la situation de la Gironde est un peu plus favorable que l'ensemble de la France métropolitaine. A cette conclusion, s'ajoute celle concernant la grande hétérogénéité des territoires girondins.

Manifestation indirecte de la pauvreté, le recours aux aides donne une image de la géographie du phénomène et de sa diversité de formes. Cette diversité permet à la fois de saisir des spécificités (groupes et territoires affectés par une situation particulière de pauvreté) et de constater des convergences (différences territoriales de fréquence, tendances d'évolution) entre les niveaux de recours aux aides et, plus généralement, avec les mesures de pauvreté monétaire. Elle se conjugue avec les caractéristiques des territoires qui conditionnent le coût de la vie (notamment celui de l'accès à un logement adapté) et les impasses de gestion du ménage qui en résultent (comme le surendettement), pour nuancer un peu la géographie et la socio-démographie de la pauvreté.

Premier facteur d'inclusion socio-économique, le travail, son absence, son insuffisance ou la faiblesse de sa rémunération, joue un rôle logiquement prépondérant dans les situations de pauvreté. C'est l'objet de la troisième partie de ce rapport qui examine les dimensions, territoriales et tendanciennes, de la situation des Girondins en termes d'emploi et de revenus salariés.



3^e PARTIE : Pauvreté et défauts d'insertion professionnelle

Dans cette dernière partie, nous allons mettre l'accent sur les contributions des différentes formes de l'insuffisance d'insertion professionnelle (faibles salaires, chômage, inactivité) à la définition de la géographie (territoires les plus touchés) et de la socio-démographie de la pauvreté (groupes d'âges et types de ménages les plus concernés).

1 – Les très-bas salaires

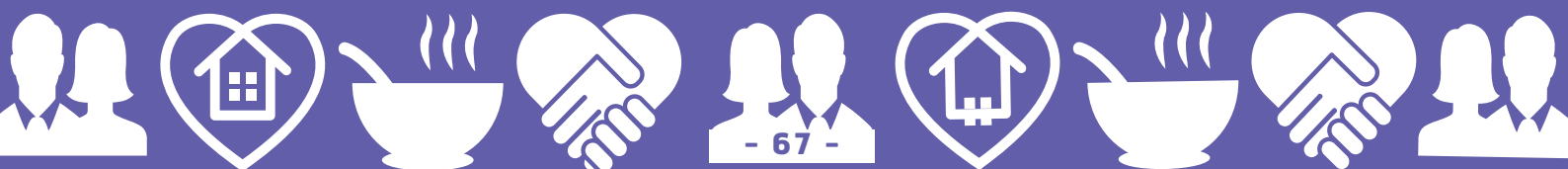
En Gironde, 71 007 salariés du champ DADS ont perçu moins que le premier décile de rémunération nette totale (4 739 €/an) en 2013



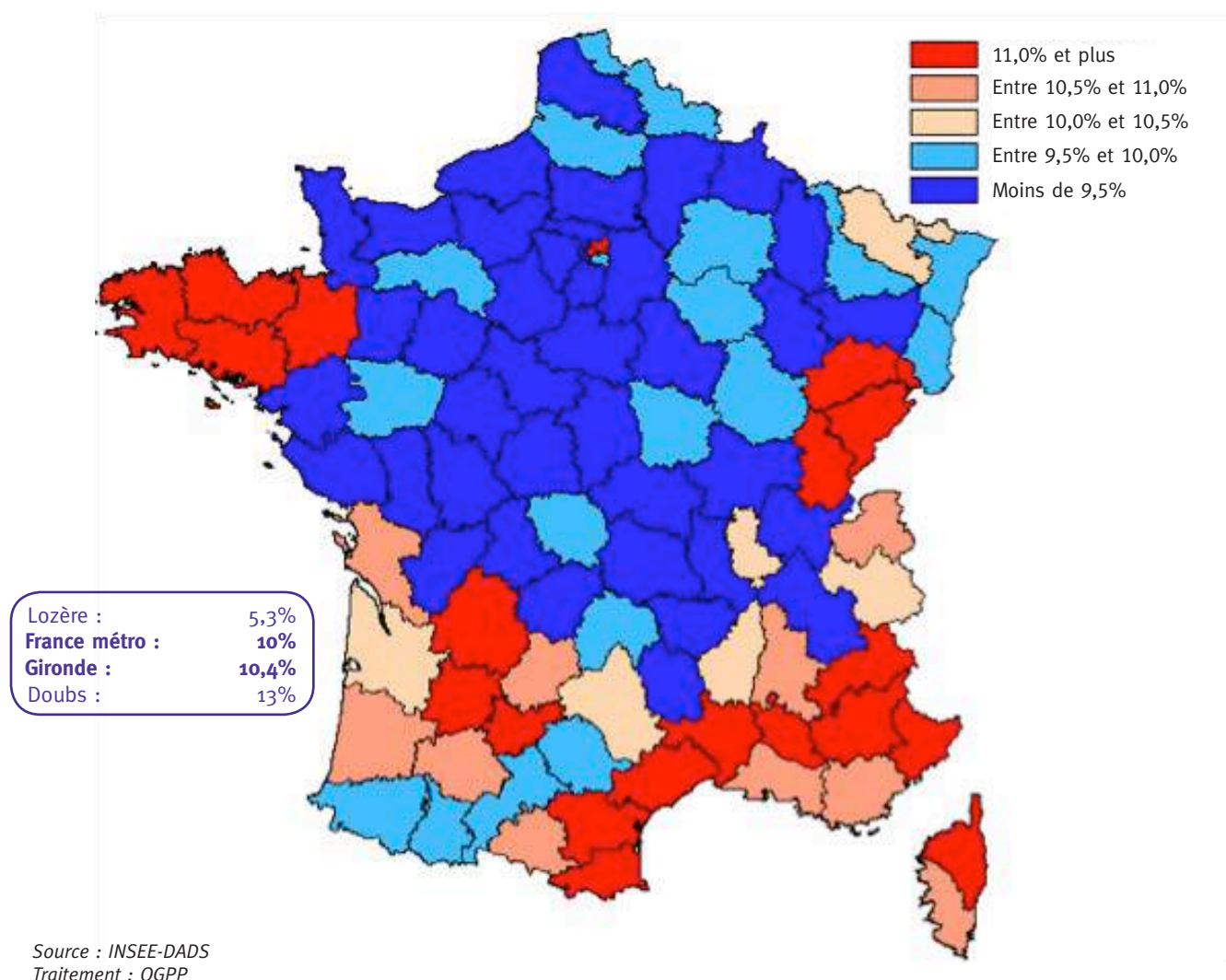
La Gironde et les autres départements de la France métropolitaine

En 2013, en France métropolitaine, le premier décile de rémunération nette totale des salariés du champ DADS¹⁴ est de **4 739 €**. Autrement dit, un salarié du champ DADS sur dix (10% soit 2 772 143 salariés) a perçu moins que cette somme. En Gironde, à la même date, cette proportion ne diffère pas sensiblement de la moyenne métropolitaine. Sur 684 514 salariés girondins du champ DADS, 71 007 ont perçu moins que le premier décile national de rémunération nette totale de 4 739 €. Cela correspond à 10,4% de l'ensemble des salariés du champ DADS dans le département.

¹⁴ Déclarations Annuelles des Données Sociales : elles constituent une formalité que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Leur champ couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, sauf les agents des organismes de l'État (titulaires ou non), les services domestiques, et les activités extraterritoriales.



Carte 27 : Proportion de salariés ayant perçu moins que le 1^{er} décile de rémunération nette totale de l'ensemble de la France métropolitaine en 2013, selon le département



Comme le montre la carte ci-dessus, le poids des très bas salaires est plus fort dans les départements de la Bretagne, de la Franche-Comté et dans la majeure partie des départements situés dans la moitié Sud, notamment dans le Languedoc-Roussillon, en région PACA et en Corse.

Les valeurs sont également fortes dans les départements de la «**Nouvelle Aquitaine**» notamment dans ceux qui entourent la Gironde. Ainsi dans Lot-et-Garonne et en Dordogne, plus de 11% des salariés du champ DADS ont perçu moins de 4 739 € durant l'année 2013. Dans les Landes et en Charente-Maritime, cette proportion est un peu inférieure à 11% (respectivement 10,5% et 10,8%). De l'autre côté du classement, les Deux-Sèvres restent le département le moins touché par les bas salaires dans la région, avec 9% de salariés du champ DADS.

Tableau 11 : Proportion de salariés (DADS) ayant perçu moins que le premier décile de rémunération nette totale de l'ensemble de la France métropolitaine en 2013

	Hommes				Femmes			
	Moins de 25 ans	25 à 44 ans	45 ans et plus	Ensemble	Moins de 25 ans	25 à 44 ans	45 ans et plus	Ensemble
Gironde	34,1%	5,1%	5,1%	9,3%	40,1%	6,8%	7,5%	11,5%
France métropolitaine	31,9%	4,7%	5,1%	8,7%	37,8%	7,0%	7,8%	11,3%

Source : INSEE-DADS
Traitement : OGPP

En termes d'âge, en Gironde, comme dans tous les départements de France métropolitaine, les moins de 25 ans constituent clairement le groupe d'âge le plus concerné par les très-bas salaires. A Paris, dans le Morbihan et dans le Finistère, plus de 40% des jeunes ont perçu moins de 4 739 € en 2013. En Gironde, la proportion est de 37% (34% pour les hommes et 40% pour les femmes).

Partout en France, les femmes perçoivent, fréquemment, de plus faibles rémunérations que les hommes. Dans des départements comme le Doubs, le Finistère et le Territoire-de-Belfort, plus de 14% des salariées sont concernées. En ce qui concerne les inégalités homme- femme, ce sont, de manière générale, les départements du nord de la France, tels le Pas-de-Calais ou la Moselle, qui affichent les écarts les plus importants. Néanmoins, sur ce point, il faut noter, qu'entre 2010 et 2013, globalement, les écarts se sont légèrement résorbés : la situation des femmes s'est améliorée (la proportion de salariées ayant perçu moins que le premier décile de rémunération nette totale est de 11,3% en 2013 contre 11,6% en 2010), alors que chez les hommes, la situation s'est légèrement dégradée : 8,7% de très bas salaires en 2013 contre 8,5% en 2010.

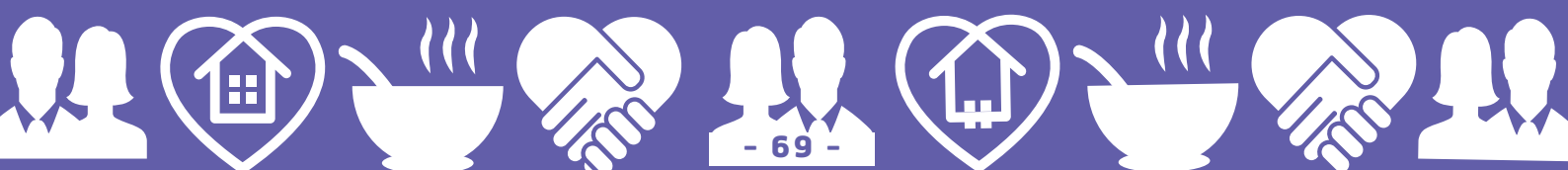
Ces disparités par sexe et par âge ne sont que les reflets des disparités de ces catégories face à l'emploi.

b

Les très-bas salaires dans les territoires girondins

Rappelons qu'en Gironde, sur 684 514 salariés du champ DADS, **71 007 ont perçu moins de 4 739 €** durant l'année 2013. Cela correspond à **10,4%** de l'ensemble des salariés du champ dans le département.

L'analyse par **Pôle Territorial de Solidarité** (PTS) montre que le Médoc, les Graves et le Sud-Gironde (avec respectivement 12,6%, 11,6% et 11,2%) concentrent les proportions les plus élevées de très bas-salaires. Cette concentration est liée à la structure sectorielle du tissu économique de ces territoires. Ainsi dans les PTS du Médoc et dans le Sud-Gironde, l'emploi agricole salarié représente respectivement 17% et 14% de l'ensemble des emplois.

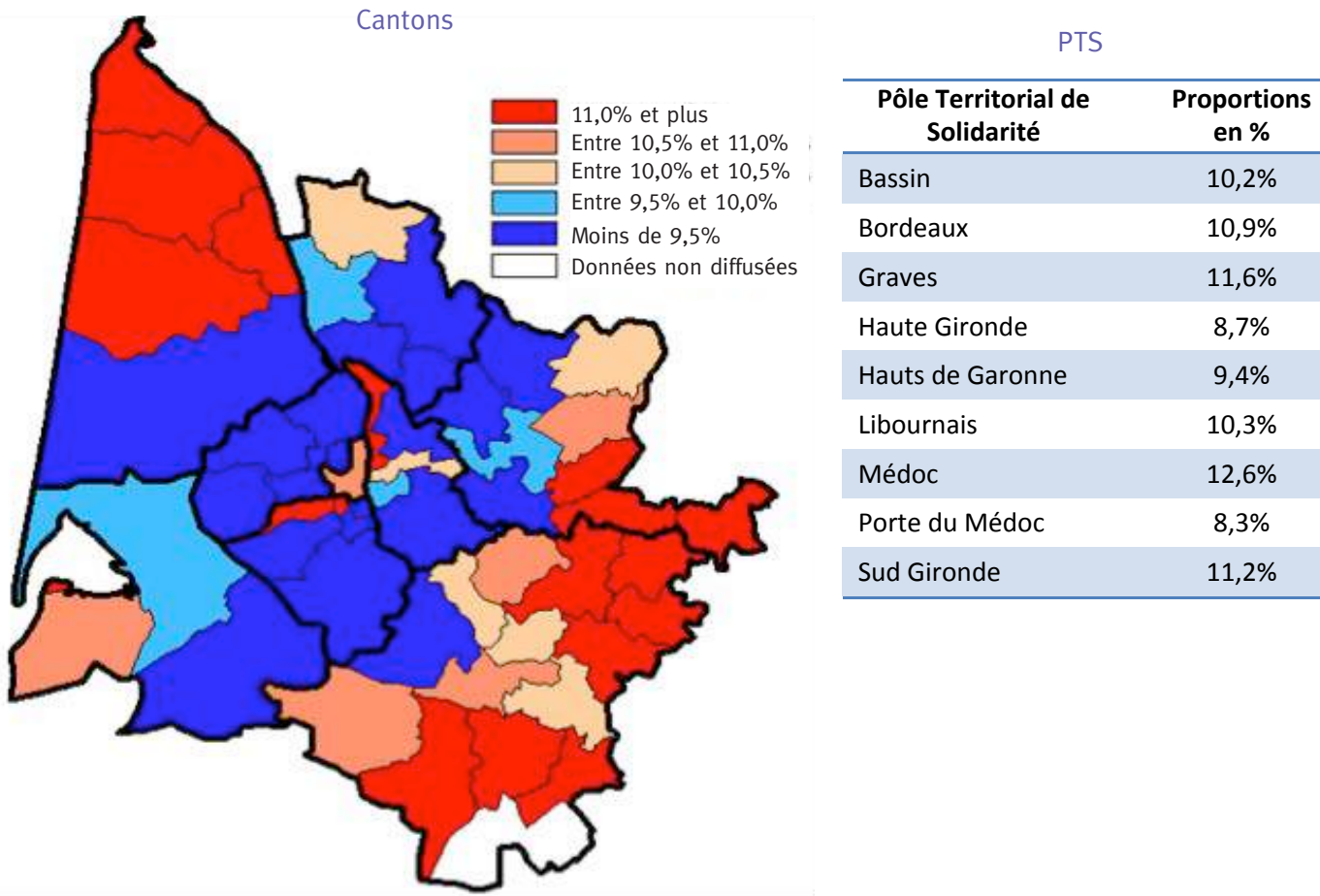


Certains emplois de service conduisent aussi à de faibles rémunérations annuelles. C’est notamment le cas des services liés au tourisme, ce qui explique les situations observées à Arcachon, ou sur le littoral Médocain. C’est aussi le cas des services concentrant l’emploi étudiant comme on peut le constater à Talence ou Pessac et, à un moindre degré, à Bordeaux.

Les proportions de très bas salaires dans l’agriculture, le tourisme et les services employant les étudiants, se font davantage sentir chez les jeunes salariés, sans doute en raison de leur moindre expérience et d’un travail plus partiel et plus fractionné dans le temps (à diverses échelles : année, mois, semaine). C’est ce qui explique que, lorsque l’on examine la répartition des rémunérations au sein des jeunes salariés, la proportion de très bas salaires atteint des niveaux très élevés (entre 40% et 50%) dans les cantons où la viticulture et/ou le tourisme sont très présents, mais aussi dans les cantons concentrant les étudiants. A un moindre degré, on peut faire une analyse semblable pour le salariat féminin qui concentre davantage de très basses rémunérations dans les cantons où la viticulture et/ou le tourisme sont très présents.

Certains territoires sont moins concernés par les très basses rémunérations, comme la Haute Gironde et surtout le PTS Porte du Médoc. Le Pôle Porte du Médoc se caractérise par sa forte homogénéité territoriale dans ce domaine, puisque cette moindre fréquence concerne tous les territoires composant le PTS. En revanche, le PTS Hauts-de-Garonne est très hétérogène avec de très faibles salaires assez fréquents à Bassens, Lormont et Cenon, et beaucoup moins à Créon ou Ambarès.

Carte 28 : Proportion de salariés ayant perçu moins que le premier décile de rémunération nette totale de l'ensemble de la France métropolitaine en 2013, selon les territoires girondins



Source : INSEE-DADS
Traitement : OGPP



2 - Le défaut d'emploi

1) Le chômage

a La Gironde et les autres départements de la France métropolitaine

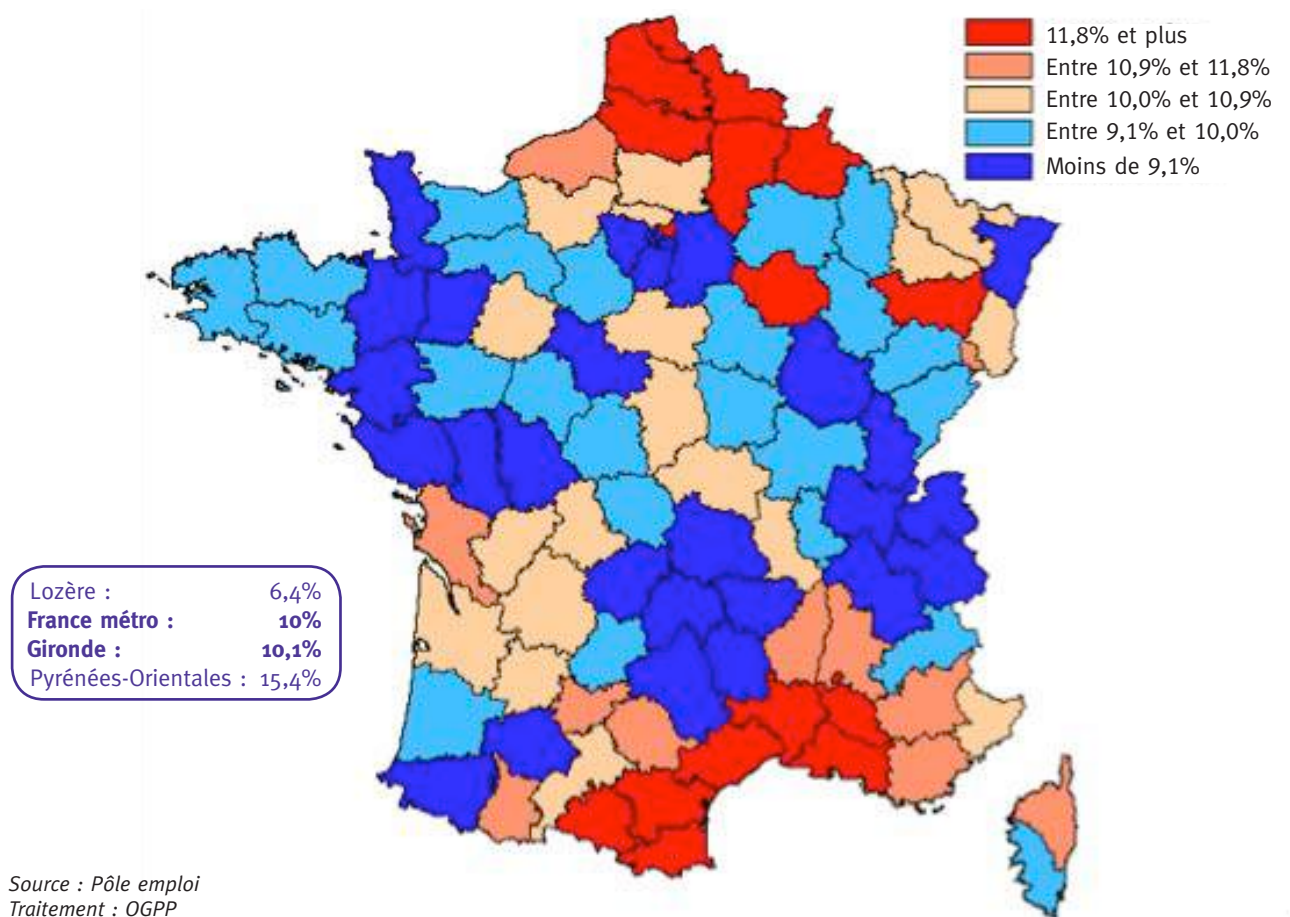
Selon les statistiques de Pôle emploi, au 4^{ème} trimestre de 2015, un actif français sur dix (10%) est au chômage, ce qui représente 2,8 millions de chômeurs en France métropolitaine. En Gironde, et à la même période, ce taux est un petit peu plus élevé et s'établit à **10,1%**. Comparativement à la situation un an auparavant, la Gironde a connu une baisse relativement plus accélérée du chômage puisqu'au 4^{ème} trimestre 2014, le non emploi concernait 10,3% des actifs contre 10,1% à l'échelle de la France métropolitaine.

Par comparaison avec les autres départements de la «**Nouvelle Aquitaine**», la Gironde se place dans la catégorie des territoires qui ont un niveau de chômage relativement élevé. Ainsi, bien qu'elle ne soit pas au même niveau que la Charente-Maritime (10,9%) ou la Dordogne (10,7%), la Gironde semble nettement plus touchée par le chômage que les Deux-Sèvres, la Corrèze, la Vienne et les Pyrénées-Atlantiques qui ont des taux inférieurs à 9% (respectivement 7,8 ; 8,3 ; 8,4 et 8,6%).

En ce qui concerne les autres départements, comme le montre la carte ci-dessous, les niveaux très élevés du chômage sont observés dans les territoires du pourtour méditerranéen, le Nord-Pas-de-Calais, mais aussi dans l'Aube et la Seine-Saint-Denis. Dans tous ces départements, les taux de chômage sont supérieurs à 12,5%. Dans cette catégorie, avec 15,4% de chômeurs, ce sont les Pyrénées-Orientales qui enregistrent le taux le plus important de la France métropolitaine, arrivent ensuite l'Hérault, le Gard et l'Aisne, avec un taux de 14%.

Dans les départements alpins, le Massif Central et le Nord-ouest, les taux de chômage sont nettement plus bas.

Carte 29 : Taux de Chômage localisé au 4^{ème} Trimestre de 2015



Chômage : des inégalités selon les caractéristiques sociodémographiques

Derrière ces disparités spatiales, se cachent de multiples facteurs. Suivant ses caractéristiques socioéconomiques, un territoire peut être « attractif » ou plutôt « répulsif » pour la main d'œuvre plus ou moins qualifiée. Ainsi, le niveau très bas du chômage, en Lozère par exemple, peut s'expliquer, entre autre, par le tissu économique très peu créatif d'emplois, ce qui pousse les jeunes à partir pour chercher de l'emploi, notamment, dans les départements limitrophes. Dans ce département, avec 42% de l'ensemble des emplois, le secteur « Administration publique, enseignement, santé, action sociale » constitue le principal employeur, alors, qu'à l'échelle de la France métropolitaine, ce secteur n'emploie que 31% des postes.

En Gironde, on trouve la même configuration qu'en France métropolitaine, avec un poids légèrement plus élevé (32%) du secteur « Administration publique, enseignement, santé, action sociale ».

En plus des facteurs socioéconomiques, les facteurs démographiques (la structure par âge et par sexe) peuvent influencer aussi le niveau général du chômage observé dans un territoire.

Inégalité selon l'âge : le chômage est plus élevé au début de la vie active et baisse avec l'âge

Pour rendre compte des disparités de chômage selon l'âge et le sexe, nous avons rapporté le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A à la population active du même sexe et du même groupe d'âge.

Bien que ces proportions sous-estiment nettement le niveau réel du chômage des jeunes de 15 à 24 ans, ces derniers restent les plus touchés, aussi bien en Gironde qu'à l'échelle de la France métropolitaine. Toutefois, en Gironde, le chômage des jeunes est légèrement inférieur à la moyenne nationale. Comme dans d'autres départements comprenant une ville universitaire, cette situation peut être expliquée par une surreprésentation des étudiants (qui ne se déclarent comme actifs que s'ils occupent un emploi) parmi les 15-24 ans. En ce qui concerne les autres groupes d'âge, on observe que quel que soit le sexe, la proportion des demandeurs d'emploi baisse avec l'âge. Sur ce point, la situation en Gironde est moins favorable que la moyenne métropolitaine.

L'élargissement de l'analyse à l'ensemble des départements montre que les 15-24 ans sont toujours nettement plus touchés par le chômage que les autres groupes d'âges. De ce fait, les disparités spatiales, montrées par la carte ci-dessus, s'expliquent, en plus du contexte économique de chaque département, par les effets de structure par âge. Ainsi, dans certains départements, on constate une surreprésentation des jeunes adultes parmi les actifs et un net « sur-chômage » au sein de ce groupe d'âge. C'est le cas du Nord, du Pas-de-Calais, de la Seine-Maritime et de la Somme mais aussi de Seine-Saint-Denis. Dans ces départements, le niveau global de « sur-chômage » est accru sous l'effet de la surreprésentation des jeunes adultes au sein des actifs.

Inégalités selon le sexe : les hommes sont plus touchés que les femmes

De manière générale, face au chômage, les hommes ont été toujours relativement plus épargnés que les femmes. En France métropolitaine, en 1975, le taux de chômage des hommes était près de deux fois plus faible que celui des femmes (2,5% pour les hommes contre 4,5% pour les femmes (INSEE)).

Depuis, les écarts entre les deux sexes se sont résorbés graduellement pour disparaître avec le début de la crise de 2008. A partir de 2012, on enregistre même un retournement de situation. Désormais, ce sont les hommes qui sont les plus touchés par le chômage et les écarts ne cessent de se creuser en faveur des femmes. Ainsi, en 2012, le taux de chômage des femmes, en France métropolitaine, était de 9,3% contre 9,4% pour les hommes. Deux ans après, ces taux s'élèvent respectivement à 9,7% et 10,3% (INSEE).

Nos proportions, calculées pour fin 2015, confirment ces tendances. Ainsi, quel que soit le groupe d'âge, aussi bien en Gironde qu'à l'échelle de la France métropolitaine, les hommes sont plus touchés par le chômage (du moins de catégorie A) que les femmes (tableau 12). Sur ce point, les écarts entre les deux sexes sont relativement plus élevés en France métropolitaine qu'en Gironde. Ce constat s'explique par le niveau plus élevé du chômage chez les femmes girondines comparativement au chômage féminin en France métropolitaine.



**Tableau 12 : Proportions estimées¹⁵ de demandeurs d'emploi
selon le sexe et le groupe d'âges et la catégorie, au 31 décembre 2015 (en%)**

		Hommes				Femmes			
Catégorie		15-24 ans	25 à 54 ans	55-64 ans	15-64 ans	15-24 ans	25 à 54 ans	55-64 ans	15-64 ans
A	Gironde	13,3	12,3	7,6	10,9	11,3	11,6	6,9	10,0
	France métropolitaine	13,7	11,8	8,0	10,7	11,7	10,2	6,7	9,1
A B C D E	Gironde	21,1	21,2	11,3	18,0	20,6	21,8	12,2	18,5
	France métropolitaine	21,5	19,3	11,5	16,9	21,9	18,7	11,5	16,6

Source : Pôle emploi INSEE-ELP - Traitement : OGPP

NB : Les **demandeurs d'emploi** sont des personnes qui sont inscrites à Pôle emploi. Conformément aux recommandations du rapport du CNIS sur la définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (septembre 2008), la DARES et Pôle emploi présentent, depuis 2009, à des fins d'analyse statistique, les données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi selon les catégories suivantes :

- Catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, sans emploi ;
- Catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures ou moins dans le mois) ;
- Catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de plus de 78 heures au cours du mois) ;
- Catégorie D : demandeurs d'emploi non tenus de rechercher un emploi (en raison d'une formation, d'une maladie...) y compris les demandeurs d'emploi en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi ;
- Catégorie E : demandeurs d'emploi non tenus de rechercher un emploi, en emploi (par exemple, bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

Est **chômeur**, au sens du BIT (Bureau International du Travail), toute personne, de 15 ans ou plus, qui n'a pas travaillé au moins une heure pendant une semaine de référence, est disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours et a recherché activement un emploi dans le mois précédent ou en a trouvé un qui commence dans les trois mois. Le chômage au sens du BIT est mesuré par l'enquête Emploi de l'Insee.

La notion de demandeur d'emploi inscrit à Pôle emploi diffère de celle du chômage au sens du BIT. Ces deux grandeurs varient souvent dans le même sens, mais peuvent aussi diverger, notamment à la suite d'évolutions (réglementaires, opérationnelles, méthodologiques) pouvant affecter davantage les statistiques de demandeurs d'emploi. (définition DARES-Pôle emploi)

Le chômage : une tendance générale à la hausse depuis 2008

L'analyse de l'évolution du chômage, depuis 2008, révèle une dégradation générale de la situation dans tous les départements. Cependant, le rythme de l'aggravation de la situation varie d'un département à l'autre. Ainsi, en l'espace de 7 ans, entre le 4^{ème} trimestre de 2008 et le 4^{ème} trimestre de 2015, alors, qu'à l'échelle de la France métropolitaine, le taux de chômage a augmenté de 2,6 points de % (de 7,4% à 10%), dans les départements du Vaucluse, l'Aude et les Pyrénées-Orientales, l'augmentation dépasse les 4 points de % (respectivement, +4,1, +4,5 et +4,8). Ces augmentations sont 2,5 fois plus élevées que celles enregistrées dans d'autres départements comme Paris, la Manche et le Cantal. Dans ces derniers, l'augmentation des taux de chômage ne dépasse pas 1,3 points de % entre 2008 et 2015.

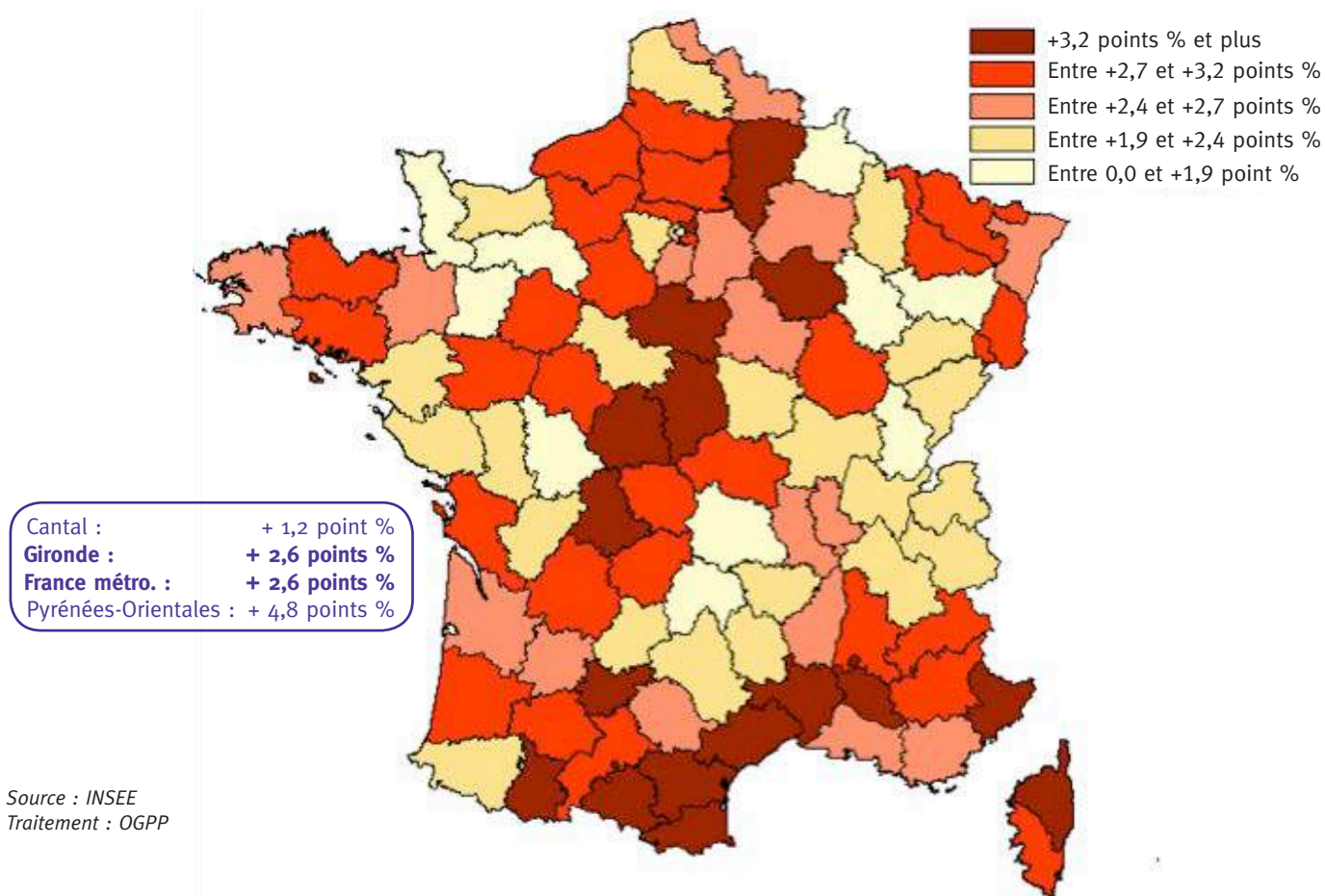
Au total, la cartographie des évolutions enregistrées, au cours des sept dernières années, montre que, de manière générale, la situation de chômage s'est plus aggravée dans les départements qui étaient déjà relativement très touchés par le chômage. Ainsi, par exemple, dans les départements de l'Aude et les Pyrénées-Orientales, le taux de chômage était supérieur à 10 % (respectivement 10,1% et 10,4%) alors que la moyenne métropolitaine au dernier trimestre de 2008 était de 7,4%.

En ce qui concerne les tendances enregistrées en Gironde au cours des sept dernières années, elles sont pratiquement calquées sur celles de la France métropolitaine. Ceci dit, cette situation ne date pas de très longtemps. Ainsi, l'analyse des évolutions enregistrées depuis 1982 (graphique 16) montre que, jusqu'au début de l'année 2007, le niveau de chômage en Gironde était relativement plus élevé que la moyenne métropolitaine. Les écarts ont commencé à se résorber à la fin des années 1990 pour disparaître au début de la crise.

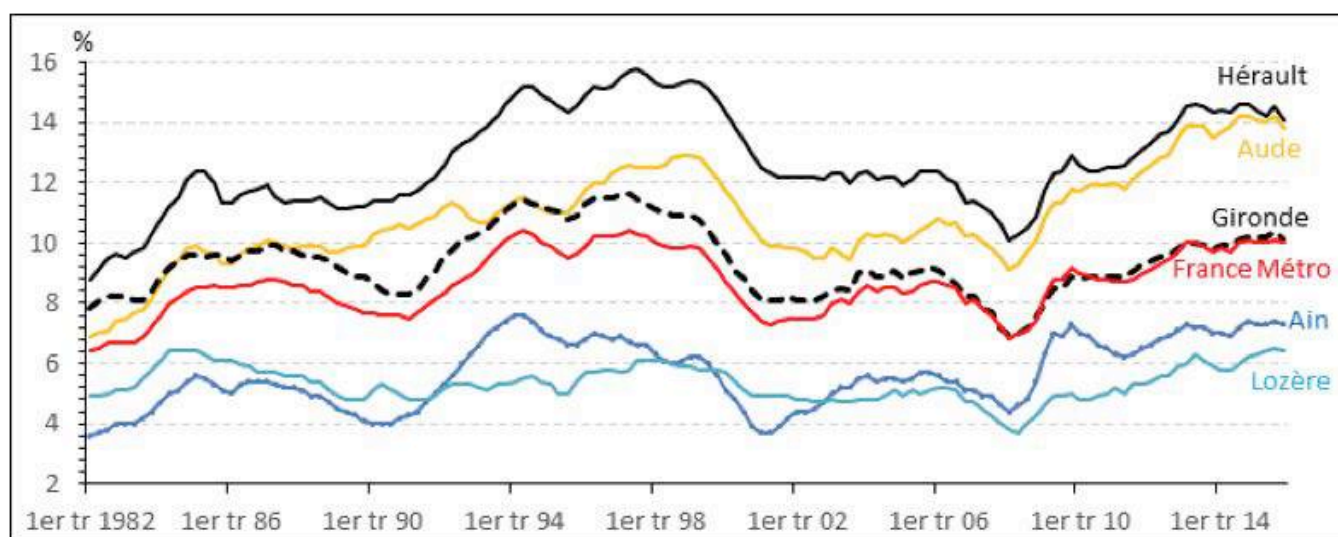
¹⁵ Rapport du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à la fin du mois à la population estimée par groupe d'âge au 1^{er} janvier 2015.



**Carte 30 : Évolution des taux localisés de chômage
entre le 4ème trimestre 2008 et le 4ème trimestre 2015**



**Graphique 16 : Évolution, 1982-2015 des taux de chômage localisés trimestriels
(en moyenne trimestrielle)**

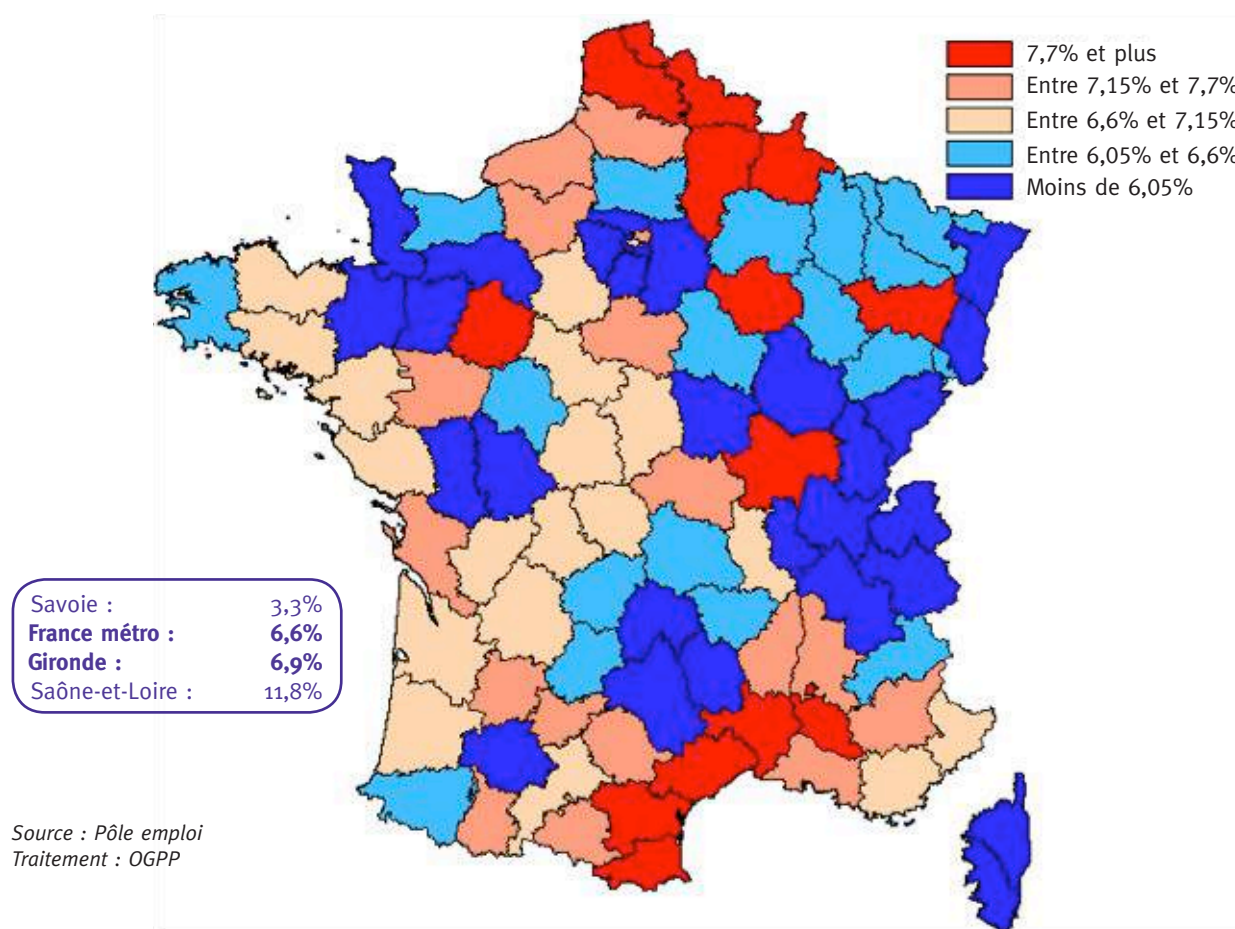


Source : INSEE
Traitement : OGPP

Ces analyses montrent aussi que les évolutions peuvent prendre un sens ou un autre selon les départements. Ainsi, si, au cours des quatre dernières décennies, l'Hérault, pour les niveaux les plus élevés, et la Lozère, pour les plus faibles, sont globalement les deux départements qui ont encadré les niveaux de chômage en France métropolitaine, pour d'autres départements, la situation a beaucoup changé. C'est le cas, par exemple, pour le département de l'Aude : jusqu'au milieu des années 1990, ce département avait le même niveau de chômage que la Gironde mais, depuis, les écarts se sont creusés et, actuellement, l'Aude, contrairement à la Gironde, figure parmi les départements qui ont les taux de chômage les plus élevés de la France métropolitaine.

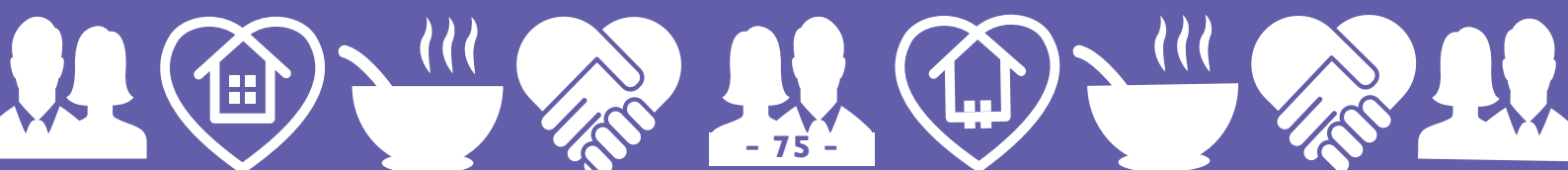
Pour approfondir les liens entre précarité-pauvreté et chômage, nous nous sommes intéressés aux chômeurs de longue durée. La carte ci-après montre le poids de cette catégorie dans la population âgée de 15 à 64 ans.

Carte 31 : Proportions estimées de demandeurs d'emploi de longue durée parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans dans les départements de France métropolitaine, au 1^{er} janvier 2016



En relation avec la carte précédente, le poids du chômage de longue durée est très important dans les départements méditerranéens et au Nord de la France. Ainsi dans l'Hérault, le Gard, le Vaucluse, le Nord, Pas-de-Calais, l'Aude, les Pyrénées-Orientales et l'Aisne, le poids des chômeurs de longue durée, dans la population de 15 à 64 ans, est particulièrement élevé et dépasse 8% alors, qu'à l'échelle de la France métropolitaine, cette proportion est de 6,6%. En Gironde, les demandeurs d'emploi de plus d'un an représentent 6,9% de la population âgée de 15 à 64 ans.

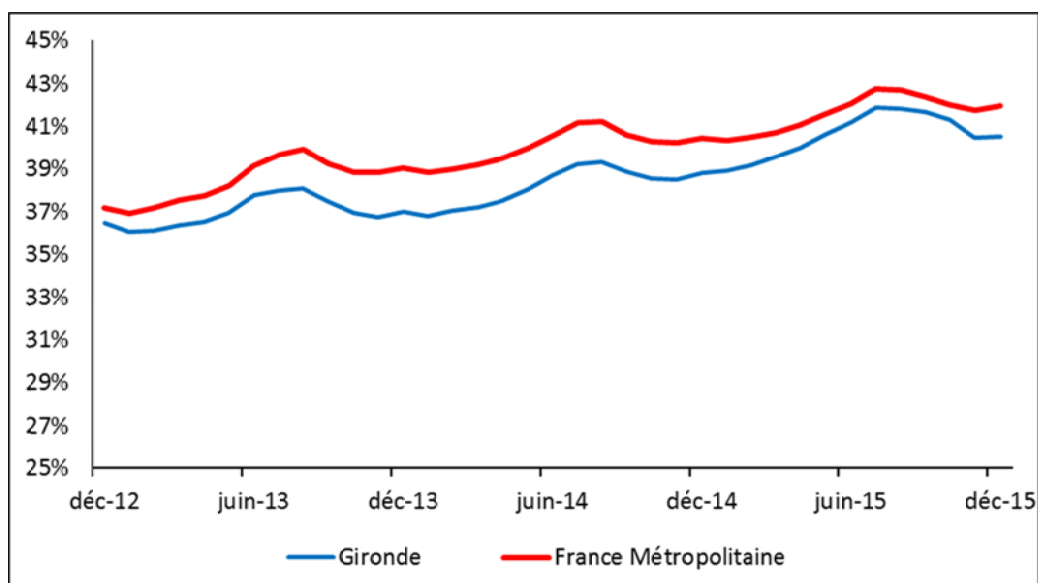
Rapportés à la population sans emploi au 1^{er} janvier 2016, les chômeurs de longue durée représentent 41% à l'échelle de la France métropolitaine. En Gironde, à la même date, cette proportion se situe à peu près au même niveau (40,5%).



De manière générale, les 50-64 ans sont plus concernés par la demande d'emploi de longue durée que les autres groupes d'âge : leur surreprésentation dans un espace sera donc susceptible de faire augmenter la proportion globale de chômeurs inscrits depuis un an ou plus. Cela semble être particulièrement le cas pour Paris, la Creuse et l'Allier.

Au cours des trois dernières années, le poids des demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus, est en nette augmentation. Il est passé de 36,5% à 40,5%, entre décembre 2012 et décembre 2015, en Gironde, augmentant ainsi de 4 points de %.

Graphique 17 : Évolution de la proportion de demandeurs d'emploi de longue durée parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi entre le 31 décembre 2012 et 31 décembre 2015, selon l'espace géographique



Source : Pôle emploi
Traitement : OGPP

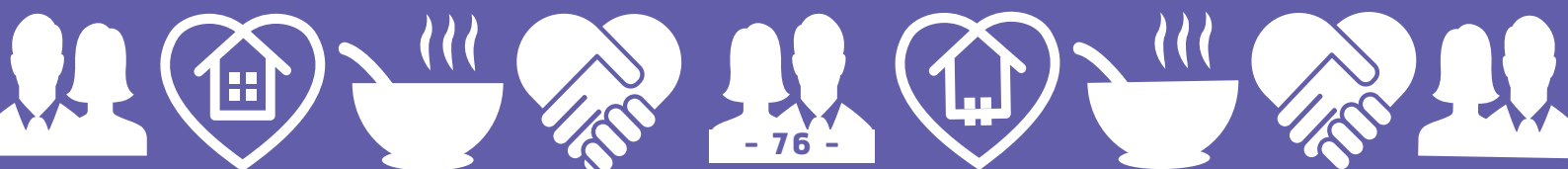
Pour l'ensemble de la France métropolitaine, la hausse a été encore plus importante, atteignant +4,8 points de % (de 37,2% à 42%). Si ces valeurs mettent en évidence la difficulté croissante, pour les chômeurs, de sortir du dispositif, le vieillissement de la population active joue également un rôle. Dans tous les départements de France métropolitaine, le poids des demandeurs d'emploi de longue durée a augmenté. Les départements les moins urbanisés sont les plus concernés par ces hausses.

b Le chômage dans les territoires girondins

Pour étudier la situation du chômage dans les territoires girondins, avec les données les plus récentes possible, nous avons utilisé les données de Pôle Emploi. Ces données sont disponibles à l'échelle des **cantons** (nouvelle répartition).

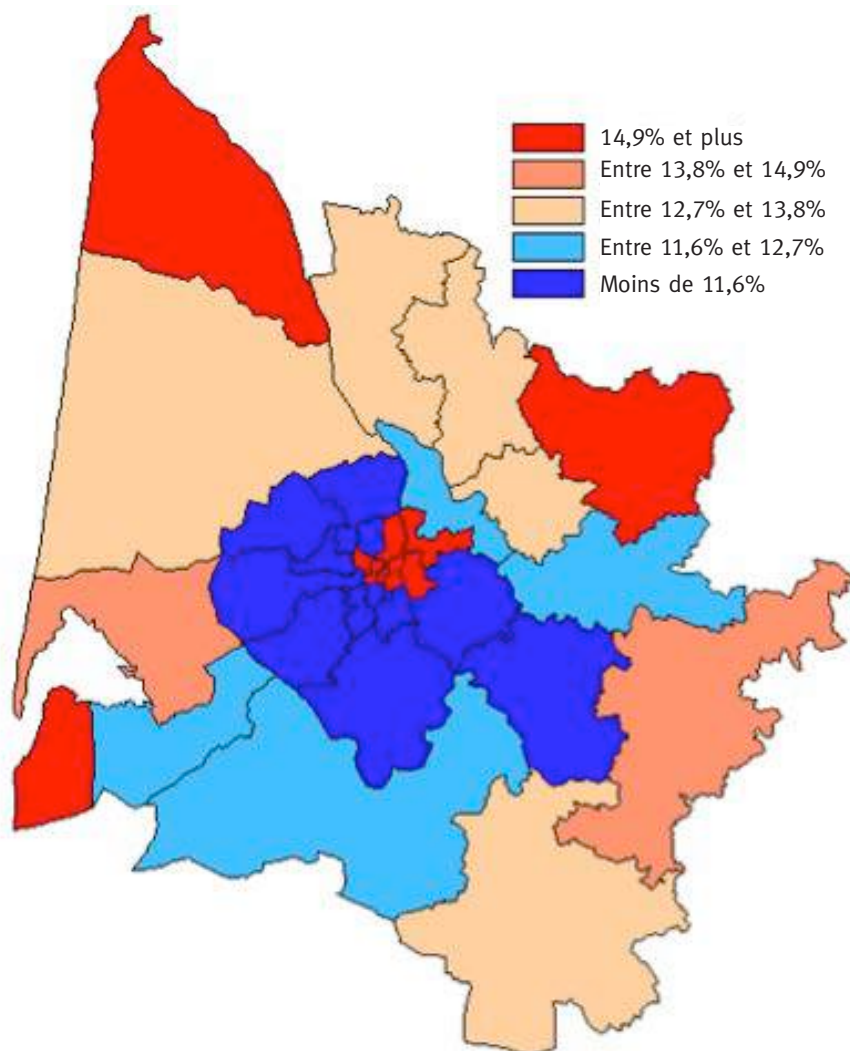
Au 31 décembre 2015, la Gironde compte **94 480 demandeurs d'emploi de catégorie A**, soit près de 12% de la population active du département.

En ce qui concerne les niveaux du chômage, dans les territoires girondins, l'analyse révèle que les cantons présentant les niveaux de chômage les plus importants se situent sur le littoral, dans le Nord-Est du département, dans le cœur de la métropole et dans sa partie Rive-Droite concentrant l'habitat social. Ainsi, dans **le Nord-Libournais**, dans les cantons **bordelais**, **le Nord-Médoc**, **la Teste-de-Buch**, ce sont plus de 16 % des actifs qui sont en demande d'emploi. Dans les cantons de **Lormont** et de **Canon**, cette proportion dépasse 18%. Les proportions sont également importantes dans l'est du département (**Le Réolais** et **Les Bastides**).



Le chômage est, en revanche, moins fréquent dans le périurbain de l'agglomération bordelaise. Ainsi, dans les cantons de Mérignac (1 et 2) et de Pessac (1 et 2), les proportions sont inférieures à 5%. Les niveaux sont aussi plutôt bas, inférieurs à 10%, dans les cantons de Villenave-d'Ornon, La Brède, le Créon et Saint-Médard-en-Jalles.

Carte 32 : Proportions des demandeurs d'emploi de catégorie A parmi les actifs âgés de 15 à 64 ans, dans les cantons girondins, au 31 décembre 2015



Source : INSEE-RRP
Traitement : OGPP

Comme dans le cas de la faiblesse des salaires précédemment traité, le niveau du chômage illustre les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes. Ainsi, les actifs de moins de 25 ans constituent le groupe d'âge le plus concerné par le chômage dans tous les cantons du département. Dans les cantons du Nord-Médoc et de Cenon, plus de 35% des jeunes adultes en activité sont demandeurs d'emploi de catégorie A. Les proportions sont également élevées dans les cantons du Nord-Gironde et de Lormont.

En ce qui concerne le chômage des seniors, les niveaux les plus élevés sont observés dans les cantons bordelais, Nord-Gironde et à La-Teste-de-Buch, où plus de 11% de ces personnes sont au chômage.

A l'échelle des pôles, le Bassin, les Graves et le Sud Gironde affichent des niveaux relativement inférieurs à la moyenne métropolitaine, alors que le Médoc, la Haute Gironde, les Hauts de Garonne et le Libournais se situent un petit peu au-dessus de cette moyenne. Le contraste est encore plus marqué entre le PTS de Bordeaux, où plus de 15% des actifs sont au chômage, et le PTS Porte du Médoc où cette proportion n'atteint pas 10% (9,7%).

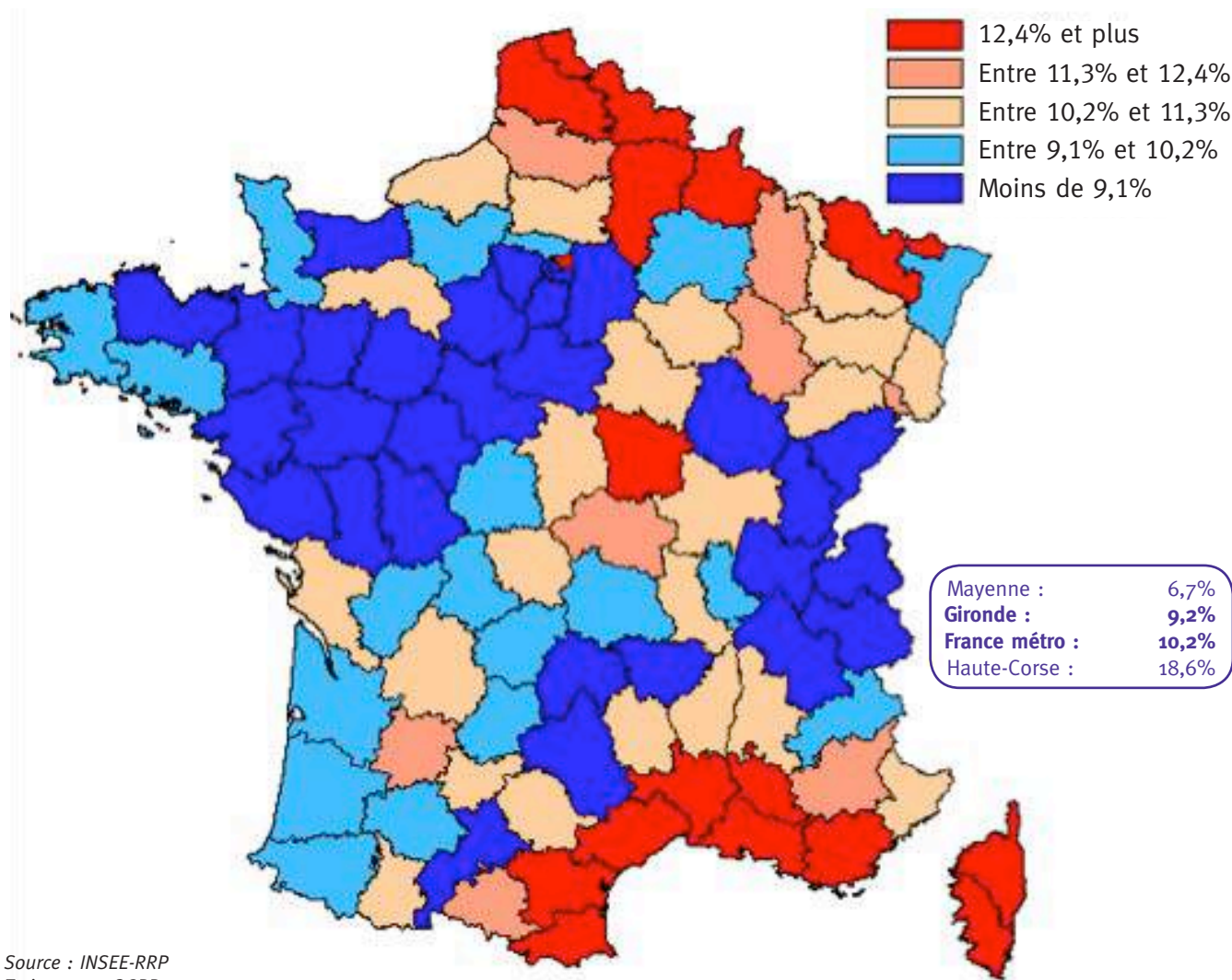


2) L'inactivité¹⁶

a La Gironde et les autres départements de la France métropolitaine

Au 1^{er} janvier 2013, 72 451 Girondins âgés de 15 à 64 ans se sont déclarés inactifs. Cela correspond à 9,2% du groupe d'âge recensé, hors étudiants et retraités. Pour l'ensemble de la France métropolitaine, la proportion est un peu plus élevée se situant à 10,2%.

Carte 33 : Proportions d'inactifs parmi les 15 à 64 ans, non-retraités et non-étudiants dans les départements de France métropolitaine, au 1^{er} janvier 2013

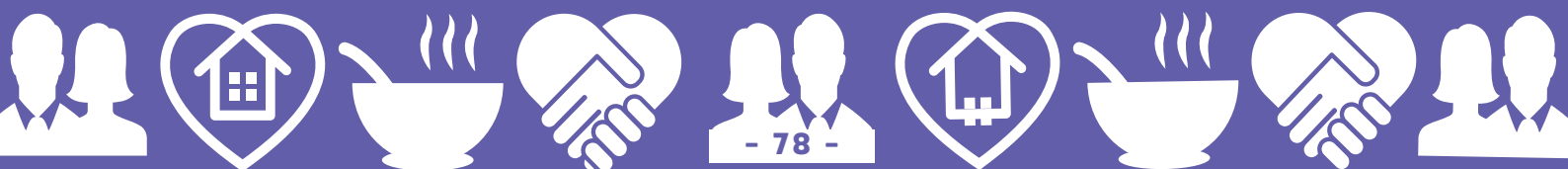


Source : INSEE-RRP
Traitement : OGPP

En lien avec les autres indicateurs de «précarité» étudiés plus haut, l'inactivité est essentiellement plus forte sur le pourtour méditerranéen et dans le nord du pays. En Haute-Corse, ce sont 19% des 15-64 ans n'étant ni scolarisés ni retraités qui sont inactifs. La proportion est également supérieure à 15% dans le Pas-de-Calais, les Pyrénées-Orientales et en Corse-du-Sud.

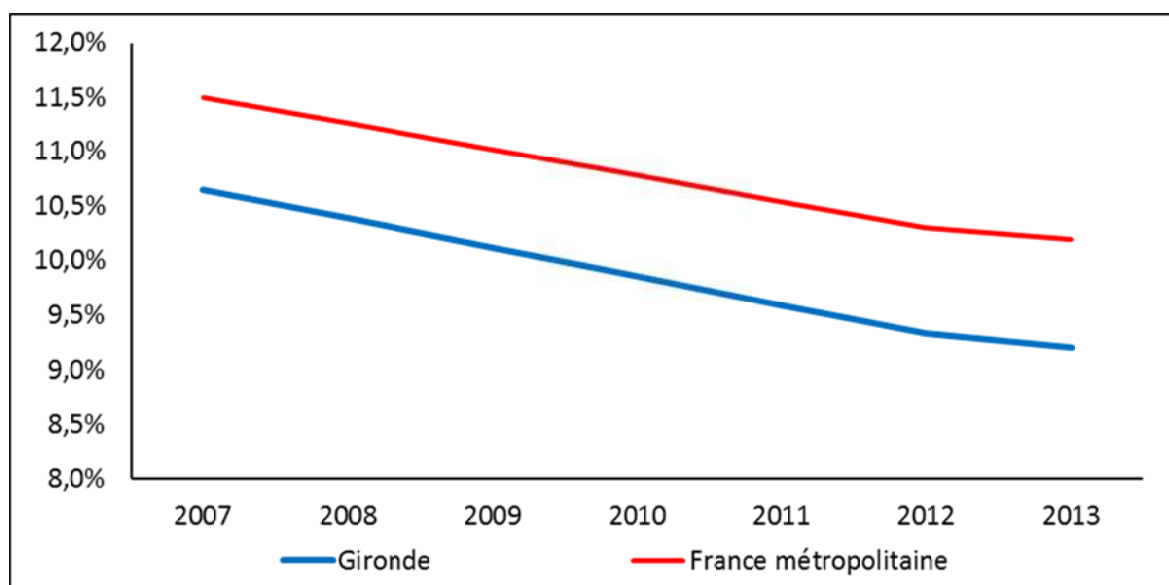
Dans les départements du sud-ouest, comme pour les bas salaires, ce sont les départements du Lot-et-Garonne et de la Dordogne qui connaissent les niveaux d'inactivité les plus élevés (plus de 11%).

¹⁶ On définit conventionnellement les inactifs comme les personnes qui ne sont ni en emploi (au sens du Bureau International du Travail) ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler... (définition INSEE). Dans le cadre de notre rapport, les informations concernant l'inactivité sont déclaratives (issues du Recensement de la population), et porteront sur les inactifs hors-étudiants et hors-retraités.



En revanche, le poids des inactifs est beaucoup plus faible dans le nord-ouest, en région parisienne et dans les départements alpins. Ainsi, en Mayenne, en Ile-et-Vilaine, dans les Hauts-de-Seine et en Maine-et-Loire, moins de 8% de la tranche d'âge est en situation d'inactivité.

Graphique 18 : Évolution de la proportion d'inactifs parmi les 15-64 ans, non-retraités et non-étudiants, entre le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} janvier 2013, selon l'espace géographique

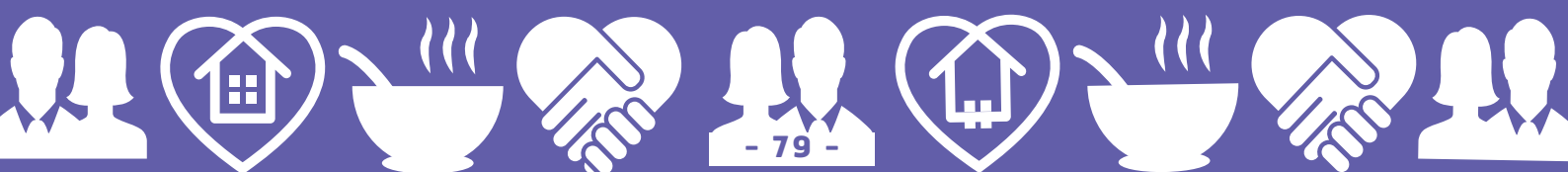


Source : INSEE-RRP
Traitement : OGPP

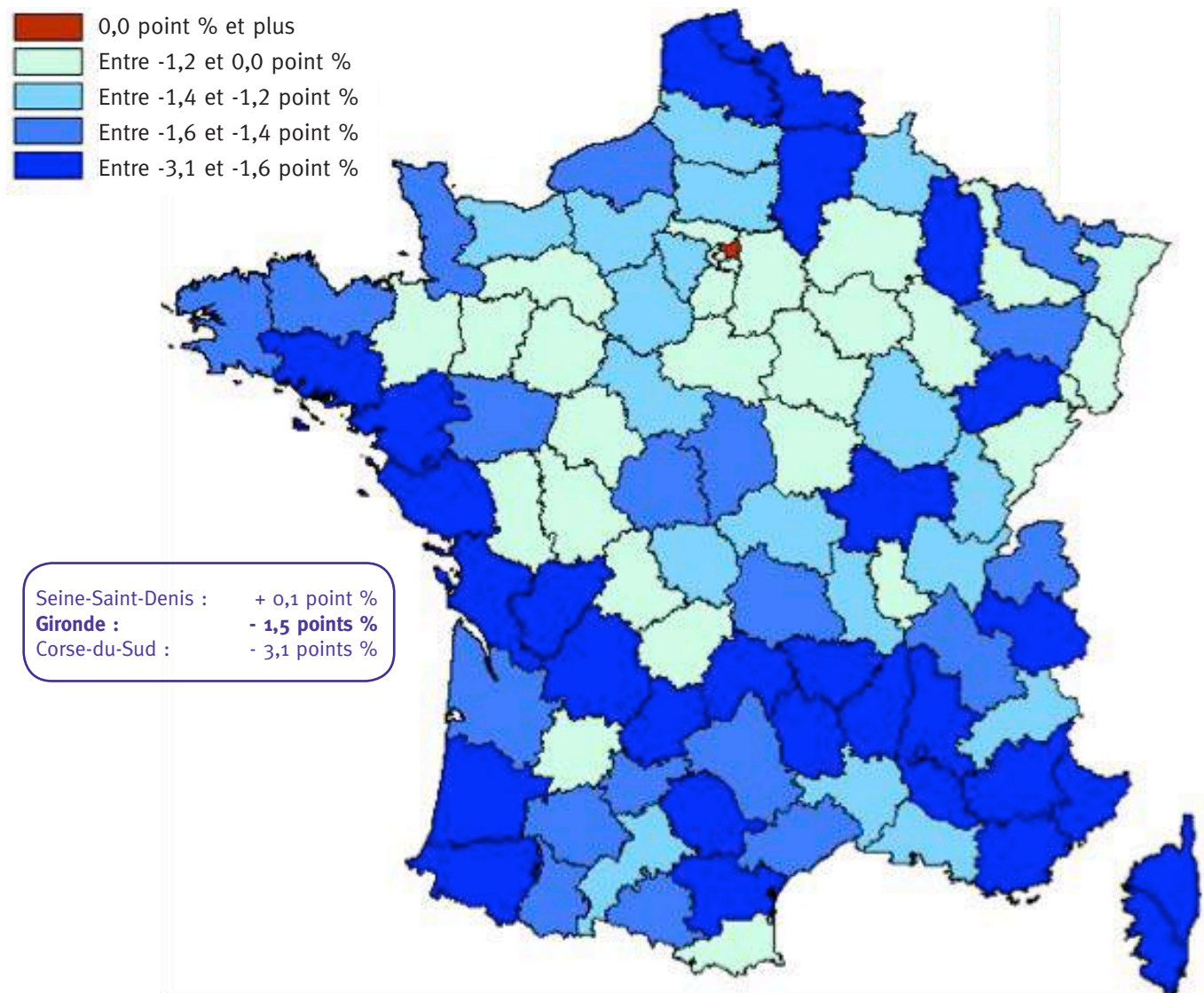
La proportion d'inactifs a baissé, de façon continue, en Gironde, entre 2007 et 2012, de plus de 1,3 point de %. Dans le même temps, pour l'ensemble de la France métropolitaine, la diminution a été de 1,2 point de %. Entre 2012 et 2013, signe d'un tarissement du «stock potentiel d'inactifs», on observe une relative stabilité de cette proportion.

Cette diminution de la part des inactifs s'inscrit dans la continuité des tendances observées depuis le milieu des années 1970. En dehors des étudiants non-salariés et des retraités, les inactifs se composent essentiellement des femmes au foyer, des personnes qui ne peuvent pas travailler pour des raisons de santé mais aussi des chômeurs d'un certain âge qui attendent la retraite. On signale toutefois l'existence de personnes renonçant à obtenir un emploi face aux difficultés qu'elles rencontrent dans cette recherche : se retirant du marché du travail, elles font donc partie des inactifs.

En ce qui concerne les évolutions enregistrées dans les autres départements, hormis en Seine Saint-Denis où elle a augmenté de 0,1 point de %, la proportion d'inactifs a diminué dans tous les départements entre 2007 et 2013. La baisse a été particulièrement importante dans les départements corses, le Pas-de-Calais, l'Ardèche et dans le Var.



Carte 34 : Évolution de la proportion d'inactifs parmi les 15-64 ans, non-retraités et non-étudiants, entre le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} janvier 2013, selon le département de France métropolitaine (en point de %)



Source : INSEE-RRP
Traitement : OGPP

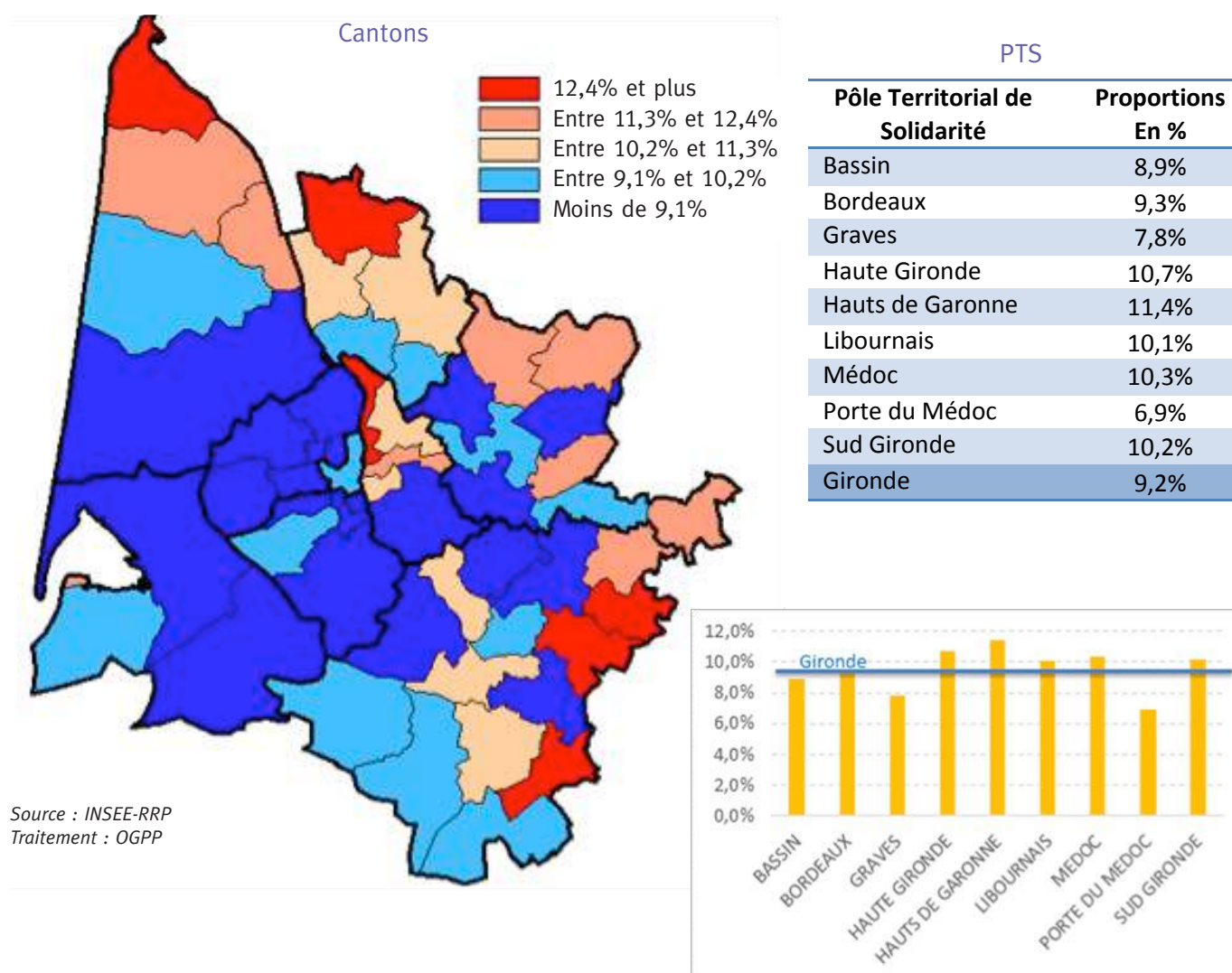
b L'inactivité dans les territoires girondins

Au sein du département, avec plus de 11% d'inactifs, le **PTS** des Hauts de Garonne se distingue nettement des autres pôles girondins. Dans cette même catégorie, les PTS du Médoc, du Libournais, Haute Gironde et Sud Gironde affichent aussi des niveaux qui se situent au-dessus de la moyenne métropolitaine.

A l'inverse, dans le PTS Porte du Médoc, les inactifs ne représentent que 7% parmi les 15 à 64 ans non-étudiants et non-retraités.



Carte 35 : Proportions d'inactifs parmi les 15 à 64 ans, non-scolarisés et non-retraités, dans les cantons girondins, au 1^{er} janvier 2013

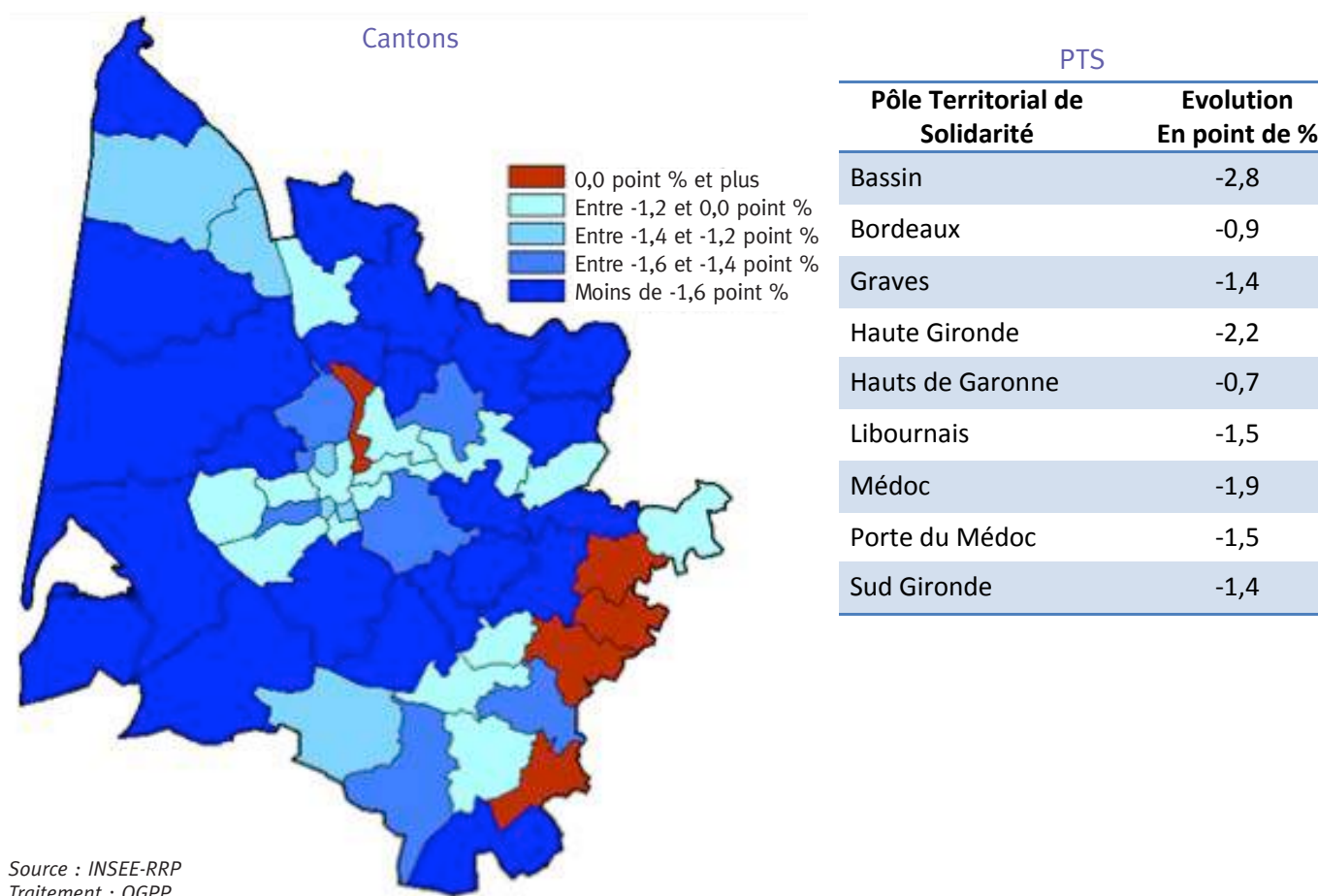


Ces moyennes par PTS cachent parfois de grandes disparités entre les **cantons**. Dans le PTS des Hauts de Garonne, le poids des inactifs, parmi les 15-64 ans non-étudiants et non-retraités, dans le canton de Lormont (17%), est supérieur de dix points par rapport à ce même poids dans le canton de Créon (7,3%). Par ailleurs, dans les cantons de **Monségur et la Réole**, les valeurs avoisinent 15%. En revanche, dans certains cantons, situés dans la périphérie de Bordeaux, les inactifs sont proportionnellement peu nombreux. Ainsi, leur poids est inférieur à 7 % dans les cantons de Mérignac, de La Brède mais aussi à Saint-Médard-en-Jalles.

Dans tous les cantons de Gironde, les **femmes** sont plus fréquemment inactives que les hommes. Dans le canton de **Lormont**, une femme sur quatre âgées de 15 à 64 ans, se trouve en situation d'inactivité. Cette situation concerne aussi près d'une femme sur cinq dans les cantons de **Monségur, Saint-Ciers-sur-Gironde et Saint-Vivien-de-Médoc**. Le déséquilibre entre les sexes est particulièrement prononcé dans des cantons périurbains comme ceux de **Mérignac 2 ou La Brède**, où l'inactivité masculine est quasi-inexistante.

Les 50-64 ans sont fortement surreprésentés sur le littoral (cantons d'**Arcachon et de Saint-Vivien-de-Médoc**), ainsi que dans des espaces à dominante rurale (**Monségur, Captieux, Grignols**). Dans ces différents cantons, ce groupe d'âge est également nettement plus concerné par l'inactivité que dans le reste du département. C'est également le cas dans des cantons comprenant des pôles ruraux tels que **Sainte-Foy-la-Grande, Lesparre-Médoc, Castillon-la-Bataille ou Bazas**.

Carte 36 : Évolution de la proportion d'inactifs parmi les 15-64 ans, non-retraités et non-étudiants, entre le 1^{er} janvier 2007 et le 1^{er} janvier 2013, selon les territoires girondins (en point de%)



L'analyse des tendances d'évolution de l'inactivité, entre 2007 et 2013, dans les territoires girondins, montre que la majeure partie des cantons a connu des baisses très importantes. La configuration de cette baisse s'inscrit dans la continuité des tendances observées pour d'autres indicateurs. Ainsi comparativement aux autres PTS, celui des Hauts de Garonne a enregistré la baisse la plus modérée. Dans ce PTS, le canton de Lormont, qui accumule déjà différentes difficultés socioéconomiques, a enregistré une augmentation de l'inactivité au sein de sa population d'âge actif (+0,7 point de %). Cette tendance est observée aussi dans des cantons, plus ruraux, de Sud-Gironde (Monségur, Grignols, La Réole et Pellegrue).

Au total, les différentes analyses, menées dans cette troisième partie, permettent de rendre compte de l'impact de la situation par rapport à l'emploi comme facteur de pauvreté monétaire. Par son absence totale (chômage) ou par sa précarité (bas salaires), la situation face à l'emploi peut déclencher et/ou accentuer la pauvreté. L'inactivité joue un rôle semblable puisque s'agissant d'un couple, par exemple, l'inactivité d'un des deux membres réduit considérablement les revenus du ménage. Dans ce même contexte, elle est aussi une forme de précarité face au futur, en raison de la fréquence des ruptures d'union.



CONCLUSION

Plusieurs conclusions peuvent être tirées à partir des analyses menées dans ce rapport.

- La première, qui a une portée générale, concerne **l'évolution de la pauvreté et de la précarité en France**.

Les dernières données révèlent, qu'au moins dans son volet monétaire, après une progression soutenue entre 2008 et 2011, **la pauvreté a très légèrement régressé en 2012** et en 2013. Au-delà de son caractère très modeste, cette baisse doit être considérée avec prudence (les premiers chiffres de 2014 signalant une très faible hausse). Tout d'abord, le contexte général d'évolution du niveau de vie en France perturbe les références d'interprétation de la pauvreté monétaire. On signale, à ce titre, que concomitamment à la baisse de la fréquence de la pauvreté monétaire, on observe une **aggravation de son intensité**, signe de la détérioration de la situation des personnes les plus en difficulté.

Ensuite, la plupart des indicateurs non monétaires associés à la pauvreté ne diminuent pas, bien qu'ils croissent moins vite que pendant la période 2008-2011. Enfin et surtout, il subsiste une proportion élevée de personnes touchées par la pauvreté, quels que soient les instruments utilisés pour l'appréhender. Au total, s'il est très probable que la pauvreté progresse moins vite qu'au début de la crise, il serait imprudent de la considérer en régression ; il semblerait que l'on assiste plutôt à une **installation dans une société dont la pauvreté est une composante importante**.

Bien qu'un petit peu moins touchée par la pauvreté que l'ensemble de la France, la Gironde n'échappe pas à cette situation. Quel que soit l'instrument de mesure utilisé, **la Gironde présente, en effet, des niveaux de pauvreté juste en dessous de la moyenne métropolitaine** ; pour la plupart des indicateurs, ce petit écart s'est un peu accru au cours des dernières années pour lesquelles les statistiques sont disponibles.

- La seconde **caractérise la pauvreté**. Ainsi, les situations et **les facteurs favorisant la pauvreté présentent une grande stabilité**. Comme dans les précédentes éditions de ce rapport, on retrouve un lien évident avec :

- le sous-emploi (inactivité féminine, chômage et travail à temps partiel),
- le parcours de vie (insertion professionnelle des jeunes),
- la situation familiale (monoparentalité, nombre d'enfants élevés ou isolement chronique),
- et, bien sûr, avec la faiblesse des rémunérations (secteurs agricole et des services peu qualifiés).

Si l'éducation n'a pas d'effet direct sur la pauvreté, dont le développement récent résulte d'abord d'une détérioration de la situation économique, elle joue cependant un rôle très important dans sa fréquence et son intensité. Fortement liés aux situations et facteurs favorisant la pauvreté, les faibles niveaux éducatifs jouent un rôle qui dépasse la seule insuffisance des qualifications professionnelles. C'est particulièrement vrai s'agissant de la durée des épisodes de pauvreté, qui paraissent beaucoup plus brefs chez les personnes disposant d'une formation secondaire longue ou d'une formation supérieure.

Les problèmes de santé, qui font l'objet, cette année, d'un livret thématique de l'OGPP, interfèrent aussi dans les parcours de pauvreté, à la fois comme déclencheur (notamment lorsqu'ils engendrent un handicap), comme facteur aggravant, et hélas, probablement, comme conséquence plus ou moins directe.

Au-delà du contexte macro-économique, l'environnement socio-économique local joue un rôle important dans les dynamiques territoriales de la pauvreté. La nature du tissu économique et ses secteurs d'activité dominants joue très fortement sur le niveau des rémunérations (salarariat agricole, tourisme de basse et moyenne gamme). De même, les différences de coût de la vie entre les territoires, notamment s'agissant du logement, engendrent des écarts importants en matière de conditions de vie des ménages à faibles ressources (surpeuplement et confort des logements, distance domicile-travail des «rurbains» et temps consacré à leurs enfants).



- La troisième conclusion renvoie aux [disparités géographiques de la pauvreté](#). Qu'il s'agisse de l'ensemble de la France ou de la Gironde, l'inégale répartition des facteurs et des contextes crée une grande hétérogénéité en matière de pauvreté. Celle-ci s'observe d'un point de vue strictement quantitatif (fréquence et intensité de la pauvreté), mais aussi d'un point de vue plus qualitatif avec plusieurs formes de pauvreté renvoyant à des combinaisons diverses de ces facteurs et contextes.

Au sein du département, [deux catégories de territoires](#) sont particulièrement touchés.

- Il s'agit, d'une part, des [Hauts de Garonne](#), dans l'agglomération de Bordeaux, qui cumulent les difficultés sociales, principalement sous trois formes : le sous-emploi des adultes d'âge intermédiaire, la surreprésentation des familles avec enfants à faibles ressources (notamment monoparentales) et les retards d'entrée dans la vie professionnelle de jeunes adultes faiblement qualifiés.
- Il s'agit, d'autre part, [des petites villes, de la périphérie Est du département](#), qui cumulent également les difficultés sociales. On constate d'ailleurs une détérioration relative de leur situation au regard des territoires ruraux environnants, eux aussi touchés par les difficultés sociales, mais à un moindre degré.

Ces territoires ruraux environnants, caractérisés par un tissu économique mixte (industrie à faible valeur ajoutée, agriculture et services peu qualifiés au nord-est du département) ou plus agricole (avec une très forte surreprésentation des ouvriers agricoles à l'Est du département et dans une partie du Médoc), ne sont, en effet, pas épargnés par la pauvreté. Cela tient essentiellement à la faiblesse des rémunérations et au chômage, conséquence des difficultés du tissu industriel fragile de ces territoires et aussi du faible niveau éducatif d'une partie importante des habitants.

Les [parties centrales de l'agglomération bordelaise](#) sont aussi assez fortement concernées par la pauvreté, en dépit du fait que les cadres et professions intellectuelles y soient surreprésentés. Espaces dont la population se renouvelle rapidement, ces territoires urbains denses accueillent aussi beaucoup de personnes traversant des transitions (professionnelles, familiales, migratoires) et, de ce fait, connaissant une certaine précarité économique (recherche d'un premier emploi, séparation d'un couple, attente d'un statut de résidence pour les immigrants récemment arrivés...). A ces situations de pauvreté plus ou moins durables, vient s'ajouter le coût du logement qui se traduit, soit par des conditions de vie détériorées, soit par la difficulté de continuer à résider dans ces espaces centraux, pourtant assez adaptés aux transitions traversées. Au total, ces territoires urbains centraux sont non seulement concernés par la pauvreté, mais plus encore par de fortes inégalités.

Certains [territoires urbains ou périurbains](#) présentent un profil un peu hybride dans lequel on retrouve, sous des formes atténuées, les difficultés des parties centrales de l'agglomération (les personnes traversant une transition y sont cependant moins fréquentes) et celles des Hauts de Garonne (la fréquence de ces difficultés y est toutefois bien moindre). La caractéristique principale de ces territoires est la prédominance des emplois de services peu qualifiés et modestement rémunérés qui, du fait de la crise économique, n'augmentent pas assez vite pour répondre à la hausse du nombre des jeunes actifs, notamment peu diplômés.

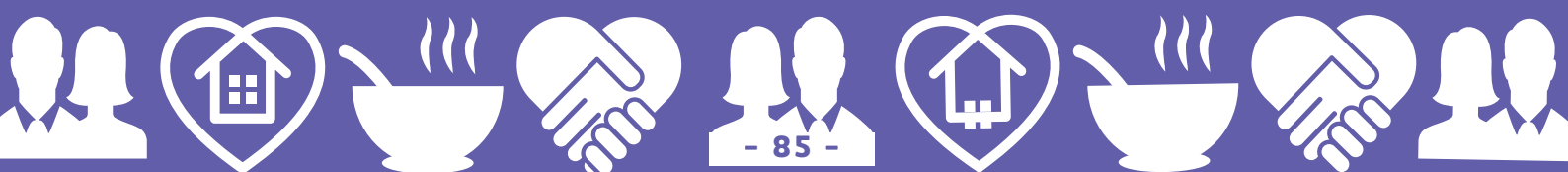
La Gironde comprend aussi [des espaces touristiques attractifs](#), au sein desquels les services «haut de gamme» (assez bien rémunérés) restent minoritaires. De ce fait, dans les territoires les plus concernés par ces activités, la faiblesse des salaires vient s'ajouter à une relative précarité des emplois, reflet de leur saisonnalité. Dans certaines parties de ces espaces, cette saisonnalité de l'emploi est néanmoins quelque peu atténuée par les phénomènes de résidence multiple d'une partie des retraités aisés.

En définitive, [la pauvreté n'est rare que dans une minorité de territoires girondins](#), sans d'ailleurs en être totalement absente. Ce sont, pour l'essentiel, des territoires situés dans la [banlieue ou les espaces périurbains proches de l'agglomération bordelaise](#). Ils accueillent l'habitat pavillonnaire familial des professionnels très qualifiés de l'industrie à forte valeur ajoutée et du tertiaire dit «supérieur».



Recouvrant une grande diversité de situations et de facteurs, la pauvreté n'est pas seulement un phénomène dont l'ampleur quantitative met en question l'équilibre et la cohésion de notre société, elle est aussi le miroir d'une grande partie de ses contradictions et de la variété des risques auxquels ses membres sont soumis. Cette variété s'exprime logiquement dans les parcours de vie mais aussi dans les différences territoriales, ce qui implique à la fois :

- des questionnements d'ordre général : comment réorganiser la circulation des richesses dans les sociétés traversant des épisodes de plus en plus fréquents de faible croissance économique ?
- la capacité à assurer un accompagnement sur le long terme des parcours de vie,
- le souci d'adapter les réponses aux ressources et aux caractéristiques des territoires.



ANNEXES

1. Définitions.....	89
2. Liste des cartes, tableaux et graphiques	93
3. Liste des territoires représentés sur les cartes utilisées.....	97
4. Données statistiques.....	101
5. Mode de calcul du taux de pauvreté.....	105
6. Tableau de la pauvreté monétaire en France et en Gironde.....	106
7. Portrait de la précarité en Gironde.....	108
8. L'Observatoire Girondin de la Précarité et de la Pauvreté.....	110
9. Les membres de la Conférence Girondine de la Précarité et de la Pauvreté.....	114
10. Les membres du Conseil Scientifique.....	118
11. Bibliographie.....	120
12. Glossaire des acronymes et sigles utilisés.....	126



1. Définitions

Bénéficiaires du RSA :

Les bénéficiaires du RSA «socle» uniquement n'ont pas de revenus d'activité. Ceux bénéficiant du RSA «activité + socle» ont de faibles revenus d'activité qui sont inférieurs au montant forfaitaire, l'allocation RSA constitue donc un complément de ressources. Enfin, les allocataires du RSA «activité» uniquement ont des revenus du travail supérieurs au montant forfaitaire mais qualifiés de «modestes». Avant la mise en place du RSA, ils n'avaient accès à aucun soutien financier.

Déclarations annuelles des données sociales (DADS) :

Elles constituent une formalité que doit accomplir toute entreprise employant des salariés. Leur champ couvre l'ensemble des employeurs et de leurs salariés, sauf les agents des organismes de l'Etat (titulaires ou non), les services domestiques, et les activités extra-territoriales.

Déciles de revenu fiscal :

Décrivent la distribution des revenus par tranches de 10% des personnes (sont donc au nombre de 9). La médiane constitue donc le cinquième décile. Les déciles les plus couramment utilisés pour décrire les disparités des revenus sont le premier et le dernier décile. Le premier décile (D₁) du revenu fiscal est tel que 10 % des personnes appartiennent à un ménage qui déclare un revenu inférieur à cette valeur (et 90 % présentent un revenu supérieur). (définition INSEE).

Économie résidentielle (ou présenteielle) :

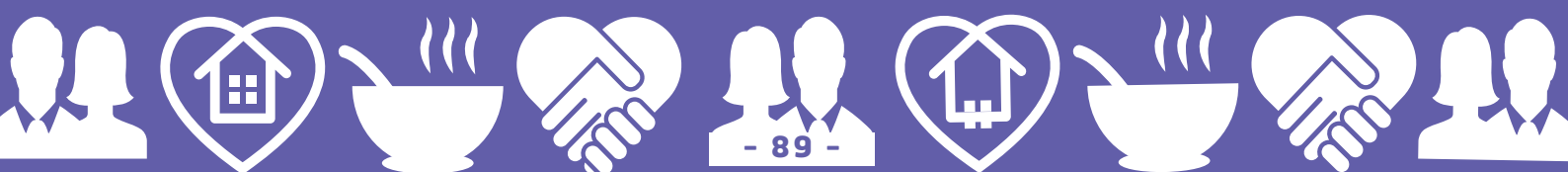
Décrit une économie basée sur la population réellement présente sur un territoire qui peut varier rapidement, et qui à la fois produit et consomme. Elle se distingue de l'analyse économique classique qui est basée sur les lieux de production traditionnels (usines, services, etc.). Elle devient, en lieu et place de l'économie productive, le premier pôle d'emploi régional. L'économie résidentielle crée de nombreux emplois, mais la durée des contrats y est plus courte et le niveau des rémunérations moins élevé.

Inactifs :

On définit conventionnellement les inactifs comme les personnes qui ne sont ni en emploi (au sens du Bureau International du Travail) ni au chômage : jeunes de moins de 15 ans, étudiants, retraités, hommes et femmes au foyer, personnes en incapacité de travailler... (définition INSEE). Dans le cadre de notre rapport, les informations concernant l'inactivité sont déclaratives (issues du Recensement de la population), et porteront sur les inactifs hors-étudiants et hors-retraités.

IRIS :

Ilots Regroupés pour l'Information Statistique. Les communes d'au moins 10 000 habitants, et la plupart des communes de 5 000 à 10 000 habitants, sont découpées en IRIS. Ce découpage, maille de base de la diffusion de statistiques infra-communales, constitue une partition du territoire de ces communes en «quartiers» dont la population est de l'ordre de 2 000 habitants. La France compte environ 16 000 IRIS. Par extension, afin de couvrir l'ensemble du territoire, on assimile à un IRIS chacune des communes non découpées en IRIS.



Logement surpeuplé :

Pour juger le degré de peuplement d'un logement, nous faisons ici référence aux travaux de Christelle Minodier (INSEE), se basant sur le rapport entre la structure du ménage et le nombre de pièces.

Dans le tableau suivant, apparaissent en rouge les situations de surpeuplement accentué, en orange les situations de surpeuplement modéré. Ce sont deux situations que l'on prendra en considération pour déterminer les nombres de logements surpeuplés. En bleu, apparaissent les situations de sous-peuplement accentué et en bleu ciel, les situations de sous-peuplement modéré.

Degré de surpeuplement d'un logement selon son nombre de pièces effectif et le type de ménage y habitant

Type de ménage	Nombre de pièces nécessaire	Nombre de pièces effectif					
		1	2	3	4	5	6 ou +
Personne seule	1						
Couple sans enfant	2						
2 personnes non en couple	3						
1 enfant	3						
2 enfants (de moins de 6 ans)	3						
2 enfants (au moins 1 de 6 ans ou +)	4						
3 enfants (dont 2 de moins de 6 ans)	4						
4 enfants (de moins de 6 ans)	4						
3 enfants (dont au moins 2 de moins de 6 ans)	5						
4 enfants (1 au moins de 6 ans ou +)	5						
4 enfants (3 au moins de 6 ans ou +)	6						

Ménage fiscal :

C'est un ménage ordinaire constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. La part des ménages fiscaux imposés est le pourcentage des «ménages fiscaux» qui ont un impôt à acquitter au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP).

Recensement rénové de la population :

Jusqu'en 1999, les populations légales étaient déterminées à l'occasion de chaque recensement général de la population. Entre deux recensements, elles pouvaient être modifiées par un recensement complémentaire. A partir de 2008, la nouvelle méthode de recensement, basée sur des enquêtes de recensement annuelles, permet de calculer chaque année des populations légales actualisées. Ainsi par exemple, fin 2009 ont été publiées les populations légales qui sont entrées en vigueur le 1er janvier 2010. Ces populations légales étaient millésimées 2007 car elles étaient calculées à partir des informations collectées lors des enquêtes de recensement de 2005 à 2009 et ramenées à une même date : celle du milieu de la période. L'égalité de traitement entre les communes est ainsi assurée. Le nouveau dispositif de recensement qui actualise les populations légales chaque année se substitue aussi aux recensements complémentaires.



Seuil de pauvreté :

Le seuil de pauvreté est calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des revenus disponibles (après impôts et prestations sociales) ; c'est le seuil de pauvreté correspondant à 60 % du revenu médian qui est privilégié en Europe. Il s'établit à 1000 € par mois, en France, pour une personne seule (insee 2013)».

Le **niveau de vie médian** partage la population en deux groupes : d'une part, le groupe des personnes qui ont un niveau de vie inférieur et d'autre part, le groupe des personnes qui ont un niveau de vie supérieur.

En 2013, le revenu médian mensuel était de 1 667 € ; le seuil de pauvreté se calcule en retenant 60% de ces 1 667 €, ce qui correspond à 1000 €.

Le **taux de pauvreté** mesure la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil de pauvreté ainsi calculé : 14,5 % pour la France métropolitaine et 12,3 % pour la Gironde (INSEE 2013).

Taux de chômage localisés :

Auparavant, les taux de chômage métropolitains étaient estimés mensuellement à partir principalement des évolutions observées dans les séries de demandes d'emploi en fin de mois (DEFM). La nouvelle méthode d'estimation du chômage, retenue à partir de l'automne 2007, a conduit à abandonner l'utilisation des DEFM pour l'estimation du profil infra-annuel du chômage, au profit des résultats issus directement de l'enquête emploi. Ces nouvelles séries répondent à la dénomination «taux de chômage localisés».

Unité de consommation (UC) :

Permet de comparer le niveau de vie des personnes des ménages de taille et de composition différentes. Leur nombre n'est pas égal au nombre de personnes du ménage car on tient compte du fait que la vie commune procure des économies d'échelle. L'échelle actuellement utilisée retient la pondération suivante : 1 UC pour le premier adulte du ménage puis 0,5 pour chaque autre personne de 14 ans ou plus, et 0,3 UC par enfant de moins de 14 ans. (définition INSEE)



2. Liste des cartes, tableaux et graphiques

Cartes :

Carte 1 : Rapport entre le 1 ^{er} décile du revenu fiscal par UC du département et 1 ^{er} décile du revenu fiscal par UC de l'ensemble de la France métropolitaine en 2013.....	13
Carte 2 : Évolution de la valeur du premier décile du revenu fiscal par unité de consommation entre 2009 et 2013, selon le département.....	18
Carte 3 : Rapport entre le 1 ^{er} décile du revenu fiscal par UC des EPCI et le 1 ^{er} décile du revenu fiscal par UC de la Gironde en 2013.....	19
Carte 4 : Proportions d'allocataires dépendant de la CAF pour au moins 50% de leurs ressources au 31 décembre 2015, selon le canton girondin.....	21
Carte 5 : Taux de pauvreté dans les départements de France métropolitaine, en 2013.....	22
Carte 6 : Taux de pauvreté dans les EPCI girondins, en 2013.....	26
Carte 7 : Taux de pauvreté selon le statut d'occupation dans les EPCI girondins, en 2013.....	27
Carte 8 : Proportions de population de 0 à 64 ans couverte par le RSA dans les départements de France métropolitaine, au 31 décembre 2015.....	30
Carte 9 : Évolution des proportions de 0-64 ans couverts par le RSA entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2015 (en points de %).....	33
Carte 10 : Proportions de population de 0 à 64 ans couverte par le RSA dans les cantons et PTS girondins, au 31 décembre 2015.....	34
Carte 11 : Évolution de la part de la population âgée de 0 à 64 ans couverte par le RSA entre le 31 décembre 2009 et le 31 décembre 2015, selon le territoire girondin (en point de %).....	36
Carte 12 : Proportions d'allocataires de l'AAH parmi les 20 à 64 ans dans les départements de France métropolitaine, au 31 décembre 2015.....	37
Carte 13 : Proportions d'allocataires de l'AAH parmi les 20 à 64 ans dans les cantons et les PTS girondins, au 31 décembre 2015.....	39
Carte 14 : Proportions de 30-64 ans percevant l'ASS au 31 décembre 2015, selon le département de France métropolitaine.....	40
Carte 15 : Proportion d'allocataires du minimum vieillesse parmi les 60 ans et plus au 31 décembre 2014, selon le département de France métropolitaine.....	42
Carte 16 : Proportion de la population totale couverte par la CMUc dans les départements de France métropolitaine, en 2015.....	44
Carte 17 : Évolution des proportions de la population totale couverte par la CMUc entre 2009 et 2015, selon le département (en points de %).....	45
Carte 18 : Proportions des affiliés à la CPAM couverts par la CMUc dans les cantons girondins, en 2015.....	46
Carte 19 : Évolution des proportions d'affiliés à la CPAM couverts par la CMUc entre 2012 et 2015, selon le canton girondin (en point de %).....	47



Carte 20 : Part des résidences principales en situation de sur-occupation selon le département de France métropolitaine, au 1 ^{er} janvier 2012.....	48
Carte 21 : Rapport nombre de recours logement DALO déposés en 2015 / nombre de ménages recensés au 1 ^{er} janvier 2013, selon le département de France métropolitaine.....	50
Carte 22 : Rapport entre nombre de demandes adressées au FSL en 2015 et nombre de ménages en 2013 des territoires girondins, selon la nature de la demande.....	54
Carte 23 : Évolution du nombre de demandes adressées au FSL entre 2012 et 2015, (en base 100) selon les territoires girondins.....	57
Carte 24 : Nombre de dossiers de surendettement déposés en 2015 pour 1000 ménages dans les départements de France métropolitaine.....	58
Carte 25 : Nombre de dossiers de surendettement déposés en 2015 pour 1000 ménages dans les territoires girondins.....	59
Carte 26 : Rapport nombre d'usagers des Restos du Cœur durant la campagne 2014-2015 / population, selon le territoire girardin.....	61
Carte 27 : Proportion de salariés ayant perçu moins que le 1 ^{er} décile de rémunération nette totale de l'ensemble de la France métropolitaine en 2013, selon le département.....	68
Carte 28 : Proportion de salariés ayant perçu moins que le premier décile de rémunération nette totale de l'ensemble de la France métropolitaine en 2013, selon les territoires girondins.....	70
Carte 29 : Taux de Chômage localisé au 4 ^{ème} Trimestre de 2015.....	71
Carte 30 : Évolution des taux localisés de chômage entre le 4 ^{ème} trimestre 2008 et le 4 ^{ème} trimestre de 2015	74
Carte 31 : Proportions estimées de demandeurs d'emploi de longue durée parmi les personnes âgées de 15 à 64 ans dans les départements de France métropolitaine, au 1 ^{er} janvier 2016.....	75
Carte 32 : Proportions des demandeurs d'emploi de catégorie A parmi les actifs âgés de 15 à 64 ans, dans les cantons girondins, au 31 décembre 2015.....	77
Carte 33 : Proportions d'inactifs parmi les 15 à 64 ans, non-retraités et non-étudiants dans les départements de France métropolitaine, au 1 ^{er} janvier 2013.....	78
Carte 34 : Évolution de la proportion d'inactifs parmi les 15-64 ans, non-retraités et non-étudiants, entre le 1 ^{er} janvier 2007 et le 1 ^{er} janvier 2013, selon le département de France métropolitaine (en point de %).....	80
Carte 35 : Proportions d'inactifs parmi les 15 à 64 ans, non-scolarisés et non-retraités, dans les cantons girondins, au 1 ^{er} janvier 2013.....	81
Carte 36 : Évolution de la proportion d'inactifs parmi les 15-64 ans, non-retraités et non-étudiants, entre le 1 ^{er} janvier 2007 et le 1 ^{er} janvier 2013, selon les territoires girondins (en point de%).....	82



Graphiques :

Graphique 1 : Évolution (en base 100) du taux de pauvreté et de l'intensité de la pauvreté entre 2007 et 2013, selon l'espace géographique et la proportion du revenu médian.....	24
Graphique 2 : Distribution des départements selon leur taux et intensité de la pauvreté en 2013.....	25
Graphique 3 : Distribution des EPCI girondins selon leur taux et intensité de la pauvreté en 2013.....	28
Graphique 4 : Évolution de la part de la population, âgée de 0 à 64 ans, couverte par le RSA, en Gironde et en France métropolitaine, entre 2009 et 2015.....	32
Graphique 5 : Évolution des proportions estimées de 30-64 ans percevant l'ASS entre le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2015, selon l'espace géographique.....	41
Graphique 6 : Évolution de la part des résidences principales sur-occupées entre 2007 et 2012.....	49
Graphique 7 : Évolution du nombre de recours DALO en Gironde entre 2008 et 2015.....	51
Graphique 8 : Évolution (en base 100) de 2011 à 2015 du nombre d'occurrences des différentes phases dans la procédure d'expulsion, en Gironde.....	52
Graphique 9 : Poids de la population vivant dans les logements HLM en 2013, selon les territoires girondins.....	53
Graphique 10 : Répartition par groupes d'âges des personnes s'adressant au FSL en 2015, selon la nature de la demande.....	55
Graphique 11 : Répartition des personnes s'adressant au FSL en 2015, par type de ménage, selon la nature de la demande.....	56
Graphique 12 : Évolution (en base 100) du nombre de demandes adressées au FSL entre 2012 et 2015, selon la nature de la demande.....	57
Graphique 13 : Répartition des usagers des Restos du Cœur en Gironde lors de la campagne 2014-2015 et de la population girondine au 1 ^{er} janvier 2013, selon le groupe d'âge.....	62
Graphique 14 : Répartition des ménages usagers des Restos du Cœur en Gironde lors de la campagne 2014-2015 et de la population girondine au 1 ^{er} janvier 2013 selon le type de ménage.....	62
Graphique 15 : Répartition par âge des référents des ménages ayant sollicité le 115 en 2015 et des référents des ménages de l'ensemble de la Gironde, au 1 ^{er} janvier 2013.....	64
Graphique 16 : Évolution, 1982-2015 des taux de chômage localisés trimestriels (en moyenne trimestrielle).....	74
Graphique 17 : Évolution de la proportion de demandeurs d'emploi de longue durée parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi entre le 31 décembre 2012 et 31 décembre 2015, selon l'espace géographique.....	76
Graphique 18 : Évolution de la proportion d'inactifs parmi les 15-64 ans, non-retraités et non-étudiants, entre le 1 ^{er} janvier 2007 et le 1 ^{er} janvier 2013, selon l'espace géographique.....	79



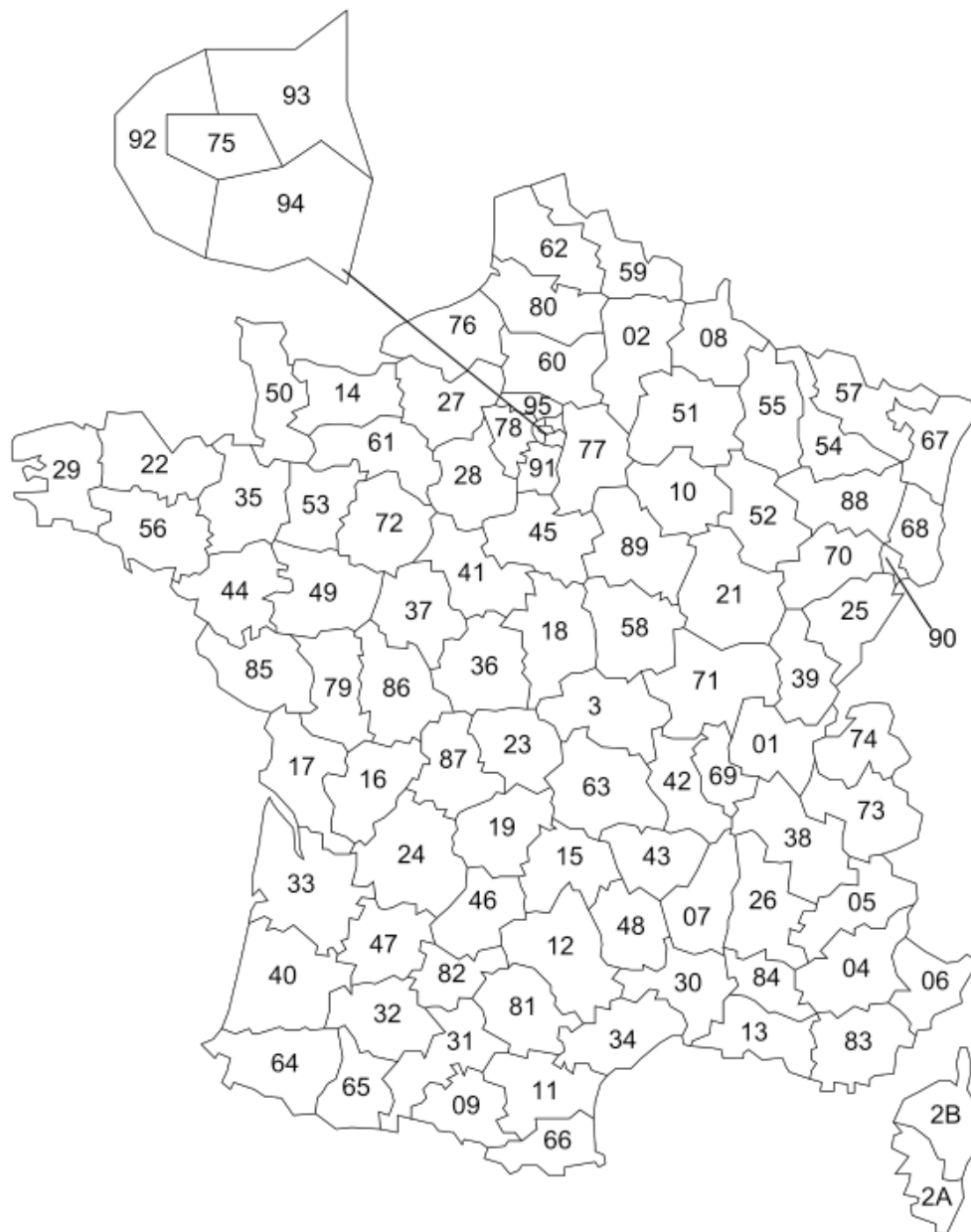
Tableaux :

Tableau 1 : Rapport entre le 1 ^{er} décile du revenu fiscal par UC par groupes d'âge du référent du ménage fiscal et le 1 ^{er} décile du revenu fiscal global par UC de l'ensemble de la France métropolitaine en 2013.....	14
Tableau 2 : Rapport entre le 1 ^{er} décile du revenu fiscal par UC par taille de ménage du référent du ménage fiscal et 1 ^{er} décile du revenu fiscal global par UC de l'ensemble de la France métropolitaine en 2013.....	16
Tableau 3 : Évolution de la valeur du 1 ^{er} décile du revenu fiscal par UC entre 2009 et 2013, selon l'espace géographique et le groupe d'âge du référent du ménage fiscal.....	18
Tableau 4 : Taux de pauvreté selon les caractéristiques sociodémographiques des personnes en 2013.....	23
Tableau 5 : Proportions d'allocataires du RSA selon le groupe d'âge, au 31 décembre 2015.....	31
Tableau 6 : Proportions de bénéficiaires du RSA au 31 décembre 2015, selon le groupe d'âge, le sexe et le PTS.....	35
Tableau 7 : Proportions d'allocataires de l'AAH selon le groupe d'âge, au 31 décembre 2015.....	38
Tableau 8 : Proportion des affiliés à la CPAM couverts par la CMUc en Gironde selon le groupe d'âge, au 1 ^{er} janvier 2015.....	45
Tableau 9 : Répartition des personnes aidées par le secours populaire en Gironde selon le groupe d'âge.....	65
Tableau 10 : Répartition des personnes aidées par le secours populaire en Gironde selon le type de ménage.....	65
Tableau 11 : Proportion de salariés (DADS) ayant perçu moins que le premier décile de rémunération nette totale de l'ensemble de la France métropolitaine en 2013.....	69
Tableau 12 : Proportions estimées de demandeurs d'emploi selon le sexe et le groupe d'âges et la catégorie, au 31 décembre 2015 (en%).....	73



3. Carte des territoires représentés sur les cartes utilisées

Carte des départements de France métropolitaine



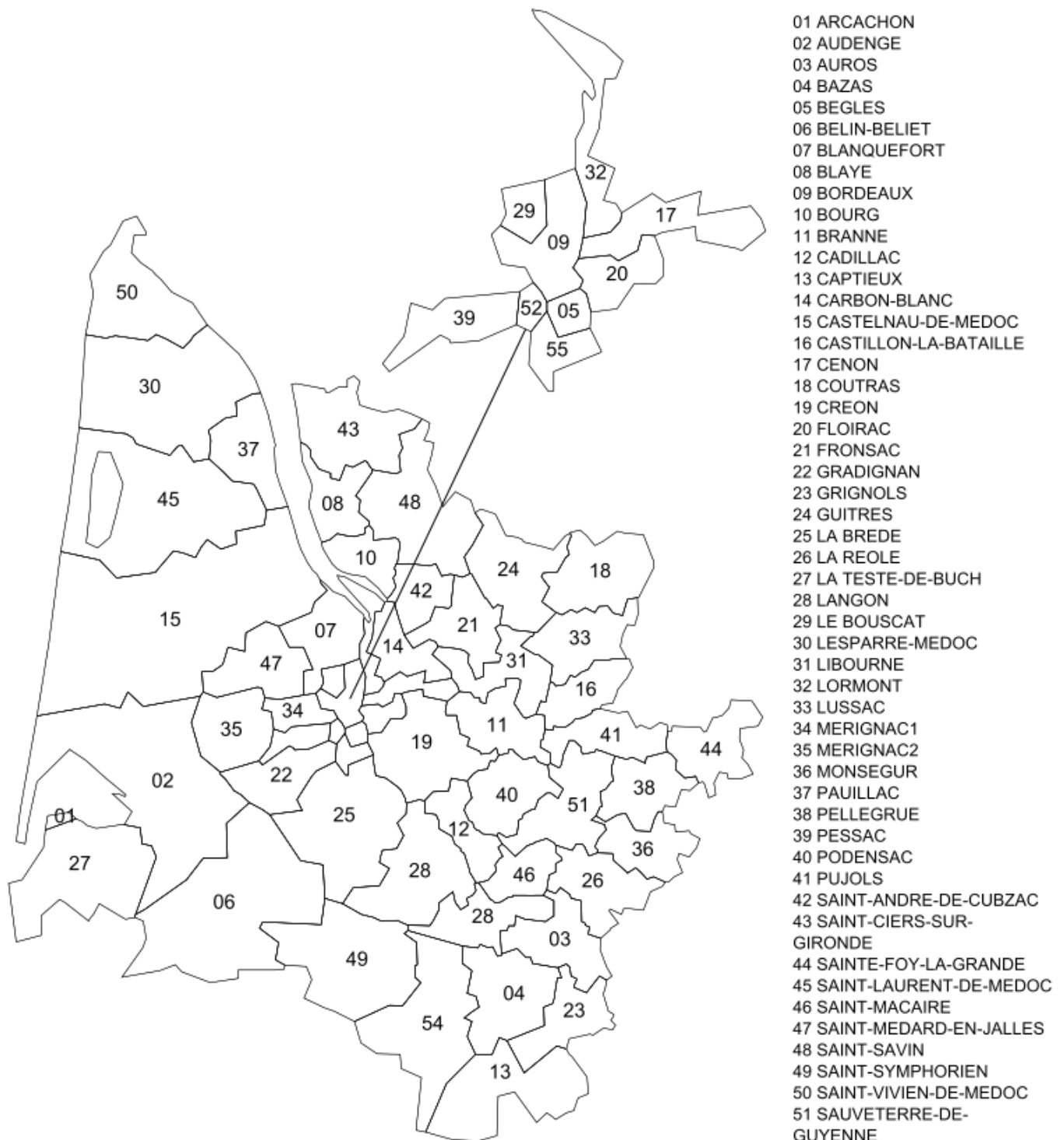
01 AIN	17 CHARENTE-MARITIME	32 GERS	48 LOZERE	64 PYRENEES-ATLANTIQUES	81 TARN
02 AISNE	18 CHER	33 GIRONDE	49 MAINE-ET-LOIRE	65 HAUTES-PYRENEES	82 TARN-ET-GARONNE
03 ALLIER	19 CORREZE	34 HERAULT	50 MANCHE	66 PYRENEES-ORIENTALES	83 VAR
04 ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	2A CORSE-DU-SUD	35 ILLE-ET-VILAINE	51 MARNE	67 BAS-RHIN	84 VAUCLUSE
05 HAUTES-ALPES	2B HAUTE-CORSE	36 INDRE	52 HAUTE-MARNE	68 HAUT-RHIN	85 VENDEE
06 ALPES-MARITIMES	21 COTE-D'OR	37 INDRE-ET-LOIRE	53 MAYENNE	69 RHONE	86 VIENNE
07 ARDECHE	22 COTES-D'ARMOR	38 ISERE	54 MEURTHE-ET-MOSELLE	70 HAUTE-SAONE	87 HAUTE-VIENNE
08 ARDENNES	23 CREUSE	39 JURA	55 MEUSE	71 SAONE-ET-LOIRE	88 VOSGES
09 ARIEGE	24 DORDOGNE	40 LANDES	56 MORBIHAN	72 SARTHE	89 YONNE
10 AUBE	25 DOUBS	41 LOIR-ET-CHER	57 MOSELLE	73 SAVOIE	90 TERRITOIRE DE BELFORT
11 AUDE	26 DROME	42 LOIRE	58 NIEVRE	74 HAUTE-SAVOIE	91 ESSONNE
12 AVEYRON	27 EURE	43 HAUTE-LOIRE	59 NORD	75 PARIS	92 HAUTS-DE-SEINE
13 BOUCHES-DU-RHONE	28 EURE-ET-LOIR	44 LOIRE-ATLANTIQUE	60 OISE	76 SEINE-MARITIME	93 SEINE-SAINT-DENIS
14 CALVADOS	29 FINISTERE	45 LOIRET	61 ORNE	77 SEINE-ET-MARNE	94 VAL-DE-MARNE
15 CANTAL	30 GARD	46 LOT	62 PAS-DE-CALAIS	78 YVELINES	95 VAL-D'OISE
16 CHARENTE	31 HAUTE-GARONNE	47 LOT-ET-GARONNE	63 PUY-DE-DOME	80 SOMME	



Carte des Pôles Territoriaux de Solidarité (PTS) de la Gironde



Liste des cantons-villes de Gironde

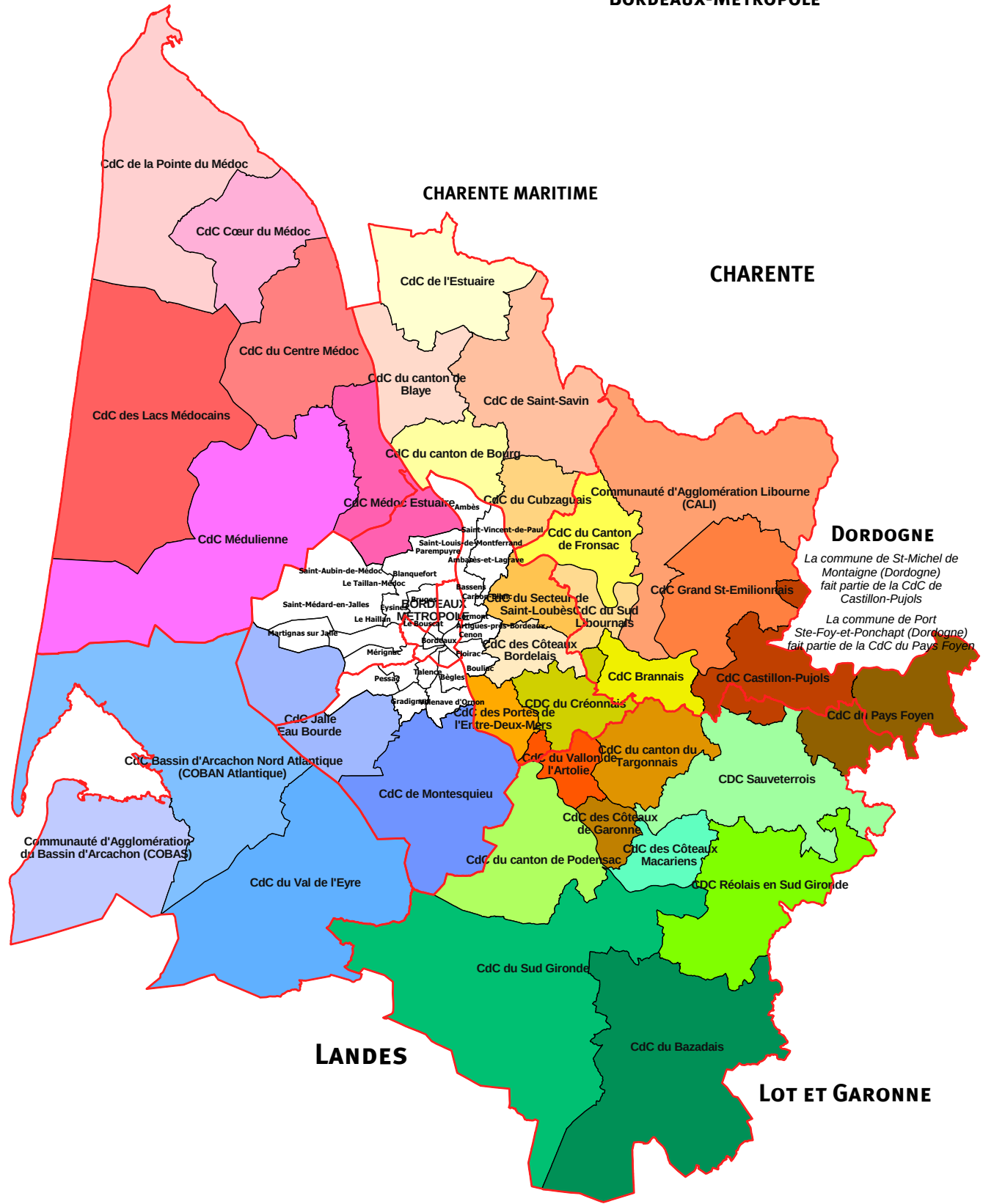


Les cantons cartographiés correspondent aux **55 pseudo-cantons INSEE** définis de façon à ne comprendre que des communes entières :

- ainsi, les 8 cantons bordelais sont regroupés en 1 pseudo-canton unique ;
- de même, les 2 cantons pessacais forment un seul pseudo-canton ;
- la partie de la commune de Mérignac appartenant au canton de Mérignac 2 est agrégée au reste de la commune de Mérignac qui constitue un seul pseudo-canton, le pseudo-canton de Mérignac 2 ici cartographié correspondant en fait à l'ensemble formé par les communes de Martignas-sur-Jalle et Saint-Jean-d'Illac.

Carte des EPCI de Gironde

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES
LES COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION
BORDEAUX-MÉTROPOLE



4. Données statistiques

Cantons	Proportion de salariés ayant perçu moins que le premier décile de rémunération totale de l'ensemble de la France métropolitaine en 2013	% d'Allocataires dans le champ dépendants de la Caf pour au moins 50% de leurs ressources au 31 décembre 2015
Arcachon	15,10%	37,62%
Audenge	9,90%	18,18%
Auros	10,30%	17,25%
Bazas	11,30%	27,61%
Begles	8,90%	29,10%
Belin-Beliet	8,10%	15,23%
Blanquefort	7,90%	22,00%
Blaye	9,80%	31,93%
Bordeaux	10,90%	38,88%
Bourg/Gironde	9,00%	24,27%
Branne	8,60%	16,73%
Cadillac	10,00%	29,54%
Captieux	ND	27,45%
Carbon-Blanc	8,30%	25,13%
Castelnau/médoc	9,00%	15,67%
Castillon La Bataille	13,40%	36,10%
Cenon	10,30%	35,20%
Coutras	10,10%	34,27%
Créon	8,20%	14,12%
Floirac	9,50%	29,15%
Fronsac	8,00%	15,99%
Gradignan	8,90%	20,68%
Grignols	12,00%	31,28%
Guîtres	9,40%	27,65%
La Brède	7,70%	11,03%
La Réole	11,90%	41,57%
La Teste De Buch	10,80%	22,93%
Langon	10,60%	32,87%
Le Bouscat	7,90%	#N/A
Lesparre-Médoc	14,10%	#N/A
Libourne	10,00%	34,46%
Lormont	11,30%	37,11%
Lussac	10,80%	20,07%
Mérignac 1	9,40%	27,37%
Mérignac 2	7,80%	14,28%
Monségur	14,30%	36,18%
Pauillac	20,30%	33,66%
Pellegrue	20,40%	27,38%
Pessac 2	13,10%	27,99%
Podensac	8,90%	20,73%
Pujols	13,40%	28,07%
Sauveterre De Guyenne	13,20%	30,46%
St André De Cubzac	7,40%	18,89%
St Ciers/Gironde	10,30%	34,23%
St Laurent Médoc	11,50%	21,35%
St Macaire	10,40%	24,51%
St Médard En Jalles	7,80%	16,66%
St Savin	8,60%	23,84%
St Symphorien	10,50%	22,89%
St Vivien De Médoc	15,90%	33,53%



Ste Foy La Grande	14,00%	43,05%
Talence	13,20%	39,72%
Targon	10,70%	19,34%
Villandraut	11,80%	24,74%
Villeneuve d'Ornon	8,60%	22,25%

Cantons	% Population couverte par le RSA 31/12/2015	Proportions estimées d'allocataires de l'AAH parmi les 20 à 64 ans 31/12/2015	Proportions des affiliés à la CPAM couverts par la CMUc 01/01/2015
Arcachon	11,2%	4,3%	5,2%
Audenge	6,4%	2,5%	2,8%
Auros	6,4%	1,8%	4,2%
Bazas	7,6%	2,4%	6,2%
Begles	10,7%	3,4%	8,6%
Belin-Beliet	4,7%	1,7%	3,0%
Blanquefort	7,6%	2,1%	5,5%
Blaye	10,2%	3,3%	9,1%
Bordeaux	11,5%	3,4%	12,0%
Bourg/Gironde	7,7%	2,3%	5,6%
Branne	4,4%	1,1%	3,5%
Cadillac	7,5%	3,7%	5,7%
Captieux	4,0%	1,9%	7,0%
Carbon-Blanc	16,8%	4,4%	6,3%
Castelnau/Médoc	4,8%	1,5%	3,1%
Castillon La Bataille	9,5%	2,6%	10,1%
Cenon	14,5%	4,5%	12,4%
Coutras	16,0%	5,2%	8,7%
Créon	3,7%	1,7%	2,2%
Floirac	11,5%	3,5%	8,8%
Fronsac	4,8%	1,3%	3,1%
Gradignan	5,0%	2,0%	4,3%
Grignols	6,5%	2,9%	6,9%
Guîtres	10,3%	2,8%	6,6%
La Brède	3,4%	1,3%	1,7%
La Réole	12,3%	6,9%	10,1%
La Teste De Buch	6,9%	2,2%	4,0%
Langon	13,2%	3,7%	10,3%
Le Bouscat	6,2%	2,3%	4,3%
Lesparre-Médoc	10,4%	3,7%	8,4%
Libourne	11,5%	4,0%	8,6%
Lormont	19,9%	5,6%	14,3%
Lussac	4,5%	1,0%	4,2%
Mérignac 1	7,7%	2,9%	5,8%
Mérignac 2	4,1%	1,6%	1,7%
Monségur	5,6%	3,9%	7,4%
Pauillac	8,4%	2,7%	7,0%
Pellegrue	2,5%	1,3%	8,2%
Pessac 2	7,7%	2,5%	7,5%
Podensac	5,9%	2,9%	3,9%



Pujols	5,8%	1,8%	6,9%
Sauveterre De Guyenne	5,6%	3,3%	6,0%
St André De Cubzac	6,6%	2,1%	4,8%
St Ciers/Gironde	11,7%	3,8%	9,0%
St Laurent Médoc	7,2%	2,2%	4,2%
St Macaire	8,6%	2,2%	7,6%
St Médard En Jalles	5,4%	1,8%	3,3%
St Savin	9,1%	2,8%	6,3%
St Symphorien	7,1%	2,1%	5,9%
St Vivien De Médoc	11,2%	3,5%	6,9%
Ste Foy La Grande	15,4%	3,9%	12,8%
Talence	13,2%	3,1%	10,8%
Targon	3,2%	1,3%	3,2%
Villandraut	7,7%	2,1%	5,5%
Villeneuve d'Ornon	8,4%	2,4%	6,2%

Cantons	Rapport nombre d'usagers des Restos du Cœur durant la campagne 2014-2015 / population	Proportions de chômeurs parmi les actifs âgés de 15 à 64 ans 2013	Proportions d'inactifs parmi les 15 à 64 ans, non- scolarisés et non-retraités 2013	Rapport entre nombre de demandes adressées au FSL en 2015 et nombre de ménages en 2013 Total Demandes
Arcachon	9,02	16%	12%	1%
Audenge	5,20	12%	9%	2%
Auros	3,78	11%	9%	3%
Bazas	6,61	12%	11%	4%
Begles	30,22	14%	8%	3%
Belin-Beliet	4,17	10%	8%	2%
Blanquefort	14,00	10%	8%	2%
Blaye	30,26	14%	11%	5%
Bordeaux	18,05	15%	9%	3%
Bourg/Gironde	9,22	13%	10%	4%
Branne	8,69	10%	7%	1%
Cadillac	11,05	11%	10%	4%
Captieux	25,11	13%	9%	2%
Carbon-Blanc	14,51	11%	11%	4%
Castelnau/Médoc	10,04	10%	8%	2%
Castillon La Bataille	9,46	13%	12%	4%
Cenon	15,56	14%	13%	3%
Coutras	10,50	16%	13%	5%
Créon	5,23	8%	7%	1%
Floirac	0,92	15%	11%	2%
Fronsac	3,37	11%	8%	2%
Gradignan	2,77	10%	10%	1%
Grignols	4,47	13%	14%	3%
Guîtres	19,08	12%	11%	3%
La Brède	5,29	8%	7%	1%
La Réole	24,93	14%	14%	9%
La Teste De Buch	7,20	12%	10%	1%



Langon	35,44	13%	10%	4%
Le Bouscat	4,59	10%	7%	2%
Lesparre-Médoc	26,04	16%	13%	3%
Libourne	2,58	14%	10%	4%
Lormont	32,97	19%	17%	5%
Lussac	2,90	10%	9%	2%
Mérignac 1	14,16	11%	7%	2%
Mérignac 2	1,66	7%	6%	1%
Monségur	15,95	10%	16%	4%
Pauillac	28,32	13%	13%	4%
Pellegrue	2,17	9%	11%	4%
Pessac 2	10,94	13%	8%	2%
Podensac	11,20	10%	8%	2%
Pujols	9,86	11%	9%	3%
Sauveterre De Guyenne	23,02	10%	9%	4%
St André De Cubzac	10,74	11%	9%	3%
St Ciers/Gironde	21,70	14%	13%	5%
St Laurent Médoc	20,43	14%	10%	2%
St Macaire	25,76	12%	10%	4%
St Médard En Jalles	4,47	8%	7%	1%
St Savin	14,77	13%	11%	4%
St Symphorien	8,64	13%	9%	4%
St Vivien De Médoc	11,39	18%	14%	2%
Ste Foy La Grande	48,61	17%	13%	5%
Talence	11,75	16%	7%	2%
Targon	5,52	8%	8%	3%
Villandraut	12,84	13%	10%	3%
Villenave d'Ornon	19,83	11%	8%	2%



5. Mode de calcul du taux de pauvreté

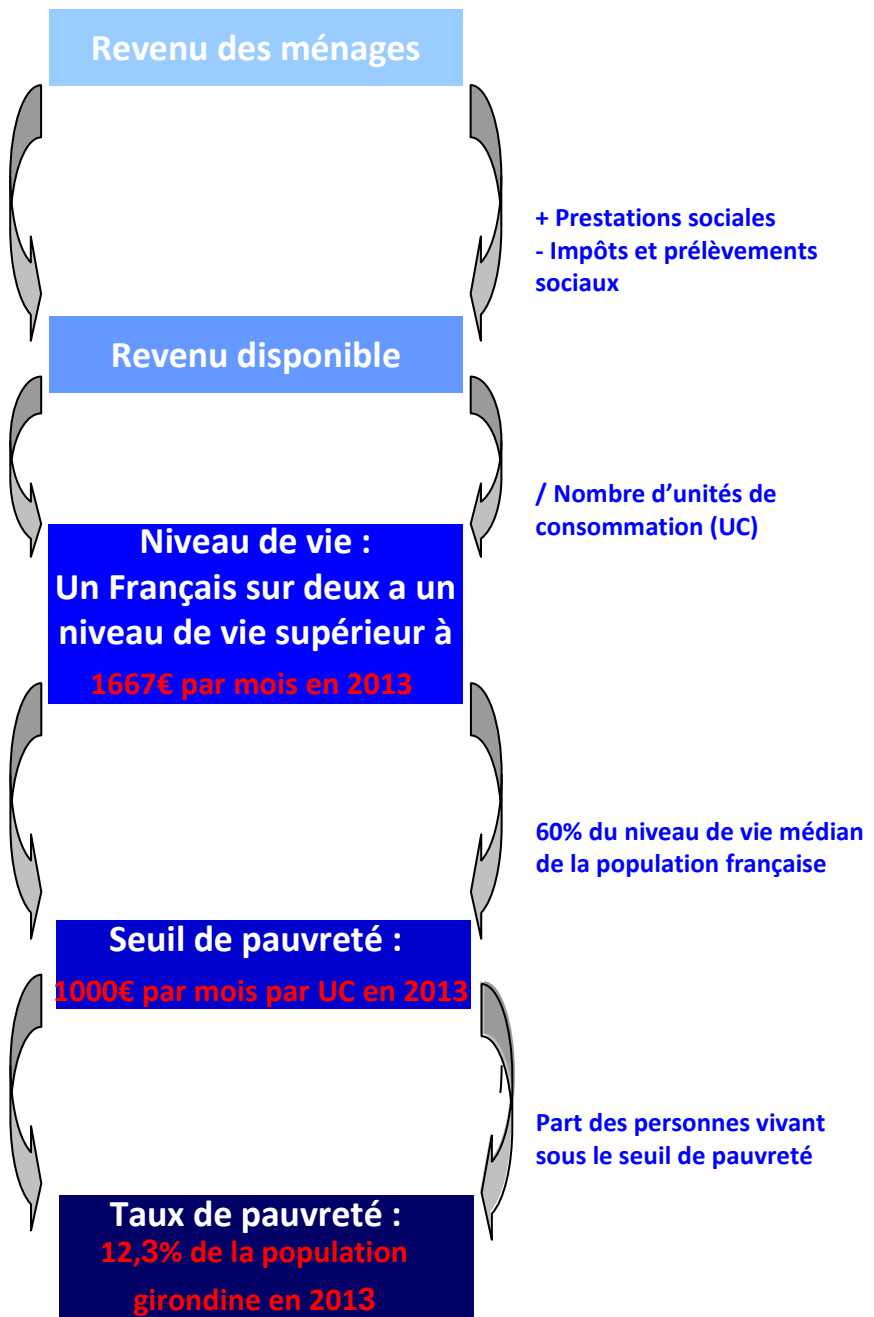
Comment calculer le taux de pauvreté ?

1/- On comptabilise l'ensemble des ressources des ménages : revenus d'activité (salaires, bénéfices...), revenus de remplacement (allocation chômage, retraite...), revenus du patrimoine et transferts sociaux, dont on déduit les impôts directs et les prélèvements sociaux.

2/- On tient compte de la composition du ménage en calculant un revenu par unité de consommation : le niveau de vie.

3/- On détermine le seuil de pauvreté en fonction du niveau au-dessus duquel vit la moitié de la population.

4/- On calcule le nombre de personnes dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, et leur part dans l'ensemble de la population.



Sources et traitement INSEE Aquitaine - actualisation OGPP



6. Tableau de la pauvreté monétaire en France et en Gironde

Pauvreté monétaire	France métro.	Gironde	Définition
Médiane revenu annuel disponible par unité de consommation (en euros)	20 185 €	20 800 €	Le revenu médian est le revenu qui divise la population en deux parties : la moitié de la population a un revenu inférieur au revenu médian et l'autre moitié un revenu supérieur.
Médiane revenu mensuel disponible par unité de consommation (en euros)	1 682 €	1 733 €	Pour comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différente, on utilise une mesure du revenu corrigé par unité de consommation à l'aide d'une échelle d'équivalence. L'échelle actuellement la plus utilisée retient la pondération suivante : • 1 UC pour le premier adulte du ménage ; • 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus ; • 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.
seuil de pauvreté par mois	1000 €		seuil calculé par rapport à la médiane de la distribution nationale des revenus disponibles (après impôts et prestations sociales) ; c'est le seuil à 60% qui est privilégié en Europe
nombre de personnes sous le seuil de pauvreté	8,65 millions	185 000	185 000 Girondins vivent avec moins de 1000 € par mois, soit 33 € par jour.
taux de pauvreté monétaire	14,5%	12,3%	Mesure la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté
intensité de la pauvreté	21,0%	20,5%	l'intensité de la pauvreté permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. L'NSEE mesure cet indicateur comme l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté (seuil de pauvreté - niveau de vie médian de la population pauvre) / seuil de pauvreté
niveau de vie médian des personnes sous le seuil de pauvreté (mensuel)	790 €	795 €	Plus il est élevé et plus la pauvreté est dite intense, au sens où le niveau de vie des plus pauvres est très inférieur au seuil de pauvreté.
Part des ménages fiscaux imposés	64,0%	64,8%	La part des ménages fiscaux imposés est le pourcentage des ménages fiscaux qui ont un impôt à acquitter au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques
1er décile du revenu annuel disponible par unité de consommation	10 640 €	11 296 €	En gironde, les 10 % de personnes les plus modestes disposent annuellement d'un niveau de vie de 11 296 euros, soit 941 par mois
Rapport inter-décile D9/D1	3,5	3,3	Les rapports interdéciles des revenus sont utilisés pour mettre en évidence les disparités (ou écarts) entre les plus riches et les plus pauvres. Le rapport D9/D1 met en évidence l'écart entre les plus riches et les plus pauvres



Taux de pauvreté monétaire		France métro. (en %)	Gironde (en %)
Age des individus	Ensemble	14,5	12,3
	moins de 30 ans	22,8	22,5
	30 - 39 ans	16,7	14,0
	40 - 49 ans	16,9	14,0
	50 - 59 ans	14,0	11,3
	60 - 74 ans	9,3	7,2
	plus de 75 ans	8,9	8,3
Statut d'occupation du logement	Propriétaire	6,7	5,9
	Locataire	27	22,6
Type de ménage	Familles monoparentales	30,8	27,3
	Couples sans enfant	5,9	5,1
	Couples avec enfants	13,2	10,4
	Femme seule	14,9	15,4
	Homme seul	17,5	17,4

Sources: INSEE : RDL-revenus disponibles localisés 2013



7. Portrait de la précarité en Gironde

		Année							
Thématique	Indicateur	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Source
Pauvreté monétaire	1er décile de niveau de vie (en €/an)	7 398	7 546	7 673	7 994	7966			INSEE-DGI
	Seuil de pauvreté (en €/an)	11 448	11 568	11 724	11 844	12000			
	Taux de pauvreté (en%) (seuil 60 %)	12,0	12,5	12,60	12,10	12,3			INSEE-DGI
	Niveau de vie médian des personnes sous le seuil de pauvreté (en €/an)	9 277	9 386	9 469	9428	9540			INSEE-DGI
	Intensité de la pauvreté	18,9	18,8	19,3	20,4	20,5			INSEE-DGI
	Nombre de dossiers de surendettement déposés		4474	4889	4741	4842	5173	5248	Banque de France
Prestations sociales	Proportion de la population couverte par le RSA au 31/12	6,7%	7,1%	7,1%	7,4%	8,0%	8,30%	9%	CNAF, MSA
	Nombre de foyers bénéficiaires du RSA (stock)	38788	41754	42199	44487	48583	51341	54343	
	Nombre de foyers bénéficiaires du RSA "socle" seul	24038	25394	25822	27987	30600	31672	32265	
	Montant annuel de l'allocation RSA socle (en € pour 1 personne, au taux plein)	5 456	5 521	5 604	5 699 €	5 799	5 992	6 166	
	Nombre de foyers bénéficiaires du RSA "activité" seul	9619	10831	10553	10534	11404	12370	13912	
	Nombre de foyers bénéficiaires du RSA "socle + activité"	5 131	5 529	5 824	5 966	6 579	7 299	8 166	
	Proportion d'allocataires de l'AAH	2,6%	2,8%	2,9%	3,1%	3,0%	3,0%	2,8%	CNAF, MSA
	Nombre d'allocataires de l'AAH (stock)	21306	22433	24271	25266	25074	24978	24934	
	Montant annuel de l'allocation AAH (en € pour 1 personne, au taux plein)	8 004	8 360	8 731	9 120	9 319	9 600	9 696	
	Proportion d'allocataires du minimum vieillesse	3,9%	3,8%	3,7%	3,60%	3,70%	3,60%	3,60%	CNAV, MSA
	Montant annuel du minimum vieillesse (ASPA) (en € pour 1 personne, au taux plein)	8 125	8 507	8 907	9 326	9 447	9 504	9 600	
	Proportion de bénéficiaires de la CMUc (en %)	5,1	5,1	5,3	5,4	5,6	5,9	6,40	CCMSA, CNAMTS, RSI



Thématique	Indicateur	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Source
Actions caritatives	Nombre de consultations médicales de Médecins du Monde	2 064	2 822	3 292	2 759	2 633			Médecins du Monde
	Nombre de duvets distribués par Médecins du Monde	-	134	100	250		-		
	Nombre d'usagers des Restos du Cœur	14976	15538	16401	17211	19926	19449		Restos du Cœur
	Nombre d'usagers du Secours Populaire	14500	19721	23000	14000	14722	13379	14 905	Secours Populaire
	Nombre de colis et de repas délivrés par Saint Vincent de Paul (Pain de l'Amitié)	56 000	50 000	55 300					
	Tonnage de nourriture fournie par la Banque alimentaire	3 890	3 832	4 137	4 422	4 110	4023	4 007	Banque Alimentaire
Logement hébergement	Nombre d'appels au 115	78429	113234	102562	101971	850831	77779		SIAO Urgence
	Nombre de ménages en demande au 115	5 681	6 254	6 405	6 216	4339	5695		SIAO Urgence
	Nombre d'expulsions (exécutions effectives du concours de la force publique)	154	175	248	204	239	215	248	DDCS 33
	Nombre de recours DALO déposés	828	918	1055	1101	1225	1287	1467	DDCS 33
	Nombre de demandes logement : Accès (1)	4 557	4 553	5 207	4327	4097	3924	3910	FSL
	Nombre de demandes logement : Maintien (1)	2 834	2 833	2 941	2169	2058	2095	2067	FSL
Emploi	Taux de chômage localisé (en % au 4e trimestre)	8,9	8,9	9,3	9,8	9,8	10,2	10,0	Pôle Emploi, INSEE
	Poids des demandes d'emploi de longue durée (%)	32,4	36,8	35,7	37,9	38,9	39,0	40,5	Pôle Emploi, INSEE
	Poids des demandes d'emploi de moins de 25 ans (%)	16,2	15,2	14,6	14,7	14,7	14,6	14,6	Pôle Emploi, INSEE

⁽¹⁾ A partir de 2012, les données ne comportent que les primo-demandes (demandes sans appels ni ajournements)

Sources : INSEE-DGI, CNAF, MSA, CNAMTS, RSI, Restos du Cœur, Secours Populaire, Secours catholique, Croix Rouge, Banque alimentaire de la Gironde, SIAO Gironde, Médecins du Monde, FSL, Pôle Emploi Traitement OGPP



8. L'Observatoire Girondin de la Précarité et de la Pauvreté (OGPP)

Le pays a progressé en niveau de vie mais, également, en précarité dont l'intensité s'est accrue. Aujourd'hui, ce sont près de 185 000 Girondins qui, selon l'INSEE (référence 2013), se situent au seuil de pauvreté fixé à 60% du niveau de vie médian et vivent avec moins de 1000 euros par mois. La crise, qui s'est développée au plan mondial, a également produit ses effets en France.

L'OGPP a été créé en 2009 pour repérer les domaines dans lesquels il importe de mettre en œuvre des actions publiques visant à prévenir les processus de précarisation et, par voie de conséquence, rendre plus efficaces les politiques départementales.

Le Conseil Général ne prétendait pas s'engager dans des travaux qui pouvaient être réalisés ailleurs mais il souhaitait **fédérer les acteurs institutionnels et associatifs pour partager une connaissance** qui permette de **mieux comprendre pour agir** , sans préjudice des responsabilités et des compétences de chacun des niveaux institutionnels, le plus en amont possible, et de la façon la plus globale et articulée, pour prévenir les situations de décrochage dans la précarité.

La finalité : *INTRODUIRE UN PRINCIPE DE PRÉCAUTION SOCIALE DANS NOS POLITIQUES PUBLIQUES*

Encore aujourd'hui, il s'agit d'introduire un principe de précaution sociale dans les politiques départementales (sociales, logement, transports, localisations d'activités, équipements publics...) y compris celles qui ne seraient pas directement gérées par le conseil général (cf SCOT, PLU...) pour **augmenter la dimension prévention de la précarisation des Girondins** .

Connaître pour mieux comprendre et mieux agir :

Cette connaissance permettra de comprendre pour agir en augmentant la dimension de prévention sociale des politiques et donc en agissant en amont des phénomènes de décrochage social par une connaissance des déterminants de la précarité sur les différents territoires girondins.

► Les instances de l'OGPP

Une *CONFÉRENCE GIRONDINE PRÉCARITÉ-PAUVRETÉ (CGPP)* :

- co-présidée par Jean-Luc Gleyze, Président du Conseil départemental, et Pierre Dartout, Préfet de la Gironde
- animée par un Secrétaire Général, Michel Blanchard, personnalité du monde associatif
- constituée¹⁷ par l'ensemble des partenaires socio-économiques institutionnels, universitaires et associatifs intervenant dans le champ de la précarité-pauvreté :
 - opérateurs et laboratoires de recherche dont le métier est de traiter des données
 - institutionnels et opérateurs qui produisent des données sur les dispositifs qu'ils gèrent
 - ONG, associations inscrites dans la lutte contre les inégalités sociales

¹⁷ Composition détaillée en annexe 9 du présent rapport.



Un CONSEIL SCIENTIFIQUE :

- en appui de la Conférence Girondine de la Précarité et de la Pauvreté, et présidée par Jean-Luc Gleyze, Président du Conseil départemental,
- réunissant¹⁸, autour du Département et de l'État, des démographes, statisticiens, sociologues, économistes... :
 - Le Président du Conseil départemental de la Gironde, ou son représentant,
 - Le Préfet de la Gironde, ou son représentant,
 - Ramon PENA-CASAS (chercheur senior à l'Observatoire Social Européen, spécialisé sur les questions de pauvreté et exclusion sociale),
 - Robert LAFORE (directeur honoraire IEP Bordeaux et docteur en droit public),
 - Michel LEGROS (vice-président au conseil des formations EHESP et membre de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale),
 - Alain MOREAU (a terminé sa carrière comme statisticien au SGAR Aquitaine),
 - André OCHOA (directeur de l'Observatoire Régional de la Santé en Aquitaine).
- chargé de valider les aspects techniques et méthodologiques,
- ses réunions : 20 avril et 23 septembre 2009, 22 avril 2010, 7 octobre 2011, 4 novembre 2013 et 3 novembre 2016.

Deux CONVENTIONS DE COLLABORATION :

- avec l'université de Bordeaux (depuis 2009) : le département de démographie de l'Université de Bordeaux (Comptrasec) accompagne, dans le cadre d'une convention de collaboration de recherche avec le conseil départemental de la Gironde, les travaux de l'OGPP et notamment l'analyse et la réalisation des rapports. A ce titre, depuis 2013, un docteur en démographie est positionné à l'OGPP.
- avec l'IRTS Nouvelle-Aquitaine (depuis 2015) : l'IRTS a accompagné, dans le cadre d'une convention de partenariat avec le conseil départemental de la Gironde, les travaux qualitatifs menés sur l'accès à la santé des personnes en situation de précarité qui font l'objet d'un Livret thématique spécifique qui sera diffusé début 2017.

Une ÉQUIPE :

- Une personnalité externe, également Secrétaire Général de la Conférence Girondine de la Précarité et de la Pauvreté, Michel Blanchard ;
- Un cadre du Département, directeur de l'OGPP, Béatrice Blanchet-Lacheny (b.blanchet-lacheny@Gironde.fr - 05 56 99 53 91).
- Une inscription dans l'organisation du Département : l'OGPP est intégré à la DGA des Solidarités, au sein d'un service de l'Observation et la Prospective Sociale.

► La démarche méthodologique

Deux axes d'exploration sont mobilisés dans les travaux de l'OGPP :

1 - Un axe quantitatif appréhendé avec deux types d'analyses :

- a) - Une analyse quantitative, **cartographiée à l'échelle des cantons girondins**, sur les différentes formes de pauvreté mesurées par les données administratives localisées, qui produit un **état des lieux comparé** autour des thèmes :
- La pauvreté monétaire
 - Les minima sociaux
 - Le chômage et les temps partiels
 - Le logement
 - Les aides sociales apportées aux populations

¹⁸ Éléments de biographie des membres du conseil scientifique présentés en annexe 10 du présent rapport.



- Une analyse quantitative, plus générale sur le plan spatial mais plus approfondie sur les processus d'entrée et de sortie de la pauvreté (facteurs biographiques, facteurs contextuels et marqueurs stables), qui produit une [analyse de l'évolution et des tendances de la précarité en Gironde](#).

2 - Un axe [qualitatif](#) abordé avec des ateliers thématiques explorant la précarité en lien avec :

- L'âge :

- 1 - les personnes âgées de 60 ans et plus, 2011
- 2 - les jeunes majeurs de 18 à 25 ans, 2011

- Le type de ménage :

- 3 - les problématiques des familles monoparentales, 2009

- Le logement :

- 4 - la précarité énergétique, 2009
- 5 - le logement, 2009
- 6 - le parcours des précaires dans le parc du logement, 2012
- 7 - la précarité et son expression face à l'hébergement d'urgence, 2012

- Le territoire de vie :

- 8 - la précarité-pauvreté en milieu rural, 2009
- 9 - aménagement du territoire : territoire subi, territoire choisi, 2011

10 - Urbanités, ruralités du point de vue de la pauvreté. 2012

- L'activité :

- 11 - les travailleurs pauvres, 2009

- La santé :

- 12 - la santé, 2009
- 13 - nutrition-santé, 2010
- 14 - cycle d'approfondissement sur l'accès à la santé des personnes en situation de précarité, 2015

Ces ateliers thématiques se sont déroulés sur une demi-journée et ont été proposés en tant que lieux d'échanges autour d'informations de terrain. Ces échanges s'articulent autour d'une grille de questionnaire qui est envoyée préalablement aux participants.

La première série d'ateliers a rassemblé, sur 2009, plus de 150 participants et 93 structures qui se sont complétés, lors de la deuxième série, en 2010-2011, par 191 participants et 121 structures. Sur 2012, 194 personnes se sont mobilisées sur les trois ateliers proposés.

Le travail, réalisé en 2015 sur la santé, ouvre la voie vers une articulation plus grande entre les parties prenantes de l'observatoire, Etat, Département, associations, avec la collaboration de l'IRTS et de l'université. Collégialement déterminé à partir des réflexions partagées lors des ateliers précédents sur ce thème, la santé a ensuite été abordée à travers des ateliers organisés dans chacun des pôles de solidarité en associant une contextualisation quantitative et des échanges qualitatifs. Ces ateliers localisés ont, dans un premier temps, impliqué les professionnels et les associatifs (197 acteurs), pour, dans un deuxième temps, faire intervenir les usagers (16 citoyens et 10 accompagnants) des dispositifs. Une troisième phase d'exploration s'est appuyée sur le partenariat fort du Conseil départemental et de l'IRTS, via l'administration d'un questionnaire, par les stagiaires 2ème et 3ème années en travail social accueillis dans les MDSI, pour identifier les méthodologies d'intervention en service social sur l'accès à la santé. L'ensemble de ces travaux sur la santé sera complété par les échanges, de la table ronde organisée lors de la Conférence girondine précarité-pauvreté le 2 décembre, sur des approches institutionnelles (ARS, Département), épidémiologiques (Isped) et sur le non recours aux droits (ODENORE) ; l'ensemble fera l'objet d'un Livret thématique qui sera diffusé dans les semaines suivant la Conférence.



► L'activité de la Conférence Girondine de la Précarité et de la Pauvreté

☞ 2009 :

■ L'installation de la Conférence Girondine Précarité-Pauvreté (CGPP) le 6 février 2009 :

Autour du Préfet de la Gironde et du Président du Conseil général de la Gironde, 128 décideurs ont participé à l'installation de l'OGPP à l'occasion de cette première Conférence girondine précarité-pauvreté qui réunissait des représentants des institutions ainsi que des associations locales et ONG dont l'action s'intéresse aux problématiques de la précarité en Gironde.

■ La 2^e Conférence Girondine Précarité-Pauvreté (CGPP), le 20 novembre 2009, a permis de diffuser, à près de 200 participants (dont 1/3 représentait les institutions et, un autre tiers, les associations), les synthèses des ateliers thématiques de l'Observatoire Girondin de la Précarité et de la Pauvreté.

☞ 2010 :

■ Réunion exceptionnelle de la Conférence Girondine Précarité Pauvreté, le 9 avril 2010, pour mobiliser les structures d'insertion du département autour du tournage, en Gironde, du film sur la vie du Père Wresinski, fondateur d'A.T.D Quart-Monde. Les réalisateurs du film sont ainsi venus présenter le projet de ce film, produit par France 2 et la Société de production "les Films de la Croisade", et comptant notamment Jacques Weber dans le rôle titre, qui prévoyait la reconstitution, sur deux hectares et demi à Bègles, du camp de Noisy-le-Grand où le Père Joseph Wresinski a fondé l'association ATD Quart-Monde. Il s'agissait de trouver les relais utiles pour mobiliser les entreprises d'insertion sur la reconstitution du camp de Noisy-le-Grand ainsi que les institutions et associations pour la recherche des 800 figurants nécessaires à la réalisation du film. Ce film a été diffusé, sur FR3, le 18 octobre 2011.

■ Une 4^e Conférence Girondine de la Précarité et de la Pauvreté a conclu, le 28 juin 2010, dans le cadre du premier rapport de l'Observatoire Girondin de la Précarité et de la Pauvreté, les travaux préparatoires de cet observatoire et a produit l'analyse des premières conclusions des groupes de travail. Cet événement a été clôturé par l'intervention de Serge Paugam, sociologue (Directeur d'Études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales et spécialiste des phénomènes de rupture du lien social). Plus de 160 participants dont 61% sont des partenaires du conseil général (associations et institutions).

☞ 2011 :

■ Lors de la 5^e Conférence Girondine de la Précarité et de la Pauvreté, le 2 décembre 2011, Henri Peña-Ruiz, professeur agrégé de philosophie en Khâgne et maître de conférences à l'institut d'études politiques de Paris, a été le grand témoin de cette journée. Il a ainsi accompagné la diffusion du deuxième rapport de l'Observatoire Girondin de la Précarité et de la Pauvreté. Par ailleurs, la réalisatrice, Caroline Glorion, a commenté la projection du making-of du film «Joseph l'insoumis» qui avait été diffusé le 18 octobre 2011 sur FR3.

☞ 2013 :

■ Une 6^e Conférence Girondine de la Précarité et de la Pauvreté a proposé, le 5 décembre 2013, la publication du 3^e rapport de l'OGPP et l'animation d'un forum, sur l'évolution de la précarité, par Guillaume Leblanc, philosophe bordelais qui avait étudié spécifiquement les limites complexes qui distinguent précarité, exclusion, vie décente et normalité.

☞ 2016 :

■ La 7^e Conférence Girondine de la Précarité et de la Pauvreté, présentera, le 2 décembre 2016, le 4^e rapport de l'OGPP et l'animation d'une table ronde sur l'accès à la santé des personnes en situation de précarité.



9. Les membres de la Conférence Girondine de la Précarité et de la Pauvreté

La liste ainsi établie (par ordre alphabétique) est susceptible de modifications liées aux axes de travail de l'observatoire et n'inclut pas les représentants du Département.

Trois collèges ont, par ailleurs, été constitués :

► Opérateurs et laboratoires de recherche dont le métier est de traiter des données :

- A-URBA (Agence d'Urbanisme de Bordeaux et de l'Aquitaine)
- CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de la Gironde)
- CESR (Conseil Économique et Social Régional) d'Aquitaine
- CREAHI Aquitaine (Centre Régional d'Études et d'Actions sur les Handicaps et les Inadaptations)
- CREHAM (Cabinet Régional d'Études pour l'Habitat et l'AMénagement)
- EHES (Ecole des Hautes Études en Sciences Sociales)
- IEDUB (Institut d'Études Démographiques de Bordeaux IV)
- IEP Bordeaux (Institut d'Études Politiques)
- INSEE Aquitaine
- ISPED (Institut de Santé Publique, d'Épidémiologie et de Développement)
- ODAS (Observatoire Nationale de l'Action Sociales Décentralisée)
- OSE (Observatoire Social Européen)
- ONPES (Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale)
- ORSA (Observatoire Régional de Santé d'Aquitaine)
- POSS (Plateforme régionale d'Observation Sanitaire et Sociale)

► Institutionnels et opérateurs qui produisent des données sur les dispositifs qu'ils gèrent :

- ADIL33
- ALEAB33 - Agence Locale de l'Énergie
- ANAH
- ARCINS ENTREPRISE
- Arcins Environnement Service
- ARS
- BANQUE DE France - Direction Régionale
- CAF 33
- CCAS ARCACHON - pôle aide sociale facultative
- CCAS BÈGLES
- CCAS BORDEAUX
- CCAS CENON
- CCAS FLOIRAC
- CCAS LIBOURNE
- CCAS LORMONT
- CCAS MÉRIGNAC
- CCAS PESSAC
- CCAS SAINT-JEAN-D'ILLAC
- CCAS SAINT-MÉDARD-EN-JALLES
- CCAS SAUCATS
- CCAS TAILLAN-MÉDOC
- CENTRE SOCIAL DE BORDEAUX NORD



- CHU Bordeaux
- CHU Bordeaux - Permanence Accès aux Soins - Centre d'Albret
- CHU Bordeaux - Permanence Accès aux Soins - Charles Perrens
- CHU Bordeaux - Permanence Accès aux Soins Dentaires (Saint-André)
- CHU Perrens
- CHU Perrens - EMPP (ÉQUIPE MOBILE DE PSYCHIATRIE ET PRÉCARITÉ)
- CHU Perrens - PERMANENCE D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ
- CIAS BLAYE
- CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) Bordeaux
- CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) Hauts de Garonne / Cenon
- CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) Nord Ouest
- COBAS
- COMED (COMmission de MEdiation du Droit opposable au logement)
- Conférence Départementale des Organismes Sociaux pour l'Habitat en Gironde
- CPAM 33
- CREAQ
- DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale)
- DDE - ANAH
- DDE (Direction Départementale de l'Équipement)
- DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer)
- DIRECCTE
- DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES (DRFIP)
- DOMOFRANCE
- DRASS
- DRASS - POSS
- DREAL AQUITAINE -Service Aménagement et Logement Durables-Division Habitat Logement
- EDF SA
- EdUcation Nationale - Rectorat académie de Bordeaux
- FSL (Fonds de Solidarité du Logement)
- GAZ DE BORDEAUX
- GAZ DE France - Suez
- INCITE
- LYONNAISE DES EAUX
- MAIRIE DE BÈGLES
- MAIRIE DE BORDEAUX
- MISSION LOCALE DE BORDEAUX
- MISSION LOCALE DES HAUTS DE GARONNE (Floirac)
- MISSION LOCALE TECHNOWEST
- MSA 33
- PACT Habitat et Développement de la Gironde
- PAYS DES LANDES DE GASCOGNE
- Pays et Quartiers d'Aquitaine
- PLIE DE BORDEAUX
- PLIE DES GRAVES
- PLIE DES HAUTS DE GARONNE
- PLIE DES SOURCES
- PLIE DU PAYS DU LIBOURNAIS
- PLIE ESPACE TECHNOWEST
- PÔLE EMPLOI GIRONDE
- POSS
- PQA (Pays et Quartiers d'Aquitaine)
- PRÉFECTURE GIRONDE
- Référent Chantier national «plan de relance»



- SAS GAZ DE BORDEAUX
- SIPHEM
- SOUS PRÉFECTURE DE LIBOURNE
- SPIP (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation)
- UDCCAS (Union Départementale des Centres Communaux d'Action Sociale)
- URBANIS - Agence régionale de Bordeaux
- VILLE DE BÈGLES
- VILLE DE BORDEAUX
- VILLE DE SAINT-MÉDARD-EN-JALLES
- VILLE DE SALLES

► ONG, associations inscrites dans la lutte contre les inégalités sociales :

- 115 et OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DU LOGEMENT D'URGENCE ET TEMPORAIRE
- A2I - AQUITAINE INTÉRIM INSERTION
- ABB - ASSOCIATION BORDEAUX BASTIDE
- ADAV 33
- ADOMA Gironde
- AMOC (Association des malades et opérés du cœur)
- ANDES (Association Nationale des Épiceries Solidaires) - Réseau Aquitaine Poitou-Charentes
- ANPAA 33 (Association Nationale Prévention Alcoolologie Addictologie)
- APRRES 33 (Association Pour la Réinsertion et la Rééducation Éducative et Sociale)
- ARE33
- ASSOCIATION BORDEAUX BASTIDE (ABB)
- ASSOCIATION INTERMÉDIAIRE RÉAGIR
- ATD QUART MONDE
- ATI 33
- BANQUE ALIMENTAIRE DE BORDEAUX ET DE GIRONDE
- BIC (Bordeaux Inter Challenge)
- Bienfaisance israélite
- CAIO (Centre d'Accueil d'Information et d'Orientation)
- CAREB (Collectif Aquitain de Réflexion sur l'Éthique Biomédicale)
- CARREFOUR DES CULTURES
- CDAFAL (Comité Départemental des Associations Familiales Laïques)
- CEID (Comité Étude Information Drogue)
- Centre social FOYER FRATERNEL
- CHRS Saint-Vincent-de-Paul
- CISS Aquitaine (Collectif Interassociatif Sur la Santé)
- CODERPA 33
- COS QUANCARD
- COS VILLA PIA – EHPAD
- CRAES (Comité Régional Aquitaine d'Éducation par la Santé)
- CRIPS (Centre Régional d'Information et de Prévention du Sida)
- CROIX ROUGE
- DIACONAT
- EMMAÛS
- ENAP - HALTE 33
- ÉPICERIE SOLIDAIRE
- ÉPICERIE SOLIDAIRE - Villenave-d'Ornon
- FÉDÉRATION DES CENTRES SOCIAUX DE GIRONDE
- FNARS Aquitaine
- FONDATION ABBÉ PIERRE
- FOYER POUR TOUS, HABITAT JEUNES
- FRANCAS DE GIRONDE



- FRINGUETTE
- GARIE
- HABITAT JEUNE EN PAYS LIBOURNAIS
- HALTE 33 (accueil et hébergement d'urgence/SDF)
- INSUP
- IPPO
- LA BOUS-SOL' - ASSOCIATION DES FAMILLES DU BOUSCAT (épicerie solidaire)
- LEYDET - Nansouty - CAU-CHRS
- LIEN INTÉRIM INSERTION
- MÉDECINS DU MONDE - BORDEAUX
- PRADO - Association laïque ASAP - Service Tutelles
- PRADO - Association laïque ASAP - SMJPM
- PRADO - SAMU SOCIAL
- Réseau CLARTE
- RESTOS DU CŒUR
- REVIVRE
- SAINT-FRANÇOIS XAVIER DON BOSCO
- SANTÉ, VIE ASSOCIATIVE, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS
- SECOURS CATHOLIQUE - Délégation départementale
- SECOURS POPULAIRE Français
- SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT-DE-PAUL
- SOLIDARITÉ JEUNESSE
- UBABS
- UDAF (Union Départementale des Associations Familiales)
- UFCS-FR (Union Féminine Civique et Sociale - Familles Rurales de Bordeaux)
- UNA33 (Union Départementale de l'Aide, des Soins et des Services aux domiciles de la Gironde)
- UNADEV
- URHAJ (Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes en Aquitaine)
- URIOPSS



10. Les membres du Conseil Scientifique

Robert LAFORE

Docteur d'État en Droit public, agrégé de Droit public, Robert LAFORE est directeur honoraire de l'IEP de Bordeaux, dont il est membre du Conseil d'administration. Responsable du parcours de spécialisation « Gouvernement des institutions et des politiques sociales » dans la mention de master «Administration et action publique» ;

Membre du Conseil scientifique de l'École des hautes études en santé publique (EHESP)

Il est membre du Conseil d'administration de l'UNIOPSS et assure la présidence du Conseil de prospective de l'UNIOPSS

Membre du Conseil d'administration de la CAF-Gironde.

Une de ses publications : «Droit et pauvreté : les métamorphoses du modèle assistanciel français», Revue de Droit Sanitaire et Social, 2008, p.111-125.

Michel LEGROS

Sociologue, Michel Legros est membre de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES), vice président du conseil des formations à l'École Nationale des Hautes Études de Santé Publique (ENHESP), et membre du réseau européen des experts non gouvernementaux lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale (EAPN)...

Auparavant, il a présidé le conseil scientifique de l'ANESM (Agence nationale d'évaluation sociale et médico sociale), et a été directeur du département évaluation au CREDOC (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie).

Alain MOREAU

Statisticien au sein de divers services déconcentrés de la région Aquitaine (Direction Départementale de l'Agriculture de la Gironde, Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt d'Aquitaine, Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales d'Aquitaine, Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Aquitaine, Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle d'Aquitaine), Alain MOREAU a terminé sa carrière professionnelle comme chargé de mission auprès du Préfet de la région Aquitaine au SGAR.

Actuellement membre du Club Aquitain de la Société Française de l'Évaluation (SFE), il s'investit également bénévolement au sein de plusieurs associations (le CAIO - centre d'accueil, d'information et d'orientation des personnes les plus en difficultés, l'association Drop de Béton qui utilise le rugby comme vecteur d'insertion sociale des jeunes des quartiers prioritaires et personnes en situation de handicap, notamment).

André OCHOA

Médecin qualifié en médecine générale et santé publique, il a été directeur de l'Observatoire régional de la santé du Limousin (1990 à 2001) et dirige depuis 2001 celui d'Aquitaine. Il est également praticien attaché au CHU de Bordeaux.

De 1982 à 1990, il a participé à des missions humanitaires (Médecins sans frontières et Croix rouge française) et exercé comme médecin généraliste.

Membre de la Conférence régionale de santé et de l'autonomie et de ses commissions permanente, offre de soins et prévention.

Membre de l'observatoire national du suicide.

Président de la fédération nationale des Observatoires régionaux de santé.

A participé à l'élaboration du rapport 2001 du Haut Comité de santé publique «Inégalités de santé» et également au livre « Inégalités socio-sanitaires en France » publié par la Fnors chez Elsevier Masson en 2010.



Ramon PEÑA-CASAS

Sociologue de formation et doté d'une grande expertise en matière d'analyse socio-économique et de techniques empiriques, Ramón Peña-Casas a rejoint l'équipe de l'OSE (Observatoire Social Européen) en 2000.

Il s'est impliqué, en tant que chercheur Senior dans le domaine «Pauvreté et exclusion sociale, Indicateurs, Emploi», dans divers projets relatifs aux interrelations de plus en plus complexes des sphères de l'emploi, du social et de la protection sociale dans le contexte des méthodes de gouvernance souples (méthodes ouvertes de coordination (MOC) qui se sont multipliées ces dernières années au niveau de l'Union européenne. Participe, notamment, au groupe fédéral sur les indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale du Ministère des Affaires Sociales ainsi qu'au groupe de concertation de la mesure et de la connaissance de la pauvreté au service de lutte contre la pauvreté.

Une de ses publications : «Regards croisés : mesures relatives et budgétaires de la pauvreté», (avec Guio, A-C.), in Laffut M. et Roy M-R. (eds), Pauvreté et exclusion sociale : un partage de connaissances et d'expériences entre la Wallonie et le Québec, Éditions De Boeck, 2007.



11. Bibliographie

ACCARDO Jérôme et SAINT-PAUL Thibaut, «Qu'est-ce qu'être pauvre aujourd'hui en Europe ? L'analyse du consensus sur les privations», INSEE, Économie et Statistiques n°421, 2009

ADIL33, «Rapport d'activité 2014», 2015

ALLEGRE Guillaume et PERIVIER Hélène, «Pauvreté et activité : vers quelle équation sociale ?» Lettre de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) n°262, 2005

ATD Quart Monde, «En finir avec les idées fausses sur les pauvres et la pauvreté», éditions de l'Atelier, 2013

AUZET Laurent, FÉVRIER Magali et LAPINTE Aude, «Niveaux de vie et pauvreté en France : les départements du Nord et du Sud sont les plus touchés par la pauvreté et les inégalités», INSEE Première n° 1162, 2007

AVENEL M., BAHU M., «L'insertion par l'activité économique en 2011. Hausse globale des embauches malgré une légère diminution dans les entreprises d'insertion», Dares Analyses n° 63, 14 p., octobre 2013

BEAUD Stéphane, CONFAVREUX Joseph, LINDGAARD Jade, «La France invisible», Éditions La Découverte, octobre 2006

BORDERIE Alain, «Combattre l'exclusion. Des bureaux de bienfaisance aux CCAS, une histoire de l'action sociale de proximité», UNCCAS, 2006

BRODIEZ-DOLINO Axelle, «Combattre la pauvreté : Vulnérabilités sociales et sanitaires de 1880 à nos jours», CNRS Editions, 2013

BURGI Noëlle, «La machine à exclure. Les faux-semblants du retour à l'emploi», Éditions La Découverte, 2006

CAZENAVE Marie-Cécile, «Les travailleurs pauvres dans les pays développés : acquis et controverses», in Les travaux de l'Observatoire 2005-2006, Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale, 2006

CAZENAVE Marie-Cécile, «Onze millions de travailleurs pauvres en Europe ?» Connaissance de l'emploi n°36, 2006

Centre d'observation de la société, «Où vivent les pauvres ? Le taux de pauvreté selon la taille de la commune», septembre 2013

CHARBONNEL Jean-Michel, «Point de repère. Définir et mesurer la pauvreté : un exercice délicat», Informations sociales 2/2014 (n° 182) , p. 10-15

CHARTIER Lucie, avec la collaboration de CHEVRIER Pierre, (2015), «Les agriculteurs : des précaires invisibles», POUR, 2015/1 (N°225) p. 49-59

CHAUVEL L., «Les Classes moyennes à la dérive», Seuil, 2006

CHOFFEL Philippe et DELATTRE Éric, «Habiter un quartier défavorisé : quels effets sur la durée de chômage», Premières informations et premières synthèses, DARES, n°43.1, 2003

CLERC Denis, «25 questions sur la paupérisation des Français», Armand Colin, 2010

CLERC Denis, «Les leçons de l'évolution récente des niveaux de vie en France», Alternatives économiques, septembre 2013

CLERC Denis, «Quand le travail rend pauvre», Alternatives économiques, n° 282 - juillet 2009

Comité économique et social européen, «Pauvreté et bien-être chez les enfants», Journal officiel de l'Union européenne, février 2011

Comité interministériel de lutte contre l'exclusion, «Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale», février 2013.



CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE, «Étude sur les dispositifs d'aides financières», Rapport global d'étude, 2009

Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, «La pauvreté des enfants en France», avis au premier ministre, juillet 2013

COUGNENC Hélène et MERCIER Jennifer, «Portrait du département de l'Aude : Éléments d'analyses socio-économiques», Observatoire Régional Emploi Formation Languedoc Roussillon, Contribution au diagnostic du CPRDF, 2011

COUPPIE Thomas et GASQUET Céline, «Les jeunes des ZUS inégalement pénalisés au moment de l'insertion», Net.doc, CEREQ, n°79, 2011

CRÉDOC, «La France des invisibles», Rapport pour l'ONPES, Octobre 2015

DAMON Julien, «Pauvreté et précarité en chiffres», Les Cahiers français, n°390, 2016, pp. 8-14

DAMON Julien, «Éliminer la pauvreté. Zéro pauvre, c'est possible ?», PUF, Collection Quadrige Essais Débats, 2010

DAMON Julien, «La monoparentalisation de la pauvreté», Les Échos, 12 juillet 2010

DAMON Julien, «Travailleurs pauvres : mais de quoi parle-t-on ?», Droit social n°3, 2009

DARES, «Conditions de travail et précarité dans l'emploi», Premières informations premières synthèses. N° 28-2, juillet 2009

DAVEZIES Laurent et KORSU Emré, «Un essai de géographie de la pauvreté», Les Travaux de l'Observatoire 2001-2002, ONPES, 2001, pp.168-245

DAVEZIES Laurent, PECH Thierry, La nouvelle question territoriale, Terra Nova, septembre 2014

DAVID Élodie, DUJIN Anne, OLM Christine, SIMON Marie-Odile, «Les actifs en situation de pauvreté : quelles expériences de pauvreté ?» Département «Évaluation des Politiques sociales», CREDOC, cahier de recherche n°227, 2006

Défenseur des enfants, «Précarité et protection des droits de l'enfant. État des lieux et recommandations», Rapport thématique 2010

DIRECTION DE LA RECHERCHE, DES ÉTUDES, DE L'ÉVALUATION ET DES STATISTIQUES, «Indicateurs sociaux départementaux», rapport du groupe d'expérimentation ADF-Drees, groupe co-animé par Michèle MANSUY (Drees) et Joël GUIST'HAU (Conseil général de Loire-Atlantique), n° 25, septembre 2011

DREES, «Les bénéficiaires du minimum vieillesse», Les retraites et les retraités en 2008, 2010, pp.57-63

DREES, «4,2 millions de prestations d'aide sociale attribuée par les départements en 2014», Études et résultats, n° 942. 2015 URL : <http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er942.pdf>

DUGUET Emmanuel, L'HORTY Yannick et SARI Florent, «Sortir du chômage en Île-de-France : disparités territoriales, et ségrégation résidentielle», Revue économique, vol 60, n°3, juillet 2009, pp979-1010

DUVOUX N., «Politiques d'insertion, une responsabilisation des pauvres ?» Sciences humaines, 2010

EAPN, «Les voix de la pauvreté. L'emploi et le chômage dans l'Union européenne», Réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, 2006

ESPINASSE Marie-Thérèse, «Une approche de la pauvreté rurale», Les Travaux de l'Observatoire 2001-2002, ONPES, 2002, pp.469-488

FALL Madior et VERGER Daniel, «Pauvreté relative et conditions de vie en France», INSEE, Economie et Statistiques n°383-384-385, 2005

FNARS AQUITAINE, «Programme d'actions partenarial FNARS Aquitaine et AROSHA en Gironde», Cahier #1, novembre 2011

FONDATION ABBE PIERRE, «L'état du mal-logement en France», 21^e rapport, 2016



FONDATION ABBÉ PIERRE, «Quand c'est le logement qui rend malade», étude sur les liens entre précarité énergétique et santé dans l'Hérault, Dr Bernard Ledésert, Directeur technique études (CREAI-ORS LR), Laura Gazaix, Chargée d'études (GEFOSAT), Sandrine Buresi, Directrice (GEFOSAT), Avril 2013

FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT DE LA GIRONDE, «Bilan d'activité 2015», 2015

FORS «Étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale de certains publics mal couverts par la statistique publique», Rapport d'étude à l'ONPES, Mai 2014.

http://www.onpes.gouv.fr/IMG/pdf/RAPPORT_ONPES_Publics_invisibles.pdf

FUSCO Alessio, «La pauvreté : un concept multidimensionnel», L'Harmattan, 2007

GOBILLON Laurent et SELOD Harris, «Comment expliquer le chômage des banlieues ? Les problèmes d'accès à l'emploi et de ségrégation résidentielle en Île-de-France», CREST, 2007, 42 p.

Gouvernement français, «Rapport du Gouvernement sur la pauvreté en France», décembre 2012.

GUILLUY Christophe, NOYE Christophe, «Atlas des nouvelles fractures sociales en France : les classes moyennes oubliées et précarisées», Editions Autrement, 2004

GUYAVARCH Emmanuelle, LE MENER Erwan, «Connaissances sur les personnes en famille sans logement personnel», Observatoire du Samu social de Paris, document de travail, mars 2010

HERSZBERG Catherine, «Mais pourquoi sont-ils pauvres ? Voyage dans la France en crise», Seuil, Paris, 2012

HILICO Christian et POULOS Didier, «Les départements métropolitains : similitudes et oppositions socio-économiques», INSEE, INSEE Première, n°943, 2004

IGAS, «Évaluation de la 1^{re} année de mise en œuvre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale», par François Chérèque et Simon Vanackere, tome I, Rapport n° 024R, Janvier 2014. Voir notamment le chapitre 4.4.2. pp. 87-90

INSEE, «Les niveaux de vie en 2013», Antoine Boiron, Julie Labarthe, Lucile Richet-Mastain, Marie Zergat Bonnin, division Revenus et patrimoine des ménages,, Insee première n° 1566 , Septembre 2015

INSEE, «Une pauvreté très présente dans les villes centres des grands pôles urbains», Insee Première n° 1552, juin 2015.

INSEE, «Trente ans de démographie des territoires», Insee Première, n° 1483, janvier, 2014.

INSEE Aquitaine, «Pauvreté en ville et à la campagne, plus intense de la pointe du Médoc à Agen», Le Quatre Pages n°194, Juin 2011

INSEE - Direction des Statistiques Démographiques et Sociales, «Les situations marginales par rapport au logement : méthodes et sources statistiques publiques», Rapport du groupe SML, 2009

INSEE Aquitaine, «Atlas de l'agglomération bordelaise», Le Dossier INSEE Aquitaine, 2006

INSEE, «Mesurer la pauvreté aujourd'hui», Économie & Statistique, n° Spécial 308-309-310, Insee, 2000

INSEE, «Prélèvements et transferts aux ménages : des canaux redistributifs différents en 1990 et 2010», Alexis Eidelman, Fabrice Langumier, Augustin Vicard, Économie et Statistique n°459, 2013.

Inspection générale des affaires sociales et Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux, «Pauvreté, précarité, solidarité en milieu rural», Rapport, 2009

JOURDAN Virginie, «Activité et pauvreté : l'impact des définitions sur la mesure d'une relation complexe», XIV^{ème} colloque de l'Association internationale des démographes de langue française (AIDELF), Aveiro, 2006

JOURDAN Virginie, «Pauvreté de la population active en France : définition, caractéristiques, dynamique», Université Montesquieu-Bordeaux IV, Thèse pour le doctorat en Démographie, 2009

JUSOT F., «Les inégalités de recours aux soins : bilan et évolution», Revue d'épidémiologie et de santé publique n° 3, août 2013

La Documentation française Pauvreté et vulnérabilité sociale, Cahiers Français n°390, 2016



L'HORTY Yannick, «Pourquoi le travail ne protège plus de la pauvreté ?», Regards croisés sur l'économie n°4, 2008

LABARTHE Julie et LELIÈVRE Michèle, «Minima sociaux et prestations sociales - édition 2013 : ménages aux revenus modestes et redistribution», DREES, Collection Études et statistiques, 2013

LAFORE Robert, «Penser l'exclusion. Le point aveugle de la protection sociale», Informations sociales, n° 142, 2006

LAFORE Robert, «Droit et pauvreté : les métamorphoses du modèle assistanciel français», Revue de Droit Sanitaire et Social, p.111-125, 2008

LE TIEC Magali, «Montée en charge du RSA : bilan statistique après un an d'existence», CNAF, Dossier d'Études n° 131, 2010

LEBLANC Guillaume, «Vies ordinaire, vies précaires», Seuil, mars 2007

LEON Olivier, «Pauvreté différents profils de régions et départements», INSEE, La France et ses régions - Insee Références, Édition 2010, 2010, pp. 18-28

LES ECHOS, «Les inégalités de revenus s'aggravent dans les grandes villes», Revenus et inégalités : le premier bilan de l'impact de la crise pour les communes, 2013

LOLLIVIER Stéfan et VERGER Daniel, «Pauvreté d'existence, monétaire ou subjective sont distinctes», INSEE, Économie et Statistique n° 308-309-310, pp. 113-142, 1997

LOLLIVIER Stéfan, «La pauvreté : définition et mesures», Regards croisés sur l'économie n°4, 2008

LOMBARDO Philippe, MISSEGUE Nathalie, SEGUIN Éric et TOMASINI Magda, «Inégalités de niveau de vie et pauvreté de 1996 à 2008», INSEE, Les revenus et le patrimoine des ménages - Édition 2011, pp. 8-20, 2011

LOMBARDO Philippe, PUJOL Jérôme, «Le niveau de vie des descendants d'immigrés», INSEE, INSEE Références - Les revenus et le patrimoine des ménages, pp. 72-81, 2011.

MALANDRIN Gilles, «Le regard des usagers sur les épiceries solidaires: une évaluation sur trois sites», Rapport final, Mars 2004

MARIC Michel, «Pauvreté et exclusion sociale : une approche par la théorie des capacités», Document de travail, 2009

MARPSAT Maryse, FIRDION Jean-Marie, «La rue et le foyer, Une recherche sur les sans-domiciles et les mal-logés dans les années 1990», INED, PUF. 2000

MARUANI Margaret. «Les working poor version française», Problèmes économiques n°2833, 2003

MAURIN E., GOUX D., «Les classes moyennes», Seuil, Coll. La République des idées, 2012

MÉDECINS DU MONDE, Observatoire de l'accès aux soins de la Mission France, rapport 2010, octobre 2011

MÉDECINS DU MONDE, Rapport de l'Observatoire de l'accès aux soins de la mission France, octobre 2010

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA COHÉSION SOCIALE, «Suivi de l'objectif de baisse d'un tiers de la pauvreté en cinq ans», rapport au Parlement et annexes, décembre 2010

Ministre des Solidarités, de la Santé et de la Famille, «Au possible nous sommes tenus : la nouvelle équation sociale», Rapport de la Commission Familles, vulnérabilité, pauvreté présidée par Martin Hirsh, avril 2005

MINODIER Christelle, «Vers une nouvelle mesure de l'intensité de peuplement des logements», Document de travail, 2006

MIPES Île-de-France, «Étude qualitative portant sur la pauvreté juvénile en Île-de-France», mars 2011

NADEAU Elisabeth, «La pauvreté s'est accentuée en Aquitaine entre 2008 et 2010», INSEE, Le Quatre Pages, n°210, octobre 2013.

OBSERVATOIRE RÉGIONAL DE SANTÉ D'AQUITAINE, «Santé dans les pays d'Aquitaine – la métropole», février 2010



OKBANI Nadia, «Le non-recours au RSA activité», étude exploratoire en Gironde, Caisse d'Allocations Familiales de Gironde, n°164, juin 2013

ONPES, «L'invisibilité sociale : une responsabilité collective», rapport 2016

ONPES, «Les effets d'une crise économique de Longue durée», rapport 2013-2014

ONPES, «Penser l'assistance», rapport thématique, septembre 2013

ONPES, «Bilan de 10 ans d'observation de la pauvreté et de l'exclusion sociale à l'heure de la crise», Rapport 2009-2010

PAUGAM Serge, «Repenser la solidarité. L'apport des sciences sociales», PUF, Coll. Quadrige, 2011

PAUGAM Serge, «L'exclusion», La Découverte, Textes à l'appui, L'état des savoirs, 1996

PAUGAM Serge, «Les formes élémentaires de la pauvreté», PUF, Le lien social, 2005

PAUGAM Serge, «Précarité et rupture des liens sociaux. De fortes variations en Europe», La Documentation Française, Cahiers français n° 306, pp. 21-27, 2005

PAUGAM Serge, GIORGETTI Camila, « Des pauvres à la bibliothèque ». Enquête au Centre Pompidou, Paris, PUF, collection «Le lien social», 2013

PAUGAM Serge, ZOYEM Jean-Paul et CHARBONNEL Jean-Michel, «Précarité et risque d'exclusion en France», La Documentation Française, Documents du CERC, 1993

PEÑA-CASAS Ramon et GUIO A-C, «Regards croisés : Mesures relatives et budgétaires de la pauvreté» in LAFFUT M. et ROY M-R. (eds.), Pauvreté et exclusion sociale : un partage de connaissances et d'expériences entre la Wallonie et le Québec, Éditions De Boeck, 2007

PONTHIEUX Sophie et RAYNAUD Emilie, «Les travailleurs pauvres», ONPES, Les travaux de l'Observatoire, 2007-2008

PONTHIEUX Sophie, «Les travailleurs pauvres : identification d'une catégorie», Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale, Travail genre et sociétés 2004/1, n°11, 2004

PONTHIEUX Sophie, «Les travailleurs pauvres comme catégorie statistique : difficultés méthodologiques et exploration d'une notion de pauvreté en revenu d'activité», INSEE, Document de travail, Direction des statistiques Démographiques et Sociales, 2009

Réseau nationale des mutuelles étudiantes de proximité, «L'accès aux soins des étudiants en 2013», 8^e Enquête Nationale, 2013

Samu social de Paris, «Les usagers du 115 de Paris de 1999 à 2010 : une décennie de changements», Le samu social se met en quatre pages n°1, juin 2011

SECOURS CATHOLIQUE (2013), «Ces pauvretés que l'on ne voit plus», Statistiques d'accueil. 2013

SECOURS POPULAIRE, «Précarités féminines, des facteurs aggravants», baromètres IPSOS-SPF 2013, revue Convergence n°332, septembre-octobre 2013

SELIMANOVSKI Catherine, «La frontière de la pauvreté», Presses universitaires de Rennes, 2008

SERDEAUT (2015), «Le rôle des associations dans la mise en œuvre du droit au logement opposable en Île-de-France», IRJS éditions 2015.

SIMMEL G., «Les pauvres», PUF, Coll. Quadrige, 2011

SIMON Marie-Odile, OLM Christine, ALBEROLA Elodie. «Avoir un emploi rend la pauvreté plus difficile à vivre», Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie (CREDOC), Consommation et modes de vie n°202, 2007

SIRUGUE Christian, «Réforme des dispositifs de soutien aux revenus d'activité modestes», Rapport à M. le Premier ministre, 2013



TOMASINI Magda, «L'allocation de parent isolé : profil sociodémographique et insertion professionnelle des allocataires», CNAF, Recherches et Prévisions n°91, p.101-108, 2008

UNCCAS, «Le CCAS, amortisseur social, focus santé et accès aux soins», baromètre de l'action sociale 2013, septembre 2013

VERGER Daniel, «Bas revenus, consommation restreinte ou faible bien-être : les approches statistiques de la pauvreté à l'épreuve des comparaisons internationales», INSEE, Economie et Statistiques n°383-384-385, 2005

ZAEPFEL Christophe et BERGOUIGNAN Christophe, «Essai de mesure de la déformation spatiale de la relation population-logement selon les territoires», Cahiers de démographie locale, 2013

ZAEPFEL Christophe, «Démographie-géographie de la précarité et de la pauvreté», Université Montesquieu-Bordeaux IV, Thèse de doctorat, 2012



12. Glossaire des acronymes et sigles utilisés

AAH	Allocation Adulte Handicapé
ADF	Association des Départements de France
ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement
ANESM	Agence Nationale d'Évaluation Sociale et Médico-sociale
API	Allocation Parent Isolé
APRAS	Association pour la Promotion de l'Action et de l'Animation Sociale
ASPA	Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées
ASS	Allocation Spécifique de Solidarité
ASV	Allocation Supplémentaire Vieillesse
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAIO	Centre d'Accueil, d'Information et d'Orientation des personnes en errance
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CEFR	Centre d'Entraide des Français Rapatriés
CFPPS	Centre de Formation Permanente des Personnels de Santé
CHU	Centre Hospitalier Universitaire
CMUc	Couverture Maladie Universelle complémentaire
CNAF	Caisse Nationale d'Allocations Familiales
CNAM-TS	Caisse Nationale d'Assurance Maladie – Travailleurs Salariés
CNAV	Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
CNIS	Conseil National de l'Information Statistique
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CREAQ	Centre Régional d'Eco-énergétique d'Aquitaine
CREDOC	Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de vie
CSP	Catégorie Socio-Professionnelle
DADS	Déclarations Annuelles des Données Sociales
DALO	Droit Au Logement Opposable
DARES	Direction de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques
DDCS	Direction Départementale de la Cohésion Sociale
DGA	Direction Générale Adjointe
DGI	Direction Générale des Impôts
DREES	Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques
EAPN	European Anti Poverty Network
EHESP	École des Hautes Études en Santé Publique



ELP	Estimations Localisées de Population
FAP	Fondation Abbé Pierre
FEANTSA	Fédération Européenne des Associations Nationales Travaillant avec les Sans-Abri
FNARS	Fédération Nationale des Associations de Réinsertion Sociale
FSL	Fonds Solidarité Logement
INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
IRIS	Îlots Regroupés pour l'Information Statistique
IRPP	Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques
IRTS	Institut Régional de formation des Travailleurs Sociaux
ISPED	Institut de Santé Publique, d'Épidémiologie et de Développement de l'Université de Bordeaux II
MDSI	Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion
MSA	Mutualité Sociale Agricole
OGPP	Observatoire Girondin de la Précarité et de la Pauvreté
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONPES	Observatoire National de la Pauvreté et l'Exclusion Sociale
ORSA	Observatoire de la Santé en Aquitaine
PACA	Provence Alpes Côte d'Azur
PDALPD	Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
PDAHI	Plan Départemental d'Accueil, Hébergement et Insertion
PEAD	Plan Européen d'Aide aux Démunis
PLAI	Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLS	Prix Locatif Social
PPE	Prime Pour l'Emploi
PTS	Pôle Territorial de Solidarité
RMI	Revenu Minimum d'Insertion
RRP	Recensement Rénové de la Population
RSA	Revenu de Solidarité Active
SIAO	Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation



**Rapport réalisé par
l'Observatoire Girondin de la Précarité et de la Pauvreté
sous la direction de
Béatrice BLANCHET-LACHENY,
Département de la Gironde**

Avec la participation :

- *de l'université de Bordeaux (Comptrasec, département de démographie)*
- *des directions du Département de la Gironde*
- *des services de l'État*
- *des associations membres de la Conférence Girondine de la Précarité et de la Pauvreté*



DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

1, esplanade Charles-de-Gaulle
CS 71223
33074 BORDEAUX CEDEX



05 56 99 53 91



dgas-observatoire-precarite@girond.fr